66 553, EURE : novembre 1926

Mende 15 janvier 1930

ARRIVÉE
LE 16 JANV 1930

Monsieur le Président du Sénat

Paris

Monsieur le Président.

Nous lisons dans les journaux la demande d'annulation de l'élection sénatoriale du 20 Octobre dernier et nous considérons qu'il est de notre devoir d'apporter aussi notre témoignage.

Délégués du Conseil Municipal de Mende nous nous étions rendus ce jour là à Ereux. Nous étions persuadés que les élections sénatoriales se passeraient, selon la tradition, dans le plus grand calme et avec dignité; aussi n'avons nous pas été peu surpris en constatant que nos désirs différaient de la réalité.

Le perron du Palais de justice où avait lieu le vote et son vestibule étaient envahis par une foule de gens excités dont les clameurs assourdissantes auraient été entendues à plus de cinq cents mètres. A cette enseigne que le Président du Tribunal dut sortir de la salle du vote pour réclamer le silence. Ce fut d'ailleurs en vain. Les invectives à l'adresse de Monsieur Josse dominaient le tumulte. Monsieur Abel Lefebvre et Monsieur Hubert, anciens inspecteur primaire dirigeaient l'orchestre. Ils désignaient Monsieur Josse comme un ennemi des cultivateurs et disaient que ses concurrents avaient seuls qualité pour les protéger et les soutenir. Ils reprochaient à Monsieur Josse de s'être qu'on fin ancier exclusivement dévoué à des intérêts qui n'étaient pas les leurs et nous avons entendu ce qu'on appelle : entendre, un

Délégué adversaire de Mr Josse
déclarer à haute voix « Josse est
« officier : on en a assez vu pendant
« la guerre ; il n'en faut plus »

Nous avons regretté de ne
pouvoir nous approcher d'assez
près de cet imbécile pour le complimenter
sur la reconnaissance qu'il a gardée
à ceux qui ont fait leur devoir pendant
que tant d'autres abritaient leurs
précieuses personnes.

D'autre part une équipe se
tenait, au second tour près de la
table aux bulletins et s'efforçait d'indis-
poser les votants contre Monsieur Josse.
A un moment donné Monsieur
Herré a voulu prendre la parole pour
disculper Monsieur Josse du reproche
qui lui était fait de faire partie de
Conseils d'Administration de Sociétés
Financières, mais il dut y renoncer
sa voix étant couverte par les huées

et les vociférations des adversaires de Monsieur Josse et de leurs agents.

Bref, nous avons emporté de ce contact avec ce collège électoral - nouveau style - un sentiment d'écœurement qui ne s'est pas encore effacé.

Quelle importance peut-on donner à une consultation électorale qui se déroule dans une pareille atmosphère et s'exprime de cette façon.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de nos sentiments respectueux

J. Delagarde
Maire de Mauves
Délégué sénatorial.

F. Fleury
adjoint au maire de Mauves
Délégué sénatorial

168e Annee. — N° 294 ◆ ◆ ◆ ◆ Le Numéro : 25 Centimes Lundi 21 Octobre 1929

ABONNEMENTS
1er et 15 de chaque Mois
ROUEN, SEINE-INFÉRIEURE
EURE, OISE, SOMME, CALVADOS :
Trois mois..... 22 fr. »
Six mois..... 40 fr. »
Un an..... 75 fr. »
LES AUTRES DÉPARTEMENTS :
Trois mois..... 23 fr. »
Six mois..... 41 fr. »
Un an..... 77 fr. »
Compte Chèques Postaux
Rouen N° 33.24
Administration et Rédaction
6, Rue de l'Hôpital, 6. — ROUEN
Téléphone : 77.93 (4 lignes)

JOURNAL DE ROUEN

JOURNAL DE NORMANDIE

« Annonces, Affiches et Avis divers de la Haute et Basse-Normandie »

FONDÉ EN 1762

« Journal de Rouen et des Départements de la Seine-Inférieure, Eure et Calvados »

INSERTIONS
Tarif de la Publicité
Annonces..... la ligne 3 fr. 50
Réclames..... — 8 fr. »
Avis d'inhumation. — 4 fr. »
S'adresser à l'AGENCE HAVAS
58, rue Jeanne-d'Arc, à Rouen
21, rue Thiers, Le Havre
124, rue Saint-Jean, Caen
62, rue de Richelieu, à Paris
Le JOURNAL DE ROUEN
6, rue de l'Hôpital, Rouen
paraît sur 6, 8, 10, 12 et 14 pages

LES ÉLECTIONS SÉNATORIALES

EN NORMANDIE

M. DESJARDINS
Anc. dép., élu dans l'Aisne

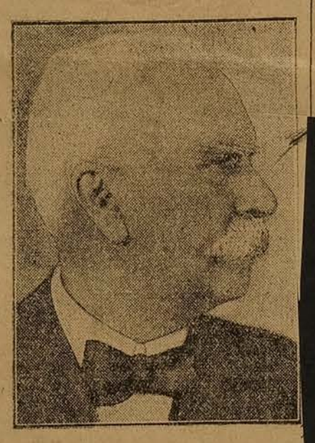

M. Maurice HERVE
réélu dans l'Eure

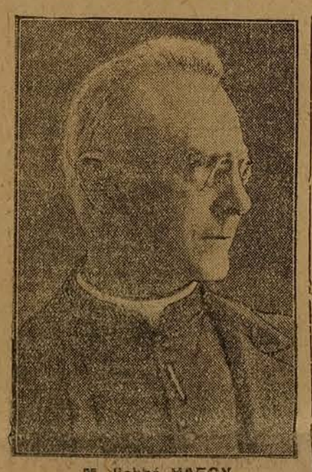

M. l'abbé HAEGY
battu dans le Haut-Rhin au troisième tour

EURE

Trois sénateurs

Inscrits : 1.012. — Votants : 1.009

Liste d'Union nationale

MM. Hervey, S. S., G. R... 547 ELU
Josse, S. S., G. R..... 503 voix
de Mare, cons. g'n.... 473

Liste d'Entente des gauches

MM. Abel Lefèvre, S.S., U.D. 543 ELU
Neuville, cons. g., rép. de g..... 471 voix
Delamare, rép. de g... 461

Candidature individuelle

M. Azard, avocat, rép. lib. indépendant ..... 9 voix
(Ballottage pour 1 siège)

SÉNATEURS SORTANTS : MM. Hervey (G. R.), Abel Lefèvre (U. D.), Josse (G. R.).

M. Abel Lefèvre a été nommé au 1er tour de scrutin, le 18 juillet 1921, par 504 voix sur 1.005 suffrages exprimés, en remplacement de M. Milliard, décédé. M. Josse a remplacé, le 6 janvier 1924, M. Monnier, décédé ; il a été élu par 552 voix.

Deuxième tour

MM. Neuville ..... 512 ELU
Josse ..... 483 voix

Dans les tableaux où nous enregistrons les résultats, nous avons indiqué pour les sénateurs sortants, désignés par les lettres S. S., le groupe auquel chaque sénateur s'est fait inscrire au Luxembourg, en utilisant les abréviations suivantes : G. D., *Gauche démocratique, radicale et radicale-socialiste;* G. R., *Gauche républicaine;* U. R., *Union républicaine;* U. D., *Union démocratique et radicale;* enfin, *A. G.* pour les sénateurs qui ne sont *inscrits à aucun groupe.*

Pour les candidats qui ne sont pas sénateurs, nous les avons qualifiés politiquement par les abréviations : rép., *républicain;* rad., *radical;* rad.-soc, *radical-socialiste;* rép. de g., *républicain de gauche,* etc.

Série renouvelable

AIN (3 sénateurs)
Inscrits : 879 — Votants : 878

Liste radicale socialiste

MM. A. Fouilloux, S. S., A. G. 668 ELU
le général Messimy, S. S., G. D..... 469 ELU
Eug. Chanal, S. S., G. D. 457 ELU

Liste socialiste (S. F. I. O.)

MM. Nicollet, dép..... 134 voix
G. Parisot, a. c. général 90

Candidatures individuelles

MM. Prosper Blanc, dép., rép. rad..... 286 voix
E. Giguet, cons. gén., rép. rad..... 305
Bravet, dép., rép. soc... 50

SÉNATEURS SORTANTS : MM. Chanal, Fouilloux, le général Messimy, inscrits tous les trois au groupe de la Gauche démocratique.

AISNE (4 sénateurs)
Inscrits : 1.342 — Votants : 1.341

Liste républicaine

MM. de Lubersac, S. S., G. R. 728 ELU
Roussel, S. S., G. R..... 709 ELU
Ch. Desjardins, anc. dép., rép..... 700 ELU
Léon Chênebenoit, S. S., G. R..... 696 ELU

Liste radicale socialiste

MM. Alb. Hauet, dép. ..... 514 voix
Marquigny, anc. dép. . 503
G. Bègue, anc. préf., trésor. gén..... 500
Accambray, dép..... 479

Liste socialiste (S. F. I. O.)

MM. Ringuier, anc. dép..... 118 voix
Maubant, cons. d'arr... 112
Caron, prés. de coopératice 106
Schœnenberger 100

SÉNATEURS SORTANTS : MM. de Lubersac (G. R.), Léon Chênebenoit (G. R.), Ermant (U. R.), Roussel (G. R.).

ALLIER (3 sénateurs)
Inscrits : 814 — Votants : 814

Liste radicale

MM. Albert Peyronnet, anc. min., S.S., G.D..... 522 ELU
Jean Beaumont, S. S., G.D. ..... 375 voix
M. Régnier, S.S., G.D.. 366

Liste socialiste (S. F. I. O.)

MM. Paul Constans, dép... 336 voix
Roux-Berger, c. d'arr.. 201
Bontemp, cons. gén..... 190

Candidature individuelles

MM. Perraut, adj. au maire de Moulins, r. soc... 174 voix
Roux, maire de Cusset, soc. ind. 21
J.-B. George, s. ind... 4

Liste communiste

MM. A. Gaume, cons. gén... 57 voix
Delubac, cons. d'arr... 53
L. Touraud 51
(Ballottage pour 2 sièges)

SÉNATEURS SORTANTS : MM. Albert Peyronnet, Marcel Regnier et Beaumont, inscrits tous les trois à la Gauche démocratique.

Deuxième tour

MM. Beaumont ..... 448 ELU
Régnier ..... 439 ELU
Paul 373
Gaume 64
Delubac 34

ALPES (BASSES) (2 sénateurs)

MM. de Courtois, prés. du c. g., Gauche indép.. 231 ELU
André Honorat, anc. minist., S. S., U. R... 216 ELU
Charles Baron, dép., S. F. I. O..... 133 voix
Perchot, S. S., G. D.... 129

M. Ermant ne se représentait pas.
SÉNATEURS SORTANTS : MM. Perchot (G. D.) et Honorat (U. R.).

ALPES (Hautes) (2 sénateurs)
Inscrits : 33 — Votants : 33

MM. Maurice de Rothschild, S. S., rép. de g., A. G.. 176 ELU
Toy-Riont, anc. dép., rép. ..... 159 voix
Victor Peytral, anc. min., S. S., G. D..... 147
Dastrevigne, c. gén., rad. soc. 67
J. Martin, cons. gén., rad. soc. 30
Provansal, rép. soc. .. 21
Pellevoisin 15
E. Martin-Tabouret, anc. cons. gén. 6

M. Lucien HUBERT
Pt de la Commission des Aff. Etrangères
réélu dans les Ardennes

plus de 300 voix lui garantit la fidèle sympathie de ses concitoyens.

Le département du Calvados donne au pays tout entier un exemple qu'on voudrait voir suivi partout, car il concilie admirablement les intérêts des électeurs et ceux de la nation.

* * *

La ville d'Evreux, si calme d'ordinaire, en ces dimanches d'automne, s'animait hier de la présence des mille délégués sénatoriaux, appelés à choisir les représentants du département au Sénat.

Le premier tour de scrutin fut sans histoire. Les délégués votèrent avec l'ordinaire réserve qui caractérise les Normands et sauf de rares exceptions, les préférences de chacun ne se pouvaient deviner dans leur attitude et ne se trahissaient point sur leur physionomie.

Le bureau était composé de MM. Aujame, président du tribunal d'Evreux; Pierre Desormeaux et Alexandre Vivien d'Evreux; Georges le Veneville de Chambray; Léon Jean, du Vieil-Evreux; M. Pierre Grente remplissait les fonctions de secrétaire.

Les trois sections de vote avaient été ainsi constituées :

1re *Section.* — MM. A. Hardouin, d'Evreux; Edouard Marie, de Croth; Gabriel Lelièvre, de Saint-Luc; Pierre Constantin, de Bézu; André Ducy, de Saint-Denis-d'Augeron.

2e *Section.* — MM. Emile Merou, de Saint-Pierre-des-Ifs; Rodolphe Motte, de Fontaine-l'Abbé; Charles Beauchamp, de Chaise-Dieu; Julien Leblond, d'Aigleville; Georges Chéneville, d'Houbécourt.

3e *Section.* — MM. Félix Postel, d'Evreux; Louis Conty, de la Haye-Saint-Sylvestre; Augustin Basson, du Manoir; Louis Vaudremer de Venables; Ernest Durand, de Pont-Saint-Pierre.

Les opérations du dépouillement furent laborieuses et calmes. La première demaine paraissant favoriser la liste de Concentration des gauches, certains partisans trop pressés annonçaient déjà une victoire. Leurs chefs, plus sages, les prièrent de s'abstenir de tout pronostic avant la proclamation des résultats.

C'était prudent, car bientôt les candidats de la liste d'entente nationale reprenaient une avance assez nette et il apparaissait que les trois sénateurs sortants étaient réélus.

Ce fut une très vive surprise pour tous d'apprendre qu'il *manquait une voix à M. Josse pour être élu au premier tour.*

Rendez-vous fut donné aux délégués pour l'ouverture du deuxième tour de scrutin à deux heures.

Aussitôt, M. Hervey, dans une courte affiche, remerciait ses électeurs et les conviait à assurer le succès de M. Josse, en faveur duquel M. de Mare recommandait aux cultivateurs de voter.

M. Abel Lefèvre, de son côté, lançait un appel en faveur de M. Neuville, qui suivait M. Josse à 32 voix.

Les représentants des partis de gauche multiplièrent leurs sollicitations près des représentants de l'agriculture. Ils s'évertuèrent à leur démontrer qu'il ne s'agissait pas de politique, mais qu'il convenait surtout d'élire un candidat agricole.

On renouvela contre M. Josse les calomnies depuis longtemps répandues et maintes fois démenties par les faits.

Les représentants parisiens de certain parti agraire, dont les délégués sénatoriaux aperçurent trop tard les visées politiques, firent campagne pour M. Neuville.

La riposte peut-être ne fut ni assez générale, ni assez vive, bien que quelques incidents se soient produits et qu'en particulier M. Paul Thureau-Dangin et M. Hervey aient assez vertement rappelé à plus de discrétion un des détracteurs de M. Josse.

On chambra quelques électeurs hésitants pour les accompagner à la salle de vote, pendant que, sur la place, certain délégué de la Ligue des Droits de l'Homme poursuivait une propagande qui eût dû paraître suspecte à ses auditeurs.

Le scrutin clos, tous les délégués, dans la salle des assises, dans la salle des pas perdus et devant le palais de justice, attendirent patiemment le résultat.

Les opérations du dépouillement firent apparaître tout d'abord que les candidats se devaient suivre à peu de distance, sans que pourtant on pût prévoir encore qui des deux l'emporterait.

Mais cependant, à voir le défilé des bulletins, on pouvait se rendre compte avec quelle discipline les gauches avaient voté, encadrant leurs troupes pour éviter toute défection.

Et la victoire leur fut acquise. M. Josse avait perdu 20 voix, M. Neuville arrivait en tête avec 9 voix de majorité absolue.

Quelques excités risquèrent en son honneur un vivat, auxquels répondirent plus nombreux les cris de « Vive la Culture! »

Ceux-là, sans doute, tenaient à préciser le sens exact qu'avaient voulu donner les délégués sénatoriaux à l'élection de M. Neuville, qui, au point de vue politique, n'était point nettement catalogué et ne devait qu'à son passé de professeur d'agriculture un succès de justesse.

M. Josse accueillit la nouvelle de ce résultat sans amertume. Particulièrement favorisé jusqu'alors par le suffrage universel, il en éprouve aujourd'hui l'inconstance, dans des conditions qui ne le diminuent point.

Si sa carrière est momentanément interrompue, elle n'est point terminée. Il est de ceux dont la collaboration à certaines heures s'impose. Il a fait tout son devoir pendant 17 ans au parlement, il saura le faire encore dans l'avenir. Et peut-être aura-t-il la satisfaction de voir ceux qui l'ont abandonné hier, être les premiers à solliciter son concours.

M. Josse a fait preuve d'un trop grand désintéressement pour ne pas oublier leur défection et d'un caractère trop bien trempé pour être affecté d'un échec comme en subissent tous les hommes politiques de valeur et d'avant-garde.

M. Josse a encore un long avenir devant lui ; avec tous ses amis, il peut l'envisager avec confiance.

Dans le Calvados, les trois sénateurs sortants sont réélus avec des majorités qui ne laissent aucun espoir à ceux qui seraient tentés de rompre la concorde nationale républicaine, si loyalement et si complètement pratiquée dans ce département.

M. Henry Chéron, qui a été le principal artisan de cette union avec le regretté Paul Boivin-Champeaux, ne sera pas jaloux en voyant le fils de son ancien collègue le distancer de trente voix. Sa sage politique est ratifiée une fois de plus par un bon millier de suffrages.

Un peu moins favorisé — sans doute en raison de la lutte assez vive menée contre lui aux élections cantonales, — le comte d'Harcourt gagne cependant 220 voix sur sa première élection sénatoriale. Une majorité absolue de [redacted] résultat particulièrement injuste si l'on se souvient de la constante ardeur avec laquelle M. Josse a défendu les grands intérêts de l'agriculture normande.

Mais l'injustice d'hier sera réparée un jour. M. Josse n'est pas homme à se retirer de la lutte. Il retrouvera certainement au Parlement la place que méritent ses services passés, et ses admirables qualités d'esprit et de cœur.

* * *

M. Yves LE TROCQUER
Député, ancien Ministre
élu dans les Côtes-du-Nord

Joubert, S. F. I. O. ...
Fauste, rép. soc. 6
Paul Hoefler, rép. soc. 0
(Ballottage pour un siège)

SÉNATEURS SORTANTS : MM. Victor Peytral (G. D.) et Maurice de Rothschild (A. G.).

Deuxième tour

MM. Toy-Riont 164
Peytral 161
(Ballottage pour un siège)

Troisième tour

MM. Toy-Riont ..... 178 ELU
Peytral ..... 155 voix

ALPES-MARITIMES (2 sénateurs)
Inscrits : 466. — Votants : 466

MM. Charabot, S.S., U.D.... 289 ELU
A. Donadeï, anc. dép. rép. de g..... 208 voix
Raiberti, anc. min., S. S., U.R. 177
Bermond, cons. gén., rad. soc. 160

Liste socialiste

MM. Paul Faure, dép. S. F. I. O. ..... 2 voix
Léon Blum, dép., S.F. I. O. 1
(Ballottage pour 1 siège)

SÉNATEURS SORTANTS : MM. Raiberti (U. R.) et Charabot (U.D.).

Deuxième tour

MM. Donadeï ..... 241 ELU
Raiberti 221

ARDÈCHE (3 sénateurs)

Liste radicale socialiste

MM. Cuminal, S.S., G.D.... 232 voix
Edouard Roche, S. S., G. D. 174

Liste socialiste (S. F. I. O.)

MM. Ed. Froment, maire, cons. gén. ..... 136 voix
Eldin Sully, anc. dép., cons. gén. 92
Hérold 82

Liste d'Union républicaine démocratique

MM. Henri Pavin de Lafarge, cons. gén., U. R. D. ..... 367 voix
Duclaux-Monteil, dép., U. R. D..... 360
de Montgolfier, U.R.D.. 346

Candidatures individuelles

MM. Antériou, dép., ministre des pensions, rép. socialiste ..... 255 voix
D. Cheynel, cons. gén., rép. de g..... 90
le docteur M. Astier, anc. dép., rép. rad... 66
André Roussilhon, c. gén., rad. soc..... 38
Jallès, maire, rad. soc. 19
(Ballottage)

SÉNATEURS SORTANTS : MM. Cuminal (G. D.), Roche (G.D.) et Chalamet (U.R.), qui avaient été élus le 9 janvier 1921, au 2e tour de scrutin, par 403, 397 et 395 voix sur 774 votants.

M. Chalamet ne se représentait pas.

Deuxième tour

MM. Pavin de Lafarge.... 381
Duclaux-Monteil 374
de Montgolfier 363
Cuminal 358
Roche 325
Antériou 311
Froment 128
Astier 74
(Ballottage pour les 3 sièges)

Troisième tour

MM. Cuminal ..... ELU
Duclaux-Monteil ..... ELU
Pavin de Lafarge .... ELU

ARDENNES (3 sénateurs)
Inscrits : 825. — Votants : 823

Liste des sénateurs sortants

MM. Lucien Hubert, S. S., G. D..... 488 ELU
L. Charpentier, S. S., G. D..... 225 voix
Albert Gérard, S. S., G. D..... 195

Liste socialiste S. F. I. O.

MM. Boutet, dép., maire de Charleville ..... 226 voix
Caffaret, cons. d'arr... 145
Renard, mre de Fumay 144

Liste d'Union républicaine

MM. Albert Meunier, dép., U. N. R..... 367 voix
Massiault, agric., U.N.R. 209

M. Paul DOUMER
Président du Sénat
réélu en Corse

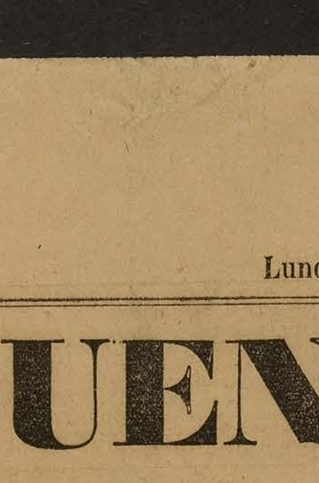

M. Henry CHÉRON
réélu dans le Calvados

M. BOIVIN-CHAMPEAUX
réélu dans le Calvados

CALVADOS

Trois sénateurs

Inscrits : 1.146. — Votants : 1.131

MM. Boivin-Champeaux, S. S., U. R..... 1.056 ELU
Henry Chéron, ministre d. finances, S.S., U.R. 1.029 ELU
le comte d'Harcourt, S. S., U. R..... 887 ELU
Guillemette, maire de Mézidon, soc..... 41 voix
Letavernier, soc..... 39 voix

SÉNATEURS SORTANTS : MM. Henry Chéron, le comte d'Harcourt et Jean Boivin-Champeaux, membres tous les trois du groupe de l'Union républicaine.

Au renouvellement de janvier 1921 avaient été élus : M. de Saint-Quentin, 998 voix ; Paul Boivin-Champeaux, 986 voix, et Henry Chéron, 818 voix, sur 1.128 votants.

M. d'Harcourt fut élu le 28 juin 1925 par 660 voix sur 1.128 votants, pour remplacement de M. Paul Boivin-Champeaux, décédé. M. Jean Boivin-Champeaux, fils de ce dernier, a été élu le 8 juillet 1928 par 757 voix sur 1.132 votants, en remplacement du comte de Saint-Quentin, décédé

Candidature individuelle

M. Henri Philippoteaux, dép., rad. soc..... 262 voix
(Ballottage pour 2 sièges)

SÉNATEURS SORTANTS : MM. Lucien Hubert, L. Charpentier et Albert Gérard, inscrits tous les trois à la Gauche démocratique

Deuxième tour

MM. Philippoteaux..... 402 voix
Boutet 321
Meunier 392
Régnier 232
Gérard 62
(Ballottage pour 2 sièges

Troisième tour

MM. Albert Meunier..... 431 ELU
Philippoteaux ..... 418 ELU
Boutet ..... 373 voix

ARIÈGE (2 sénateurs)

Liste de concentration républicaine

MM. Paul Laffont, dép., anc. s.-secrétaire d'Etat, rép. soc. ..... 305 ELU
Rambaud, maire de Pamiers, radical .... 243 voix

Liste républicaine modérée

MM. Reynald, S. S., U. R... 120 voix
Pérès, S. S., U. R..... 66

Liste socialiste (S. F. I. O.)

MM. Mazaud, cons. gén..... 87 voix
Fréd. Subra, maire de Merens 60

Candidature individuelle

Raqot ..... 136 voix
(Ballottage pour un siège

SÉNATEURS SORTANTS : MM. Reynald et Pérès, tous les deux de l'Union républicaine.

Deuxième tour

MM. Rambaud ..... 394 ELU

AUBE (3 sénateurs)
Inscrits : 663. — Votants : 662

Liste de concentration républicaine

MM. Armbruster, S. S. soc. ind., A. G..... 380 ELU
Royer, c. gén., rép. de g. 322 voix
Lesaché, anc. dép., cons. gén., rép. de gauche... 321

Liste de la Fédération radicale et radicale-socialiste

MM. Alex. Israel, S. S., G. D. 321 voix
Moslard, anc. cons. gén. 246
Bridou, cons. gén..... 228

Liste socialiste (S. F. I. O.)

MM. Lemasson, anc. c. gén. 34 voix
Millet, maire de Romilly. 31
Penot, maire de Ville-sur-Arce 33

Une liste communiste a obtenu 7 v.
(Ballottage pour 2 sièges)

SÉNATEURS SORTANTS : MM. Renaudat (U. R.), le docteur Armbruster (non inscrit) et Alexandre Israël (G. D.).
M. Renaudat ne se représentait pas.

Deuxième tour

MM. Israel ..... 361 ELU
Lesaché ..... 322 voix
Royer 297
Moslard 297
(Ballottage pour un siège)

Troisième tour

MM. Lesaché ..... 328 ELU
Moslard ..... 326 voix

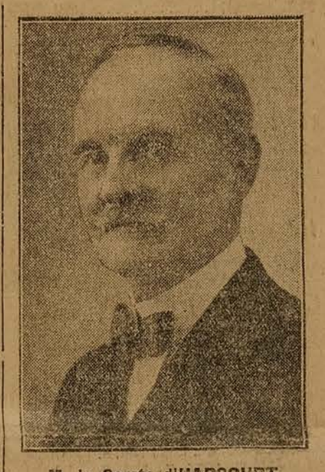

M. le Comte d'HARCOURT
réélu dans le Calvados

AUDE (3 sénateurs)

Liste radicale socialiste

MM. Maurice Sarraut, S. S., G. D..... 618 ELU
Albert Sarraut, ancien minis., S. S., G. D... 618 ELU
le Dr Jean Durand, anc. min., S. S., G. D. 599 ELU

SÉNATEURS SORTANTS : MM. Maurice Sarraut, Jean Durand et Albert Sarraut, inscrits tous les trois au groupe de la Gauche démocratique.

AVEYRON (3 sénateurs)
Inscrits : 801 — Votants : 801

Liste républicaine

MM. Monsservin, S. S., U. R. 414 ELU
J. Coucoureux, ancien Massabuau, S. S., U. R. 354
député ..... 397 voix

Liste radicale

MM. Eug. Raynaldy, anc. dép., anc. ministre .. 409 ELU
Pierre Maruéjouls, m. plénipot., c. gén. .... 375 voix
E. Fournol, anc. dép. 367
(Ballottage pour un siège)

SÉNATEURS SORTANTS : MM. Monsservin (U. R.), Amédée Vidal (U. R.), Massabuau (U. R.).

Deuxième tour

MM. Coucoureux ..... 412 ELU
Maruejouls ..... 388 voix
M. Vidal ne se représentait pas.

BOUCHES-DU-RHONE (4 sénateurs)

MM. Bergeon, S.S., G.D.... 297 ELU
Pasquet, anc. min., S. S., G. D..... 276 ELU
Schrameck, anc. min., S.S., G.D. ..... 229 voix
Pujes, anc. agent voyer, rép. soc. 181
Flaissières, S.S., G.D... 174
Payan, cons. gén., rad.. 116
Henri Michel, anc. dép., rad. soc. 39
Emile Michel, cons. gén., rad. soc..... 13
Delmas, rép. soc. 12

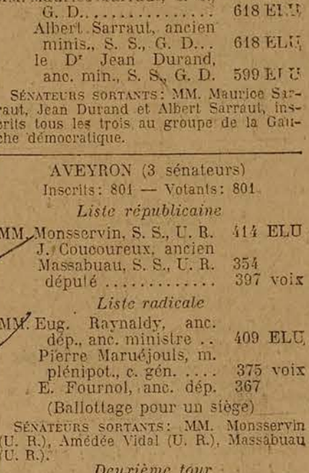

Wide World Photos.
M. ANTÉRIOU
Député, Ministre des Pensions
qui se présentait dans l'Ardèche

Liste socialiste (S. F. I. O.)
MM. Canavelli, anc. dép..... 166 voix
Taddeï, cons. gén..... 108
Sixte-Quenin, dép. ... 107
A. Remondin, maire de Lambesc 103
(Ballottage pour 2 sièges)
SÉNATEURS SORTANTS: MM. Pasquet, Schrameck, le docteur Flaissières et Bergeon, tous les quatre de la Gauche démocratique.
Deuxième tour
MM. Schrameck .... 278 ELU
Flaissières 192
Puges 203
Canavelli 171
(Ballottage pour 1 siège)
Troisième tour
MM. Puges .... 292 ELU
Flaissières 185

CANTAL (2 sénateurs)
Liste républicaine
MM. François-Marsal, anc. pr. du cons. S.S., U.R. 284 voix
Noël Cazals, S.S., U. R. 177
Liste du Cartel des gauches
MM. Louis Dauzier, maire d'Aurillac, rad. soc. 270 voix
Henri Brunel, notaire, cons. g., radical.... 239
Candidatures individuelles
MM. Trémoulière, anc. dép., rad. soc. ind........ 52 voix
le docteur Félix Ramond, méd.-chef de l'hôpital St-Antoine, à Paris, radical.... 34
Fernand Brun, dép., r. 58
le docteur Raoul Rayrolles, c. g., rad. soc. diss. 24
(Ballottage)
SÉNATEURS SORTANTS: MM. François-Marsal et le docteur Cazals, membres de l'Union républicaine, élus l'un et l'autre le 9 janvier 1921, M. François-Marsal, au premier tour, par 302 voix sur 579 votants, et le docteur Cazals, au troisième tour, par 310 voix.
Deuxième tour
MM. Dauzier .... 290 ELU
François-Marsal 282
Brunel 280
Cazals 249
(Ballottage pour un siège)
Troisième tour
MM. Brunel .... 291 ELU
François-Marsal 288

CHARENTE (3 sénateurs)
Inscrits: 816. — Votants: 814
Liste d'Entente des gauches
MM. Babaud-Lacroze, S. S., G. D. .... 418 ELU
Delhoume, S. S., G. D. 344 voix
James Hennessy, S. S., U. D. 343
Candidatures individuelles
MM. Georges Ménier, dép., rad. soc. .... 250 voix
J. Poitou-Duplessy, anc. dép., Entente rép..... 211
Jean Carnot, anc. dép., rép. rad, ind. 182
Edm. Laroche-Joubert, anc. dép., Un.... Nat. 148
Géo Gérald, anc. dép., cons. gé., rép. rad. ind. 110
P. Condé, anc. dép., Union Nat. 105
G. Guillon, maire d'Angoulême, rad. soc. ind. 42
E. Pascaud, dép., rad. s. 29
Jarton, cons. g., rad. s. 28
Marcel, c. d'arr., U. N. 18
(Ballottage pour 2 sièges)
SÉNATEURS SORTANTS: MM. James Hennessy (U. D.), Delhoume (G. D.), Babaud-Lacroze (G. D.).
Deuxième tour
MM. Delhoume .... 484 ELU
James Hennessy .... 395 voix
Ménier 285
Poitou-Duplessy 226
(Ballottage pour un siège)
Troisième tour
MM. James Hennessy .... 424 ELU
Georges Ménier .... 361 voix

CHARENTE-INFERIEURE (4 sénateurs)
Inscrits: 999. — Votants: 994
Liste radicale socialiste
MM. Chapsal, S. S., G. D.. 907 ELU
Coyrard, S. S., G. D... 895 ELU
Lauraine, S. S., ancien sous-secr. d'Etat, G.D. 880 ELU
Perreau, S. S., G. D... 861 ELU
Candidature individuelle
M. Métadier, c. g., r. d. g. 76 voix
SÉNATEURS SORTANTS: MM. Perreau, Coyrard, Chapsal, Lauraine, tous inscrits à la Gauche démocratique.

CHER (3 sénateurs)
Inscrits: 693. — Votants: 689
Liste républicaine socialiste
MM. H. Mauger, S. S., G. D. 309 voix
J.-L. Breton, anc. min., S. S., G. D. 113
Liste radicale-socialiste
MM. Plaisant, S. S., G. D.. 383 ELU
Gestat, prés. du cons. g. 270 voix
Vinadelle, c. g., rad. s. 85
Candidatures individuelles
MM. Laudier, anc. dép., S.F. I. O. .... 291 voix
Péraudin, a. d., rép. s. 190
Boin, comm. dissident. 42
Liste communiste
MM. Monot .... 44 voix
Jobleau 41
Girard 37
(Ballottage pour 2 sièges)
SÉNATEURS SORTANTS: MM. Mauger, Jules-Louis Breton et Marcel Plaisant, membres de la Gauche démocratique.
Deuxième tour
MM. Mauger .... 433 ELU
Laudier .... 409 ELU
Gestat .... 272 voix
Péraudin 70
Jobleau 28

CORRÈZE (3 sénateurs)
MM. Labrousse, S. S., G. D. 394 ELU
J. Faure, S. S., A. G... 346 voix
H. de Jouvenel, anc. min., S. S., A. G.... 341
Vidalin, rad. soc. 293
Verdeaux, soc. S.F.I.O. 221
Vachal, républicain .. 110
(Ballottage pour 2 sièges)
SÉNATEURS SORTANTS: MM. Henry de Jouvenel (non inscrit), Joseph Faure (non inscrit), le docteur Labrousse (G. D.).
Deuxième tour
MM. Faure .... 411 ELU
De Jouvenel .... 417 ELU

CORSE (3sénateurs)
Inscrits: 808. — Votants: 806
Liste républicaine démocratique
MM. Sari, S. S., G. D. .... 411 ELU
Adolphe Landry, dép., ancien ministre .... 408 ELU
J. Giordan, S. S., G. D. 397 voix
Liste d'Union républicaine
MM. Paul Doumer, présid. du Sénat, S. S. G. D. 416 ELU
S. Gavini, anc. député. 401 voix
Camille de Rocca-Serra, député .... 309 voix
SÉNATEURS SORTANTS: MM. Paul Doumer, le docteur Emile Sari et Giordan membres tous les trois de la Gauche démocratique

COTE-D'OR (3 sénateurs)
Inscrits: 1.000. — Votants: 998
Liste d'Union des sénateurs sortants
MM. le Dr Chauveau, S. S., U. R. .... 742 ELU
P. Jossot, S. S., G. D. 623 ELU
A. Montenot, S. S., U. R. 601 ELU
Liste cartelliste
MM. Pierre Charles, anc. dép., r. s. .... 146 voix
Marlio, rép. soc. 26
Liste socialiste S. F. I. O.
MM. Robin, cons. gén...... 240 voix
Maillard-Gaulin 105
Mataresche 97
Candidatures individuelles
MM. Cyp. Mathé, cand. agr. 185 voix
C. Roux, candidat agric. 167
SÉNATEURS SORTANTS: MM. le docteur Chauveau (U. R.), Jossot (G. D.) et Montenot (U. R.).

COTES-DU-NORD (5 sénateurs)
Inscrits: 1.241. — Votants: 1.240
Liste d'Union des gauches
MM. de Kerguézec, S. S., G. D. .... 738 ELU
Servain, S. S., U. R... 661 ELU
Even, dép., rad. soc... 625 ELU
Eug. Mando, S. S., U. R. 588 voix
Cochet, c. g., rad. soc. 477
Candidatures individuelles
MM. Yves Le Trocquer, dép., anc. ministre, rép... 447 voix
Sérandour, a. dép., rad. 377
le docteur Chambrin, c. gén., rad. soc....... 328
(Ballottage pour 2 sièges)
SÉNATEURS SORTANTS: MM. Mando (U.R.), Servain (U. R.), Le Troadec (G. D.), le docteur Baudet (G. D.), de Kerguézec (G. D.).
MM. Baudet et Le Troadec ne s'étaient pas représentés.
Deuxième tour
MM. Mando .... 613 voix
Le Trocquer 584
Cochet 503
Chambrin 292
Philippe 267
(Ballottage pour les 2 sièges)
Troisième tour
MM. Mando .... 692 ELU
Le Trocquer .... 666 ELU

CREUSE (3 sénateurs)
Inscrits: 625 — Votants: 625
MM. Binet, ancien ministre, rad. soc. .... 364 ELU
Judet, S. S., G. D. .... 207 voix
Chagnaud, S. S., U. D... 179
Grand, S. S., G. D. 164
Connevot, dép., rad. soc. 147
Alhéritière, cons. gén., rad. soc. 134
Tardif, cons. gén., rép. 68
Cotton, cons. gén., rad. soc. 35
Liste socialiste
MM. le docteur Vincent, cons. gén., S. F. I. O. 185 voix
Bénassy, ancien député, S. F. I. O. 165
Chervy, conseiller d'arrond., S. F. I. O. 135
(Ballottage pour 2 sièges)
SÉNATEURS SORTANTS: MM. Grand (G.D.), Chagnaud (U. D.), Judet (G. D.).
Deuxième tour
MM. Judet .... 227 voix
Grand 206
Vincent 197
(Ballottage pour 2 sièges)
Troisième tour
MM. Grand .... 378 ELU
Judet .... 362 ELU
Chagnaud .... 65 voix

DORDOGNE (4 sénateurs)
Inscrits: 1.098. — Votants: 1.098
Liste d'Union des gauches
MM. le docteur Gadaud, S. S., G. D. .... 719 ELU
le docteur Sireyjol, S. S., G. D. .... 645 ELU
M. Michel, S. S., G. D. 563 ELU
le docteur Faugères, député rad. soc...... 435 voix
Liste socialiste (S. F. I. O.)
MM. le docteur Simounet, maire de Bergerac.. 194 voix
Michel Clément 83
Cellerier, cons. d'arr.. 73
Lasserre 67
Candidatures individuelles
MM. de La Batut, S. S., U. D. .... 291 voix
R. David, anc. s.-secr. d'Etat, anc. dép., rép. de gauche........ 280
Brunet, anc. dép. rép. de gauche.......... 256
Bels, cons. gén. rad... 193
Cazaud, dép. rad. soc.. 125
le docteur Cibrié, rép. soc. 108
Dubois, m. de Bourg-du-Bost, rad. soc.... 65
Delqueyrou 31
Vitrac, rép. soc....... 20
(Ballottage pour 1 siège)
SÉNATEURS SORTANTS: MM. de La Batut (U. D.), Sireyjol (G. D.), Marcel Michel (G. D.), le docteur Gadaud (G. D.).
Deuxième tour
MM. Faugères .... 660 ELU
De la Batut .... 329 voix

DOUBS (3 sénateurs)
Inscrits: 915. — Votants: 914
Liste d'Union républicaine démocratique
MM. Gaston Japy, S. S., U. R. 528 ELU
Maur. Ordinaire, S. S., U. R. .... 525 ELU
le marquis de Moustier, S. S., U. R. .... 520 ELU
Liste radicale socialiste
MM. Charles Siffert, maire de Besançon, rad. soc. 326 voix
le Dr Chopard, cons. gén., rép. 310
Joseph Rossel, c. d'arr., rad. soc. 303
Liste socialiste (S. F. I. O.)
MM. A. Bermont, maire de Montbéliard .... 60 voix
Martin maire de Dampierre-les-Bois 60
Robbe, maire de Pontarlier 55
Liste communiste
MM. Ablitzer .... 12 voix
Balanch 12
Laub 12
SÉNATEURS SORTANTS: MM. Maurice Ordinaire, de Moustiers et Japy, membres du groupe de l'Union républicaine.

DROME (3 sénateurs)
Inscrits: 727. — Votants: 720
MM. Lisbonne, S. S., G. D. 404 ELU
Perdrix, S. S., G. D... 389 ELU
Valette, S. S., S.F.I.O. 369 ELU
Liste radicale socialiste
MM. A. Escoffier, anc. dép. 289 voix
Eynard, mre du Bourg-de-Peage 282
Chancel, maire de Montélimar 230
Candidatures individuelles
MM. Bonnardel, maire de Romans, soc. comm.. 50 voix
Bellier, maire d'Etoile, rad. soc. 20
Lachaud, receveur hon. des P. T. T., rad. soc. 12
SÉNATEURS SORTANTS: MM. Perdrix (G. D.), Lisbonne (G. D.), Valette (S. F. I. O.).

EURE-ET-LOIR (3 sénateurs)
Inscrits: 714. — Votants: 714
Liste d'Union des gauches
MM. Valadier, S. S., G. D... 446 ELU
Viollette, dép. anc. min, anc. gouv. gén. de l'Algérie, rép. sort... 407 ELU
Bouvart, S. S., G. D... 391 ELU
Liste socialiste S. F. I. O.
MM. Lange, cultivateur.... 14 voix
Pierre Joseph, imprim. 14
Fouqueau, commerc.. 13
Liste du Parti agraire
MM. Pasquer, cultivateur .. 247 voix
Barret, cons. d'arr..... 224
Lamirault, cultivat... 203
Candidatures individuelles
MM. Lefébure, c. g., rép. ind. 149 voix
Paul Gau, agr., r. de g. 30
SÉNATEURS SORTANTS: MM. Lhopiteau (U. R.), Bouvard (G. D.) et Valadier (G. D.). M. Lhopiteau ne se représentait pas.

FINISTÈRE (5 sénateurs)
Liste républicaine
MM. le docteur Lancien, S. S., G. D. .... 668 voix
le docteur Guillemot, S. S., G. D. 652
G. Le Bail, S. S., G. D. 613
Fenoux, S. S., U. D... 608
J. Le Louédec, député, rad. soc. 576
Liste de concorde républicaine
MM. Inizan, député, rép.... 609 voix
le docteur Chauvel, rép. 579
Henry, anc. dép., rép.. 573
Mocaër, cons. g., dém. 561
Le Hir, avocat, démoc. 532
Liste socialiste S. F. I. O.
MM. Masson, député ...... 119 voix
Le Cozic, retraité..... 110
Saliou, maire de Poullaouen 108
Queffelec, maire d'Audierne 105
Le Floch, ébéniste.... 102
(Ballottage)
SÉNATEURS SORTANTS: MM. Fenoux (U. D.), le docteur Lancien (G. D.), Forfin (G. D.), le docteur Guillemot (G. D.), Le Bail (G. D.).
Deuxième tour
MM. Lancien .... 750 ELU
Guillemot .... 749 ELU
Fenoux .... 733 ELU
Lebail .... 717 ELU
Lelouédec .... 696 ELU
Inizan .... 593 voix
Chauvel 586
Mocaer 581
Henry 578
Lehir 554

GARD (3 sénateurs)
Inscrits: 827. — Votants: 824
Liste radicale-socialiste
MM. Méjan, S. S., G. D.... 441 ELU
Jean Bosc, S. S., G. D.. 416 ELU
Bazile, député, rad. soc. 383 voix
Liste socialiste S. F. I. O.
MM. Bruguier, S. S........ 457 ELU
Beau, cons. gén....... 244 voix
Guittard, indép....... 227
Liste communiste
MM. Vallat, maire d'Alès... 77 voix
Béchard, cons. gén.... 77
Chapon, cons. gén..... 74
SÉNATEURS SORTANTS: MM. Bruguier (S.F.I.O.), Méjan (G. D.), Jean Bosc (G. D.).

ALGER (1 sénateur)
Inscrits: 380. — Votants: 380
MM. J. Duroux, S. S., G. D. 340 ELU
E. Pfister, directeur de la *Presse libre*, Un. r. 31 voix
SÉNATEUR SORTANT: M. Duroux (G. D.).

* * *

Série non renouvelable

RHIN (HAUT-) (1 siège vacant)
Inscrits: 925. — Votants: 923
MM. l'abbé Haegy, cons. gén. autonomiste .... 433 voix
le docteur Pfleger, dép. catholique national. 324
Wicky, maire de Mulhouse, S. F. I. O..... 160
André Marty, comm... 3
Bulletins blancs 3
(Ballottage)
Il s'agissait de pourvoir au remplacement de M. Helmer (U.R.) décédé le 4 août dernier. Elu le 11 janvier 1920, M. Helmer avait été réélu le 9 janvier 1921 par 537 voix sur 909 votants.
Deuxième tour
MM. l'abbé Haegy .... 439 voix
Pfleger 371
Wicky 104
(Ballottage)
Troisième tour
MM. Pfleger .... 473 ELU
Abbé Haegy 441

SEVRES (DEUX-) (1 siège vacant)
Inscrits: 764 — Votants: 757
M. L. Demeillier, anc. dép. présid. du cons. gén., rép. de gauche...... 564 ELU
Le siège était vacant par suite du décès de M. Dutaud (G.D.), survenu le 23 juillet 1929.

M. Biezedowsky est inculpé par Moscou de malversations

L'Agence Havas communique la dépêche suivante qu'elle a reçue de Moscou:

Le procureur du tribunal suprême a pris connaissance des pièces de l'affaire de détournement de sommes appartenant à l'ambassade de l'Union des républiques socialistes soviétiques en France. Il a jugé ces pièces suffisantes pour intenter une action criminelle contre M. Biézedovsky et l'inculper de malversations.

Le procureur a chargé le juge d'instruction en chef de procéder à l'enquête préliminaire.

Le Congrès du parti Radical-Socialiste commence jeudi à Reims

Tout son intérêt portera sur le débat politique et sur l'élection du Président

L'Agence Havas nous envoie sur le prochain congrès radical-socialiste les lignes suivantes:

Le congrès du parti radical et radical-socialiste va tenir ses assises du jeudi 24 octobre au dimanche 27, à Reims. C'est M. Marchandeau, qui, en sa qualité de député, maire de la capitale de la Champagne, a été chargé de l'organisation matérielle de ce congrès. On assure que les congressistes seront plusieurs milliers, en raison de l'importance des questions à l'ordre du jour et de la proximité de Paris.

La matinée de jeudi sera consacrée à une conférence des présidents et secrétaires généraux des fédérations.

Le congrès s'ouvrira jeudi après-midi, en séance plénière, par deux discours: celui de M. Marchandeau et celui de M. Daladier. Il sera ensuite procédé à la vérification des pouvoirs des délégués, puis les différentes commissions se réuniront aussitôt en séance privée, pour entendre les conclusions de leurs rapporteurs.

Tout l'intérêt du congrès paraît d'ailleurs devoir se concentrer d'une part, autour du débat de politique générale et d'autre part, autour de l'élection du président du parti et du bureau du comité exécutif, dont le mandat biennal arrive à expiration.

Pour ou contre la Concentration

En ce qui concerne la politique générale, l'opinion publique est suffisamment instruite par les polémiques ardentes auxquelles se sont livrés, pendant ces dernières semaines, partisans et adversaires des deux thèses en présence pour qu'il soit superflu de les exposer ici dans le détail. Il convient simplement de rappeler que l'assemblée devra se prononcer pour ou contre la politique dite « de concentration » ou, en d'autres termes, qu'elle sera appelée à choisir entre une politique de collaboration avec les partis qui composent actuellement la majorité parlementaire et la continuation de la politique d'opposition à cette majorité, que le parti radical-socialiste a inauguré au lendemain du congrès d'Angers.

En l'état actuel des choses, il est permis de penser que le congrès se prononcera dans son immense majorité contre toute politique qui serait pratiquée sous l'égide des partis de «droite» et qu'il demandera à ses élus au parlement de n'accorder leur soutien ou leur collaboration qu'à une formation dont l'axe serait constitué avec le parti radical, et qui accepterait de s'employer avec lui à la réalisation d'un programme minimum, dont les grandes lignes seront déterminées par la motion votées en conclusion du débat.

Les divers ordres du jour adoptés par la quasi-unanimité des fédérations du parti en leurs congrès départementaux sont en effet formels à cet égard, et d'autre part la position prise par la commission de politique générale du comité exécutif en l'une de ses dernières réunions ne peut que confirmer cette opinion.

On sait que cette commission est composée des principaux leaders radicaux-socialistes. Elle a confié à l'un de ses membres, M. Camille Chautemps, le soin de traduire devant le congrès son point de vue en la matière et à l'unanimité moins trois voix, celles de MM. Bergery, Margaine et Dalimier, elle a adopté les conclusions du rapport de l'ancien ministre de l'Intérieur qui se prononce catégoriquement contre toute politique de concentration à droite.

En résumé, dit en effet M. Chautemps, que ce soit au Gouvernement ou dans l'opposition, notre grand parti entend défendre sa doctrine, son unité et son indépendance. Tant qu'il aura en face de lui une majorité de droite, il respectera la règle de l'institution parlementaire et demeurera dans l'opposition. A toutes les offres de ceux qui rêvent de l'entraîner vers une nouvelle union nationale au prix d'un abandon de sa doctrine, il opposera un refus formel et permanent. Si, comme il le souhaite, la majorité actuelle se désagrège et s'il est sollicité de participer à l'action gouvernementale, il ne se dérobera pas à son devoir envers le pays. Mais il n'accédera au pouvoir que dans sa pleine liberté et sans renoncer à son programme démocratique. Pour une politique hardiment réformatrice, il appellera à une large union tous les républicains sincèrement attachés à la laïcité, à la paix et à la justice sociale, et tentera de constituer une majorité de gauche homogène et durable.

Il convient de souligner que MM. Bergery, Margaine et Dalimier, ne sont point au nombre des « concentrationnistes », et qu'au contraire ils ne se sont trouvés dans la minorité de la commission que parce qu'ils voulaient reprendre une attitude encore plus intransigeante dans la forme que celle du rapporteur.

Il n'y a d'ailleurs point à proprement parler de partisans avoués de la politique de concentration au sein du parti radical. C'est plutôt par des subtilités de langage ou par de légères divergences d'interprétation que les tenants de l'élargissement de la majorité parlementaire actuelle manifestent leur opinion, et il y a lieu de présumer qu'après avoir exposé leur point de vue, ils se rallieront au texte de la commission.

La Présidence

A la fin de la session parlementaire, trois des chefs radicaux-socialistes les plus en vue paraissaient susceptibles de poser leur candidature à la présidence, et ce avec des chances sensiblement égales: MM. Daladier, Herriot et Camille Chautemps.

Les amis du président sortant menaient en sa faveur une campagne très active et multipliaient leurs instances auprès de lui pour le décider à solliciter encore les suffrages de l'assemblée. Ils étaient même décidés à faire en sorte qu'avant le renouvellement du bureau, le congrès modifiât les statuts du parti qui stipulent, en l'article 18, que les membres sortants de ce bureau ne sont pas immédiatement rééligibles. D'autre part, les adversaires de la candidature de M. Daladier s'employaient à lui susciter un concurrent, et leur choix s'était porté sur M. Herriot.

Enfin un certain nombre de membres influents du comité exécutif pensaient que M. Camille Chautemps pourrait au dernier moment empêcher que le parti pût apparaître comme divisé sur cette délicate question en ralliant sur son nom la grande majorité de suffrages.

Les choses en étaient là quand survint au cours de ces dernières semaines, la campagne menée contre M. Daladier prit une allure telle, qu'à tort ou à raison, nombreux furent ceux qui, à l'intérieur du parti et même dans les partis voisins, prirent pour une lutte d'idées ce qui n'était sans doute qu'une question de personnes. Dès ce moment les chances de M. Daladier augmentèrent considérablement. Les partisans de sa candidature en firent quelque sorte le drapeau de l'opposition, à la politique de concentration ou d'union nationale. Pourtant, au point de vue doctrinal, rien ne sépare le député de Vaucluse des chefs les plus incontestés du parti radical qui, tels MM. Herriot, Maurice Sarraut, etc., etc... se sont affirmés complètement d'accord avec lui sur ce point comme sur bien d'autres.

De plus M. Chautemps, dimanche dernier, puis M. Herriot ont déclaré catégoriquement qu'ils ne seraient ni l'un ni l'autre candidats. Dans ces conditions il est probable que M. Daladier sera réélu sans concurrent à une assez grande majorité, et ce d'autant plus que soucieux de ne pas paraître vouloir poser sur les décisions du congrès, il a demandé et obtenu que fut retirée de l'ordre du jour de la séance de jeudi matin, la question de la révision des statuts et du règlement du parti. M. Daladier a voulu ainsi laisser à l'assemblée toute latitude de se prononcer suivant ses tendances au moment où cette révision lui sera proposée.

Telles paraissent devoir être logiquement à l'heure actuelle les

qui ne s'arrêtera que lorsque seront sauvegardés les intérêts de la nation.

Convaincu que, seule, l'union sacrée peut, comme en 1914, sauver la patrie en danger, le Comité national fait appel à toutes les organisations pouvant l'aider dans sa tâche et qui ont le devoir impérieux d'unir leurs efforts aux siens: associations d'anciens combattants, groupements nationaux et professionnels, etc.

Le Comité national compte sur la vigilance patriotique des représentants du peuple pour exécuter sans défaillance le mandat qu'ils tiennent de la nation et dont ils lui doivent compte.

Pour le Comité national:
Le Président,
Général MORDACQ.

N. B. — Pour tous renseignements, adhésions, concours, s'adresser au Secrétariat du Comité, 127, rue La Fayette, à Paris (Xe). Tél. 42.51 et 60.27 Trudaine.

Le rendement général des impôts en septembre 1929

Les plus-values budgétaires continuent d'être chaque mois considérables. En septembre, les évaluations, pour ce qui concerne les impôts indirects et les monopoles (autres que ceux dont le produit est versé à la Caisse d'amortissement) et les produits du domaine, ont, en effet, été dépassées par les recouvrements de 534 millions 411.100 francs. Et la comparaison avec les rendements de septembre 1928 fait apparaître, dans les recettes du budget général, un excédent de 261 millions 583.600 francs qui affecte à la fois les impôts directs et les contributions indirectes.

Les résultats du mois de septembre portent à 5 milliards de francs, en nombre rond, le montant des plus-values budgétaires pour les trois premiers trimestres de l'année en cours.

En effet, à la date du 30 septembre, à la fin du neuvième mois de l'exercice, on constate, dans les recouvrements au titre du budget général, une plus-value de 4.965 millions 11.600 francs par rapport aux prévisions budgétaires (contributions indirectes, monopoles, domaine), et un progrès de 3.329 millions 337.500 francs par rapport aux recouvrements des neuf premiers mois de 1928.

Sans doute, la hausse importante des prix en 1929, comparés à ceux de 1928 et de 1927, s'est traduite par une augmentation du produit de tous les impôts *ad valorem*. Il n'en reste pas moins que les recouvrements actuels attestent le développement de l'activité économique du pays.

Une note du Ministère des Finances

A propos des plus-values budgétaires considérables qu'enregistre la statistique officielle, le ministère des Finances communique la note suivante:

En publiant, selon l'usage, l'état des recouvrements opérés pendant le mois de septembre au titre du budget général, le ministre des Finances fait observer, une fois de plus, que les plus-values de l'exercice 1929 sont purement temporaires. Elles s'appliquent à un budget où tous les rajustements de dépenses qui sont la conséquence de la loi monétaire n'avaient pu être encore effectués. Elles ne pourront donc se renouveler pendant les exercices suivants.

Au surplus, il résulte de la situation provisoire de l'exercice 1929 que, déduction faite des diverses lois votées au cours de cet exercice et des projets déposés, y compris le collectif en cours d'examen, l'excédent des recettes sur les crédits se chiffre pour les huit premiers mois à 1.486 millions.

Le gouvernement ayant proposé d'affecter 1 million sur ledit exercice 1929 à l'outillage national, et la commission des finances de la Chambre ayant ratifié cette proposition, les plus-values des derniers mois apparaissent comme utiles pour laisser à la Trésorerie l'élasticité nécessaire et parer aux besoins éventuels.

L'AFFAIRE RIGAUDIN

Almazoff est inculpé d'homicide

Les taches suspectes étaient bien des taches de sang

Paris, 20 octobre.

A 11 h., ce matin, la police judiciaire s'est saisie de l'affaire Rigaudin et a transmis le dossier au juge d'instruction, M. Matifas, en même temps qu'elle envoyait le tailleur Almazoff au service de l'anthropométrie.

M. Benoit, directeur de la police judiciaire, et Nicolle, commissaire de police, se sont rendus dans le cabinet du juge pour lui indiquer quels avaient été les résultats de leur enquête. Almazoff n'a pas cessé de nier mais de telles charges sont relevées contre lui que M. Matifas l'inculpera sans doute d'homicide volontaire. Almazoff est resté dans les locaux de la police judiciaire.

Les charges qui pèsent sur Almazoff

M. Matifas, juge d'instruction a manifesté le désir avant de prendre une décision au sujet du tailleur Almazoff d'entendre d'abord, à 2 h. de l'après-midi, la femme de celui-ci. Cette audition terminée, Almazoff sera ou laissé en liberté ou inculpé.

Il est possible de faire actuellement le point dans cette affaire et de résumer quelques-unes des charges qui constituent contre le tailleur Almazoff des présomptions graves. Tout d'abord, encore qu'il ait été établi rapidement et qu'il doive être suivi d'un autre rapport plus détaillé, l'examen du laboratoire de l'identité judiciaire des objets et tâches suspectes qui lui ont été soumis est formel en plusieurs points. Il est bien établi que les tâches relevées au bas du pantalon d'Almazoff et que les éclaboussures qui souillaient l'arrière-boutique du tailleur proviennent de sang humain.

D'autre part, parmi les boîtes de carton saisies dans la boutique, l'une d'elles paraît avoir fourni l'étiquette que l'on a relevée sur la malle d'osier qui contenait le cadavre de Rigaudin. Par contre le fil de fer saisi dans la boutique n'est pas semblable à celui qui attachait l'étiquette à la malle.

Le travail des inspecteurs consistera maintenant à rechercher parmi tous les vanniers du quartier où habitait Almazoff, celui qui pourrait avoir vendu une malle neuve dans les jours qui précédèrent le crime; il faudra aussi soumettre à des experts l'écriture de l'étiquette et celle de l'écriteau apposé par Almazoff à la devanture de sa boutique.

Des particularités troublantes ont été relevées dans la rédaction de l'une et de l'autre. On sait que l'adresse de l'étiquette avait été rédigée indubitablement par un étranger, le mot « Monsieur » était écrit en abrégé « Mer ». Le mot: « Rue de Paris », avait trouvé son abréviation dans la lettre: « R. Paris ». Ces caractéristiques se retrouvent exactement dans la rédaction de l'écriteau annonçant que la boutique d'Almazoff était à louer et qu'on devait pour cela s'adresser à Mer Almazoff. C'est Almazoff qui a rédigé dans cette forme cette adresse. Il a voulu dire: Avenue de Paris, 187.

On n'a point saisi d'encre dans la boutique du tailleur, ce qui ne permettra pas une comparaison.

Toute la matinée a été employée à transcrire en procès-verbal les différentes dépositions du tailleur et celles de sa femme.

Mme Almazoff a été interrogée plus particulièrement sur les points de contradiction qui ont été relevés entre la version qu'elle a fournie de leur emploi du temps et celle donnée par son mari.

L'Inculpation

Paris, 20 octobre.

M. Matifas, juge d'instruction, après avoir longuement interrogé cet après-midi, le tailleur Michel Almazoff, dit Almazian, l'a inculpé d'homicide volontaire et l'a mis sous mandat de dépôt.

Le magistrat a tout d'abord recueilli la déposition de Mme Almazoff qui, introduite dans son cabinet à 14 h. 30, en est ressortie à 17 heures.

A 19 h., M. Matifas a signé un mandat de dépôt et Almazoff a été emmené par deux inspecteurs.

L'état civil exact d'Almazoff est le suivant: Michel Almazoff dit Almazian, né à Chucha (Caucase), le 15 mars 1884, naturalisé Français et père de 4 enfants.

Le juge d'instruction va, au cours de cette semaine, entendre de nombreux témoins et faire procéder par M. Nicolle, commissaire de police, à diverses vérifications.

En outre, le rapport définitif du service de l'identité judiciaire ne pourra lui être remis avant une quinzaine de jours.

Un avocat va être désigné d'office pour Almazoff inculpé d'homicide volontaire. Quant à sa femme elle a regagné son domicile.

Comment le Gouvernement anglais résoudra-t-il le problème financier ?

Londres, 20 octobre.

Plusieurs journaux anglais se préoccupent de la façon dont le gouvernement actuel va pouvoir résoudre le problème financier. Le vote des dernières lois sociales a augmenté ou bien va augmenter considérablement les charges de l'Etat; l'application de la loi sur les pensions aux veuves et aux vieillards, par exemple, constituera à elle seule une nouvelle dépense de huit millions de livres par an.

Selon le *Sunday Times*, le gouvernement travailliste serait décidé à faire des économies rigoureuses sur le budget de la guerre; en particulier, les garnisons de certaines colonies et des bases méditerranéennes anglaises seraient diminuées. La garnison de Gibraltar serait réduite à la moitié de ses effectifs actuels. Malte verrait également sa garnison diminuée. On croit d'autre part que M. Alexander, premier lord de l'amirauté, a l'intention de réduire dans de fortes proportions le personnel civil de la marine. Enfin, M. Snowden, ministre des Finances, aurait songé à diminuer les dépenses entreprises par l'Angleterre pour la base navale de Singapour. Il semble néanmoins probable que l'on attendra les résultats de la conférence navale avant de prendre une décision à ce sujet.

L'*Observer* prévoit que les augmentations de charges budgétaires pour les réformes sociales qui vont être votées dans les deux prochaines sessions ne feront sentir tout leur poids que dans dix ou vingt ans, à un moment où la population de la Grande-Bretagne devenue stationnaire ou même sera en régression. Ce journal met les ministres travaillistes en garde contre les dangers qu'un tel état de choses pourra apporter du point de vue de la concurrence industrielle et commerciale de l'Angleterre avec les pays étrangers, et notamment avec les Etats-Unis et l'Allemagne.

La Conférence navale à cinq

La liberté des mers

Le *Sunday Times* publie le message suivant que lui a adressé d'Ottawa sir John Foster Franer, qui accompagne M. MacDonald dans son voyage aux Etats-Unis:

On peut révéler aujourd'hui que le président Hoover et M. MacDonald espèrent que, par des conversations à Londres entre le premier ministre britannique et le général Dawes et par des câblogrammes transatlantiques, il leur sera possible de régler avant la fin de l'année la vieille question de la liberté des mers.

La formule de compromis que l'on va s'efforcer d'élaborer se développerait, d'après l'opinion qui prévaut en Amérique, selon les lignes suivantes: la Grande-Bretagne ne revendiquerait pas, en cas de guerre, le droit de visite des navires neutres, et les Etats-Unis s'engageraient à ne pas fournir d'aide à l'agresseur; mais le gouvernement de Washington se réserverait de décider, indépendamment de la Cour de la Haye et de la Société des Nations, quel est, parmi les belligérants, l'agresseur.

Le *Referee* dit que si, pour des motifs politiques non moins que pour des raisons d'ordre purement naval, l'Italie insiste sur une parité avec la France, et si les deux pays ne parvenaient pas à s'accorder sur ce point, on croit que l'Amérique leur proposerait d'accepter une suspension navale de plusieurs années qui se continuerait parallèlement à un accord de limitation navale entre l'Angleterre, l'Amérique et le Japon.

La réforme constitutionnelle en Autriche

Déclarations du Chancelier Schober

Vienne, 20 octobre.

Le chancelier Schober a reçu les représentants de la presse autrichienne et étrangère et leur a fait des déclarations qui complètent le discours sur le projet de réforme constitutionnelle qu'il avait prononcé la veille au Conseil national.

M. Schober a commencé en mettant en lumière le fait que la revision de la Constitution du 1er octobre 1920 répondait aux vœux, aux intérêts et aux besoins de l'Autriche. Dans ces conditions, le premier devoir du gouvernement doit être évidemment d'enrayer le mouvement revisionniste dans les journaux et dans les assemblées publiques et de le transporter sur le terrain constitutionnel, c'est-à-dire au Parlement.

Le projet de loi soumis au Conseil national n'a pas pour ainsi dire de caractère politique: il a été élaboré par un cabinet de fonctionnaires et n'aspire à faire plaisir à aucun parti. Le chancelier Schober ne reconnaît qu'une seule règle de conduite, c'est le devoir patriotique. Les intérêts des partis parlementaires lui sont étrangers.

Même en ce qui concerne le changement de régime pour la ville de Vienne, le gouvernement ne s'est point inspiré de motifs politiques. La situation actuelle lui a semblé anormale et il n'a pas dissimulé son opinion au parti parlementaire (lisez la social-démocratie) qui entre en ligne de compte dans ce cas. Le fait que Vienne est à la fois « pays » fédéral, district politique et commune constitue une anomalie dans l'administration autrichienne. Le gouvernement veut que Vienne, tout en conservant ses droits, soit placée sous la dépendance directe de la Confédération et c'est là une question de principe pour le cabinet.

Le chancelier Schober a déclaré encore:

Le projet de loi sur la revision constitutionnelle contient, notamment, une disposition aux termes de laquelle l'encadrement, l'équipement et l'armement de toutes les organisations de sûreté publique doivent être approuvés par le gouvernement. En effet, la situation dans cet ordre de choses est bien peu satisfaisante et la pacification de l'Autriche exige que les partis politiques ne puissent pas un jour ou l'autre équiper et armer des hommes à leur gré. La garde communale formée à Vienne doit aussi être dissoute, cela va de soi.

On découvre un complot à Cuba

Suivant un télégramme de la Havane aux journaux américains, la police aurait découvert un complot dirigé contre le gouvernement du président Machado.

Quatre personnalités cubaines ayant joué un rôle important dans la vie publique de l'île ont été arrêtées. La police a également saisi un manifeste portant la signature de divers ministres et du candidat libéral à la présidence lors des dernières élections.

LA POLITIQUE EXTÉRIEURE DE NADIR KHAN

On mande de Bombay à l'*Observer* que le roi Nadir khan a exprimé, par l'entremise de son ministre des Affaires étrangères, l'assurance de ses intentions amicales envers le gouvernement anglais.

Toutefois, le gouvernement des Indes, considérant que les routes ne sont pas encore sûres, refuse de donner des laissez-passer aux nombreux sujets afghans et anglais qui désirent se rendre à Caboul.

Un télégramme de l'agence Tass de Moscou annonce que le nouveau ministre des Affaires étrangères d'Afghanistan a adressé au commissariat des Affaires étrangères de l'Union Soviétique un radiotélégramme annonçant que l'élection de Nadir khan comme roi a été reconnue par les tribus d'Afghanistan et que le nouveau gouvernement afghan désire de tout cœur maintenir des relations amicales avec l'Union soviétique.

M. Karakhan a répondu au ministre afghan par un autre radiotélégramme confirmant, au nom du gouvernement soviétique, l'immuabilité des relations de bon voisinage entre les deux Etats et exprimant la bonne volonté de les développer davantage sur la base des accords existants, en favorisant l'indépendance de l'Afghanistan et son progrès économique et culturel.

Un télégramme de Peshawar annonce que ce n'est qu'après avoir rendu la liberté à la femme de Nadir khan et à ses neveux que l'émir Habiboullah a reçu un sauf-conduit l'autorisant à s'exiler dans le nord de l'Afghanistan.

A l'heure actuelle, la ville de Caboul est entièrement occupée par les troupes de Nadir khan qui s'efforcent de rétablir les routes commerciales avant ... de l'hiver.

... provinces de l'Est

La Sous-Commission se réunit à 2 heures 30 .

M. JOSSE est entendu par M.M. LAUDIER ET LANCIEN .

M. JOSSE Au premier tour de scrutin , j'avais obtenu la moitié exactement des suffrages exprimés (503 voix sur I.0006) et j'aurais été élu si deux de mes amis M.M. ROUSSEAU et LE LOUP n'avaient été complètement immobilisés et n'avaient pu prendre part au vote (ceci n'a évidemment aucun compte dans la question qui nous occupe)

Donc , j'avais obtenu 503 voix .
M. NEUVILLE n'n'avait que 47I suffrages . Or, au deuxième tour de scrutin M. NEUVILLE obtient 5I2 suffrages et moi-même je n'obtiens j'obtiens 483 voix - Pourquoi entre les deux tours, cette différence ?

(M. Josse donne alors lecture des lettres et témoignages joints au dossier). Les faits sont du reste confirmés par les journaux adverses.

M. Josse Il m'est reproché 2 choses =
1°) d'avoir fait partie et de faire partie de Sociétés bancaires
2°) d'avoir spéculé sur les blés -
Or je n'ai jamais spéculé sur les blés et j'ai donné ma démission successivement de tous les Conseils d'administration depuis mon élection de député.

Il convient d'ajouter que durant toute la période électorale aucune de ces allégations n'avait été portées contre moi, car on savait qu'il me serait trop facile d'y répondre -

Entre le 1er et le 2e Tour de scrutin, mes adversaires brandirent une affiche sur les marches du Palais de Justice et haranguèrent la foule

en priant de ne pas voter pour moi qui tiendrais sur la baisse du blé –

(M. Josse donne alors lecture de nombreuses lettes qui sont au dossier et qui viennent appuyer ce qu'il vient de dire).

Me Josse Plusieurs de mes amies tentèrent alors de riposter et ce fut peine perdue, des cris s'élèvent donnant leur voix.

C'est alors que Me Aujame, Président du Tribunal se présente (il ne l'avait point fait lors des vociférations de mes adversaires) et dit qu'il ne permettra aucune manifestation dans la rue –

(Me Josse donne alors lecture de plusieurs coupures).

Le Sifflet est .. (au dossier).

Me Josse Il convient de dire que dans aucun journal nous n'avons, durant toute la période attaqué nos adversaires – Les journaux adverses sont donc pour reconnaître les propos diffamatoires dirigés contre moi – Dans ces conditions il y aurait lieu de demander l'annulation du 2e tour de scrutin. De plus je répète que jamais durant toute la période électorale nous n'avons parlé de M. Neuville –

M. Lauriau Vous avez fait autrefois partie de sociétés financières.

Me Josse Oui – mais j'ai donné ma démission aux sociétés auxquelles j'appartenais depuis que je suis à la Chambre –

M.e Landier Je crois que l'on ne peut tenir compte de ce que vous avez dit sur M.s Aujam, Président du Tribunal, car un Président de Tribunal ne doit pas s'étendre sur pouvoir dans la rue où il n'a pas le droit de faire une police —

M.s Josse Je ne dis absolument rien contre M.s Aujam, je remarque seulement qu'il intervient seulement après que les vociférations de mes adversaires eussent cessé et que mes amis commencèrent à vouloir parler — il leur en empêcha —

M. Landier Quelle est la couleur politique du maire —

M. Josse Radical-Socialiste

N° 26

1

SÉNAT

Paris 16 rue du Commandant Marchand

12 janvier 1930

ARRIVÉE
LE 15 JANV 1930

Monsieur Doumer, président du Sénat

Paris

Monsieur le Président,

J'ai eu l'honneur, par ma lettre du 5 novembre 1929, de vous informer que les opérations électorales pour la nomination des délégués sénatoriaux dans plusieurs communes du département de l'Eure, avaient été empreintes d'un caractère d'illégalité incontestable; que les élections sénatoriales du 20 octobre 1929 avaient été elles-mêmes, précédées et accompagnées de manoeuvres de toutes sortes, également illégales et déloyales qui en avaient complètement faussé les résultats

Elles se sont manifestées:

1° Avant la période électorale,

2° Lors de la désignation des délégués sénatoriaux,

3° Entre le premier et le deuxième tour de scrutin.

PRÉPARATION ELECTORALE

Des nominations injustifiées ont été faites dans la Légion d'honneur, du fait de l'Administration préfectorale, actionnée-c'est de notoriété publique-par M. Abel Lefèvre, président du Conseil général. Cette haute distinction a été décernée à des maires de petites communes dont l'ancienneté et les services étaient nettement inférieurs à ceux de certains de leurs autres collègues du département.

Exemples:

2/

Exemples:

Monsieur Cardine, maire de Fatouville-Grestain, commune de 436 habitants, qui réunissait à peine 35 années de services, fut décoré de la croix de chevalier de la Légion d'honneur le 19 août 1927.

Monsieur Jouas, maire de Fresnes-Cauverville, toute petite commune de 155 habitants, qui réunissait 33 ans de services, reçut la croix de chevalier lors de la promotion du 12 août 1928.

Ces deux maires ayant été nommés avant d'autres plus anciens qu'eux et notamment avant deux maires du voisinage, provoquèrent dans le département une vive émotion, à tel point que l'un des nouveaux chevaliers ne porta sa décoration qu'après que Monsieur Platel, maire de la Poterie Mathieu, son voisin, qui comptait onze années de mairie de plus que lui, fut à son tour décoré le 29 janvier 1929.

Je ne saurais mieux faire, pour faire ressortir ces flagrantes injustices que de reproduire ici la

LISTE DES MAIRES

AYANT PLUS DE TRENTE ANNEES DE SERVICES

NON DECORES AU PREMIER JANVIER 1927

MM.	PLATEL, maire de la Poterie-Mathieu.....	44 ans 7 mois
	FLAMBARD, maire de St Pierre du Val.....	43 ans 6 mois
	DE VATIMESNIL, maire de Ste Marie de Vatimesnil....	40 ans 4 mois
	FEREY DU COUDRAY maire de St Christphe s.Condé....	39 ans 6 mois
	DE CORNULIER maire de Cahaignes.....	38 ans 4 mois
	BELEST, maire du Thuit-Signol.....	37 ans 5 mois
	LABISSE, maire de St Siméon.....	36 ans 10 mois
	CARDINE, maire de Fatouville-Grestain.....	36 ans
	LEHEC, maire de Pressagny l'Orgueilleux.....	35 ans 7 mois
	HUET, maire de Douains.....	35 ans 7 mois
	PINEL, maire de la Chaise Dieu du Teil.....	35 ans 7 mois
	DE NOUE, maire d'Heuqueville.....	33 ans 6 mois
	JOUAS maire de Fresnes Cuverville.....	33 ans 5 mois
	LEMARIE maire de St Germain des Angles.....	33 ans 4 mois

De ce tableau il ressort que M. Jouas a été nommé avant Monsieur

Platel, de onze ans plus ancien que lui et que Messieurs Ferey du Coudray, De Cornulier, Belest, Huet, Pinel, Lemarié ne le sont pas encore. Quant à Messieurs Lehec et de Noue, ils sont morts hélas, sans avoir reçu la récompense de services plus anciens.

Et c'est pour que de tels scandales ne puissent se reproduire, pour que la Légion d'honneur ne soit pas une monnaie électorale, que j'ai déposé à la date du 30 mars 1929, une proposition de résolution tendant à accorder, automatiquement, la Légion d'honneur à tous les maires de France et d'Algérie, ayant trente ans de services.

En ce qui concerne l'attribution des croix du Mérite agricole, j'ai eu le regret de constater les mêmes erremements que pour la Légion d'honneur.

En août 1929, à la veille de la campagne électorale, quatre croix de chevalier du Mérite agricole ont été attribuées à quatre cultivateurs de mon arrondissement, et, comme par hasard, parmi ces quatre cultivateurs, trois étaient maires et un adjoint. Or, ils furent tous quatre délégués sénatoriaux.

Ainsi qu'une enquête pourrait l'établir, beaucoup d'autres cultivateurs de leur région réunissaient plus de ditres qu'eux.

L'un d'eux, Monsieur Caignet, maire de Dampsmenil, canton d'Ecos, m'a dit lui-même, devoir cette décoration à M. Abel Lefèvre, sénateur qu'il n'avait jamais vu.

NOMINATION DES DELEGUES SENATORIAUX

De nombreuses irrégularités ont été commises, d'après des témoins dont les déclarations sont jointes au dossier.

La plus courante a été l'inobservation de l'arrêté préfectoral prescrivant la réunion des Conseils municipaux à l'effet de nommer les délégués sénatoriaux à la date du 22 septembre à 14 hrs.

C'est ainsi que sans autorisation préfectorale et sans autre motif que leur bon plaisir, certains maires ont réuni leur Conseil municipal l'avant-veille, la veille et même le surlendemain du jour fixé par le décret ministériel et par l'arrêté préfectoral.

A Saint-André de l'Eure, chef lieu de canton de l'arrondissement d'Evreux, la réunion pour la désignation des délégués sénatoriaux eût lieu le vendredi 20 septembre au lieu du dimanche 22, sans autorisation préfectorale.

Le maire lui-même, M. Buffet, a déclaré avoir agi ainsi, sans demander l'autorisation, parce que le jour du marché lui paraissait plus commode.

Dans le même canton, au Cormier, l'élection des délégués a eu lieu le matin, sans autorisation préalable; le procès verbal porte cependant la date et l'heure fixées par la Préfecture.

Dans le canton de Pacy sur Eure, à Saint Aquilin, la désignation des délégués sénatoriaux a eu lieu le mardi sans l'autorisation du Préfet.

A Dardez, canton d'Evreux-Nord, la réunion du Conseil municipal, pour la désignation des délégués sénatoriaux a eu lieu le jeudi ou le vendredi précédent la date officielle sans qu'il ait été demandé d'autorisation.

Dans d'autres communes, non seulement les heures d'ouverture et de fermeture n'ont pas été observées, mais on a procédé au vote dans

des conditions contraires à la loi.

A Pullay, canton de Verneuil, par exemple, le scrutin a été ouvert seulement à 14 hrs 40 et fermé à 15 hrs; deux délégués non excusés étaient absents; le vote a eu lieu dans un chapeau et non dans l'urne.

A Flipou, canton de Fleury sur Andelle, la désignation des délégués a donné lieu, la séance une fois ouverte, à une longue discussion politique sur les titres des candidats et à une attaque à fond contre ma politique et celle de mes amis. Ce n'est qu'au bout d'un quart d'heure que le vote a commencé.

INCIDENTS SCANDALEUX
ENTRE LES DEUX TOURS DE SCRUTIN

Au premier tour de scrutin, j'ai obtenu 503 voix sur 1006 suffrages exprimés, c'est à dire exactement la moitié de ces suffrages; il ne m'a donc manqué qu'une voix pour être élu.

Mon adversaire le plus favorisé, M. Neuville, n'avait que 471 voix, pendant que j'en perdais 21 avec 482 voix au 2e tour il en obtenait 512.

Cette différence est due, ainsi qu'il est facile de s'en rendre compte, aux manoeuvres déloyales et illégales de mes adversaires, constatées d'ailleurs par deux journaux: l'Industriel de Louviers et le Journal d'Evreux du 26 octobre 1929, joints à mon dossier, qui s'étaient montrés: l'un absolument neutre et l'autre adversaire résolu de ma candidature.

En violation de l'art. 6 de la loi du 30 juin 1881 qui interdit les réunions publiques dans la rue, ces manoeuvres se sont produites

sur les marches mêmes et à l'intérieur du Palis de Justice. Des allocutions, dont quelques unes particulièrement véhémentes, ont été prononcées par MM. Abel Lefèvre, Neuville et Delamare, tous trois candidats au premier tour.

Voici d'ailleurs, dans leur ordre, comment les faits se sont produits, qualifiés de "manoeuvres du second tour par l'Industriel de Louviers et par le Journal d'Evreux qui ne sont pas mes amis.

Un peu avant le 2° tour de scrutin et pendant ce 2° tour, M. Abel Lefèvre qui s'était placé au haut du perron du Palais de Justice, prononça une allocution et y resta longtemps dans la position d'un homme sandwich, comme le disent les journaux, tenant à bout de bras une affiche manuscrite écrite au crayon bleu.

Cette affiche comportait, avec ses remerciements personnels, un appel aux délégués sénatoriaux ayant voté pour lui, pour le s prier de reporter leurs voix sur un agriculteur "dont la vie tout entière fut consacrée à la défense de l'agriculture"

Il était a compagné de M. Neuville et de M. Delamare candidats au premier tour. Ce dernier, la figure congestionnée, les yeux exorbités, comme l'ont constaté plusieurs témoins, prit la parole pour dire qu'il se désistait en faveur de M. Neuville

Il termina sa harangue par ces mots:

"Vous n'allez pas laisser abattre l'agriculture qui vous nourrit par la finance qui vous écrase"

L'adjoint au maire d'Evreux, M. Rossé, ancien instituteur et Monsieur Soulas, ancien huissier, conseiller municipal de Verneuil, tous deux délégués sénatoriaux, haranguèrent successivement la foule sur les marches du Palais de Justice.

M. Soulas

Monsieur Soulas, délégué du parti agraire, déclara:

"Le département de l'Eure compte 72% d'agriculteurs. On vient de voter pour un ancien instituteur et un ancien officier; il serait navrant de ne pas avoir au Sénat un seul agriculteur pour nous représenter. Si le blé a baissé de moitié de sa valeur, c'est parce que la spéculation s'est emparée du marché du blé. C'est à la Bourse qu'on spécule sur le blé et qu'on le fait baisser.

"N'oubliez pas que M. Josse est boursier."

On cria "A bas la finance, à bas la spéculation, à bas Josse"

Quelques uns de mes amis voulurent répondre; mais les clameurs des adversaires groupés en masse (plusieurs centaines) sur les marches du Palais de Justice et dans la rue, les empêchèrent de se faire entendre.

Sur ces entrefaites, M. Abel Lefèvre, élu au premier tour, passa son affiche à un conseiller municipal de Plessis Grohan qui, la veille, à Evreux, faisait partie du bureau du Parti agraire au meeting de protestation sur la question du blé, au cours duquel on vota une motion qui se terminait par ces mots:

"Les producteurs de blé, découragés, font confiance à M. le Président du Conseil et sont au regret de lui faire savoir qu'au cas où le prix du blé resterait au taux actuel, ils réduiront leurs ensemencements et feront consommer, de plus en plus, par leurs animaux le blé qui ne devrait servir qu'à la consommation humaine; qu'en outre, ils refuseront le paiement des impôts."

Pendant le même temps, d'autres délégués sénatoriaux, notamment un dessinateur de l'Humanité, Dukercy (de son nom Médécaze) menaient une ardente campagne contre moi.

Sur les marches du Palais de Justice, Dukercy, notamment, osait

proférer les plus odieux mensonges et criait:"Josse est un financier un spéculateur,un boursier;il est à la tête de 14 conseils d'administration de sociétés financières;il faut voter pour un agriculteur et renvoyer Josse à ses sociétés financières;n'oubliez pas que la finance,c'est la spéculation et que la spéculation est contre l'agriculture."

Or,depuis ma première élection à la Chambre des députés,en 1913, j'ai donné ma démission de toutes les Sociétés dont j'étais administrateur et même président.

A ce moment là encore,chaque fois qu'un de mes amis essayait de prendre la parole,sa voix était immédiatement couverte par les clameurs des amis de M.Neuville.

C'est alors,fait particulièrement grave et troublant,que Monsieur Aujame,président du Collègue électoral,qui avait toléré jusque là les incidents ci dessus et l'attitude de mes adversaires,enjoignit à tous les assistants,délégués sénatoriaux ou autres de se taire; il donna même l'ordre à un agent de police de s'opposer à toute discussion ce qui contribua,d'une façon définitive,à rendre la contradiction impossible pour mes amis.

Les mensonges et calomnies ne purent ainsi,à aucun moment,être démenties.

Pendant ce temps et ensuite,d'autres scènes aussi scandaleuses se apssèrent à l'intérieur du Palais de Justice,sous le péristyle et à l'entrée des salles de vote.

M.Georges Delamare,candidat au 1° tour gardait la porte et continuait à haranguer les délégués sénatoriaux qui entraient,en leur disant:"Votez contre la finance pour l'agriculture."

M.Groult,conseiller d'arrondissement du canton d'Etrépagny et

délégué de droit faisait le guet auprès de la table où étaient déposés les bulletins de vote;chaque fois qu'un électeur de sa connaissance s'approchait et prenait un bulletin"Josse"il lui disait: "Vous n'allez pas,vous un agriculteur,voter pour M.Josse qui est financier;vous allez voter pour un agriculteur"

Certains d'entre eux,influencés par cette attitude et par les mensonges qui ne purent être réfutés- qui avaient voté pour moi au premier tour ont voté au deuxième tour pour mon adversaire.

Tous ces faits sont confirmés par les documents et par les journaux qui constituent le dossier ci joint.

Quant à moi,me conformant strictement à la loi,pendant les deux tours de scrutin,je me suis fait un devoir de n'assister à aucune manifestation.Je me suis même tenu éloigné du Palais de Justice où je ne suis entré que deux fois pour voter.

Je n'ai pas pris une seul fois la parole.

Dans ces conditions,en raison des faits qui motivent ma demande d'annulation des opérations électorales du 20 octobre 1929,j'ai l'honneur de prier le Bureau qui sera chargé de les vérifier,de procéder,avant de prendre une décision,à une enquête qui ne pourra que confirmer les témoignages contenus dans mon dossier.

Veuillez agréer Monsieur le Président,l'assurance de ma haute considération.

F. Josse, 16 rue du Commandant Marchand.

Vous trouverez,jointes au dossier les lettres suivantes de: MM.Ravanne,conseiller municipal de St André;-Julien Leblond,maire

d'Aigleville;-Duguay,maire de St Germain de Fresney;-Leblond,maire d'Aigleville concernant les communes du Cormier et de St Aquilin;-Legendre,maire de Flipou;-Jouvin de Verneuil sur Avre;-Rousselin, ancien adjoint au maire de Pullay;-Verdière,candidat au premier tour de scrutin;-Mancelle maire des Thilliers en Vexin;-Boudier de Breteuil;-Celles apiculteur à la Couture Boussey;-Tâche maire de Séez Mesnil;-de Marenches,conseiller municipal de St Aubin sur Gaillon;-Poulain de Bosc Roger en Roumois;Duguay,maire de St Germain de Fresney;-d'Hostel maire de Chavigny Bailleul;-Chédeville maire de Serez;-Cosseron maire d'Epieds;-de Vennevelles,maire de Chambray;-Ledoux, maire de Foucrainville.

Un exemplaire du Journal d'Evreux,journal neutre

Un exemplaire de l'Industriel de Louviers journal adversaire.

Lettres de témoins confirmant les faits faisant l'objet de la protestation

---

Nos 1 à 16

N° 1

Lettre de M. Ravanne

Conseiller municipal de Saint André

N° 1

Saint-André-de-l'Eure

13 Novembre 1929

Cher Monsieur

Je vous confirme l'exactitude du fait que l'élection des délégués sénatoriaux dans la Commune de Saint-André-de-l'Eure a eu lieu à la mairie sur la convocation du Maire le Vendredi 20 Septembre à 20 heures, au lieu du Dimanche 22 Septembre.

Veuillez agréer cher Monsieur la

nouvelle assurance de mes senti-
ments les meilleurs et les plus
dévoués.

J. Ravanne

M. Ravanne
Conseiller municipal
de St André de l'Eure

N° 2

Lettre de M. Jules Leblond

Maire d'Aigleville

N° 3

Lettre de Monsieur Duguay
maire de St Germain de Fresnay

· MOTOCULTURE · CAMIONS · AUTOMOBILES ·

FORDSON
..... FORD
..... FIAT

MAGASIN D'EXPOSITION · ATELIERS · SUCCURSALE
69-71, Rue Grande et Rue du Marché-Neuf
ÉVREUX
TÉLÉPHONE

TÉLÉPHONE 8
AD. TÉLÉGRAPHIQUE
DUGUAY-ST ANDRÉ-EURE
R.d.C. ÉVREUX N° 3.939

ST ANDRÉ (EURE)

Le 15 Nov. 1925

Monsieur Prosper Jore
Ferruel et Andelle
par Ferreis et Andelle
Eure

Bon Ami Monsieur

La commune de Daubeuf près la Roche a voté pour vous. et dans le même cas que St André l'élection des délégués le Jeudi ou le Vendredi précédant la date officielle

M. Lauray qui est je crois conseiller m.al de cette commune pourrait se donner la date exacte il m'a promis hier soir au restaurant

Bien cordialement

J. Jore

N. 4

Lettre de Mon Leblond
muni d'Aigleville concernant
les comms du Comité et de
Saint Aquilin

Julien Leblond

MARCHAND DE BESTIAUX

AIGLEVILLE (EURE)

Téléphone : 48 à Pacy-sur-Eure

R. C. Evreux 2.717

Aigleville, le 14 Novembre 1929

N° 4

Mon cher Sénateur

En effet les renseignements que je vous ai donnés au sujet de l'élection de St André sont exacts. De plus j'ai appris depuis, de la bouche même de notre ami Monsieur Barbier conseiller d'arrondissement Maire du Cormier. que dans sa commune ~~mêm~~ ont avait procédé à l'élection des délégués Sénatoriaux le Dimanche matin. sans autorisation. datée et ~~fixé~~ à l'heure et date fixée par la Préfecture. Monsieur Barbier est tout prêts a le reconnaître si il le faut. en faisant une enquête sérieuse vous devez trouver pas mal de cas. a St Aquilain le conseil municipal ne s'est pas reunit le Dimanche. il ne s'est réunit que le Mardi. tout le monde a pu remarquer qu'au Palais de Justice il y a eu une pression qui n'était pas régulière. Quand Monsieur Lefebvre Sénateur tenait lui même une affiche écrite au Crayon bleu ainsi que M Delamare défendait a haute et intelligible voix de ne pas voter pour vous Pourvu que la Préfecture sort de bonne foi et qu'elle reconnaisse les faits. Je serais très heureux

que vous me disiez si vous comptez réussir
car beaucoup d'électeurs ont trouvé qu'il y avait
eu corruption dans le vote et les affiches promenées
à bout de bras ne doivent pas être exploitées

En attendant le plaisir de vous voir
je vous prie d'agréer mon cher ami mes
bien sincères salutations

Votre tout dévoué

Leblond Julien

Maire d'Aigleville (Eure)

N° 5

Lettre de Monsieur Lefondre

maire de Flipou

Paris 15 9bre 1929

23, Avenue Pierre 1er de Serbie. XVIe

N° 5

Cher monsieur

Avant de répondre à votre lettre, j'ai tenu à aller me rafraîchir la mémoire auprès de mes conseillers municipaux.

Il est bien exact que, la séance étant ouverte, plusieurs ont porté leur candidature avec explications.

Agréez, je vous prie, l'assurance de mes sentiments bien distingués

G. Legendre

maire de Plisson (Eure)

N° 6

Lettre de Narcisse Journiac

au Chien à Vermeil à Arc

Verneuil le 21 octobre 1929

N° 6

Cher Monsieur Josse

Je vous envoie ce petit mot qui peut être pourrait vous servir.

Voici ce qui s'est passé à Pulay le jour de la nomination des délégués sénatoriaux.

Il manquait 2 conseillers municipaux et au lieu d'attendre une heure, le vote a eu lieu de suite, et c'est fait dans un chapeau.

Je n'ai su cela que vendredi matin c'est pourquoi je ne vous l'ai pas dit jeudi.

Celui qui nous l'a dit c'est M. Rousselin adjoint d'émissionnaire de Pulay en présence de M. Calmels et Dureux.

Recevez Chez Monsieur Josse mes respectueuses salutations. Votre tout dévoué

Houcy

allée Jouvin Rue Thiers (Verneuil)

n° 7

Lettre de Nicolas Rousselin

ancien adjoint de Tullaye

5 novembre 1939. N°7

Cher Monsieur

Je vous confirme ce que j'ai dit à Monsieur Calmels et qui vous a été répété à savoir que le ballotage du délégué sénatorial dans la commune de Sallay, dont j'étais Adjoint, s'est passé de la façon suivante. Le scrutin a été ouvert à 14h 40 malgré l'absence de deux conseillers municipaux non excusés par lettre. De plus nous avons voté dans un chapeau et non dans l'urne

Veuillez agréer Cher Monsieur l'expression de mes sentiments très respectueux.

Rousseling

ancien Adjoint de Sallay

N° 8

Lettre de Marcel Verdier
candidat au premier tour de
scrutin pour les élections
sénatoriales du 20 octobre 29

Argenteuil, le 14 Novembre 1929

Monsieur P. Josse
Sénateur de l'Eure
Palais du Luxembourg
Paris

répondu

J'ai l'honneur de vous faire connaître que j'ai remercié les électeurs sénatoriaux de la voix que m'a été accordée au second tour de scrutin et que, par la voix de la "Vallée d'Ems" j'ai prié mes propagateurs que je prétendais, malgré mon désistement, officiel, de Pacy, les représenter à nouveau dans toutes les manifestations politiques de la région.

A la suite de mon adresse de remerciements, une note avertit les électeurs de votre décision d'appeler l'attention des pouvoirs publics sur les irrégularités du scrutin.

J'ai donc vu de suite la possibilité de remettre ça à et de donner au moins mon opinion sur la façon "répugnante" dont le 2e tour a été

entrepris.

Je trouve tout d'abord assez "culotté" les journaux de gauche criant au succès républicain, alors que seul Delmas avait demandé l'investiture radicale et que seul il est resté sur le terrain. J'estime par ailleurs que Abel Liffre et Neuville n'ont fait qu'une pression professionnelle sur les agriculteurs, car, hélas, ils ne pratiquaient même pas la sincérité des vrais réactionnaires.

Mais la question n'est pas là; malgré que, socialiste indépendant, je fais un adversaire irréductible de votre politique, ce qui me met tout à l'aise pour vous causer ainsi je trouve inexplicable, le déplacement de voix qui s'est effectué sur votre nom au 2e tour, comment se fait-il qu'alors qu'il vous manquait une voix au 1er tour il vous en manquait une quantité au deuxième, comment un autre grand nombre

de vous a t il fait le dégager

503 vous s'étaient déclarés partisan de votre profession au 1er tour comment se fait il qu'un certain nombre étaient devenu partisan de votre adversaire au 2e tour - il y a quelque chose qui m'inquiète ma curiosité en serait et que je serais heureux de satisfaire.

D'autre part certains petits points concernant les convocations d'électeurs législatives que je ne suis toujours après votre note à la presse m'intéressent et je voudrais bien les tirer au clair car elles me me semblent pas très régulières.

Je n'ai jamais craint de me rencontrer avec un adversaire politique, surtout dans le cas actuel ou je serais heureux de vous rencontrer pour vous exposer mes désirs d'éclaircissements.

Je suis à votre disposition pour vous rencontrer un jour à Paris ou je suis disponible

à partir de 7 h ½ après mon travail à Argenteuil sauf le samedi après midi et le dimanche où je suis à Pacy.

Et dans l'attente de vous lire, je vous prie d'agréer, Monsieur le Sénateur, l'assurance de mes sentiments républicains

Eugène Verdier

Eugène Verdier – Maison E. Cherubin
237. Rue Saint Germain
Argenteuil
Seine

R. 9

Lettre de Mr. Marcellin
maire de Versailles

N° 9

27 oct 1929

Monsieur le Président

J'ai été témoin le jour des élections sénatoriales d'un fait qui me semble illégal. Au moment du second tour quand j'allais prendre un bulletin de vote sur la table qui se trouvait à l'entrée de la salle de vote, le conseiller d'arrondissement du canton me voyant prendre un

bulletin José, m'a dit : Il faut
un apiculteur et comme il y
a 700 communes, il faudrait si
on le soutenait, avoir 700 voix
pour l'apiculteur.
Je lui ai répondu : " Je sais ce
que j'ai à faire
Je tiens à vous signaler cette
pression électorale à l'intérieur de
la salle de vote au profit d'un

candidat

Neuilly agréé l'assurance

de mes sentiments distingués

Marcelly

maire de Thillier en Vexin

(Eure)

N. 60

Lettre de Marcel Bourdais de Breteuil, transmettant une coupure du journal "Le Vernolien" relative à Marcel Soulas délégué sanitaire de Verneuil

dre).

TRIBUNE LIBRE

Lettre ouverte

A M. SAULAS, le Super-délégué et le fougueux orateur

Dimanche à Evreux, vous êtes monté sur les marches du Palais de Justice, vous avez fermé les yeux, et vous avez cru devoir régaler de 2 parlottes les délégués sénatoriaux.

Bien que vous vous en soyez défendu, vos deux interventions avaient un caractère nettement politique puisqu'elles étaient dirigées contre un candidat dont vous ne partagez pas les idées.

Or, vous êtes délégué du parti agraire; à ce titre, vous deviez vous taire, les statuts interdisant formellement toute politique, soit de droite, soit de gauche.

Il est vrai que vous n'êtes qu'un cultivateur d'opérette et que vous adorez aujourd'hui ce que vous avez peut-être brûlé hier, vous dont l'ancienne profession était de saisir les pauvres diables de cultivateurs qui étaient au-dessous de leurs affaires.

En outre, vous semblez prendre les autres délégués pour des petits enfants en leur donnant des conseils dont ils n'avaient nullement besoin, connaissant aussi bien que vous le programme de leurs candidats.

J'espère qu'à l'avenir, vous sau-

Bretenil le 12 9bre 1929

N° 10

Monsieur Prosper Josse

J'ai vu avec plaisir dans les journeaux votre reclamation
pour l'election du 20 8bre
Jeudi un article du Vernolien du 27 8bre puisque a ce jour
il n'y a pas eu de reponse j'ai mème été surpris que le
Vernolien insére cette lettre car vous n'ignorez pas qu'il
a toujours quoique paraissant neutre soutenu Modeste Leroy
Le bruit court que Prevost Fernand c. d'arr et Modeste
Leroy auraient acheté le Vernolien dernierement
Agreez Monsieur Josse mes bien sincéres salutations
Gaston Boudier
rue Longue des Roses

P. S. J'avais d'abord en l'intention de transmettre l'article de
La Normandie mais toutes reflexions faites j'ai trouvé preferable de
vous le communiquer

G Bou

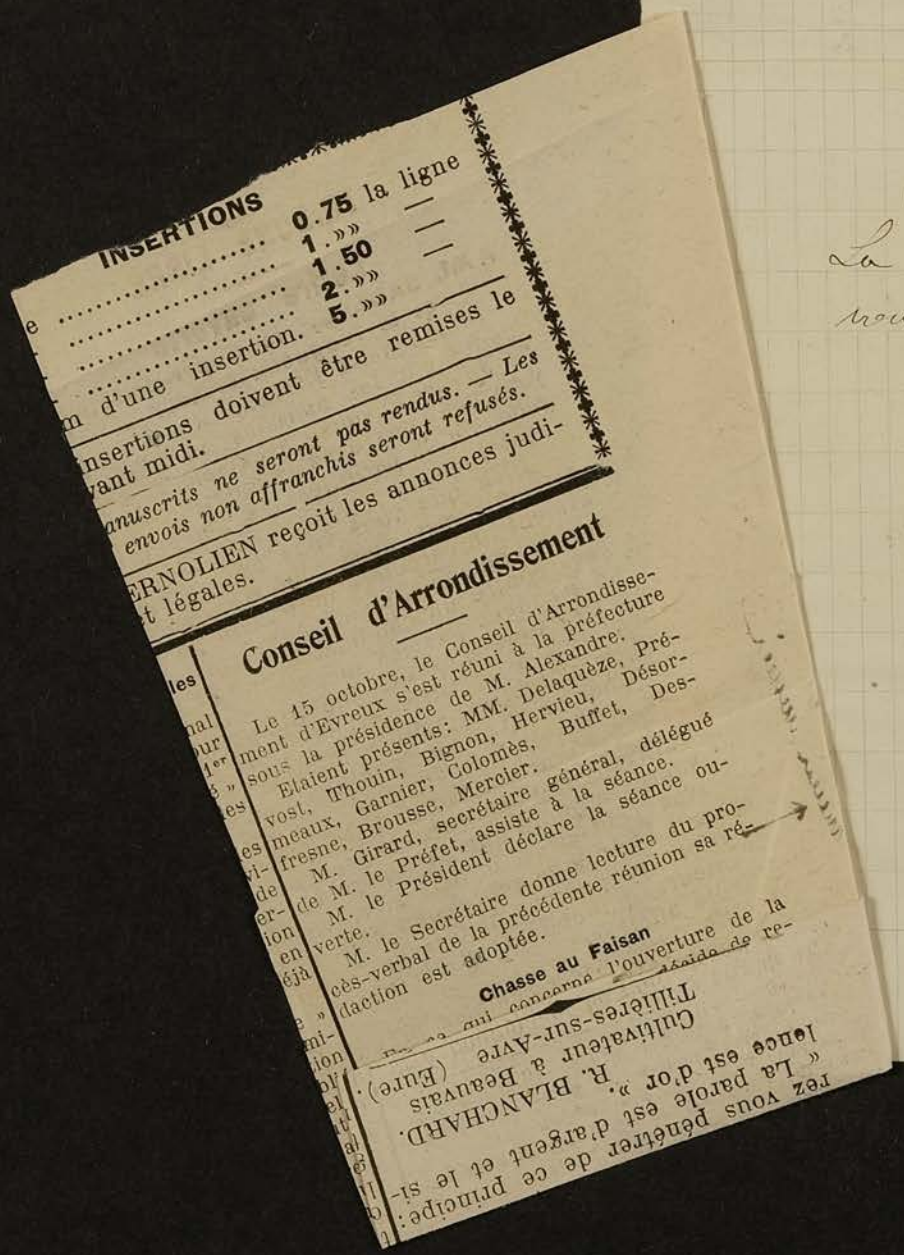

INSERTIONS
..... 0.75 la ligne
..... 1.»» —
..... 1.50 —
..... 2.»» —
..... 5.»» —
m d'une insertion.
insertions doivent être remises le
vant midi.
anuscrits ne seront pas rendus. — Les
envois non affranchis seront refusés.
ERNOLIEN reçoit les annonces judi-
t légales.

les

Conseil d'Arrondissement

Le 15 octobre, le Conseil d'Arrondissement d'Evreux s'est réuni à la préfecture sous la présidence de M. Alexandre, Préfet. Etaient présents: MM. Delaquèze, Prévost, Thouin, Bignon, Hervieu, Desmeaux, Garnier, Colomès, Buffet, Desfresne, Brousse, Mercier.

M. Girard, secrétaire général, délégué de M. le Préfet, assiste à la séance.

M. le Président déclare la séance ouverte.

M. le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la précédente réunion sa rédaction est adoptée.

Chasse au Faisan

Par ce qui concerne l'ouverture de la

Prez vous pénétrer de ce principe:
« La parole est d'argent et le si-
lence est d'or ».
R. BLANCHARD.
Cultivateur à Beauvais
Tilliéres-sur-Avre (Eure).

N° 11

Lettre de Horace A. Cellet

apiculteur à la Couture-

Bouzey.

MIEL ET CIRE

ARTHUR CELLES

APICULTEUR

La Couture-Boussey (Eure)

Chèques Postaux Paris 198.01

R. C. Bureaux 5705

La Couture-Boussey, le 25 Novembre 1929

Monsieur Josse

Sénateur de l'Eure

La présente est pour vous informer, que j'étais à Evreux le 20 Octobre 1929 devant le Palais de Justice, ou il y avait foule, de vous dire un grand nombre de délégués Sénatoriaux, Une Critique de Messieurs Dutacq interne en Médecin qui disait, Josse, est un Capitaliste il est membre de 17 Banques, Votez pour lui c'est vote contre la Culture, M. Hervey Sénateur a essayé de faire comprendre à ce Messieurs que c'était faux et qu'il mettait 10 000 francs en jeux contre 1 000 francs, Somme qui s'avérait à Medine à une séance de Cinématographe, M. Dutacq a répondu on le sait bien vous n'avez des billets de Mille dans vos poches, Votez tous pour Neuville

C'est voté pour la Culture.
Avec ces preuves un grand bon c'est président M. Hervey c'est retiré
Car il était impossible de s'entendre.
MM. Lefebvre & Chauvin avaient déposé devant sur le perron du
Palais de Justice qui en garnissaient les affiches couleur verte posées sur
les Murs du Palais de Justice,
Malgré que je sois d'une opinion Conservateur et votre politique
je ne peux admettre de tels moyens de procédé pour un vote
Car j'estime que la liberté doit être respectée
Je vous Monsieur Jaze et Sénateur votre tout dévoué
Pelle

Nos 12 et 13

Deux lettres de Mozart

Tache noire de Leg. Mesnil

par Couches

N° 12

Jeez-Neuf
9 Novembre 1929

Mon cher Sénateur

J'ai lu dans 2 journaux de Paris & dans celui de Rouen la protestation que vous vouliez faire valoir contre le Scrutin du 20 Octobre -

J'avais le jour même écrit à M. de Mare pour lui signaler les manœuvres de la dernière minute, tout à fait illégales & qui permettaient d'annuler le Scrutin -

Je pourrais témoigner, si vous le jugez bon de la propagande faite, le 2e Scrutin étant ouvert, sur les marches mêmes du Palais de Justice pour détourner des voix qui vous étaient acquises & les appeler sur M. Nenville au nom de l'Agriculture.

Cette profession faite au moment du Vote

sur certains délégués, est l'explication
de ce revirement contre vous.
L'honorable Docteur Maurice Hervey
en a été, avec d'autres, témoin comme
moi et nous en avons exprimé
notre indignation -

Veuillez agréer mon Cher Sénateur
l'assurance de mon cordial dévouement

B Lacheg

Maire de Ste-Marie

à Paris, 104 boul[d] de Clichy 18[e]

n°13

Paris 18 Nov. 1929

Mon cher Sénateur

Je tiens à vous préciser les manœuvres employées par vos adversaires pour faire passer Mr Neuville au 2e tour du 20 Octobre -

Quand je suis arrivé pour le 2e tour de vote, un groupe de 25 désignés environ se trouvait sur les marches du Palais de Justice excités par trois ou quatre braillards qui faisaient tapageusement de la propagande en faveur de Mr Neuville en Criant :

Votons tous pour Neuville, c'est le seul qui fera la politique du blé qui soutiendra les Agriculteurs -

Un brigadier de Police et l'un de ses Agents ont essayé d'intervenir en faisant comprendre que ce procédé était illégal et ne pouvait

être toléré ; mais les propos ont continué
dans une bruyante effervescence —
Nous avons, à plusieurs Collègues constaté
cet inqualifiable procédé à M.r Maurice Hervey
qui passait au même moment a protesté
mais n'a pu se faire entendre au milieu
de l'excitation des meneurs de cette propagande.

Je suis donc, avec beaucoup de mes Collègues,
de votre Avis pour demander la révision
de cette élection qui a été faussée au cours
du 2.e tour de Scrutin par la pression violente
exercée par q.q. uns de vos adversaires,
qui n'étaient peut-être pas tous des délégués.

Veuillez croire, mon Cher Sénateur
à toute ma bien cordiale Sympathie

B. Cauchy

Maire de Sèez-Mesnil
par Condé

à Paris 104. boul.d Arago 18.e

N° 14

Lettre de Roncier de Marenchal
conseiller municipal de
Saint Ambroix au Gaillon

Ste Aulnei-sur-Gaillon
Eure
12 Décembre 1927

Monsieur le Président du Sénat
Palais du Luxembourg.

Monsieur le Président

Je soussigné de Marenches, Charles, Constant, Marie, conseiller municipal de Ste Aulnei-sur-Gaillon (Eure) et délégué sénatorial suppléant lors des élections du 20 Octobre dernier, ai l'honneur de vous exposer à toutes fins utiles, que j'ai été témoin des faits suivants:

Pendant qu'avait lieu le vote pour le deuxième tour de scrutin, il s'était formé sur les marches extérieures du Palais de Justice (à l'intérieur duquel étaient installés les bureaux de vote) un rassemblement de quelques dizaines de délégués sénatoriaux.

Ceux-ci étaient groupés en cercle autour d'un Mr. Dubercy, qui avait provoqué leur rassemblement en criant à haute voix:

" Messieurs les agriculteurs, c'est à vous que " je m'adresse. Monsieur Jasse est un financier, " il est membre d'un tas de conseils d'administration, " il spécule à la baisse sur les blés."

Malgré les interruptions de plusieurs des assistants, il a continué, pendant un bon moment, à proférer contre Mr. Jasse des accusations fausses, lesquelles étaient, de toute évidence, de nature à jeter le trouble dans l'esprit des nombreux délégués agriculteurs qui les ont entendues.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les plus respectueux

Vu pour légalisation de la signature de Monsieur Le Marenchet apposée ci dessus

Saint Aubin sur Gaillon 13 Décembre 1929

Le Maire

Grézel

MAIRIE DE ST AUBIN S/GAILLON (EURE)

N° 15

Lettre de Monseur Goulain de

Dom Roger en Roumois

Le 7 Novembre 1929

N° 158

Cher Monsieur

Je vous ai vu dans le Journal de Rouen que vous attaquiez les élections du 20 Octobre
Si je peux vous être utile, je mets à votre entière disposition pour témoigner que :
A l'heure de l'ouverture du 2e tour M Delamare le maire inquiétait les yeux votant des orbites a pris la parole en haut des perron du palais de justice, à la porte que chacun devant franchir pour pouvoir aller voter. Après lui ont pris la parole 3 de ses acolytes dont je crois M Lefèvre et peut être M Neveu. Tous dans leur boniment faisaient revenir les mots

"cultivateurs" - - - "La culture" et une épreuve de quelques braillards hurlait à tue tête : Vive Neuville

X Pendant la première partie du 2e tour du scrutin à la 3e section (lettre P) le président a dit " : ne signez pas vos enveloppes, les enveloppes fermées seront annulées."

Je n'ai jamais vu rien de pareil dans la loi, les enveloppes ~~[illegible]~~ non gommées ne pouvaient être collées, la seule fermeture possible était donc l'introduction dans l'enveloppe de la partie libre formant partie ouvrante. Il est cependant très utile d'agir ainsi, car les bulletins peuvent sortir dans l'urne d'enveloppes dont on scelait complètement la partie ouvrante. Cherchant on donc à avoir le plus de bulletins possible se promenant dans l'urne sans enveloppe.

Je suis persuadé que la plu-

X A-t-il fait le serment que la Chambre lui impose ? Son bonnet ne fait pas connaître, par la couleur de son chaperon en quelle qualité il siège

partie de ma déclaration dont pourra être confirmée par MM Potel maire de Bosnormand, de Beaumont maire de Bonneval et Frenet maire de St Hulbert ou Bonnet

Pour la 2e partie, M Martinais d'Igoville se trouvait dans la salle de vote en même temps que moi, avec beaucoup d'autres que je ne connais pas ; je ne sais pas si M Martinais est de notre

Veuillez agréer Cher Maire, l'expression de mes sentiments dévoués

G Fauchon

N° 16

Lettre de MM. Duguay. maire
de St Germain de Rouay
d'Hostel maire de Chanipay. Bailleul
Chedeville maire de Serez
Coneron maire d'Epieds
de Vennevelle. maire de Chambray
Leroux maire de Foucarmille

Paris 16 rue du Commandant Marchand

SÉNAT

5 novembre 1929

ARRIVÉE
LE 8 NOV 1929

Monsieur Paul Doumer, président du Sénat

Paris

Monsieur le Président

J'ai l'honneur de vous informer que les opérations électorales pour la nomination des délégués sénatoriaux dans plusieurs communes du département de l'Eure ont été empreintes d'un caractère d'illégalité incontestable et que les élections sénatoriales du 20 octobre 1929 ont été, elles-mêmes, précédées et accompagnées de manoeuvres de toutes sortes, également illégales et déloyales, qui en ont complètement faussé les résultats.

Ces manoeuvres étaient spécialement dirigées contre ma candidature.

La gravité de leurs conséquences résulte

du fait qu'ayant obtenu, au premier tour, la moitié des suffrages exprimés, il m'aurait suffi, pour être élu, d'une seule voix supplémentaire.

Dans ces conditions, je demande l'annulation des opérations électorales qui ont été influencées par des actes que je puis d'autant plus facilement prouver qu'ils sont de notoriété publique.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

T. Josse
Sénateur de l'Eure.

St André de l'Eure

N°16

Monsieur le Président

Nous avons été frappés de certaines irrégularités qui se sont produites le 20 octobre 1929 à Evreux lors des élections sénatoriales, entre les deux tours de scrutin.

Des candidats et des agents politiques, délégués ou non, ont pu, impunément, sur le perron du Palais de Justice où avait lieu le vote, haranguer les délégués sénatoriaux et présenter à bout de bras des affiches manuscrites écrites au crayon bleu, en présence du Président du Collège électoral, M. le Président Aujame, sans qu'il fasse entendre un mot de protestation.

M. Abel Lefèvre, élu au premier tour, MM. Delamare et Neuville, candidats purent ainsi faire des déclarations et lancer un appel.

Nous avons vu et entendu M. Delamare, candidat au premier tour, devant la porte d'entrée qu'il masquait en entier, s'écrier: "vous n'allez pas laisser abattre l'agriculture qui vous nourrit par la finance qui vous écrase"

Nous avons entendu un délégué-nous avons appris le soir même qu'il s'agissait de M. Dukercy lieutenant de louveterie, ancien dessinateur de l'Humanité-dire: "M. Josse est un spéculateur, un boursier, un financier qui est à la tête de 14 sociétés financières, il spécule sur les blés".

Nous en avons entendu un autre ajouter: "C'est à cause des spéculations à la Bourse que le blé est tombé si bas, à bas la spéculation à la Bourse".

Des amis de M. Josse, qui savaient que depuis sa première élection à la Chambre en 1913, il avait donné sa démission de toutes les Sociétés dont il était administrateur, voulurent à leur tour se faire entendre pour protester contre tant de mensonges proférés contre lui; mais immédiatement leurs voix furent couvertes par des vociférations venues des amis de MM. Lefèvre, Delamare et Neuville; en même temps, M. le Président Aujame leur défendit de prendre la parole sur les marches du Palais de Justice à l'endroit même où les autres candidats avaient pu librement prendre la parole un instant auparavant.

Veuillez agréer Monsieur le Président l'hommage de nos respectueux sentiments.

Voir au dos les adresses des signataires ci contre

MM. d'Hostel maire de Chavigny Bailleul
Chédeville maire de Serez
Cosseron maire d'Epieds
Dugay maire de St Germain de Freshey
de Vennevelles maire de Chambray
Ledoux maire de Foucraiville

17.18

Journal de Lorens

Secrétaire de Louvois

Bureaux d'ÉVREUX. — Téléphone 280
Bureaux de LOUVIERS. — Téléphone 128

48e Année, N° 43 — VINGT-CINQ centimes — Samedi 26 Octobre 1929

CE JOURNAL EST LE MIEUX INFORMÉ ET LE PLUS RÉPANDU DANS L'ARRONDISSEMENT

JOURNAL D'EVREUX

JOURNAL DE L'EURE

PARAISSANT LE SAMEDI

TIRAGE JUSTIFIÉ 10.000 ex.
30.000 lecteurs
PUBLICITÉ LA MEILLEURE

Prix des Abonnements

Eure et Départements limitrophes. Six mois, 8 fr. Un an, 13 fr.
France . . . . . Six mois, 9 fr. Un an, 14 fr.
Etranger . . . . . Six mois, 12 fr. Un an, 20 fr.

Les abonnements sont payables d'avance par chèque postal Société COLLIGNON Frères, Rouen C/C 3120
Joindre la bande du Journal au mandat de réabonnement

Fondateur : Symphorien COLLIGNON.— Directeurs : COLLIGNON frères, succes[rs]

On s'abonne sans frais au Bureau du Journal

Chèques postaux Société COLLIGNON Frères, Rouen n° 3120

Tout ce qui concerne la Rédaction doit être adressé aux Bureaux : 7, rue St-Sauveur à EVREUX, ou à LOUVIERS, le Jeudi

Prix des insertions payable d'avance

Annonces en 4e page. . . . . 1 fr. 00 la ligne
Annonces en 3e page (5e et 6e colonnes). . . . 1 fr. 60 —
Annonces ou Réclames en locales, 3e page . . 2 fr. 00 —
Annonces ou Réclames en locales, 2e page . . 2 fr. 50 —
Prix minimum d'une insertion : en 4e page, 6 fr. ; en 3e page, 8 fr.
Le Prix est augmenté lorsque les renseignements sont à prendre au Bureau du Journal

TIRAGE AVANCÉ

Le tirage *Journal d'Evreux* aura lieu Jeudi 31 Octobre au lieu du Vendredi, à cause des fêtes de la Toussaint. Nos correspondants, les officiers ministériels et les personnes faisant des annonces sont priés d'avancer leurs envois de 24 heures.

Chute du ministère

Le onzième ministère Briand, qui avait succédé le 29 juillet dernier au ministère Poincaré, a été renversé mardi, à l'improviste dès la rentrée des Chambres.

La veille, M. Poincaré avait subi sa seconde opération avec succès, M. Clémenceau, qui malgré ses 88 ans travaille à ses mémoires de guerre, avait failli succomber à une syncope cardiaque. Le premier ministre Briand était encore plus malade qu'eux sans s'en douter. L'opération parlementaire qu'il vient de subir est-elle sa mort définitive ou une syncope ministérielle de quelques jours? Il semble impossible de lui enlever la mise au point des accords de La Haye. Aussi on s'attend à le voir reparaître dans une nouvelle combinaison.

On se rappelle que devant l'exclusive des radicaux-socialistes qui avaient refusé d'entrer dans un ministère dont feraient partie des membres du groupe Marin, M. Briand avait conservé tous les ministres de M. Poincaré.

Il s'était fixé comme but et limite de son existence la conclusion des accords de La Haye. Il n'a pu durer jusque-là. Il a succombé à une coalition de droite et de gauche, à une concentration à rebours qui a mêlé les voix de M. Marin, chef de l'Union républicaine et de M. Montigny, porte-parole des radicaux-socialistes.

Soixante interpellations avaient été déposées pour la rentrée de la Chambre. C'était la noyade en perspective si le gouvernement s'y laissait engager.

M. Montigny, député de la Sarthe — que les habitants de Louviers connaissent pour l'avoir entendu parler avant les élections législatives de 1928 — M. Montigny demanda que les interpellations sur la politique extérieure soient discutées le 15 novembre. *Le Parlement a bien le droit d'être mis au courant des négociations de La Haye.*

M. Montigny. — Deux questions au moins doivent être discutées immédiatement : celle de la Banque des règlements internationaux, qu'il ne faut pas laisser devenir un organisme menaçant pour la liberté des gouvernements, et celle de l'évacuation de la Rhénanie et des conditions auxquelles elle est liée.

M. Louis Marin prit la parole. Il est président du groupe de l'Union républicaine qui pourrait s'appeler la Désunion républicaine car les quatre cinquièmes des adhérents ne suivent pas leur chef.

M. Louis Marin demanda aussi des explications, car l'évacuation de la Rhénanie est commencée ; elle se continuera et quand le Parlement interviendra il sera trop tard.

M. Mendel intervint lui aussi pour opposer M. Poincaré à M. Briand. De son gousset, il sortit un petit papier sur lequel il avait reproduit les paroles que M. Poincaré avait prononcées devant les commissions des affaires étrangères et des finances réunies :

« Nous ne pourrons accepter le plan Young, continua M. Poincaré, qu'à condition que la mobilisation prévue dans ce plan soit, non seulement réalisable, mais réalisée. »

M. Mendel ajouta :

« M. Briand peut-il nous dire ce que son gouvernement entend par « commencement d'exécution » ? Il fait appel à la confiance de la Chambre. Quel inconvénient voit-il à nous fournir une précision sur ce point ? »

M. Briand refusa de donner des explications pour ne pas gêner les pourparlers qui se poursuivent entre les Alliés et l'Allemagne sur les accords conclus à La Haye.

Par 288 voix contre 277 le ministère fut renversé.

Le pacificateur de l'Europe ne peut pacifier la Chambre. Ses 288 adversaires de mardi soir furent ainsi recrutés : 11 communistes, 101 socialistes, 13 républicains socialistes dont M. Forcinal, député des Andelys, 107 radicaux-socialistes dont M. Briquet, député de l'Eure, M. Camille Chautemps, le nouveau député, ancien ministre de l'intérieur, MM. Malvy, Nogaro, Queuille, ancien ministre de l'agriculture, Montigny, l'interpellateur, etc., 12 députés de la gauche radicale dont M. Chappedelaine, rapporteur général du budget, 5 de la gauche sociale dont M. Franklin-Bouillon, enfin 15 de l'Union républicaine démocratique dont MM. Alexandre Duval et Join-Lambert, députés de l'Eure et M. Louis Marin, président du groupe disloqué.

Parmi les 80 membres de l'Union républicaine démocratique qui n'ont pas suivi leur chef, M. Marin, et qui par suite ont voté contre la proposition Montigny, c'est-à-dire pour M. Briand, se trouvent MM. Le Mire, député de l'Eure, Anquetil et Thureau-Dangin, députés de la Seine-Inférieure, Cantru et Engerand, députés du Calvados.

Parmi les 23 membres de l'Action démocratique qui ont voté pour M. Briand, on compte M. Lauvray, député d'Evreux et M. Blondel, député de la Seine-Inférieure.

S'il fallait se fier à ce scrutin pour former le nouveau ministère, il faudrait faire une bouillabaisse de MM. Cachin, communiste, Blum, socialiste, Montigny, radical-socialiste, Mendel, indépendant, Marin et Join-Lambert, républicains de droite, etc

Les Elections Sénatoriales

Un tiers des sénateurs ont été soumis à l'élection dimanche dernier.

Nous parlons plus loin de l'échec de M. Prosper Josse, sénateur de l'Eure, et de la réélection facile de M. Maurice Hervey, ancien vice-président du Sénat. Nous souhaitons à M. Hervey, d'arriver au terme de son mandat et de devenir ainsi le doyen de la Haute-Assemblée. Dans neuf ans, il aura 83 ans et sera ainsi imbattable sous le rapport de l'âge à l'ouverture de la session.

Voici le tableau des gains et des pertes :

	Gains	Pertes
Républicains de l'Entente. .	3	3
Républicains de gauche . . .	0	7
Radicaux indépendants . . .	5	2
Radicaux socialistes.	8	5
Républicains socialistes. . .	1	1
Socialistes	1	0
Totaux . . .	18	18

En résumé, on enregistre l'entrée au Luxembourg de 11 députés, 7 anciens députés, 8 non-parlementaires, 7 anciens ministres.

DANS L'EURE

Inscrits : 1.012 — Votants : 1.009
Suffr. exprimés : 1.006. — Majorité absolue : 504.

Liste d'Union Nationale

MM. Hervey, S. S. G. R. . . . . 547 ELU
Josse, S. S. G. R. . . . . 503 voix
de Mare. cons. gén. 473

Liste d'Entente des Gauches

MM. Abel Lefèvre, S. S. U. D. . . 543 ELU
Neuville, cons. gén., rép. deg. 471 voix
Delamare, rép. de g. . . . 461

Candidatures individuelles

M. Azard, avocat, républ. lib. ind. 9 voix

Deuxième tour

Inscrits : 1.012. — Votants : 1.005. — Majorité absolue : 503.

MM. Neuville. . . . . 512 ELU
Josse. . . . . 483 voix
Verdières, socialiste ind. . 1

En échec à une voix au premier tour M. Jo se est battu au second par le candidat agricole

Dans notre numéro du 12 octobre, en parlant des élections sénatoriales dans l'Eure nous écrivions ceci :

Ainsi que nous l'avions indiqué, voici quelques semaines, en examinant la situation électorale dans le département de l'Eure où les candidats de chaque liste terminent leurs visites aux délégués sénatoriaux, nous ne croyons pas qu'il y ait de changement le 20 octobre. M. Hervey très justement estimé de tous par la droiture de son caractère et sa pondération d'esprit arrivera certainement en tête et M. Abel Lefèvre dont nous sommes toujours demeuré l'ami parce qu'il a toujours au point de vue politique conservé cette attitude sage et raisonnable qui est une des résultantes de son républicanisme de bon aloi, sera le second élu.

On nous dit que M. Josse sera battu. C'est à voir et c'est pourquoi nous pensons que les mêmes retourneront au Sénat, après peut-être un second tour pour l'élection de M. Josse.

Samedi dernier nous précisions encore notre idée en préconisant la politique de concentration dont M. Tardieu avait dans un discours souligné la nécessité dans l'intérêt même de l'idée républicaine. Cette concentration républicaine n'est pas encore admise par les partis, mais un jour ils en reconnaîtront la nécessité lorsque les socialistes voudront essayer de prendre le pouvoir et de gouverner pour un parti en supprimant la légalité, ainsi que l'a déclaré très nettement M. Blum ; supprimer la légalité, c'est instaurer la révolution, ce n'est pas autre chose.

Bref, jusqu'au jour du scrutin, contrairement à l'opinion des candidats eux-mêmes qui cherchent toujours à s'illusionner et à croire que toute leur liste doit passer en bloc, parce que les pointages et les promesses faites au cours des visites aux délégués sénatoriaux leur donnent les plus beaux espoirs, nous pensions que le collège électoral conserverait les mêmes représentants au Sénat dans notre département.

De fait, ainsi qu'on peut en juger par le premier tour de scrutin les trois sénateurs sortants arrivaient dans l'ordre que nous avions indiqué.

MM. Hervey et Abel Lefèvre étaient élus par 547 et 543 voix. M. Josse arrivait troisième, mais par une malechance singulière, il lui manquait une voix pour être élu. Il lui aurait fallu 504 voix, juste le même nombre de suffrages que M. Abel Lefèvre avait obtenus en 1921 lorsqu'il avait battu d'une voix M. Lauvray. Il n'en avait que 503. Deux délégués sénatoriaux de droite amis de M. Josse, dont l'un M. Rousseau, conseiller général du canton de Pacy-s Eure atteint d'une phlébite n'avaient pu se déplacer pour venir voter et il perd ainsi son siège de sénateur.

Depuis qu'il fait de la politique M. Josse n'avait compté que des succès et aux élections sénatoriales en 1924, il avait été élu par 552 voix battant de 100 voix M. Modeste Leroy.

Le destin lui a joué dimanche dernier un bien mauvais tour et sa chance l'a abandonné.

Dès longtemps, une campagne acharnée était menée contre lui par ses ennemis qui lui reprochaient sa politique trop cassante, son intransigeance à l'égard de l'Allemagne et ne lui pardonnaient pas de continuer à se faire appeler au Sénat « le lieutenant-colonel Josse ».

De plus un candidat isolé M Azard s'était présenté non pas avec l'espoir d'être élu, mais simplement par haine contre M. Josse et pour lui enlever 20 ou 30 voix au premier tour avec l'espoir de le mettre en ballottage. M. Azard avait rendu visite à tous les délégués sénatoriaux et ne leur avait pas caché que s'il était candidat, c'était pour faire échouer M. Josse. Il n'a obtenu que 9 voix, mais ces 9 voix misérables lui ont cependant suffi pour mettre son ennemi en ballottage. La maladie de deux délégués sénatoriaux de droit, favorables à M. Josse, a fait le reste et a été le grain de sable qui a achevé de le faire trébucher.

Il pouvait espérer au second tour retrouver des voix de sympathie dans l'arrondissement des Andelys puisque M. Delamarre, d'Etrépagny, n'était plus candidat. Malheureusement pour lui le parti agraire qui, la veille, avait, dans une atmosphère de passion, fait à Evreux une conférence sur la question du blé, prit sous sa protection M. Neuville, qui avait toutes ses sympathies en sa qualité d'ancien professeur d'agriculture.

Candidat agricole, il battit M. Josse auquel on reprochait sa qualité d'ancien financier. Alors qu'au premier tour M. Josse avait 31 voix de plus que M. Neuville, au second tour, il avait 29 voix de moins que lui et était nettement battu.

M. Neuville qui, voici seulement quelques mois a été élu conseiller général du canton du Neubourg en remplacement de M. Ferrand, devient sénateur avec 60.000 fr. par an grâce à la voix qui a manqué à M. Josse au premier tour pour être élu. Il sera au Sénat le porte drapeau des terriens de l'Eure qui ne sont pas mal partagés puisqu'ils ont déjà à la Chambre MM. Lauvray et Alexandre Duval.

La physionomie du scrutin

Dimanche matin, la ville d'Evreux habituellement fort calme à cette époque de l'année, présentait une grande animation du fait de la présence de plus d'un millier de délégués sénatoriaux arrivés pour la plupart en auto et qui étaient appelés à désigner les trois représentants du département au Sénat.

Le premier tour de scrutin fut des plus calmes. Au fur et à mesure de leur arrivée les délégués sénatoriaux allaient remplir leur devoir d'électeur au Palais de Justice devant lequel stationnaient continuellement 3 ou 400 personnes causant des élections et aussi de leurs affaires.

M. Aujame, président du tribunal de l'Eure, présidait le collège électoral et le bureau était composé de MM. Pierre Désormeaux, conseiller d'arrondissement d'Evreux, Vivien, conseiller municipal d'Evreux, Georges de Veneville de Chambray, Léon Jean du Viell-Evreux et Greute, conseiller municipal d'Evreux qui remplissait les fonctions de secrétaire.

Les trois sections de vote étaient ainsi constituées :

1re *Section.* — Cour d'Assises. — MM. Hardoin, d'Evreux ; Edouard Marie, de Croth ; Gabriel Lelièvre, de Saint-Luc ; Pierre Constantin, de Bézu ; André Ducy, de Saint-Denis-d'Augeron.

2e *Section.* — MM. Emile Merou, de Saint-Pierre-des-Ifs ; Rodolphe Motte, de Fontaine-l'Abbé ; Charles Beauchamp, de Chaise-Dieu ; Julien Leblond, d'Aigleville ; Georges Chédeville, d'Heubécourt.

3e *Section.* — MM. Félix Postel, d'Evreux ; Louis Conty, de la Haye-Saint-Sylvestre ; Augustin Bisson, du Manoir ; Louis Vaudremer, de Venables ; Ernest Durand, de Pont-Saint-Pierre.

A 11 h. 1/2 le scrutin était clos et tandis que les délégués sénatoriaux se répandaient pour déjeuner dans les différents hôtels de la ville et plus spécialement à l'Hôtel de la Biche, commencèrent les opérations de dépouillement.

La première centaine dans chacun des trois bureaux de vote semblait donner les deux listes à égalité, mais bientôt on put constater que les trois sénateurs sortants tenaient la tête et les pronostics les plus raisonnables permettaient d'admettre que tous trois seraient réélus au premier tour. M. Josse cependant arrivait assez loin de MM. Hervey et Lefèvre et le destin allait lui jouer un tour cruel puisqu'on apprenait vers 1 h. 20 qu'il lui manquait une voix pour être élu au premier tour.

M. de Mare arrivait avec 473 voix, puis M. Neuville avec 471 voix et M. Delamare avec 461 voix.

Les manœuvres du second tour

Un second tour allait être nécessaire et pendant qu'un certain nombre de délégués, allaient attendre dans les cafés des alentours l'ouverture du scrutin, le plus grand nombre soit 5 à 600 mêlés aux curieux et aux militants demeuraient massés devant le Palais de Justice.

MM. Hervey et Abel Lefèvre faisaient imprimer des appels en faveur de leurs colistiers M. Josse d'une part et M. Neuville de l'autre demeurés seuls en présence.

En attendant l'impression de son appel M. Abel Lefèvre avait préparé une affiche manuscrite ainsi conçue :

Je remercie de tout cœur les 543 électeurs qui m'ont honoré de leurs suffrages.

Je leur demande, comme tous les agriculteurs de les reporter sur un cultivateur, Neuville, dont la vie toute entière fut consacrée à la défense des agriculteurs.

M. Lefèvre tenant son affiche les deux bras levés se place sur une des marches du Palais de Justice et l'étale aux regards de tous.

De son côté M. Delamare sur la plus haute marche du perron s'adresse aux délégués sénatoriaux en remerciant ceux qui ont voté pour lui et déclare se désister en faveur de M. Neuville défenseur de l'agriculture.

De nombreux cris : « Vive Neuville ! Vive l'Agriculture ! » se font entendre.

M. Hervey remplace M. Delamare et veut parler à son tour aux délégués sénatoriaux. Sa voix est couverte par des clameurs énormes : « A bas Josse ! A bas les financiers ! A bas les capitalistes ! » On se croirait non plus en présence de délégués sénatoriaux, pour la plupart maires ou adjoints de la commune, donc ayant, comme on dit vulgairement mis du foin dans leurs bottes, mais de travailleurs n'ayant pour vivre que leur salaire journalier et qui dans une réunion publique soulagent leur colère contre les bourgeois et les biens rentés de l'industrie et de l'agriculture.

Les partisans de M. Josse répondent à la manifestation en faveur de M. Neuville en criant à leur tour : « Vive Josse » Des altercations prennent naissance. M. Aujame président du collège électoral se présente sur le perron et déclare au milieu du bruit qu'il ne permettra aucune manifestation dans la rue ni aucun discours des candidats en présence.

Le calme revient peu à peu, et bientôt apparaît à son tour l'affiche rédigée par M. Hervey et ainsi conçue :

En vous remerciant de tout mon cœur, de la nouvelle preuve de confiance que vous venez de me donner, je viens vous prier de porter vos voix sur le nom de mon ami et collègue Josse.

Il serait déplorable que la candidature vraiment aburissante d'un modéré qui a eu 9 voix obtienne le résultat de faire passer son adversaire.

Il est suffisant qu'il vous ait obligé à voter 2 fois.

Sur la même affiche figure le désistement de M. de Mare :

Je remercie de tout cœur les 475 délégués qui m'ont accordé leurs voix.

Je retire ma candidature en priant tous mes amis de voter pour M. Josse qui est un ardent défenseur de l'agriculture

Comme M. Abel Lefèvre ne peut demeurer longtemps les deux bras levés, dans la position d'un homme sandwich, un des membres les plus ardents du parti agraire dans notre département M. Hugot de Plessis-Grohan le remplace. L'agriculture prend nettement parti pour M. Neuville et nombre de délégués sénatoriaux partisans du candidat agricole font une active propagande auprès d'amis qu'ils sentent encore hésitants.

Dès ce moment, nous avions prévu que M. Neuville allait l'emporter et lorsque le scrutin est clos à 4 heures, les délégués soit dans les trois salles du scrutin ou dans la salle des pas perdus ou devant le Palais de Justice, attendent anxieusement le résultat, car contrairement à la logique, puisqu'il n'y a que deux candidats en présence, il en est qui craignent un troisième tour de scrutin.

Les opérations de dépouillement dans les trois bureaux ne donnaient guère tout d'abord d'indication précise, car MM. Josse et Neuville se tenaient à deux trois voix près. Peu à peu cependant la majorité assez faible s'affirmait en faveur de M. Neuville qui élu avec 9 voix de plus que la majorité absolue l'emporta finalement de 29 voix sur son adversaire gagnant 41 voix sur le premier tour.

Il doit ces 41 voix nouvelles aux agriculteurs et il saura leur prouver sa reconnaissance.

Quelle moralité doit-on tirer de cette élection ? Elle apparaît de façon très nette, car la victoire que viennent de remporter les partis de gauche dans le département n'est pas le moins du monde une victoire politique au sens propre du mot.

Nous pourrions dire que c'est la victoire de la concentration et nous aurions raison, mais ce n'est pas exactement cela.

En effet en votant en même temps pour M. Hervey et pour M. Abel Lefèvre qui sont élus au premier tour avec 4 voix de différence seulement, les délégués sénatoriaux ont fait si vous le voulez de la concentration, mais ils ont voulu envoyer au Sénat deux hommes au républicanisme éprouvé, qu'ils mettaient sur le même plan, tant par leur intelligence que par leur valeur et leur qualités professionnelles.

M. Josse très combattu cependant arrivait encore avec 30 voix de majorité sur M. Neuville. A une voix près il était élu.

Pour le second tour de scrutin si les 470 délégués nettement de gauche avaient été seuls à donner leurs voix à M. Neuville, il était battu, mais un autre facteur la défense paysanne est alors entré en jeu. Il n'a rien jusqu'ici de particulièrement politique, car les cultivateurs qui appartiennent au parti agraire se défendent de faire de la politique. Ils en font tout de même à leur façon puisque 41 d'entr'eux ont abandonné M. Josse pour se porter sur le candidat qu'ils estimaient le mieux qualifié pour soutenir leurs intérêts au Sénat et auquel ils ont donné leur confiance.

M. Neuville n'est pas un radical-socialiste. C'est un républicain sincère, un laïc certes mais il ne brisera pas les vitres au Sénat. Il sera très bien dans la tradition de cette assemblée où la pondération et la modération sont des qualités nécessaires.

Nous pensons donc qu'il résistera à l'entraînement de ceux qui voudraient dresser l'agriculture contre le reste de la nation, alors qu'elle a plus d'intérêts communs que d'intérêts opposés avec le commerce et l'industrie.

Pour nous résumer nous n'avons pas lieu d'être mécontent du résultat des élections sénatoriales dans l'Eure parce que nous nous plaçons au-dessus des partis pour ne voir que les services que chacun des trois sénateurs élus pourra rendre à son pays au point de vue économique et social.

M. Josse est le vaincu de la bataille de dimanche dernier, alors que jusqu'à ce jour la politique lui avait souri et l'avait toujours favorisé. Pour qui le connaît, il n'est pas douteux qu'il réagira vite et sa carrière politique n'est certainement pas terminée. M. Forcinal dans son for intérieur aurait sans doute préféré le voir retourner au Sénat pour 9 ans, car il va maintenant avoir en lui un adversaire redoutable. Dans moins de 3 ans aux élections législatives, ces deux hommes qui ont fait la guerre bravement tous les deux, s'affronteront sur le terrain des idées et la bataille sera chaude.

Nous allions faire un oubli bien excusable dans notre compte-rendu des élections sénatoriales, outre la candidature individuelle de M. Azard, avocat à Paris, il y en avait une autre, celle de M. Verdières socialiste qui habite Pacy-sur-Eure, et qui fut candidat au conseil d'arrondissement.

M. Verdières a obtenu une voix et ce n'est certainement pas la sienne, puisqu'il n'était pas délégué sénatorial.

Progrès des gauches

A titre de comparaison, nous donnons ci-dessous les résultats des scrutins pour les élections sénatoriales depuis 1912 :

Scrutin du 7 janvier 1912

MM. MILLIARD . . . . . 569 ELU
MONNIER . . . . . 551 ELU
M. HERVEY . . . . . 568 ELU
MODESTE-LEROY . . . . 473 voix
THOREL . . . . . 449 —
PUEL . . . . . 445 —

Scrutin du 9 janvier 1921

Inscrits : 1 014 — Votants : 1.011
Majorité absolue : 506
Ont obtenu :

MM. Maurice HERVEY . . . . . 629 ELU
MILLIARD . . . . . 614 ELU
MONNIER . . . . . 514 ELU
Abel LEFÈVRE . . . . . 504 voix

Scrutin partiel du 17 juillet 1921

Inscrits : 1.013 — Votants : 1.011
Suffrages exprimés : 1.005
Majorité absolue : 503

MM. Abel LEFÈVRE, radical . . 504 ELU
(à une voix de majorité)
Léon LAUVRAY, candidat rép. d'Entente nationale . . 501 voix

Scrutin partiel du 6 janvier 1924

Inscrits . . . . . 1.015 voix
Suffrages exprimés . . . . . 1.006 —
Majorité absolue . . . . . 504 —
M. P. JOSSE . . . . . 552 ELU
M. MODESTE-LEROY . . . . 452 voix
M. CELOS . . . . . 1 —

L'examen de ces quatre scrutins montre avec quelle lenteur se fait l'évolution à gauche du suffrage à deux degrés.

La lutte des deux listes, gauche contre droite, en 1929 rétablit les valeurs réelles des partis politiques. Cette fois, M. Abel Lefèvre arrive à la corde presque de front avec M. Hervey, distançant M. Prosper Josse auquel il ne manque qu'une voix pour être élu.

Cette unique voix est tout en or ; elle fait perdre un titre à un homme politique, elle fait perdre un siège à un parti, enfin elle fait perdre 540.000 fr. à un sénateur sortant en admettant que l'indemité parlementaire reste à 60.000 fr. et n'atteigne pas bientôt le coefficient 5 c'est-à-dire 75.000 fr.

A qui doit-on cette voix unique si funeste à M. Josse, si profitable — 540.000 fr. — à M. Neuville ?

M. Azard avec ses 9 voix enlevées à M. Josse peut se féliciter d'une campagne qui lui a coûté cher, qui finit par un accueil dérisoire du suffrage restreint mais qui a atteint quand même son but !

Remerciements de M. Josse.

Je remercie de tout mon cœur MM. les délégués sénatoriaux qui m'ont fait, dimanche, l'honneur de m'accorder de près ou de loin, leur confiance.

Ils m'ont donné, en réalité, la majorité. En effet, je n'aurais pas eu seulement la moitié des suffrages exprimés et j'aurais été élu au premier tour si deux de mes excellents amis, un conseiller général et un conseiller d'arrondissement n'avaient été immobilisés chez eux par la maladie.

Si, après la lutte que j'ai soutenue contre des adversaires sans scrupules, que j'ai eu le tort de ménager alors qu'ils me combattaient avec acharnement, je quitte une carrière que j'avais embrassée avec autant de foi que de passion pour servir de mon mieux la France, je garde, du moins, le précieux souvenir des éclatantes marques d'estime et de sympathie qui m'ont été prodiguées au cours de mes dix sept années de vie politique, par le suffrage universel et par le suffrage restreint du département de l'Eure.

Ma reconnaissance pour tant d'amis dont j'ai pu apprécier le courage civique et le dévouement ne s'éteindra qu'avec ma vie.

PROSPER JOSSE

Nos lecteurs savent que du fait que la consultation électorale a eu lieu en octobre au lieu de janvier le mandat dont est investi M. Josse ne doit aux termes de la loi du 9 juillet 1929 prendre fin que le 14 janvier prochain, jour d'ouverture de la session ordinaire où M. Neuville entrera à son tour au Sénat pour le remplacer.

Un meeting de protestation
sur la question du blé à Evreux

Samedi dernier, dans l'après-midi le parti agraire de l'Eure avait organisé dans la salle du cinéma Victor-Hugo un meeting de protestation contre la baisse du prix du blé qui menace de provoquer en culture une crise assez sérieuse.

Tous les dirigeants de la manifestation faisaient déjà partie du meeting qui avait eu lieu il y a quelques mois salle de l'Etoile pour protester contre la taxation du lait et contre les poursuites dont étaient l'objet les présidents de coopératives laitières et les sociétés de ramassage du lait.

Dès le début de la séance, le bureau fut constitué de la façon suivante : président : M. Boulanger, de Lyons-la-Forêt ; assesseurs : MM. Hugot, de Garel, et Voxeur, de Thomer-la-Sogne. Sur l'estrade prirent place le conférencier Me Casanova, avocat à Paris, MM. Fleurant, président du parti agraire ; Dufour, de Lyons-la Forêt et Milliard, président de l'Union laitière du département, Lauvray, député d'Evreux et Legras, adjoint au maire d'Evreux, ancien agriculteur.

Parmi les mouches du coche, on remarquait M. Reinhold, qui ne cultive que la poire électorale, en sa qualité de candidat socialiste perpétuel à Louviers, à Evreux, à Pacy-sur-Eure, etc. Comme remède à la situation, il proposera en temps opportun de faire cultiver la terre par l'Etat, en transformant les agriculteurs en fonctionnaires métayers ; pour l'instant, il se contente d'appuyer M. Legras, adjoint au maire d'Evreux, qui demande la nationalisation des moulins.

M. Casanova commence sa conférence en critiquant le gouvernement qui pris entre les producteurs de blé et les consommateurs de pain n'a pas obéi à la suggestion de l'honorable avocat qui demandait dès avant mars le relèvement du droit d'importation.

La proposition de relever le droit fut présentée aux Chambres d'agriculture qui, les unes le prirent en considération, les autres atermoyèrent. M. Pierre Hallé en saisit les Commissions d'agriculture de la Chambre et du Sénat.

Le 21 mars, à Paris, à l'assemblée des présidents de Chambre d'Agriculture, un vœu demandant le relèvement du droit de douane de 35 à 50 fr. était voté à l'unanimité. Mais M. Garcin fit voter par la même assemblée un vœu demandant que le relèvement du droit ne s'applique qu'à la campagne prochaine.

C'est à la suite de ce dernier vœu que le Gouvernement ajourna le décret de relèvement qui fut pris seulement deux mois plus tard en mai, ce pendant que les grands moulins et les spéculateurs profitaient de cette trêve de deux mois pour faire entrer en France aux droits de 35 fr., les 8 millions de quintaux de blés exotiques qui ont provoqué l'effondrement des cours.

Me Casanova en vient alors aux remèdes que préconise la Confédération des Paysans producteurs de blé pour remédier à la crise actuelle :

1° Interdire absolument et immédiatement l'entrée des blés exotiques ;

2° Décongestionner le marché par le rachat par l'Etat des stocks en excédant.

3° Rembourser sur justification de vente, les producteurs qui ont dû vendre et ce, soit par imputation sur les impôts, soit par prélèvement sur les bénéfices que réalisera l'Etat par l'achat au cours actuel.

Les spéculateurs sont les maîtres, par des bruits tendancieux et de fausses statistiques ils ont provoqué la baisse et la Bourse du Commerce est orientée à la baisse.

Le pain devrait cependant être meilleur marché, mais il faut tenir compte des bénéfices abusifs des grosses minoteries.

Si l'on n'arrive pas à faire monter le prix du blé à un taux qui paie le cultivateur de ses frais d'exploitation, M. Casanova estime qu'il faudra bien tout de même en venir à la taxation.

Ce mot de taxation semble un peu et avec raison effrayer les cultivateurs et il y a des protestations, mais M. Casanova qui est évidemment un homme de bonne foi, puisque courageusement, il brûle ce qu'il a adoré et accepte la taxation du blé après s'être élevé avec la véhémence que l'on sait contre la taxation du lait à Paris, soutient que c'est le seul moyen d'étrangler la spéculation. Malheureusement entre les mains d'un gouvernement c'est une arme à deux tranchants et elle peut un jour être appliquée contre l'intérêt du cultivateur comme le fut celle du lait.

M. Casanova parle d'une lettre que lui a adressée M. Lauvray qui après avoir examiné sous toutes ses faces la question du blé, propose que les cultivateurs producteurs de blé constituent une société pour acheter tout ou partie du stock actuel de blé exotique et l'enlever ainsi à la spéculation. Les stocks actuels en France atteignent 233.000 quintaux ; si l'on en rachetait la moitié cela représenterait 20 millions soit 4 fr. par hectare.

M. Casanova estime intéressante la proposition de M. Lauvray, mais la constitution d'une société pour l'achat du stock de blé exotique qui est considérable exigerait beaucoup trop de temps et d'argent disponible et il estime que c'est l'Etat qui peut et doit dès maintenant reprendre tous les stocks existants.

M. Oscar Legras demande la parole pour exposer un projet de nationalisation des grands moulins qui rachetés par l'Etat seraient exploités par l'intermédiaire d'une administration autonome, dite « des Grands moulins de France » et le ministre de l'agriculture serait seul qualifié pour contingenter les importations de blés étrangers qui pourraient être nécessaires à l'alimentation nationale.

Son idée à tendances coopératives mais qui apparaissait comme se rapprochant du socialisme recueille l'approbation enthousiaste de M. Reinhold qui déclare s'y rallier *car son parti est partisan de la nationalisation progressive par l'organisation des monopoles d'Etat.*

Les auditeurs ne semblent pas s'y rallier non plus que M. Casanova ni M. Fleurant-Agricola dont le discours est très applaudi.

Comme conclusion au meeting M. Thieullet de St-Georges-s-Eure, président de la C. P D.B proposa et fit adopter l'ordre du jour suivant :

Les producteurs de blé de l'Eure, réunis au nombre de 1200 pour protester contre la baisse du prix du blé, adressent à M. le Président du Conseil des Ministres la requête suivante :

Qu'il soit fait droit aux revendications formulées par la C.P.D.B., savoir :

1° Interdiction absolue de faire entrer des blés exotiques en France, et jusqu'à nouvel ordre ;

2° Reprise par l'Etat des stocks existants et qui empêchent toute revalorisation des cours ;

3° Pour le cas où ces mesures seraient inopérantes, taxation.

Les producteurs de blé, découragés, font confiance à M. le Président du Conseil et sont au regret de lui faire savoir qu'au cas où le prix du blé resterait au taux actuel, ils réduiront leurs ensemencements et feront consommer de plus en plus par leurs animaux le blé qui ne devrait servir qu'à la consommation humaine ; qu'en outre, ils refuseront le paiement des impôts.

La Chambre d'Agriculture de l'Eure et la question du blé. — Le 15 octobre la Chambre d'agriculture de l'Eure s'est réunie sous la présidence de M. Lauvray et a pris la délibération suivante :

La Chambre départementale d'agriculture de l'Eure,

Considérant que la mévente des blés si elle se prolonge est de nature à détourner les cultivateurs français de la production de cette céréale.

Que la situation actuelle est la conséquence des importations massivss de blés étrangers effectuées surtout dans des buts certainement spéculatifs.

Regrette que le Gouvernement n'ait pas cru jusqu'ici devoir prendre des mesures énergiques en son pouvoir même en dehors de la session du Parlement pour arrêter la spéculation et décongestionner le marché, qu'au lieu de demander aux producteurs de lui indiquer les moyens qui leur semblent les plus efficaces pour dénouer la crise, M. le Ministre de l'Agriculture se soit adressé aux intermédiaires.

Estime que loin de relever et de moraliser le marché du blé la prolongation du délai de l'admission temporaire ne peut qu'amener le trouble et prolonger son indécision.

Exprime ses regrets que le projet du bon d'importation n'ait pas fait l'objet d'une étude sérieuse et d'une prompte application ; que la question des magasins et silas à blé n'ait pas été examinée plus effectivement et plus objectivement.

Enfin que l'Office du blé projeté ne soit pas sorti du vague où il demeure, demande instamment au Gouvernement de prendre les mesures suivantes dans le plus bref délai :

1° — décongestionner le marché du blé par l'achat d'une partie du stock visible par l'intendance.

2° — Liberté de blutage pour la meunerie.

3° — Interdiction de l'importation du blé jusqu'au 1er septembre 1930, même sous le bénéfice de l'admission temporaire.

4° — Diminution des tarifs de transport du blé et des engrais.

5° — Augmentation des allocations du crédit mutuel agricole aux caisses régionales en vue d'intensifier les prêts à court terme.

6° — Simplification des formalités de warrantage.

Elle insiste enfin pour que le Ministère de l'Agriculture ne laisse publier désormais que des statistiques officielles.

Baisse du prix du pain. — A dater du jeudi 24 octobre, le Syndicat départemental de la Boulangerie de l'Eure porte le prix du kgr de pain à 2 frs. C'est une baisse de 5 centimes.

EXIGEZ UN "BEC FIN"
le Vieux Calvados
Pierre Morin, Brionne

Evreux. — *Pour les morts de l'Avenir Ebroïcien.* — La Société de gymnastique l'Avenir Ebroïcien informe le public qu'elle inaugurera, à son siège social, boulevard Pasteur, le 11 Novembre, à 14 heures précises, la Plaque Commémorative sur laquelle seront gravés les noms des anciens

gymnastes glorieusement tombés au champ d'honneur.

L'Avenir Ebroïcien prie les familles des anciens camarades de bien vouloir honorer de leur présence cette cérémonie de respectueuse sympathie à la mémoire de ceux qui furent les dévoués collaborateurs de notre vieille Société locale et adresse dès maintenant à leurs familles ses sentiments les plus émus. Le Comité.

LA VIERGE FOLLE

d'après Henry BATAILLE

au **CINÉMA - ATTRACTIONS**

RIEN QUE DES VEDETTES

Emmy LYNN
Suzy VERNON
Jean ANGELO
Maurice SCHUTZ

Vendredi 25, Samedi 26, Dimanche 27 Octobre

Evreux. — *Pharmacien de service.* — Demain dimanche 27 octobre, jusqu'au lundi midi, le service pharmaceutique sera assuré par M. Jousset, place du Grand-Carrefour. Tél. 105.

Le Vendredi 1er Novembre, jour de la Tousssaint, il sera assuré par M. Ménager, 31, rue de la Harpe. Tél. 262.

Evreux. — *Lei pannes de l'électricité.* — A la date du 21 octobre, M. Oursel, maire d'Evreux a adressé la lettre suivante au directeur de la Cie Continentale du Gaz à Evreux.

Je proteste énergiquement auprès de vous contre la façon déplorable dont est assurée à Evreux la fourniture du courant électrique.

Chaque jour de nombreuses interruptions se produisent et il en résulte une gêne considérable pour les usagers.

Les services publics (Administrations, Poste, Hôpital) se voient tous les soirs obligés de suspendre leur fonctionnement.

En particulier à l'hospice, pendant les périodes de traitement des malades, la privation de courant peut devenir dangereuse pour les patients qui attendent, déshabillés, le bon vouloir de la Cie.

De plus, les appareils qui représentent une valeur importante risquent d'être détériorés.

Enfin, le commerce local ne peut plus assurer la vente et la surveillance de ses magasins.

De très vives protestations me parviennent de tous côtés contre cet état de choses.

Si, dans un bref délai, aucun remède n'est apporté à cette situation je me verrai obligé de traduire la Cie Continentale devant les tribunaux compétents pour inexécution du contrat.

Je vous rappelle en effet que le cahier des charges annexé à la convention du 4 avril 1927, stipule en son article 20 :

« L'énergie électrique sera tenue à la disposition des abonnés *d'une manière permanente* sauf quant aux interruptions qui pourront être produites par un cas de force majeure ou par des accidents survenant aux machines appareils ou canalisations du concessionnaire, de son fournisseur ou des producteurs d'énergie ».

J'estime qu'il commence à être abusif d'invoquer *journellement* les cas de force majeure et les accidents de machines

Il ne doit vraisemblablement se produire que des avaries légères et je vous demande de prendre immédiatement toutes mesures utiles pour en éviter le retour. Il est inadmissible que la Cie Continentale chargée d'assurer un service public, continue à l'assurer d'une façon, je ne dirai pas aussi défectueuse mais aussi lamentable.

Je vous prie de vouloir bien surveiller personnellement la distribution de l'énergie électrique d'Evreux et me faire connaître *d'urgence* les dispositions que vous aurez envisagées.

Veuillez, etc...

Le Maire, signé : OURSEL

Evreux. — *Mutilés et invalides du travail.* — Nous avons l'honneur de porter à la connaissance de tous les travailleurs des deux sexes, qu'il existe à Evreux, une section de la Fédération Nationale des Mutilés et Invalides du travail, où tout accidenté trouvera tous les renseignements pouvant lui être de grande utilité pour défendre ses droits devant la jurisprudence contre les Compagnies d'assurances, souvent hostiles pour donner aux ayant droit leurs justes dû.

Nous faisons un pressant appel à tout travailleur : homme ou femme, victime d'accident de travail, pour venir au sein de notre association augmenter sa force morale et pécuniaire déjà puissante par le grand nombre d'inscrits.

Accidentés ne soyez pas indifférents à notre appel, car vous pourriez être dupes de votre indifférence.

Tous vous viendrez grossir nos rangs sans hésitation ?

Pour tous renseignements et adhésions, s'adresser au secrétaire Duclos, Faubourg St-Léger, ou à la permanence : Bourse du Travail, les 1er dimanche de chaque mois de 10 h. à midi.

TEL ÉTÉ, TEL HIVER

D'après les météorologistes le proverbe sera vrai, il fera froid cet hiver.

Prenez vos précautions, les bonnes marchandises sont rares, mais chez **Paul BOURDON, 80, rue Grande,** vous trouverez de **belles et bonnes étoffes, vêtements** de dernière mode et de toute **première qualité.**

Notre **pardessus** belle façon, doublé laine, croisé ville ou raglan, teintes nouvelles, marron, marine, nègre ou marengo 199 f.

Pardessus et costumes grand chic pour hommes et enfants, tricots, pullovers, chemises coiffures, etc., etc...

Rayon spécial de draperie qualité extra pour **vêtements sur mesure.** 42050

Evreux. — *Appel pour les petites sœurs des pauvres.* — Sortant de leur réserve habituelle les Petites sœurs des pauvres disent la détresse où elles se trouvent actuellement. Elles ont des dettes que leur a fait contracter leur admirable dévouement pour leurs vieux et leurs vieilles.

A l'approche de l'hiver, il leur a fallu réparer le calorifère et dépenser 20.000 francs.

Or elles vivent au jour le jour. Chez elles, et on l'ignore trop, pas un hospitalisé ne verse un sou. Pouvoir payer la plus petite pension est un cas de non admission. Pour elles, ni l'Etat, ni le département, ni la commune ne donnent un centime. En leur faveur, on n'organise habituellement ni sermon de charité, ni séance, ni kermesse.

Elles quêtent à domicile. Mais quel métier ! Parfois 25 kilomètres à pied, par jour, par tous les temps ! Et il le faut bien pour nourrir près de 200 bouches...

Ne pourrions-nous pas, à notre tour, nous déranger pour combler un déficit dont il suffira de savoir l'existence pour qu'il disparaisse ? D'autant que la Mère Supérieure promet à ceux qui viendront faire un placement chez elle, un taux on ne peut plus rémunérateur, un taux éternel, puisque c'est Dieu qui le servira aux âmes généreuses qui auront fait ce beau geste d'humaine pitié.

Ceux mêmes qui ne croient à rien, admirent la charité et le dévouement des petites sœurs des pauvres et personnellement nous nous joignons à ceux qui nous ont adressé l'appel qu'on vient de lire pour demander à nos lecteurs d'être généreux.

Evreux. — *Il avait volé deux camarades.* — Le nommé Gaston-Maurice Proix, 19 ans 1/2, originaire d'Etrépagny et travaillant aux fonderies de Gravigny avait dans la nuit du 16 au 17 octobre partagé la chambre d'un camarade Raoul Bedon, typographe demeurant 15 rue Borville Dupuis. Le lendemain matin après son départ Bedon s'aperçut que son ami l'avait remercié de son hospitalité en lui subtilisant 450 fr. se trouvant dans son portefeuille.

Il porta plainte à M. le commissaire de police et Proix interrogé par M. Ferdinand, brigadier de police, dut reconnaître qu'il était l'auteur du vol.

Déjà condamné et sous le coup d'une contrainte par corps pour une somme dont il était redevable à l'Etat Proix avait prélevé 100 fr. sur la somme volée pour les envoyer comme acompte au percepteur d'Etrépagny.

Il avait dépensé le reste de l'argent à faire la noce et il ne lui restait plus que 29 fr.

Le premier vol commis par Proix a amené la découverte d'un autre vol.

Le 5 octobre dans la matinée M. Jean Reeh, modeleur à la fonderie de Gravigny, voulant prendre un billet de 5 fr. pour payer le casse-croûte qu'allait lui chercher un camarade ouvrit un placard où il avait mis ses vêtements propres, et après avoir pris 5 fr. remit son portefeuille dans la poche de son veston en présence de Gaston Proix qui travaillait à proximité.

Le soir, en voulant payer une dépense à sa pension, il constata la disparition de 2 billets de 50 fr. Ses soupçons s'étaient portés sur Proix et en apprenant qu'il avait commis un vol de 450 fr. il l'interpella au travail et eut l'idée d'une ruse qui réussit parfaitement : « C'est toi qui m'a volé lui dit-il, j'ai porté mon portefeuille à la gendarmerie, et les empreintes digitales qui ont été relevées sont les tiennes ! » Proix se croyant pris avoua le vol et renouvela ses aveux en présence du directeur M. Tartarin.

Plainte ayant été portée aux gendarmes Proix s'est vu dresser procès verbal pour vol. Son compte est bon devant le tribunal correctionnel.

A la Tour de l'Horge

au coin de la Place de l'Hôtel-de-Ville

Henri HÉLIE, Confections

Vêtements H. ESDERS, de Paris

Pour la TOUSSAINT

Grand choix tous **Articles d'Hiver**

à des prix défiant toute concurrence

2 p. 41983

Evreux. — *Banques fermées.* — Les bureaux et caisses des établissements de crédit et banques d'Evreux, seront fermés le samedi 2 novembre lendemain de la Toussaint.

EVREUX. — Nous rappelons que la GERBE D'OR, 14, rue Chartraine, fera exposition génerale le **Vendredi 1er Novembre** et consentira à cette occasion une remise de 5 % sur tous les articles en magasin — du 31 Octobre au 4 Novembre. 2 p. 42016

Evreux. — *Assemblée générale et tirage de la tombola gratuite de la Jeanne d'Arc.* — Dimanche dernier, à 4 heures de l'après-midi, les membres actifs et honoraires de la Jeanne d'Arc se sont réunis en assemblée générale au siège de la Société, 37 bis, rue de Saint-Germain.

Ont été réélus par acclamations membres du conseil d'administration : président d'honneur, M. Lecœur, ancien industriel ; président actif, M. Duclos, architecte ; vice-président, M. Paul Souty ; secrétaire trésorier, M. Feugère fils ; membres : MM. Erambourg et Croulebois.

A l'issue de cette assemblée générale a eu lieu le tirage de la tombola gratuite organisée à l'occasion de la kermesse. Voilà les numéros gagnants :

317	1294	2082	3124	3783	4681	5617
325	1346	2108	3130	3831	4682	5643
329	1350	2118	3150	3840	4686	5692
375	1377	2135	3224	3852	4699	5695
391	1391	2146	3249	3897	4713	5752
434	1398	2165	3261	3935	4725	5773
539	1432	2176	3270	3937	4726	5781
544	1517	2187	3276	3943	4728	5838
561	1543	2201	3307	3956	4730	5874
587	1597	2223	3318	3994	4779	5880
602	1617	2263	3329	4007	4822	6029
631	1622	2353	3337	4012	4827	6039
635	1633	2389	3365	4020	4889	6073
673	1643	2409	3370	4033	4923	6080
703	1693	2435	3405	4063	4935	6095
770	1707	2436	3412	4056	4938	6113
796	1720	2461	3449	4076	5026	6150
816	1734	2465	3456	4129	5043	6181
885	1749	2475	3489	4172	5066	6187
903	1752	2503	3512	4181	5068	6208
973	1764	2514	3521	4223	5082	6236
989	1790	2541	3527	4229	5099	6250
1003	1802	2542	3550	4262	5227	6275
1023	1809	2568	3567	4286	5249	6322
1037	1817	2599	3569	4316	5299	6343
1040	1856	2614	3634	4322	5331	6352
1109	1883	2623	3638	4335	5362	6378
1153	1884	2624	3644	4407	5377	6379
1160	1959	2645	3664	4450	5385	6428
1197	1973	2730	3671	4514	5472	6492
1213	2015	2749	3693	4539	5525	
1258	2021	2761	3694	4597	5534	
1277	2039	3002	3759	4601	5564	
1279	2059	3050	3760	4615	5589	
1292	2072	3054	3776	4646	5607	

Pour retirer les lots, s'adresser à M. l'abbé Souty, directeur du Patronage, 37 bis, rue de Saint-Germain, le mercredi et le samedi de chaque semaine, de 1 h. à 4 h.

Les lots non réclamés au 1er décembre 1929 seront acquis au Patronage.

Pharmacie LECONTE

12, Rue Grande, EVREUX — **Télép. 288**

Pharmacie d'Ordonnances

Evreux. — *Bal des typos.* — La section des Travailleurs du Livre organise pour le samedi 16 novembre à 21 h. dans la salle des fêtes de la Bourse du Travail, un grand bal de nuit avec le concours du Jazz Harpois, direction Boucher.

Tous au bal des typos qui sera très brillant.

Evreux. — *Cours de coupe.* — Des cours de coupe donnés par un professeur diplômé ont lieu à la Miséricorde, rue de Barrey.

Le lundi de 9 h. à 11 h. ; le mardi de 19 h. 30 à 21 h. 30 ; le mercredi de 15 h. à 17 h. ; le vendredi de 16 h. à 18 h. ; le samedi de 15 h. à 17 h.

D'autres cours peuvent être organisés sur demande avec un minimum de 6 élèves.

EVREUX-DENTAIRE

3, Boulevard Chambeaudoin

(Angle de la Rue de la Harpe)

SOINS — DENTIERS perfectionnés

Extractions sans douleurs

PRIX MODÉRÉS 2 p 42070

Evreux. — *Il le vole en sa présence.* — Le mercredi 16 octobre, vers 22 h., M. Henri Adeline, 60 ans, demeurant 20 rue des Lombards, était couché et dormait tranquillement lorsqu'il entendit ouvrir les volets de sa chambre donnant sur la rue. Un peu effrayé, il se dressa sur son lit en voyant un homme passer par la fenêtre qu'il avait laissée entr'ouverte et il cria : « Qui est là ! » Une voix répondit : « N'aie pas peur, c'est moi Albert ! » Il reconnut alors le nommé Albert Deshayes, 30 ans, demeurant à St-Sébastien-de-Morsent, avec lequel il avait travaillé voici un an à Claville. Quoi qu'à demi rassuré, il s'étonna que Deshayes lui rendit visite par la fenêtre à une heure aussi tardive et celui ci répondit être venu lui demander s'il avait la bicyclette qu'il lui avait promise, ajoutant qu'ayant frappé à la porte sans recevoir de réponse, il était entré par la fenêtre.

Le premier étonnement passé, Adeline offrit un verre de boisson à Deshayes qui s'était assis auprès de son lit et qui partit mais cette fois par la porte, quelques instants plus tard.

Comme l'intrus avait fixé avec insistance son veston accroché près du lit, Adeline après son départ regarda dans les poches et constata la disparition de son portefeuille contenant 2120 fr. Passant rapidement sa culotte et mettant ses chaussures, Adeline, se lança à la poursuite de Deshayes qui n'était pas bien loin et qu'il accusa de l'avoir volé. Protestations véhémentes du gaillard qui accepte d'aller au commissariat de police, mais en route il persuade à Adeline que son portefeuille est chez lui et les deux hommes reviennent ensemble au 20 rue des Lombards. Le portefeuille est en effet découvert dans le couloir auprès de la porte. Adeline en vérifie le contenu, ses 2120 fr. ont disparu. Il se fâche et Deshayes d'un geste prompt jette les billets de banque dans le seau de toilette Adeline avait vu le geste et ramassant avec joie les précieux fafiots, car l'argent n'a pas d'odeur, il les compte. Il lui manquait 200 fr. Deshayes jure ses grands dieux qu'il n'a rien volé et s'en va, tandis qu'Adeline le menace de porter plainte, ce qu'il fit le lendemain.

Les gendarmes s'étant rendus à St-Sébastien-de-Morsent où Deshayes vivait depuis un an avec la nommée Suzanne Douceraín, 32 ans, sur le point d'être mère, celui-ci passa des aveux complets.

Il reconnut s'être rendu chez Adeline et s'être introduit chez lui par la fenêtre, après avoir ouvert les volets mal clos.

Pendant qu'Adeline lui versait un verre de boisson, il en avait profité pour lui chiper son portefeuille dans son veston et lorsque celui-ci l'avait réjoint dans la rue, il avait déjà eu le temps d'en extraire le contenu. Lorsqu'il était revenu avec Adeline, il avait jeté le portefeuille dans le couloir, puis les billets de banque dans le seau de toilette. Il avait su conserver 200 fr. qu'il était allé dépenser le même soir jusqu'au dernier sou à la maison de tolérance.

Deshayes savait qu'Adeline avait de l'argent et s'absentait souvent. Il était certainement venu chez lui pour le voler et les gendarmes le mirent en état d'arrestation.

Bien qu'il prétendit n'avoir jamais été condamné, Deshayes qui est originaire du Pin (Calvados) était l'objet d'un mandat d'arrêt en date du 8 mai 1928, délivré contre lui par le juge d'instruction de Lisieux pour vol et abus de confiance.

Changement d'adresse

M. RAFFIN, Serrurier, informe sa Clientèle que ses *Ateliers et Bureaux* sont transférés

4 bis, rue de Paris, Evreux

Téléph. 4-13 2 p 42049

Evreux. — *Le squelette trouvé dans une cave n'était pas complet.* — Dans notre dernier numéro, nous avons signalé la découverte dans la cave de Mme Groult, blanchisseuse, 7 rue St-Pierre, d'un squelette que nous n'avions pas pu examiner complètement, parce que le parquet étant prévenu, on nous avait prié de n'y pas toucher.

Nous sommes retourné le voir l'autre jour et avons sommairement fouillé le sol, en même temps que nous avons examiné les os du crâne. Ceux-ci étant friables et le squelette ne semblant pas entier, il apparaît qu'on se trouve en présence d'os réunis lorsque la cave a été creusée et provenant de l'ancien cimetière de l'église St-Pierre.

Le Parquet qui était fixé à cet égard n'avait pas a se déranger et Mme Groult n'a plus qu'à mettre les ossements dans un trou ou les faire porter au cimetière.

Cessation de Commerce

H. BOUDEVILLE

11, Place du Grand-Carrefour, EVREUX

Derniers Jours de Vente

Toutes les marchandises restant encore en magasin devant être réalisées en quelques jours

Nouveaux Rabais très importants

viennent d'être encore faits sur tous les prix

Profitez-en dès maintenant

Materiel divers à vendre. 2 p 41973

Evreux. — *Rugby.* — C'est après une partie splendide et devant une galerie nombreuse et enthousiaste, que l'E.A C. (1), continuant la série de ses succès, a battu dimanche dernier en championnat de Beauce et Maine, division d'honneur promotion, le V.S. chartrain (1) par 12 points à trois. L'E.A.C. se présentait dans la formation suivante : avants : Guilhennec, Dromzée, Rousseau, Barbe (cap.), Durand, Joubert, Lelédan, Marie P., mêlée : Loupic, ouverture : Cossé, trois-quarts : Paulmier, Faideau, Bosc, Tagnères, arrière : Arouhé. C'était la meilleure équipe à mettre sur pied par suite des absences de Jardin et de Lepeltier, blessés. La ligne de trois-quarts était heureusement renforcée par la rentrée de l'excellent Faideau qui fut dimanche par sa merveilleuse compréhension du jeu, un des meilleurs artisans de la victoire Eaciste.

Le vélo avait envoyé au stade du Pré-Margot une équipe de beaucoup supérieure à celles des années précédentes et c'est péniblement dans le dernier quart d'heure, que les locaux superbement enlevés en avants par Barbe, et en arrières par Faideau, et devenus vraiment maîtres du terrain, marquèrent leurs trois essais non transformés. A la mi-temps les deux équipes étaient à égalité 3 à 3. L'arbitrage de M. Meslet du Comité de Paris, fut excellent, on peut même dire parfait.

*** L'équipe seconde en déplacement à Chartres, a été battue par le V.S. chartrain (2) par 34 points à zéro, ce qui est vraiment un gros échec.

*** Le match de dimanche prochain 27 octobre au Stade du Pré Margot à 13 h. 1/2, l'E.A C (2), rencontrera les Touristes Elbeuviens (2), et à 15 h., l'E.A.C. (1) continuant la série de ses matches d'entraînement, rencontrera l'excellente équipe des Cadets de Gascogne (1). Une nouvelle victoire de nos ténors est, nous pouvons dire certaine. Le capitaine Barbe profitera de ce match pour mettre définitivement au point son équipe qui doit se déplacer le 3 novembre à Chartres pour la dernière rencontre de la poule de championnat E.A.C.-V.S.C.. Ce dernier match devant être particulièrement et soigneusement préparé, car les chartrains feront l'impossible pour battre l'E A. C. chez eux Que notre sympathique commission de rugby n'oublie pas que le stade du Viaduc est toujours dangereux à affronter.

Les supporters sont cordialement invités à profiter de l'auto-car qui se déplacera à Chartres, se faire inscrire d'urgence chez M. Gest, aux Travailleurs, place de l'Hotel-de Ville.

Les plus beaux

Chrysanthèmes

sont certainement ceux de la maison

TRIQUET

28, avenue du Maréchal Foch

Exposition le samedi 26 octobre, place du Marché-Neuf, Evreux. 42031

Evreux. — *Auto contre camion.* — Le vendredi 18 octobre, M. Pierre Kambrun, chauffeur chez M. Varillon, entrepreneur de transports à Evreux, accompagné de M. Raymond Plumet, demeurant à St-Michel, venant du Neubourg se dirigeait vers Evreux en conduisant son camion chargé de 5.000 kilos de blé. Il n'allait pas à plus de 15 kil. à l'heure et sur la route de Rouen au Mans un peu avant le hameau des Fourneaux à Faverolles la Cgne, il fut dépassé par une auto que suivait à 100 m. une camionnette commerciale conduite par M. Elie Renault, cultivateur à Portes, hameau des Crèches.

Que se passa-t-il à ce moment ? Si nous en croyons M. Renault, le chauffeur du camion aurait pris le milieu de la route, de telle sorte que surpris, il n'aurait pas eu le temps de se garer et au passage, sa camionnette vint s'emboutir sur le côté du camion et fut déportée en travers de la chaussée.

M. Renault qui était blessé au genou droit était descendu et eut une discussion avec M. Kambrun qui prétend-il, lui aurait donné un coup de tête dans l'estomac en l'accusant, par sa maladresse, d'être la cause de l'accident.

Le camion ayant des lames de ressorts brisées ne pouvait pas plus repartir que la camionnette dont l'avant était démoli et dont la roue gauche était repliée sous le moteur.

M. Renault se rendit chez M. Tailleur, maire de Faverolles, où il reçut des soins et il fit demander M. Leperlier, huissier à Conches, pour faire un constat.

Les gendarmes de Conches prévenus vinrent faire une enquête et M. Kambrun affirma n'avoir aucune faute à se reprocher, car il tenait bien sa droite.

Il protesta contre la déclaration de M. Renault l'accusant de l'avoir frappé, et reconnut cependant avoir eu avec lui une vive discussion au cours de laquelle il avait levé la main bornant là son geste de violence.

M. Plumet qui l'accompagnait a confirmé sa déclaration et le Parquet se fera une opinion.

Mlle M. E. RAMBERT-RAT. **Cours de Musique** et leçons particulières **piano solfège.** Ouverture le 1er Novembre.

Pour tous renseignements, s'adresser chez M. RAMBERT-RAT, 4, rue David, Evreux. 2 p. 41972

Evreux. — *Avis aux mutilés, anciens combattants et victimes de la guerre.* — Conformément aux prescriptions prévues par la loi du 1er juillet 1901, il a été constitué une Association de Mutilés, victimes de la guerre et d'anciens combattants ayant pour titre « Fédération Nationale des Associations de Mutilés, victimes de guerre et d'Anciens Combattants » section d'Evreux-Navarre J. O. du 15 septembre 1929, siège social 96 rue de St Germain, Evreux.

A cet effet, une grande réunion sera donnée, sous la présidence de M. Oscar Legras, adjoint au maire, chevalier de la Légion d'honneur, ancien combattant, le dimanche 27 octobre à 10 h. du matin aux écoles de Navarre à Evreux.

Les questions suivantes seront traitées à l'ordre du jour :

M. Granier, secrétaire général de la F.N., vice-président de la F.I.D.A.C., membre du bureau de la Confédération Nationale parlera des droits des veuves de guerre ; ascendants, orphelins, anciens combattants, offices et retraites.

M. Painvin, avocat à la Cour d'Appel de la Seine, administrateur de la F.N. traitera de la révision des pensions, ce qu'elles sont, ce qu'elles doivent être.

Il est fait appel à tous les intéressés et notamment aux camarades isolés qui sont priés d'assister en très grand nombre à cette très intéressante réunion.

Un grand film français :

LA VIERGE FOLLE

d'après la pièce de Henry BATAILLE

passera au

CINÉMA - ATTRACTIONS

Théâtre Municipal

VENDREDI 25 OCTOBRE

SAMEDI 26

42023 DIMANCHE 27

Evreux. — *L'éclairage de l'avenue Foch.* — Le secteur électrique d'Evreux a posé à titre d'essai sur l'avenue Foch un certain nombre de lampes électriques, mais cet essai n'est pas heureux, car les poteaux sont comme les reverbères à hauteur des rangées d'arbres et l'éclairage n'est pas meilleur qui auparavant. Tout està refaire et seul l'éclairage axial pourrait donner satisfaction.

Evreux. *Les croisements et virages signalés.* — La société André Citroën a offert à la municipalité de signaler gratuitement dans la ville aux usagers de la route les croisements, virages, et les sorties d'écoles et d'usines.

Les autorisations nécessaires ayant été données, 60 panneaux seront apposés dans la ville.

Au cours de la dernière séance du conseil municipal, le maire a fait voter des remerciements à la Société Citroën, pour sa collaboration à la protection de la circulation dans notre ville.

CARROSSERIE AUTOMOBILE

M. **R. VAIN,** informe le public qu'il a ouvert à Nétreville - Evreux, **route de Vernon,** un atelier de **Carrosserie autos luxe et commerce - Forge, charronnage, Peinture, Tonnellerie.**

Tous devis et renseignements gratuits

TRAVAIL SOIGNÉ — PRIX MODÉRÉS

2 p. 41962

Evreux. — *Objets perdus.* — M. Biurbourg, 7e Chasseurs, perdu livret Caisse d'Epargne n° 27.124.779.

— Mlle Huet, 61, av. de Breteuil, perdu portefeuille contenant 20 fr. et permis de conduire à son nom.

— M. Seugé à Gauciel, perdu au marché chaise pliante.

— M. Dujardin, chez M. Varin, pl. du Marché-Neuf, perdu portemonnaie contenant 235 fr. et plaque de contrôle 1929.

Objets trouvés. — M. Le Soux, 4, ch. des Frières, trouvé portefeuille contenant 92 fr. 30.

— M. Claudel, agent de police, trouvé deux leviers de voiture.

— M. Baziret, à Plessis-Grohan, trouvé 200 fr. en billets de banque.

— M. Tixier, 33, r. Isambard, trouvé jeune coq.

— M. Basser, emp. des postes, trouvé couverture usagée.

— M. Rouaud, 47, r. du Buisson, trouvé bâche 10 m. sur 6 m.

— M. Moutarry, 31, r. Saint-Sauveur, trouvé portemonnaie contenant 15 fr. 90 et reçu du Crédit Lyonnais au nom de Mlle Lambris.

— Mme Bénard, 1, ruelle des Jardins, trouvé sac noir à provisions.

EVREUX. — Nous sommes chargés d'annoncer que LA GERBE D'OR, 14, rue Chartraine, ouvrira sa saison d'Hiver par une Exposition Générale le **VENDREDI 1er NOVEMBRE.**

A cette occasion, une remise spéciale de **5 %** sera consentie sur tous les articles en magasin, du Jeudi 31 Octobre au Lundi 4 Novembre inclus. 41984

Evreux. — *Société récréative du Textile.* — Désireuse de ne reculer devant aucun sacrifice, et voulant redonner à sa fête l'éclat des années passées, la commission Administrative du syndicat du textile a décidé d'organiser dans la grande salle des fêtes de la Bourse du Travail le samedi 30 novembre, une soirée récréative avec le concours d'artistes parisiens Cette soirée sera suivie d'un grand bal. (Direction Boucher). Et nul doute que les danseurs et danseuses se divertissent agréablemen t

Nous donnerons prochainnement le programme de cette belle fête de nuit.

Evreux. — *Bal.* — L'Association des Mutilés et Invalides du travail d'Evreux, organise au profit de sa caisse, un grand bal de nuit le samedi 2 novembre à 21 h. 30, dans les salons de la Renaissance, sous la présidence d'honneur de M. Levallois, conseiller municipal adjoint et délégué par le maire d'Evreux.

Prix d'entrée : homme 5 frs, dame 2 frs. La tenue correcte sera de rigueur.

Il est rappelé aux membres de l'Association, à jour de leurs cotisations, qu'ils peuvent retirer leur carte d'entrée gratuite chez le secrétaire Duclos, Faubourg St Léger, les jeudis 24 et 31 octobre, toute la journée.

Lucien SIEBMAN

Marchand de Bestiaux

à Nétreville - Evreux

VENTE - ACHAT - ECHANGE

Tous les Samedis, à partir du 12 Octobre, de 12 h. à 17 h., les bestiaux seront mis en vente, Place Dupont-de-l'Eure.

Vente directe de **bêtes grasses, herbagères, amouillantes.**

2 p. 41827

Théâtre d'Evreux. — *Le Trou dans le mur* sera joué le jeudi 7 novembre. Il s'agit d'un véritable trou dans un véritable mur. Le mur est celui de la grosse tour du château de Brignoles et le trou y sera pratiqué par André de Kéredec, jeune avocat sans cause, pour découvrir les deux millions en or déposés là par le dernier des Brignoles mort sur l'échafaud en 1793.

Tel est le thème de la nouvelle et désopilante comédie de M. Yves Mirande qui remporte partout comme à Paris un triomphal succès.

La situation autour de laquelle tourne l'intrigue est fort comique par elle-même et riche en quiproquos et en surprises. On rit de la première à la dernière scène et d'un rire sans honte et sans remords.

C'est un succès de la meilleure qualité et bien digne de figurer dans le Cycle des Tournées Ch. Baret qui l'ont doté d'une excellente interprétation.

Théâtre Municipal d'Evreux

CINÉMA - ATTRACTIONS

PROCHAINEMENT

NAPOLEON

Vu par Abel GANCE

Gauville. — *Ce n'était pas un viol.* — Mercredi matin, la dame Beaucousin, ménagère à Gauville informait les gendarmes que sa fille âgée de 27 ans et qui est simple d'esprit en revenant d'Evreux où elle avait passé la journée de la veille chez sa sœur avait été entraînée dans un bois sur la route de Parville à Gauville par un individu à bicyclette et avait été victime d'un attentat.

M. Gardet, capitaine de gendarmerie accompagné de deux gendarmes se rendit à Gauville et interrogea la fille Beaucousin qui donna de son agresseur un signalement assez précis.

Une enquête faite avec rapidité permit d'établir que l'individu qui avait commis un.. attentat sur la fille Beaucousin était le nommé Fauveau, journalier à Ormes. Interrogé celui-ci affirma qu'il n'avait commis aucune violence sur la fille Beaucousin qui s'était donnée librement à lui. Le matin il était parti de chez lui à bicyclette pour aller purger une peine de 15 jours prononcée pour refus de pension alimentaire à sa première femme dont il est divorcé. Comme il n'y avait pas de place... à l'hôtel de la Madeleine, on l'invita à revenir le soir. Il retournait donc chez lui et en montant la côte de Parville, il fit la rencontre de la fille Beaucousin qu'il connaissait. On avait causé tout en marchant et en arrivant à la route de Gauville à Parville, la fille Beaucousin l'avait accompagné dans un petit bois où tous deux étaient restés près d'une heure.

Un ouvrier de culture qui chargeait des betteraves à 80 m. de là confirma en partie la déclaration de Fauveau car il avait vu passer les deux ... amoureux et n'avait entendu aucun cri.

Certains détails que nous ne pouvons faire connaître confirment que Fauveau n'a pas usé de violence à l'égard de sa victime qui n'est pas une ingénue car elle a 2 enfants. Son père est aux travaux forcés pour avoir commis sur elle des attentats qui l'avaient envoyé devant la cour d'assises.

L'affaire va sans doute se terminer par une inculpation d'outrages publics à la pudeur contre Fauveau.

LE VERMOUT

BLANC

D'ORIGINE

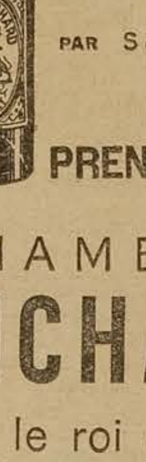

S'IMPOSE

PAR son bouquet

PAR sa finesse

PAR sa pureté

PRENEZ DONC UN

CHAMBÉRY

RICHARD

le roi des Vermouts blancs

SP

Claville. — *Une auto dérape, deux blessés.* — Le mercredi 16 octobre, vers 8 h. 1/4 du matin, M. Vincent Fay, forestier à Paris, accompagné de M. Joseph Vassen, revenait en auto de Lisieux, et s'était arrêté à la Mère Odue territoire de Claville, pour faire signe à un conducteur de camion, venant d'Evreux, de stopper afin de le prier de porter un bidon d'essence à des automobilistes en panne à 2 kil. en arrière Alors que le camion ralentissait, survint une puissante auto conduite par M. Paul Darvogne, chauffeur de M Ruhl de Paris, qui était accompagné d'un architecte. Le chauffeur avait tout juste la place pour passer, mais comme il allait vite l'arrière dérapa, bouscula l'auto de M. Fay, puis la voiture alla s'éraser contre un arbre bordant la route.

Le chauffeur et M. Ruhl ont été légèrement blessés, et les gendarmes ont fait une enquête afin d'établir les responsabilités.

CHAUMIÈRE

ou

Petite MAISON de campagne

même en mauvais état

est achetée **comptant**

par Georges **SAILLARD** à L'Habit (Eure

2 p. 41951

Tournedos-Bois-Hubert. — *Mariage.* — Le samedi 12 octobre, à l'occasion du mariage de M. André Vaslet avec Mlle Bernadette Guetton, une quête faite par le maire M. Henri Ducy, a produit 28 fr. 70. Merci aux généreux donateurs.

Gauciel. — *Arrestation.* — Le 18 octobre, en contrôlant le personnel des fermes à Gauciel un gendarme d'Evreux ayant eu l'occasion d'interpeller un ouvrier agricole sur son identité celui-ci déclara se nommer Alfred Renard 24 ans, né à Berou-la-Mulottière (Eure et-Loir). Il figurait au bulletin de police criminelle et était recherché par le parquet d'Auxerre pour vol et abus de confiance à la date du 17 juin dernier.

Il reconnut en outre avoir volé une bicyclette dans une ferme aux environs de Creil en octobre 1928 et l'avoir ensuite abandonnée.

Les gendarmes de Creil l'avaient interrogé au sujet de ce vol qu'il avait nié et aucune preuve n'existant, il n'avait pas été inquiété.

PETITS ET GRANDS

trouvent toujours dans le PEPTO-QUINIUM le plus actif et le moins cher des reconstituants contre anémie, fatigue, manque d'appétit. Sa richesse en plantes toniques apéritives et digestives en fait le réparateur idéal des forces diminuées par le travail, la maladie, la croissance ou la vieillesse. 5 f. le flacon Pharmacie Commerciale JOUSSET à Evreux, TOUPET à Anet, DANIAU à Nonancourt.

Dardez. — Le 14 octobre au matin en allant lâcher ses volailles, Mme Alberte Lamy, cultivatrice à Dardez, remarquait des plumes éparses de tous côtés. Etonnée, elle compta ses poules de race faverolle et constata qu'il lui en manquait 5 valant 180 fr.

Le voleur était passé par une brèche du mur barricadée avec des planches, car sur la bauge des traces de pas étaient parfaitement visibles et avait cassé le cadenas de la porte du poulailler.

Le vol a dû avoir lieu vers 24 h. car les chiens d'un voisin M Brard, cultivateur, ont aboyé avec fureur. Ayant ouvert sa fenêtre M. Brard n'a rien entendu d'anormal.

Bois-Normand. — *Meule de lin incendié.* — Le vendredi 10 octobre, vers 20 heures 45, les époux Bulding, cultivateurs à Vaux-sur-Risle, étaient couchés quand Mme Bulding réveilla son mari en disant qu'il y avait le feu quelque part car elle voyait une lueur dans la plaine.

M. Bulding s'étant levé ne put savoir exactement où il y avait le feu et il prit sa voiture en se dirigeant vers la lueur. Il constata alors que c'était une meule de lin qui appartenait à M. Hanckart, cultivateur à Bois-Normand qui flambait.

Il alla réveiller M. Hanckart, mais lorsque celui-ci arriva avec plusieurs personnes, la meule vendue depuis un certain temps pour 25 000 francs à M. Grosdent, cultivateur à Bosguérard de Marcouville était entièrement en flammes et rien ne pouvait être sauvé.

Quelle est la cause du sinistre ? S'agit-il d'un incendie criminel ou un rôdeur a-t-il mis le feu imprudemment en cherchant un refuge pour la nuit dans la meule.

POUR VOTRE JARDIN

il vous manque quelques

ARBRES FRUITIERS

Forestiers, d'ornement et rosiers

les Etablts GAUJARD-ROME

à Châteauroux (Indre)

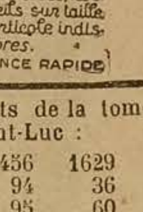

(150 hect. en pépinières) vous enverront : *franco gratuit sur demande* **Catalogue illustré** n° 38 contenant 300 clichés fruits arbres et roses, 200 pages et, en outre, de nombreux conseils sur taille et plantation. Véritable ouvrage horticole indispensable à tous - 3 francs en timbres.

SPÉCIALITÉ DE PEUPLIERS A CROISSANCE RAPIDE

Prey. — Numéros gagnants de la tombola à l'occasion de la fête Saint-Luc :

18	138	197	570	1456	1629
29	43	209	1115	94	36
31	53	12	1311	95	60
54	55	20	82	1514	79
56	64	41	1419	1604	91
63	87	48	35	11	1700
99	92	80	44	12	08
125	93	306	45	17	73
26	94	470	46	18	

Saint-Victor sur-Avre. — *Entre voisins.* — Depuis un certain temps M. Fernand Derombise, cultivateur à St-Vigor, est en très mauvais termes avec la famille Cnudde, et le mercredi 9 octobre vers 17 h. 15 revenant de Chennebrun avec sa fillette âgée de 6 ans, il fit la rencontre du fils Cnudde qui allait aux champs et qui se moqua de lui. Au lieu de passer son chemin M. Derombise s'arrêta pour demander au jeune homme pourquoi il le narguait ainsi à chacune de leurs rencontres. Le fils Cnudde pour toute réponse le prit d'une main par le col de sa chemise et de l'autre lui porta un coup de poing au visage, l'envoyant en même temps rouler à terre d'une brusque poussée.

La fillette en voyant battre son père, s'était mise à crier et Mme Derombise accourut précédée il est vrai de Cnudde père qui était, paraît-il, armé d'une fourche. Il y eut alors une scène assez confuse et Mme Derombise qui s'était placée devant son mari pour l'empêcher d'être frappé à coups de fourche, aurait reçu du fils Cnudde plusieurs coups de poing qui l'étourdirent à demi.

Tout à une fin, même les bagarres de ce genre où l'on crie beaucoup sans qu'il y ait grand mal.

Les époux Derombise après s'être fait délivrer un certificat médical par le docteur Mouflet de Chennebrun, portèrent plainte aux gendarmes.

Le fils Cnudde reconnut avoir eu avec Derombise une assez vive discussion, mais il nia l'avoir frappé. De même son père affirma n'avoir porté aucun coup et être simplement sorti en entendant causer très fort. S'il avait une fourche ce n'était nullement avec l'intention de s'en servir.

Un normand pratique...

vend son Cidre et boit la Boisson Legeay. Son estomac s'en porte mieux, sa bourse aussi. Faites-en autant et demandez à la Pharmacie LEGEAY, à Chartres, un flacon d'Extrait Legeay pour faire 120 litres de Boisson Legeay remplaçant Vin et Cidre, 7 fr. Envoi port dû gare à réception d'un mandat de 7 francs. Franco gare par 6 flacons à réception d'un mandat de 42 francs.

Vernon. — *Exposition d'horticulture.* — Les Samedi 26 et Dimanche 27 Octobre au Vélodrome, concert à 14 heures.

Samedi 26, ouverture de l'exposition, de 13 heures à 18 heures.

Dimanche 27, ouverture de 9 heures à midi et de 13 heures à 18 heures.

A 13 h. 45, réception à l'Hôtel de Ville par M. Laniel, maire et président de la Société d'horticulture, de M. Lauvray, député, avec le concours de la Fanfare libre, puis inauguration officielle de l'exposition et concert par la Fanfare libre.

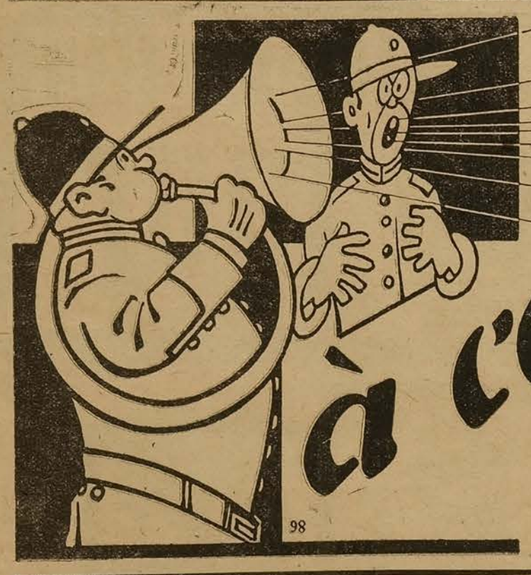

à cor et à cri,

Les vrais gourmets réclament les

PÂTES ALIMENTAIRES

Délices

FERRAND & RENAUD

LA MARQUE DE QUALITÉ

toujours et partout !.

Aladdin

LA SEULE LAMPE FONCTIONNANT AU PÉTROLE ORDINAIRE DONNANT UNE INTENSITÉ DE 100 BOUGIES

Sans pompe Sans odeur — Sans pression Sans fumée

ELLE EST GARANTIE ABSOLUMENT SANS DANGER

Consommant 94 % d'air contre 6 % de pétrole ordinaire

ELLE EST LA PLUS ÉCONOMIQUE

Demandez une lampe ALADDIN *à votre fournisseur ou écrivez aux*

INDUSTRIES ALADDIN, S. A. 149, Boulevard Ney — PARIS

LA LAMPE MERVEILLEUSE

Dépositaires : M. SEVESTRE, quincaillier à Evreux. M. PICQUIER, quincaillier à Nonancourt.

JOURNAL D'EVREUX

du Samedi 26 Octobre 1929

Le code de la route pour les automobilistes. — Voici les dispositions prises par M. Forgeot, ministre des travaux publics, décidées, d'accord avec M. Tardieu, ministre de l'intérieur, et sur l'avis conforme du conseil d'Etat, à apporter au code de la route.

Article 10 — *Bifurcations et croisées de chemins.* — Tout conducteur de véhicule ou d'animaux, abordant une bifurcation ou une croisée de chemins, doit annoncer son approche et vérifier que la voie est libre, marcher à une allure modérée et serrer sur sa droite, surtout aux endroits où la visibilité est imparfaite.

Le conducteur est tenu, aux bifurcations et croisées de chemins, de céder le passage au conducteur qui vient sur la voie située à droite.

Toutefois en dehors des agglomérations, la priorité de passage aux bifurcations et croisées de chemins est accordée aux véhicules circulant sur les routes nationales.

Mais il convient de ne pas perdre de vue que la priorité sur les routes nationales est bien une exception et que la priorité au véhicule de droite restera en vigueur comme règle générale :

1° dans les agglomérations ;

2° aux croisements de deux routes secondaires ou de deux routes nationales en rase campagne.

On ne saurait d'ailleurs trop mettre les automobilistes en garde contre une interprétation inexacte du droit que leur conférera le nouveau décret, sur les routes nationales. La priorité accordée aux véhicules circulant sur les routes n'exclut pas pour les conducteurs l'obligation générale de prudence aux abords de tout carrefour, de signaler leur approche par des signaux sonores, de serrer sur leur droite et de rester entièrement maîtres de la vitesse de leur véhicule, en prévision d'un évènement imprévu, fût-il dû à la faute d'un tiers.

Freins. — La nouvelle rédaction de l'article 23 du Code de la route prévoit qu'un arrêté ministériel déterminera les conditions techniques auxquelles devront répondre désormais les organes des automobiles pour assurer « l'efficacité » et « l'indépendance » des deux systèmes de freinage dont tous ces véhicules doivent être obligatoirement pourvus. L'arrêté à intervenir intéressera donc plus directement les constructeurs d'automobiles que les usagers eux-mêmes.

Eclairage. — Le nouveau décret modifie les articles 4 (véhicules en général), 24 (automobiles), 37 (transports en commun), et 49 (cycles), en ce qui concerne les organes d'éclairage.

Désormais, « tout véhicule marchant isolément ou stationnant sur une voie publiques doit être muni, après la tombée du jour, d'un ou de deux feux blancs à l'avant et d'un feu rouge à l'arrière ».

L'obligation d'être pourvue de lanternes distinctes à l'avant et à l'arrière s'applique aux voitures hippomobiles, aux motocyclettes, aux bicyclettes. Pour ces dernières, on tolérera jusqu'à nouvel ordre que le feu rouge arrière soit remplacé par une surface réfléchissante rouge ou orange ; ce dispositif jusqu'ici facultatif devient donc obligatoire à défaut de lanterne spéciale arrière.

Il n'est pas apporté de modifications aux règles antérieures concernant : la tolérance d'un feu unique pour les voitures à bras, d'un falot porté à la main pour les véhicules agricoles se rendant des champs à la ferme, et les feux de stationnement des automobiles dont l'usage reste autorisé.

Les conditions spéciales d'éclairage imposées aux automobiles sont généralisées et précisées par le nouveau texte.

A l'avenir indépendamment des feux de position ci-dessus définis, tous les véhicules automobiles sans exception devront être pourvus de dispositifs d'éclairage permettant :

1° D'éclairer la route à 100 mètres ;

2° De supprimer l'éblouissement sans cesser d'éclairer, à la rencontre des autres usagers de la route. L'utilisation de ce dernier mode d'éclairage est formellement autorisée dans les agglomérations urbaines.

Les types d'appareils répondant à ces prescriptions seront reçus après avis d'une commission spéciale et livrés par les constructeurs avec une estampille de conformité.

Tous les véhicules automobiles devront ainsi désormais être munis d'appareils estampillés. L'usage des appareils non estampillés sera interdit.

Date de la mise en vigueur des nouvelles dispositions réglementaires. — La publication du décret au *Journal Officiel*, le 31 octobre 1929, aura pour effet de rendre applicable, à partir du 1er novembre 1929, la règle de la priorité accordée aux véhicules circulant sur les routes nationales.

En ce qui concerne les freins, les nouvelles dispositions entreront en vigueur à l'occasion de toute réception de nouveaux types d'automobiles par le service des mines. Il ne peut être question de modifier à cet égard les véhicules en circulation, ni même les véhicules appartenant à un type déjà reçu.

Quant aux dispositifs d'éclairage des automobiles, l'arrêté pris par le ministère des travaux publics en exécution du nouveau décret sera également publié le 31 octobre 1929 au *Journal Officiel*. Cet arrêté stipule que tout véhicule automobile mis en circulation après le 1er janvier 1930 devra être pourvu des appareils réglementaires estampillés. Un délai supplémentaire de 12 mois, courant jusqu'au 31 décembre 1930, sera accordé pour les véhicules circulant sous le couvert d'une carte grise antérieure en date au 1er janvier 1930.

St-Ouen d'Attez. — *Les ouvriers n'étant pas payés portent plainte.* — Sept ou huit ouvriers habitant St-Ouen d'Attez ou Condé-sur-Iton, MM. Raoul Suard, Ruelland, Nich, Patou, Gilles, Jules Colomb et Franché comme chef de chantier, travaillaient dans une carrière de sable au lieu dit l'Agout pour le compte croyaient-ils de M. Cherchouly, entrepreneur à Verneuil.

Ils étaient dirigés par le sieur Pierre Vignaud, demeurant chez M. Labrebis au Teillement de Condé-sur-Iton, qui les payait de leur travail, mais ne leur donnait chaque semaine que des acomptes. Le samedi 5 octobre, Vignaud ne leur donna pas un sou en prétextant que M. Cherchouly n'avait pas voulu lui remettre leur paye.

On conçoit leur mécontentement car il faut manger n'est il pas vrai, et plainte fut portée aux gendarmes, car les ouvriers croyaient que Vignaud détournait les fonds que lui remettait M. Cherchouly.

Il résulte de l'enquête que M. Cherchouly ne versait à Vignaud que l'argent dû pour chaque mètre cube de sable extrait et que c'était en somme celui-ci qui avait l'entreprise à son compte. Il ne semble donc pas avoir commis d'escroquerie, mais il s'est vu dresser procès-verbal pour ouverture de débit clandestin.

En effet les ouvriers carriers l'avaient dénoncé comme leur vendant du vin au prix de 3 fr. 25 le litre. Vignaud a reconnu avoir acheté deux demi pièces de vin, l'une à M. Chiffard à Verneuil, l'autre à M. Nieuset à Breteuil et avoir vendu du vin à ses ouvriers.

Il n'en avait pas le droit et cela lui coûtera cher.

Avrilly. — *Bicyclette volée retrouvée.* — Le mardi 1er octobre, M. Joseph Le Boudec, ouvrier agricole à Avrilly, était allé à la chasse dans les bois, quand au lieu dit la Mare des Croix, étant descendu dans un fossé pour le franchir, il remarqua un amas de branches coupées qui lui parut singulier.

S'approchant, il trouva cachée sous les branches une bicyclette qui lui parut répondre au signalement de celle volée à M. Fernand Bureaux par le nommé Emile Boutier.

Il l'amena à la mairie d'Avrilly et prévint l'adjoint M. Eugène Legras qui décida qu'elle serait gardée en attendant le retour du propriétaire parti faire une période de 21 jours à Cherbourg.

Les gendarmes prévenus vinrent examiner la bicyclette qui portait le numéro 112.027 sur le tube de direction et c'était le numéro même de celle que M. Désiré Parchminier, marchand de cycles, avait vendue à Bureaux.

Elle n'était nullement détériorée, mais les parties nickelées étaient seulement rouillées légèrement.

Ormes. — M. François Barré, ouvrier agricole, demeurant à Conches, place Carnot, avait fait effectuer des réparations à une maison qu'il possède à Ormes par le nommé Le Breton, prenant pension chez M. Brédier, débitant au même lieu.

Le 29 septembre étant allé rendre visite à sa demeure il constata qu'on lui avait volé 2 lits de plumes, 2 couvertures neuves, une paire de draps, 2 oreillers, un traversin, une échelle de 2 à 3 m. en sapin, plus un pied mouton et une hache.

S'étant renseigné, M. Brédier lui fit connaître que Le Breton était venu à sa maison accompagné d'un brocanteur conduisant un camion-auto. Plainte ayant été portée, les gendarmes se livrèrent à une enquête et Mme Fresnes, cultivatrice, dont la maison est en face de celle de M. Barré leur déclara qu'un jour de fin septembre, vers 18 h. 30, elle avait vu un camion-auto arrêté et un jeune homme qui était en compagnie de Le Breton, d'une femme et de 2 enfants lui avait demandé si tout le mobilier de la maison en face appartenait à Le Breton. Elle avait répondu qu'il appartenait à Barré, propriétaire de la maison et le jeune homme avait alors fait la grimace en disant : « Ah ! mais ça change ! » Mme Fresnes n'était pas restée sur le pas de sa porte pour voir ce qu'on faisait chez Barré, mais une demi heure plus tard le camion dont elle n'avait pas songé à prendre le numéro était reparti, chargé sans doute du mobilier disparu.

Le nom du brocanteur qui habite Le Neubourg est connu. Quand à Le Breton, il accomplit actuellement une période d'instruction au Mans.

St-Rémy-s-Avre. — *Harmonie des usines.* — Le grand bal annuel de Ste-Cécile et de Ste-Barbe, organisé par l'Harmonie des usines de St-Rémy, avec le concours de la compagnie des sapeurs pompiers, aura lieu le samedi 9 novembre à 21 h., dans la salle des fêtes des usines.

Ne vous laissez pas tromper il y a "mirus" et MIRUS

QUAND vous demandez un MIRUS exigez la marque MIRUS sur la façade, en lettres fondues.

Le vrai MIRUS a fait ses preuves : c'est le poêle qu'il vous faut.

En vente partout.

NE CONFONDEZ PAS ! et COMPAREZ avant de vous engager

L'ÉCOLE PIGIER est la première École fondée en Europe, en 1850 pour la préparation complète, rapide et économique, à la pratique des affaires ;

L'ÉCOLE PIGIER enseigne pratiquement : Commerce, Comptabilité, Sténo-Dactylo, Correspondance, Ecriture, Calcul rapide, Langues, Dessin, Représentation, Publicité, Droit commercial et fiscal, Mode, Coupe, dans ses 150 Ecoles ;

L'ÉCOLE PIGIER jouit d'une renommée mondiale, justifiée par ses 75 années d'expérience et les succès des CENTAINES DE MILLIERS D'ÉLÈVES formés par ses méthodes pratiques :

L'ÉCOLE PIGIER a reçu l'approbation des plus hautes sommités professionnelles pour ses Guides-Méthodes qui ont été honorés de plusieurs souscriptions du Ministère du Commerce, de 13 Grands Prix et de 47 Médailles d'Or.

L'ÉCOLE PIGIER reçoit chaque jour de nombreuses offres d'emplois dont elle fait bénéficier l'Association de ses Anciens Elèves. Tous les Elèves ont ainsi la certitude d'obtenir rapidement une situation à leur convenance, en rapport avec leurs aptitudes et leurs connaissances. (Les situations offertes sont toujours quatre fois plus nombreuses que les Elèves à placer).

NE DÉCIDEZ RIEN avant D'AVOIR CONSULTÉ

L'ECOLE PIGIER

7 bis, Boulevard Chambeaudoin

EVREUX 3 p 41818

QUALITÉS SUPÉRIEURES

CACAO FLICK CHOCOLAT

Usine à Mantes-la-Ville (S.-&-O.)

UNE NAISSANCE REGRETTABLE

La naissance d'un cor au pied est un fâcheux évènement. Il faut le combattre par « Le Diable » dès son apparition. « Le Diable » enlève les cors en six jours, pour toujours. 3 fr. 40 toutes pharmacies. Attention ! Exigez « Le Diable ». A Evreux, pharmacie LECONTE, 12, rue Grande.

Aux Fourrures de l'Alaska

Confection de Manteaux
Réparations — Transformations
Spécialité de tannage de Peaux

Aperçu de quelques Prix :

Lapins, 7 fr. — Renards de Pays, 20 fr. Chevreuil, 40 fr.

Achat de garennes et taupes

Mme DASSONVILLE-LEQUEUX, 14, rue Ecuyère
ROUEN 3p.55668 41618

Guérissez vos HERNIES

Descentes de Matrice - Efforts
Varices, Varicocèles, Hydrocèles

Par les procédés Herniaires du *Spécialiste* **E. JULIEN**
27, Rue Wilson, LEVALLOIS-PARIS.
« Près de 20 années de succès dans la contrée ».

Par sa Méthode Personnelle, Monsieur **E. JULIEN**, guérit radicalement en moins de trois mois, toutes les Hernies et descentes (mêmes anciennes et volumineuses) sans opération, sans interruption de travail et sans gêne. M. E. JULIEN garantit par écrit, contenir, réduire et guérir toutes hernies et descentes.

J'autorise M. **E. JULIEN**, Spécialiste Herniaire, à se servir de mon nom et lui témoigne ma satisfaction pour sa Méthode et ses appareils.

Dont les noms suivent :

M. DROUARD Armand, à la Forêt du Parc St-André (Eure). — RICHARD Anthime, à la Lande de Morgny (Eure). — LAMBERT Adonis, à Houlbec, par le Gros-Theil (Eure). — Mme Vve JANNET Pierre, à Le Gros-Theil (Eure), *pour descente.* — Mme DESCOURTIS Berthe, à Fresne-Cauverville, par Lieurey (Eure), *pour varices.* — MM. MABIRE Robert à Barquet, par Romilly-la-Puthenaye (Eure), THOREL Adolphe, à l'Essart-Clément, à la Boissière, par Saint-André (Eure), *pour hernie.* — MM. BERTHELIN Edouard, à Criquebeuf-la-Campagne, par le Neubourg (Eure) *pour hydrocèle.* — VERGER Alfred à Epaignes (Eure), *pour varicocèle.*

Nous engageons donc toutes les personnes atteintes de ces infirmités et qui veulent guérir, à se rendre près du *praticien*, qui recevra à :

Verneuil, le 28 Octobre, Hôtel de la Gare, de 9 h. à 4 h.
Damville, le 29 Octobre, Hôtel de la Poste, de 9 h. à 1 h.
Le Neubourg, le 30 Octobre, Hôtel du Soleil d'Or, de 9 h. à 2 h.
Conches, le 31 Octobre, Hôtel de la Grande Mare, de 9 h. à 2 h.
Saint-André, le 8 Novembre, Hôtel du Cheval Noir, de 9 h. à midi.
Evreux, le 9 Novembre. Hôtel de France, de 9 h. à 3 h.
Dreux, le 11 Novembre, Hôtel du Grand Cerf, de 9 h. à 4 h.
Gaillon, le 12 Novembre, Hôtel du Soleil d'Or, 9 h. à 1 h.
Pacy-s-Eure, le 14 Novembre, Hôtel Saint-Lazare.
Vernon, le 16 Nov., Hôtel Normandy Plaisance, de 9 h. à 1 h.

AVIS IMPORTANT : Quel que soit votre cas, n'hésitez pas à le présenter au Spécialiste, ne restez donc pas estropiés par ignorance cupidité ou par les conseils intéressés d'incompétents en la matière. 41874

Un courageux agent

Une femme se jette dans la Seine. Un agent saute à son tour dans l'eau glacée. et après de courageux efforts ramène la désespérée sur la berge. Comme on lui dit d'aller se changer pour ne pas s'enrhumer, il répond alors : « Rien à craindre, j'ai mon étui de Broncodyl, qui arrête la toux en quelques heures et jugule un rhume et trois jours. » Toutes pharmacies et pharmacie THIERRY, à Evreux. 55804-41805

HERNIE

JE SUIS GUÉRI. — C'est l'affirmation de toutes les personnes atteintes de hernies qui ont porté le nouvel appareil sans ressort de **M. GLASER** le Grand Spécialiste de PARIS, 44, Bd SÉBASTOPOL. En adoptant ces nouveaux appareils, dont l'action **bienfaisante** se réalise **sans gêne**, sans **souffrances** ni **interruption** de travail, les **hernies** les plus **volumineuses** et les plus **rebelles** diminuent instantanément de volume et disparaissent peu à peu **complètement**.

Devant de tels résultats garantis toujours par écrit, tous ceux atteints de hernie doivent s'adresser sans retard à **M GLASER** qui leur fera gratuitement l'essai de ses appareils de 9 à 4 h. à

Elbeuf, samedi 26 octobre, Grand Hôtel, rue Grammont.
Louviers, 27 Octobre, Hôtel du Grand Cerf.
Pont-Audemer, 28 Octobre, Hôtel du Lion d'Or.
Bernay, 29 Octobre, de 9 h. à 2 h., Hôtel du Lion d'Or.
Le Neubourg, 30 Octobre, Hôtel du Beuvron.
Conches, 31 Octobre, Hostellerie du Vieux Donjon.
Rouen, 1er Novembre, Hôtel de la Calende, 40 pl. de la Calende.
Vernon, 2 Novembre, Hôtel d'Evreux.
Evreux, 3 Novembre, Hôtel de la Gare.

NOUVELLE CEINTURE PERFECTIONNÉE
pour déplacement de tous organes

Traité de la Hernie franco sur demande à M. GLASER, 44, Bd Sébastopol, PARIS. 55870-41873

Téléph. 162-

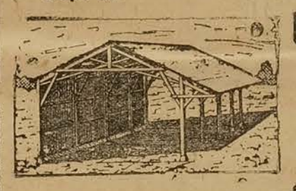

Solidité, Rapidité d'exécution (47e ANNÉE)

HANGARS ET CONSTRUCTIONS AGRICOLES ÉCONOMIQUES

Ecuries, Etables, Porcheries, etc.

Systèmes Brevetés S. G. D. G.

Spécialement étudiés pour l'expédition en province

M. VEAUVY, aux docks à TOURS

DEMANDEZ LE TARIF

Rendez-vous sur place sur demande

Il est IMMÉDIATEMENT répondu aux demandes de renseignements

ON DEMANDE DES REPRÉSENTANTS

3 p. 39526

Pour l'éclairage de vos Magasins
Pour l'éclairage de votre Maison
Pour l'installation de votre atelier
Pour l'installation de votre ferme

Adressez-vous à

L'UNION ELECTRIQUE RURALE

Tél. 166 — 6, Rue Vilaine — EVREUX — Tél. 166

vous vous en trouverez bien

DEVIS SUR DEMANDE 3 p. 41870

De grosses chances de succès

sont offertes à tous ceux qui se mettent au tricotage mécanique sur la machine **DUBIED**, en suivant les conseils donnés par *La Revue du Tricotage*. Renseignez-vous. Vous pouvez gagner votre vie chez vous d'ici 2 à 3 mois si vous le désirez. Catalogue N° 53 et un exemplaire de la Revue gratis à

Agence DUBIED

12, Rue Guillaume-le Conquerant — ROUEN

3 p. 55620 41601

MONUMENTS FUNÉRAIRES

Entreprise de Caveaux

de famille, maçonnerie et ciment armé

Pierres de toutes provenances. — Granit

Marbrerie. — *Travaux de campagne*

Devis sur demande

BOUDIER-MABIRE

Anc. Maison Vve MABIRE

Magasin de vente : 54, rue St-Louis

Chantiers : 10 bis, rue Lépouzé, EVREUX

3 p. 41179

UNE ÉPOUSE HABILE

a le souci constant de réparer les forces de son mari qui lui sont indispensables pour son travail et la joie du foyer. Elle lui prépare avant chaque repas un petit verre de Quintonine, le meilleur des fortifiants connus. Ce reconstituant, riche en quinquina et en sels de chaux assimilables s'obtient en versant un flacon de Quintonine dans un litre de vin de table, et ne coûte que 4 fr. 95 toutes pharmacies et pharmacie DEHAY à Evreux.

POUR VAINCRE LES HERNIES DESCENTES DE MATRICES

EFFORTS — HYDROCÈLES

VARICOCÈLES — VARICES

DESCENTES d'ESTOMAC - REINS MOBILES

Voici quelques guérisons rapides, obtenues parmi tant d'autres, par la *Nouvelle Méthode* du réputé spécialiste **E. JEAN**, de PARIS :

Mmes HAMELET, Côte de Rouen, Brionne (Eure), *pour descente d'intestin.* — VAUQUELIN, 13, rue du Port, à Caudebec-lès-Elbeuf (Seine-Inférieure) ; CŒURET Robert, 79, rue Félix Faure à Caudebec-lès-Elbeuf ; PEZAT Hélène, à Saint-Mards-de-Fresne, par St-Germain-la-Campagne (Eure), *pour descente de matrice.* — LE GOFF Yves, Le Fresne, par Conches (Eure), *pour descente d'estomac.*

MM. DOUIS Camille, à l'Abbaye à Beaumont-le-Roger (Eure) ; NAINVILLE Robert, à Beaumesnil (Eure) ; VALLÉE Louis Norbert, à St-Aubin-du-Thenney, par Broglie ; COIGNARD Jules, cultivateur, à Fourmetot par Pont-Audemer (Eure) ; VALSEMEY Charles, boulanger à Beuzeville (Eure), *pour hernie.*

Sans aucune perte de temps, sans aucune gêne, *dès la première application*, vous ressentirez immédiatement, *le bien-être* succédant à toutes vos souffrances morales et physiques en employant cette méthode qui vous conduira à la guérison. **M. E. JEAN** ne s'occupe que de ces infirmités, et il réussit là où tant d'autres ont échoué.

Profitez donc de cette *spécialisation* fertile en excellents résultats, ne remettez pas à plus tard votre visite au spécialiste, mais demandez bien **M. E. JEAN** qui recevra **lui-même** à :

Damville, mardi 29 octobre, Hôtel de la Poste, de 10 h. à 1 h. 30 (*au lieu du 5 novembre*).

M. E. JEAN, Spécialiste, 77, rue Voltaire LEVALLOIS-PARIS

Cabinet Régional à BRIONNE (Eure)

42020

L'homme ne meurt pas...

...Il se tue, a dit un médecin célèbre. C'est là une vérité qui se vérifie tous les jours. Vous serez désormais sans excuse envers vous-même puisque Dépurotonic vous permet de réaliser simultanément deux cures à peu de frais, en préparant vous-même un litre du meilleur des dépuratifs et du meilleur des toniques. Demandez-le à la pharmacie THIERRY, à Evreux. 55815-41868

CRÉDIT FONCIER DE FRANCE

ÉMISSION

de 500.000 Obligations Foncières et Maritimes de 1.000 fr. 5 %

remboursables au pair en 30 années

Coupon et prime NETS de l'impôt actuel sur le revenu

Prix d'Émission : 995 francs

500 fr. en souscrivant.

Payables 495 fr. à la remise des titres (2 au 15 janv. 1930)

Tirage d'amortissement le 22 Nov. de chaque année

Souscription ouverte le 4 Novembre 1929

AU CRÉDIT FONCIER DE FRANCE à PARIS

Dans les principales Sociétés de Crédit et leurs Agences

Chez les TRÉSORIERS GÉNÉRAUX et RECEVEURS des FINANCES

ON PEUT SOUSCRIRE par CORRESPONDANCE

Notice insérée au Bull. des Annonces légales obligatoires du 14 Oct. 1929

DÉSINTOXICATION

Dès que l'acide urique ne s'élimine plus régulièrement, vous courez les plus grands dangers. Cet acide se transforme en petits cristaux qui se déposent dans les articulations, et même sur les parois des artères ou autour des nerfs, cause des rhumatismes, goutte, sciatique. Si l'acide urique s'accumule dans les reins, c'est la gravelle qui survient.

Vous éviterez ces pénibles affections en faisant usage des pilules NIREOS, qui nettoient le rein et éliminent l'acide urique.

Une cure de NIREOS (4 boîtes) désintoxiquera votre organisme, rajeunira votre sang assouplira vos artères. Vous éviterez le rhumatisme, la goutte, les coliques néphrétiques et l'artério-sclérose.

Le NIREOS est le diurétique rénal par excellence et un puissant antiseptique Son action est souveraine contre les troubles urinaires (rétention, urines brûlantes chargées de sédiments), cystite, prostatite, catarrhe de la vessie.

Toutes pharmacies : Frs 11 20 la boîte de 75 pilules ou franco par poste. Laboratoire NIREOS, 79, rue Legendre, Paris, (17e). Dépôt *à Evreux :* Pharmacie Centrale d'Evreux.

55834-41835

Maladies de la Femme

Exiger ce portrait

LA MÉTRITE

Il y a une foule de malheureuses qui souffrent en silence, les unes parce qu'elles n'osent se plaindre, les autres parce qu'elles ignorent qu'il existe un remède à leurs maux.

CE SONT LES FEMMES ATTEINTES DE MÉTRITE

Celles-ci ont commencé par souffrir au moment des règles qui étaient insuffisantes ou trop abondantes. Les Pertes blanches et les Hémorragies les ont épuisées. Elles ont été sujettes aux Maux d'estomac, Crampes, Aigreurs, Vomissements, aux Migraines, aux Idées noires. Elles ont ressenti des lancements continuels dans le bas-ventre et comme un poids énorme qui rendait la marche difficile et pénible. Pour faire disparaître la **Métrite**, la femme doit faire un usage constant et régulier de la

JOUVENCE DE L'ABBÉ SOURY

qui fait circuler le sang, décongestionne les organes et les cicatrise, sans qu'il soit besoin de recourir à d'autre traitement.

La **JOUVENCE de l'ABBÉ SOURY** réussit sûrement, mais à la condition qu'elle sera employée sans interruption jusqu'à disparition complète de toute douleur.

Toute femme soucieuse de sa santé doit employer la **JOUVENCE de l'ABBÉ SOURY** à des intervalles réguliers, si elle veut éviter : **Métrite**, Fibromes, Mauvaises suites de couches, Tumeurs, Varices, Phlébites, Hémorroïdes, Accidents du retour d'Age, Chaleurs, Vapeurs, Etouffements, etc.

Il est bon de faire chaque jour des injections avec l'**HYGIÉNITINE des DAMES**. La boîte, 5 fr. 50 impôt compris.

La **JOUVENCE de l'ABBÉ SOURY**, préparée à la Pharmacie Mag. DUMONTIER, à Rouen, se trouve dans toutes les pharmacies. Le flacon,

Bien exiger la véritable JOUVENCE de l'Abbé SOURY qui doit porter le portrait de l'Abbé SOURY et la signature Mag. DUMONTIER en rouge.

102

Breux. — *Outrages au maire.* — Le mardi 1er octobre, M. René Richardeau, maire de Breux, procédait avec M. Brindejonc, ingénieur des Ponts et Chaussées à Verneuil, et M. Tirasse, maire d'Acon, à la vérification du faucardement de l'Avre, qui devait être terminé le 22 septembre.

A un certain endroit de la rivière, M. Tiburce Chevalier, maraîcher, était occupé à faucarder dans une prairie lui appartenant et l'ingénieur lui fit remarquer que ce travail aurait dû être fait depuis 8 jours. Il répondit que c'était de la faute du maire qui n'avait pas mis les eaux basses.

M. Richardeau lui fit observer qu'au contraire sur sa demande, le 21 septembre avec Mme Jérôme, il avait levé les vannes pour permettre de couper les herbes.

Chevalier répliqua : « Tu es un menteur ! » — « Mme Jérôme peut prouver que je dis vrai ! » répliqua le maire. Chevalier de plus en plus furieux le traita de lâche à plusieurs reprises, bien qu'il lui eut fait remarquer que c'était au maire de Breux qu'il s'adressait.

M. Richardeau ayant été convoqué par M. Brindejonc se trouvait en effet dans l'exercice de ses fonctions et il a porté plainte pour outrages contre Chevalier qui a la réputation d'un chicanier.

Il est du reste en mésintelligence avec le maire, comme il l'était avec le maire précédent au sujet d'un chemin vicinal et il a porté plainte contre lui à diverses reprises à l'autorité administrative.

Interrogé par les gendarmes, M. Chevalier a reconnu avoir traité le maire de menteur et il a ajouté lui avoir dit : « Si tu n'est pas un lâche, viens mesurer l'eau. Tu verras qu'elle n'est pas basse ! »

Ezy. — *Rencontre d'autos.* — Lundi dernier, M. Paul Pilon, garde-chasse de la forêt de Dreux, demeurant à Abondant, venant d'Anet se rendait en auto à la gare d'Ezy où son père âgé de 80 ans, devait prendre le train pour retourner chez lui à Avize (Marne).

En arrivant au carrefour de la rue Grande, il corna et ralentit. Il avait presque franchi le carrefour quand survint à droite se dirigeant vers Croth une auto conduite par M. Touche, laitier chez Mlle Campion, épicière à Ezy. M. Touche marchait également doucement et avait ralenti, mais son avant heurta l'arrière de l'auto de M. Pilon la déportant en oblique contre le mur du café Thiébaux.

Par suite du choc, M. Pilon père a reçu des contusions, mais il a voulu quand même prendre le train se réservant de se faire visiter par son médecin en arrivant chez lui.

Ivry-la-Bataille. — *Bêtise de pochard.* — Le 2 octobre, vers 20 h. 45, les époux Edouard Lemort, demeurant à Ivry-la Bataille, se présentaient à la gendarmerie, ronds comme des futailles.

La dame Lemort voulait porter plainte contre une de ses voisines qu'elle accusait de l'avoir battue, mais elle avait la langue si pâteuse et le cerveau si obscur que les gendarmes n'en pouvant rien tirer, l'invitèrent à rentrer chez elle et à attendre le repos de la nuit pour revenir.

Le mari prétendant que les gendarmes insultaient sa femme en prétendant qu'elle avait trop bu, les traita de la façon la plus grossière et son exubérance malheureuse lui valut d'être mis en état d'arrestation pour outrages.

Lamort qui appartient au service des P. T. T. à Paris est en congé de maladie à Ivry, et se griser ne paraît pas être le bon moyen pour se guérir.

Vernon. — *Modification à l'horaire des chemins de fer.* — Depuis le dimanche 6 octobre, un nouveau train assurera les dimanches et fêtes la correspondance Mantes-Vernon.

Actuellement, un train-navette part en semaine à 19 h. 59 et gagne Vernon avec arrêts à Rosny et Bonnières ; les dimanches et fêtes, *ce train est supprimé.*

Désormais, un direct Mantes-Vernon partira les dimanches et fêtes à 19 h. 42 pour arriver, sans arrêt en cours de route, à Vernon à 20 h. 4.

Ce train assure la correspondance du semi-direct partant de Paris à 18 h. 6.

Vernon. — *Blessé par une auto.* — Samedi dernier, vers 20 h., M. Georges Lollier, ouvrier d'usine, demeurant cité Meyer à St-Marcel, revenait à pied de Vernon et au lieu de marcher sur le trottoir large à cet endroit de 8 m , il suivait la chaussée à droite.

Alors qu'il passait devant la caserne d'artillerie, survint par derrière à une vitesse modérée, une auto conduite par M. Dorémus, industriel rue des Cascades à Vernon, qui venant d'apprendre la mort subite de son père, se rendait à St-Aubin-s-Mer. M. Dorémus qui avait mis ses phares en veilleuse pour croiser une auto dont le phare code l'éblouissait venait de les rallumer quand il aperçut M. Lollier à 1 m. devant lui. Il freina et obliqua à gauche. Il était trop tard et M. Lollier projeté sur la chaussée fut blessé au côté et au pied droit et reçut en outre des contusions.

Vernon. — *Singulier pensionné de guerre.* — Le nommé Aimé Thioux, 43 ans, sans-profession, ni domicile, est réformé à 100 0/0 car il a été gazé et de ce fait, il touche une pension assez coquette de 5 à 6.000 fr.

Sous prétexte qu'il est une victime de la guerre, Thioux qui est un peu baroque, a adopté un système d'existence assez singulier. Quand il vient de toucher un trimestre de pension, il mène pendant 2 ou 3 jours une existence de nabab, puis quand tout est mangé, il entre dans le premier restaurant venu, se fait servir un bon repas et envoie chercher les gendarmes qui le conduisent à la prison.

Il semble affectionner la prison d'Evreux, car il a subi dans notre département de très nombreuses condamnations et plusieurs restaurateurs de cette ville ont été ses dupes.

Le 3 octobre, il sortait de la prison d'Evreux où il venait de purger 2 mois pour grivèlerie et il toucha à la Trésorerie 17 à 1800 fr. Nanti de cette somme, il fila à Paris et en deux jours il eut tout dévoré.

Il lui restait de quoi prendre un billet jusqu'à Vernon et comme il avait faim il entra chez M. Emile Vessières, débitant route de Rouen. Comme Thioux était bien habillé le restaurateur n'hésita pas à lui servir un bon repas arrosé d'une bouteille d'excellent bordeaux et complété par un verre de bénédictine.

Quand arriva le quart d'heure de Rabelais, notre homme dit à M. Vessières d'un ton narquois : « Je n'ai pas le sou, allez chercher les gendarmes, je me f... de tout ! .. »

Les gendarmes l'ont ramené à sa chère prison d'Evreux, où il passera quelques mois très tranquille. Quand il sortira il se fera verser sa pension de réforme, puis s'offrira une superbe bombe. Il renouvellera ensuite sa petite escroquerie, chez un restaurateur retournera à la prison... et cela peut durer ainsi jusqu'à sa mort : « Je m'en f... » dit-il si élégamment.

Verneuil. — *Conseil municipal.* — Le Conseil municipal s'est réuni, à l'hôtel-de-ville, samedi à 20 h. 30, sous la présidence de M. Davesne, maire.

Mlle Pelletier, directrice du cours complémentaire de l'école des filles, est autorisée à loger sept pensionnaires qui font partie de son cours. Le maire explique qu'il a fait dresser par l'architecte-voyer, un devis pour des réparations indispensables à faire dans l'immeuble Andrieux, pour le logement de deux institutrices adjointes qui ne peuvent plus être logées à l'école, ces réparations s'élèvent à 3.800 fr.

M. Chevallier rappelle une précédente délibération spécifiant que partie de l'immeuble serait abattu pour donner de la lumière à deux classes de l'école de garçons, la partie contiguë à la maison de M. Fabre devant être aménagée en deux logements complets pouvant recevoir deux institutrices ou d'autres locataires ; le conseil après un échange de vues, se range à cet avis, il décide qu'en attendant deux indemnités de 400 fr. seront allouées aux institutrices non pourvues de logement.

Le maire donne lecture d'une lettre de M. le Principal du collège tendant à porter le prix de la pension de son internat à 2.340 fr. et la demi-pension à 1.170 fr., le conseil approuve.

Le maire remercie, au nom de la commission du bureau de bienfaisance et en son nom personnel, M. Brosset, banquier, qui a fait don de 500 fr. à cet établissement. M. Brosset avait gagné le gros lot — une automobile — à la tombola organisée à l'occasion du concours de musique de juin dernier.

Etude
de Me Raymond PINEAU,
notaire à Evreux

ADJUDICATION
en l'étude
Le 29 Octobre 1929
à 2 heures
BELLE

MAISON Bourgeoise

Sise à EVREUX
Rue Edouard-Féray, n° 31
avec cour et jardin
Contenance **965** m. carrés
LIBRE DE LOCATION
S'adresser à Me PINEAU, notaire à Evreux. (Tél. 186).
41942

Etude de Me COUSINOU
notaire à Evreux

A VENDRE
par Adjudication Volontaire
en l'étude
Le Samedi 9 Novembre 1929
à 14 heures

Une Propriété

Située commune des Ventes
dans le Village
Comprenant :
Maison d'habitation, bâtiments divers.
Cour, jardin et labour.
Contenance **82** ares.
S'adresser pour visiter sur les lieux, tous les jours de 14 heures à 17 heures.
Et pour tous renseignements, à Me COUSINOU, notaire à Evreux, rue de la Préfecture, n° 24 (Tél. 42).
42011

Etude de Me **SILVESTRE**
huissier
à Evreux, 3, rue St-Nicolas

Un Cheval, 6 Vaches

Une Génisse

Bon Matériel Agricole

Harnais
Fûts, Mobilier
A Vendre aux enchères publiques
à DARDEZ
Sur la ferme précédemment exploitée par Mme Vve Adnet.
Requête de M. G. BRARD, agriculteur.
Le DIMANCHE 27 Octobre 1929
à 14 heures précises
par le ministère de Me SILVESTRE, huissier à Evreux
3 mois de crédit
35961-41979

MÊME ETUDE

MOBILIER

Matériel de Pilage
FUTS
A VENDRE
aux ENCHÈRES PUBLIQUES
après décès
à HUEST
Au domicile de feue Madame DAUMET, requête de ses héritiers.
Le Dimanche 3 Novembre 1929
à 14 heures précises
par le ministère de Me SILVESTRE, huissier à Evreux
1 mois de crédit
41980

MÊME ÉTUDE

UN CHEVAL
2 Bonnes Vaches

Bon Matériel Agricole
HARNAIS, FUTS
A VENDRE
Aux ENCHÈRES PUBLIQUES
Pour cause de cessation de culture.
A ARNIÈRES
Route de Breteuil
Au domicile et à la requête de M. Désiré LESCAUT.
Le Dimanche 10 Novembre 1929
à 14 heures précises
par le ministère de Me SYLVESTRE, huissier à Evreux.
2 mois de crédit
Pour la désignation de ces ventes consulter les affiches.
Pour avis :
41981 **H. SILVESTRE.**

Me **Bariller** avoué à Evreux **demande**
UNE

Sténo - Dactylo

Débutante s'abstenir. 41634

Etude de Me LAGAUTRIÈRE,
Huissier à Ivry-la-Bataille.

CESSION DE

Fonds de Commerce

Suivant acte s. s. p. en date à Ivry-la Bataille du 1er octobre 1929 enregistré à Saint-André-de-l'Eure le neuf Octobre 1929, Fo 8, C. 20 Monsieur François-Désiré LE ROUX, marchand de chaussures à Ivry-la-Bataille, a vendu à Monsieur Emile LABADIE, cordonnier et Madame Suzanne TROUFLEAU, son épouse, demeurant ensemble à Nogent-le-Roi (E.-et-L.) le fonds de commerce de **Chaussures-Bonneterie** qu'il exploitait à Ivry-la-Bataille.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours qui suivront la présente insertion, à Ivry-la-Bataille, en l'étude de Me LAGAUTRIÈRE, huissier, domicile élu par les parties.

L'insertion au Bulletin Officiel des ventes et cessions de fonds de commerce a été faite le 16 Octobre 1929.

Pour deuxième insertion
LAGAUTRIÈRE
41918

Mesdames soyez Modernes LISEZ AUJOURD'HUI

La Mode du Jour

25 cent. PRIX EXCEPTIONNEL
tirage de luxe en héliogravure
ses romans d'amour
ses nouveaux modèles
ses concours
ses primes
EN VENTE PARTOUT

Installations de Chauffage Moderne
tous systèmes — air — eau — vapeur, par chaudières et fourneaux de cuisine
Chauffages de serres — Chauffages Industriels pour tous usages
A. VIALFOND, Monteur-Spécialiste
à **FONTAINE-sous JOUY (Eure)**
Devis et Projets gratuits sur demande. — Ecrire
Nombreuses références 40989

VIN de **propriétaire** exquis 9° à la barr. 205 lit. **215** port, régie, fut neuf solide absolt. tt. compr. 3 éch. 2,50 timb. **Vve ROUX Marie,** propre. Domaine de St-Luc n° **48** p. NIMES (Gard). 41968

ATTENTION ! !
PROPRIÉTAIRES qui désirez **Acheter** ou **Vendre** au mieux
Maison, Château, Villa, Terrain, Etc.
Demandez notre *JOURNAL D'AFFAIRES* à tous envoi gratuit. *Central Office* Bureaux 148 à 154, **Bourse de Commerce — Paris — (20e année)** 41819

Etudes de MM. les
Commissaires-Priseurs
des Ville
et Arrondissement d'Evreux.
(Tél. 505

VENTE
aux ENCHÈRES PUBLIQUES
DE
FOUDRES barrés
à cidre et eau-de-vie
Le tout garanti en parfait état
à EVREUX, pl. de l'Orme
Le Samedi 2 Novembre 1929
à 3 heures
10 foudres de 260 à 300 litres, 7 de 300 à 700 litres, 6 de 700 à 1.000 litres, 4 f. de 1200 litres, 7 f. de 1200 à 1700 l., 6 fûts de diverses contenances, une cuve en bon état 35 rasières, un broyeur à pommes avec moteur et monté sur charriot, une presse à cidre "Simon" avec serrage mécanique pour moteur électrique, un haquet à un cheval, en très bon état, transportant muids et demi-muids, 800 b. à eau dites "Fouguet".
AU COMPTANT
Me DUGUAY
Me CHÉDEVILLE C.-priseurs
42010

Etudes de Me PITOIS, notaire à Illiers-l'Evêque (Eure) et de Me BRUN, huissier greffier à Nonancourt (Eure)

MOBILIER

2 Chevaux, 4 Vaches
MATÉRIEL AGRICOLE
117 quintaux de blé
82 qx d'avoine, 4 qx d'orge
Paille et Fourrages
A VENDRE
aux ENCHÈRES PUBLIQUES
à ILLIERS l'EVÊQUE
(Eure)
au domicile de feue Madame Veuve MARCHAND
Le Dimanche 27 Octobre 1929
à 14 heures
Et le Lundi 28 Octobre 1929
à 14 h. s'il y a lieu
par le ministère de Me PITOIS notaire
en présence de Me BRUN, huissier-greffier

On vendra notamment :
Armoires normandes, table ronde, tables rectangulaires, chaises, buffets, poêle cuisinière, horloge, bois de lits, sommiers, matelats, lits de plume, édredons, tables de toilette, pendules, vaisselle, ustensiles de cuisine. Fûts.
2 vaches âgées de 10 ans, pleines de 3 mois.
1 vache âgée de 5 ans, pleine de 3 mois.
1 vache âgée de 4 ans, pleine de 5 mois.
2 chevaux âgés de 3 et 12 ans.
Colliers, harnais, guimbardes, faucheuse, herbière, javeleuse, tombereau, canadien.
86 quintaux de blé, 31 quintaux de blé et orge, 82 quintaux d'avoine, 4 quintaux d'orge, 150 k. de graine de sainfoin, 125 k. de seigle, 2 000 bottes paille de blé, 2.000 bottes paille d'avoine, 2.000 bottes fourrage, menue paille, betteraves.
Et quantité d'autres objets.
Au comptant
Requête de la mineure MARCHAND
Pour le détail, voir les affiches. 42025

HERBAGES

A LOUER
pour Noël 1929
35 hectares
avec logement de Bouvier
près **BUEIL**, vallée d'Eure
S'adresser à Me BAFFET, notaire à Dreux. 41949

Etude de Me Charles DELACOUR, notaire à Breteuil (Successeur de Me Dubois, Legendre et Lunois).

VENTE MOBILIÈRE

Moteur avec scie
Futs
Bois de chauffage

à CINTRAY
au Petit Cuisinet
Au domicile
de feu M. Cyrille LAURENT
Le Dimanche 27 Octobre 1929
à 2 heures
AU COMPTANT
Détail consulter les affiches
42017

MÊME ÉTUDE

Cheval, Voitures
Charrette Anglaise
Attirail de Culture

Harnais divers
A VENDRE
AUX ENCHERES PUBLIQUES
pour cause
de cessation de culture
à La GUÉROULDE
lieu dit la Croix-Rouge
Au domicile et à la requête de M. Emile PIEDFERT
Par le ministère de Me DELACOUR, notaire
le Dimanche 17 Novembre 1929
à 14 heures
CRÉDIT
Pour le détail consulter les affiches. 42018

Etude de Me Louis SALMON, notaire à Anet

A VENDRE
TRÈS BON FONDS
DE
Epicerie-Mercerie-Café
dans centre important de Vallée d'Eure
Gros chiffre d'affaire
Prix intéressant
41888

Etude de M. Louis SALMON, notaire à Anet.

A VENDRE
très bon
FONDS DE COMMERCE
de Fruiterie-Epicerie
dans centre important avec marché.
(Ancienne maison)
41910

Etude de Me Victor MALOT notaire à Damville (Eure).

CESSION DE

FONDS DE COMMERCE

Aux termes d'un acte reçu par Me Victor MALOT le 3 octobre 1929, enregistré à Damville le 4 octobre suivant folio 54 case 200 M. Victor-Alphonse CHARDAR, négociant en épicerie et Mme Claire-Lucile COINON, son épouse demeurant ensemble à Damville ont vendu à M. Joseph-Marcel BURTIN, négociant demeurant à Paris, rue Beaubourg n° 42, le fonds de commerce d'**Epicerie et Alimentation** exploité par M. et Mme CHARDAR à Damville, place de la Loue.

Les oppositions seront reçues dans les 10 jours qui suivront la présente insertion en l'étude de Me MALOT, notaire où il est fait élection de domicile.

L'avis de cession de fonds CHARDAR-BURTIN a été publié dans le Bulletin Officiel du 16 Octobre 1929, n° 83

Pour deuxième insertion
41907 **MALOT**

ON DEMANDE

Un OUVRIER MARÉCHAL

nourri et logé
S'adresser Mes CHAUVEAU maréchal à Damville (Eure).
42008

A LOUER
GRAND MAGASIN
en totalité ou en parties

GARAGE

particulier pour autos
S'adresser, Mme DUBUC, 26, rue du Puits-Carré, Evreux. 42001

Me Bellenger avoué à Evreux, demande un **petit Clerc** présenté par ses parents.

Agriculteurs ! !

Protégerz vos récoltes contre les corbeaux et les animaux nuisibles à l'aide du
"VIGILANT"
le seul appareil efficace, à détonations automatiques
Dépense insignifiante
GROSSE ECONOMIE
Concessionnaire :
LEFEBVRE B.
Arquebusier
18 rue Chartraine EVREUX (Eure)
41886

ON DEMANDE
DES
OUVRIERS
Tourneurs et Ajusteurs
aux Ateliers de Constructions Mécaniques
Edmond CHEVALLIER
à Verneuil (Eure). Ecrire en donnant références. 41986

ON DEMANDE

FEMME

30 ans environ, — sachan cuisine et ménage
Bonnes références exigées
Place stable
S'adresser chez M. LABATUT à Ezy (Eure). 41706

Jeunes Gens énergiques voulant se créer une situation comme Voyageur de Commerce, peuvent écrire Agence Havas Grenoble n° 8163. 42027

AGENTS demandés partout pour vendre en campagne produits vétérinaires. Conv. même à mut. de guerre 30 à 40 gagn. par jour toute l'année. — S'adr. *CHAUVEAU-DIXNEUF & Fils* La Séguinière (M. & L.).
41722

A VENDRE

Poêle Chauffage

GODIN nickelé
Parfait état — Pièces de rechange
avec tuyaux. **300** fr.
S'adresser : 7, rue Saint-Sauveur, Evreux.

Cabinet WAGNER
Successeur de M. FEUGÈRE
Fondé en 1897
41, rue Saint-Thomas
EVREUX

VENTE de PROPRIÉTÉS
et de
Fonds de Commerce
Ville et Campagne
assurances de toute nature
Prêts hypothécaire
79228

ON DEMANDE
BONS

Ouvriers lamineurs

bandes acier ou laiton à froid
Usines de Navarre à Evreux
42026

PROPRIÉTÉ

A VENDRE
EN VIAGER
Sise à **EZY** (Eure)
composée de 2 maisons, bâtiments, cour et et jardin, 750 mq **Rente annuelle** 2.400 fr.
S'adresser à M. Georges **SAILLARD** à **L'Habit** (Eure). 42009

Représentants sérieux demandés par groupe de maisons de 1er ordre (Engrais, semences, hangars, silos). Conviendrait même à débutants (agriculteurs retirés, instituteurs retraités, mutilés, etc.) mais indispensable bien connaître les agriculteurs du canton habité. Ecrire : MERA, 30, rue de la Gare, CHATOU. 42028

Machines à Tricoter
tout. nuances, échantillons gratis. — LA LABORIEUSE, 10, quai d'Orléans, NANTES. 41924
Laines

Etude de
Me Georges **BOUCHERY**
notaire
à Ivry-la-Bataille (Eure)

A LOUER

MAISON

Sise à La Couture-Boussey
comprenant 7 pièces, dépendances, garage, jardin potager en plein rapport.
Eau, gaz, électricité
Loyer avantageux
LIBRE de SUITE
Appartenant aux héritiers BOURSIER
S'adresser pour traiter au notaire. 41991

Etude de Me René LEROYER
notaire à Damville
(Successeur de Me FOURNIER)

A Vendre à l'Amiable

MAISON

de 3 pièces
et COMMUNS
en très bon état
avec **COUR** et **JARDIN**
de **50** ares
à POMMEREUIL
Commune de CRETON
JOUISSANCE DE SUITE
S'adresser à Me LEROYER notaire. 41876

A VENDRE

GRIBANNE

fort double poney - état neuf
MORVAN, La Mère-Odue, Bernienville. 41934

BOYAUDERIE
cherche **Représentant** bien introduit, visitant régulièrement clientèle charcutiers. Ecr. 61.592, Mézy, 15, rue Vivienne, Paris. 41966

GÉRANTS Libres
pour maison d'alimentation
Sont DEMANDÉS
Références sérieuses exigées
Garanties
de 8 à 10.000 francs
Ecrire : *DISTILLERIE DE VERNON* à VERNON (Eure). 42021

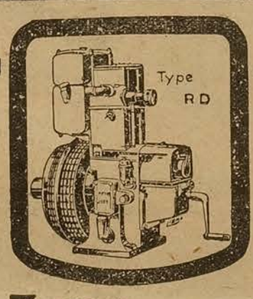

MOTEUR JAPY
PRIX 1929
3 CV. Type R.B 2250 fr.
6 CV. Type R.C 2750 fr.
10 CV. Type R.D 4840 fr.
Consommation 225 gr. au cheval heure
(Essais N° 48.576) Conservatoire National des Arts et Métiers
Moteurs livrés complets en ordre de marche franco de port et d'emballage
Demander aux ETABLISSEMENTS TROUVAY & CAUVIN
149, rue Victor Hugo, LE HAVRE
l'adresse de l'Agent pour votre région 55334-41198

Il semblait n'avoir pas profité depuis sa naissance — *mais après trois mois*

Souvent l'engraissement du porc occasionne des déceptions. Malgré une nourriture abondante, que l'éleveur croit suffisante, le porc, souvent, perd l'appétit, ne « vient pas bien » et à un moment donné, survient la faiblesse. Le porc dépérit et l'éleveur se désole.
Comment éviter ces ennuis ?

Par la Provendeine !

La « Provendeine » est le seul produit donnant à l'éleveur la garantie d'un engraissement rapide des porcs, sans crainte d'arrêt dans leur croissance.

1° Santé et vigueur des animaux entretenues par un appétit excellent ;
2° Plus de faiblesse ;
3° Augmentation extra-rapide de poids ;
4° Lard ferme et blanc ; chair exquise.

Tels sont les **résultats certains** de la « Provendeine ».

La « Provendeine » a fait ses preuves ; des milliers de certificats l'attestent. L'éleveur qui néglige l'emploi de la « Provendeine » s'expose à tous les mécomptes de l'élevage et perd de l'argent.

Doublés de poids.

M. Joby SELLIER, à Rainneville par Villers-Bocage (Somme), nous écrivait le 20 février 1929 : « *Depuis quelque temps j'emploie la Provendeine et jamais je n'aurais cru à un résultat aussi merveilleux. J'avais deux porcs qui manquaient d'appétit et maigrissaient à vue d'œil ; j'ai de suite employé la Provendeine et aujourd'hui mes porcs ont repris appétit et ont doublé de poids. Ce sont des choses incroyables, aussi je continuerai à leur donner de ce produit.* »

Avec Provendeine les porcs s'engraissent beaucoup plus rapidement.

M. WILLAUME BENOIT, à Herlin-le-Sec, nous écrivait le 18 février 1929 : « *J'ai fait un sérieux essai de la Provendeine et j'en suis entièrement satisfait. Les deux porcs choisis d'un lot de huit et traités avec la Provendeine ont pu être vendus un mois plus tôt que les autres. Plusieurs voisins sont venus constater les merveilleux résultats obtenus.*

La « Provendeine » est vendue chez tous les pharmaciens, droguistes, grainetiers, en boites de fr. 7.50 et 15 fr. ; **la grande boîte renferme trois fois la quantité contenue dans la petite.**

Nous ne faisons aucun envoi contre remboursement, toute commande doit être accompagnée de sa valeur plus **5 francs** *pour frais d'expédition.*

Dépôt pour le Nord de la France :
Maison Louis SANDERS, 12, rue Boucher des Perthes, AMIENS.

PROVENDEINE

TRÈS BON

Fonds de CAFÉ

avec chambres meublées
en **face la Gare**
RÉELLE OCCASION
peut faire restaurant
Gros chiffre d'affaires. Loyer minime. Long bail. Cour et jardin. Eau, gaz, électricité.
Facilités de paiement
S'adres à G. **SAILLARD** à L'Habit (Eure). 41932

ENTREPRISE de
Menuiserie et Charpente
HANGARS AGRICOLES de toutes dimensions
couverture au gré du client
PRIX SUR DEVIS
Robert DESJARDINS
Hameau de Crèvecœur
La Croix-St-Leufroy (Eure)
55165 41019

FERMES

A LOUER
de **10** à **100 hectares**
Très belles exploitations
Renseignements et visite **GRATUITS**
THUILLIER 62, rue St-Lazare *PARIS*
41753

PRETS

négociations 5 0/0 sur Propriétés et fermes. Vente et achat d'immeubles et fonds de commerce.
J. LE ROUX, 12 rue Socrate Rouen. 36378

Nos
Ardoises
en
ciment et amiante
Tous modèles
Tous formats
Toutes teintes
Eternit
PROUVY-THIANT (Nord)

LA BIÈRE EST CHÈRE
le Vin, le Cidre sont hors de prix
brassez vous-mêmes votre boisson de ménage avec
L'AUTOBRASSEUR
Méthode nouvelle permettant de préparer soi-même et sans appareils spéciaux une boisson de ménage parfaite qui revient environ à 25 centimes le litre
PRIX : Le paquet de **16** lit. **2.30** ; pour **35** lit. **4.50** dans toutes épiceries et graineteries. A défaut, envoi franco contre mandat de **2.80** et **5.25** adressé à WILLAY-LEFEBVRE, à LENS (P.-d-C.). Chèque postal Lille : **30.08.**
(Fabrication permise par la loi).
En vente : A EVREUX, Gr. Mouton, Gde Rue ; à EZY, ép. Confais ; à IVRY-LA-BATAILLE, Gr. Boucher ; à BREUILPONT, épic. Pannier et Hubet ; à CHAMBRAY, ép. Bardey ; au NEUBOURG, ép. Duverre ; à NONANCOURT, gr. François ; à VERNEUIL, gr. Lepouzé ; à FRANCHEVILLE, ép. Mme Colombel ; à CHAISE DIEU DU-THEIL, ép. Gilles ; à RUGLES, gr. Sallos ; à BRETEUIL, gr. Lierville ; à CONCHES, gr, Pierre le Biham ; à CLAVILLE, épic. Veuve Laffolé. 41905

Dames demandées représentation facile, Produit indispensables pour tous.
AREN, 1, rue des Tisserands, Béziers. 420

C 271

gardez-les
gardez-les bien
gardez-en beaucoup

Gardez vos images et ne vous désolez pas si vos collections ne sont pas terminées.....

En 1930 LA LUNE ne sera pas moins généreuse qu'en 1929. Il y a encore de beaux cadeaux en perspective pour les possesseurs de séries et d'un grand nombre de vignettes. Restez donc fidèles aux savoureuses PATES LA LUNE

Bozon-Verduraz

Hémorroïdes

Soulagement immédiat, guérison rapide par la RECTODERMINE qui réussit où tout a échoué. Le traitement 22 fr. 40 Pharmacie *Legeay*, Chartres. Envoi discret et franco contre lettre contenant un mandat de 23 fr

TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Guillon Marcel, 28 a., charret. Escroquerie d'un fouet au préj. de la dame Launay à Breteuil le 8 octobre, 8 j.

Louvet Charles, 24 a., menuis. à Hardencourt. Abandon de famille, 1 m.

Kinsbourg Pierre, 39 a., industriel à Paris. Outrages à l'agent Ferdinand le 4 juin à Evreux et infr. à arrêté municipal, 16 et 5 fr., défens. Me Jacobson de Paris.

Patard Jules, 56 a., cultivateur à Bois-le-Roi. Vol de bois au préj. de Jacquet à Croth le 4 juillet, 50 fr.

Grichois Joseph, 44 a., journ. à la Bonneville. Abandon de famille, 50 fr.

Rhin Andréa, 63 a., débitante à la Ferrières-sur-Risle. Infr. à la loi sur les appellations d'origine, 25 fr., défens. Me Labéda.

Bourrellier Rémy, 26 a., charret. à Abondant. Outr. aux s.-officiers Lemoine et Berzin du 7e chas. à Coudres le 22 juillet, 1 m. sursis et 16 fr.

Saint-Martin Alfred, 32 a., journ. à Evreux. Abus de confi. de 525 fr. au préj. des Etablis. Debray, et une vareuse au préj. de l'Avenir Ebroïcien, 1 m.

Debadier René, 56 a., indust. à Paris, bless. par impr. à la dame Lefèvre, aux époux Kempf, enfants Debadier et Lefèvre à Chaise-Dieu-du-Theil le 18 mai, 50 et 5 fr., défens. Me Menon.

REMERCIEMENT D'INHUMATION

Madame Veuve ROUX ;
Monsieur et Madame Amédée JOLIVET ;
Et la Famille, remercient bien sincèrement les personnes qui leur ont fait l'honneur d'assister aux obsèques de

Monsieur Louis ROUX

Juge au Tribunal de Commerce
Président d'honneur du Syndicat de la Boulangerie du Département de l'Eure

en particulier le Tribunal de Commerce et le Syndicat de la Boulangerie de l'Eure.

Ils s'excusent auprès de celles qui par erreur ou omission n'auraient pas reçu de lettre de faire part.

Madame Veuve LECORDIER, la Famile et les Amis, remercient les personnes qui leur ont fait l'honneur d'assister à Evreux aux obsèques de

Mademoiselle Louise-Emilienne LECORDIER

Ils remercient spécialement les personnes qui ont offert des fleurs et s'excusent auprès de celles qui par erreur ou omission n'auraient pas reçu de lettre d'invitation.

Madame Veuve TROUETTE, son Fils et toute la Famille, très émus des marques de sympathie reçues à l'occasion du décès de

Monsieur Léon TROUETTE

Industriel

remercient bien sincèrement toutes les personnes qui ont assisté à son inhumation, en particulier le Conseil Municipal de Francheville, les Sociétés, le personnel de l'Usine et tous les amis qui ont offert des fleurs et des couronnes, et, s'excusent auprès des personnes qui par erreur ou omission n'auraient pas reçu de lettre de faire part.

Madame Veuve Pierre JOLIE ; Monsieur et Madame Henri QUEROLLE et leurs Enfants, Mademoiselle Suzanne JOLIE et toute la Famille remercient les personnes qui leur ont fait l'honneur d'assister à St-Aubin-du-Vieil-Evreux, aux obsèques de

Monsieur Pierre JOLIE

Ils s'excusent auprès de celles qui par erreur n'auraient pas reçu de lettre de faire part.

Madame Veuve VANNIER, ses Enfants, ses petits-enfants et toute la famille remercient bien sincèrement toutes les personnes qui ont assisté aux obsèques de

Monsieur Célestin VANNIER

décédé à Mousseaux-Neuville

et particulièrement la Compagnie des Sapeurs-Pompiers et prient celles qui n'auraient pas été invitées de bien vouloir les excuser de cet oubli involontaire.

ETAT-CIVIL D'EVREUX

Naissances. — Gaston. — Jeannine-Gisèle-Yvette. — Michel-Etienne-François Galbois, sect. du Buisson. — Jacques-André-Pierre Ribottet, r. Victor-Hugo. — Odette-Adrienne-Jeannine Vautier, sect. du Champ-d'Enfer.

Publications. — Edmond-Pierre-Marie Villebrod, domest. r. de la Petite Cité et Léonie-Angéline Peulvey, ménag. r. Saint-Louis. — Léon-Auguste Bancourt, ouv. agric, au Neubourg et Rosalie-Marie-Philomène Le Blanc, infirm. à l'Hospice, r. Saint-Louis. — Gaston-Louis-Albert Segard, tréfileur à La Bonneville et Antoinette-Alice-Georgette Huet, cout. r. David. — Paul-Eugène Buchy, laitier, et Marthe-Albertine Lemarie, s. p. r. d'Argence.

Mariages. — Maurice-Charles Simon, magas. à l'Usine à Gaz, et Emilienne-Renée Blériot, ouv. de filat. sect. des Bas-Fayaux. — Léon-Victor-Emile Tesquet, emp. à la Caisse d'Epargne r. Joséphine et Julia-Albina Pradayrol, emp. de com. r. de la Rochette. — Marcel-Désiré Adeline, conduct. d'auto et Joséphine-Augustine Lefrançois, ménag. r. des Authieux. — François-Albert Steiner, tailleur d'habits, r. Vilaine et Lucienne-Estelle-Marie Conard, fem. de chambre, r. Dubais. — Jean-Claude-Armand Pouillet, voy. de com. à Pont-Audemer, et Agnès-Simonne Hamel, compt. r. Isambard. — Marc-Henri-Eugène Leroux, emp. de banque, r. Ch. Corbeau et Fernande-Renée-Yvonne Bourget, emp. de com. r. de l'Ardèche.

Décès. — Georgette-Marie-Louise Tassel, s. p. 15 a. sect. du Buisson. — Louis Roux, rentier, 72 a. r. de Pannette. — Regnier (garçon prés. s. vie), r. Saint-Louis. — Louise-Emilienne Lecordier, cuis. 27 a. sect. de la Madeleine.

CONCHES. — *Mariage.* — Pierre Douilly, clerc d'huissier et Germaine Leroux, s. p. tous deux à Conches.

Décès. — Marie-Angélique-Anna Hussenot, Vve Roussel, s. p. 78 a. rue Sainte-Foy.

SAINT-ANDRÉ — *Maiages.* — Gilbert Guyot, électricien à Chelles, et Antoinne-Elvina-Marie Monnier, emp. de com. à Saint-André. — André-Julien-Jean-Aquilin Querro, luthier à Mouettes et Marthe-Raymonde Bréant, domest. à Saint-André.

Décès. — Emma-Eugénie Baziret, 68 ans, ménag. ch. de Neuville.

Etude de **Me DEHAPIOT,**
huissier de la Banque de France à EVREUX

MOBILIER

à vendre aux enchères publiques

A Bernienville, au domicile et à la requête de M. COROLLER.

Le Dimanche 27 Octobre 1929, à 9 h. du matin précises.

Par le ministère de Me DEHAPIOT, huissier à Evreux.

Conditions ordinaires. 42051

Vêtements Hiver !

Pardessus - Complets
Pélerine, Cuirs, Imperméable

vous trouverez tous ces articles à des prix très avantageux chez

Les Successeurs
DE
G. THIÉRY & Cie
30, Rue Grande, 30
—: EVREUX :—

Nos Magasins seront ouverts toute la journée le Dimanche 27 Octobre

Télép. 111 3 p. 42067

VENTES - ACHATS
Reprises & locations de Fermes
Fonds de Commerce
ASSURANCES

Géo MORISSE
Agent d'affaires

Ecrire ou s'adresser : 16, place du Marché-Neuf, EVREUX (Tél. 451).

Tous les actes sont rédigés par MM. les notaires
3 p 42074

Vous aimez sans doute, Madame, des **Vêtements bien faits** *d'un prix raisonnable*

Jetez un coup d'œil sur ceux que vous présente pour l'hiver

LA BELLE FERMIÉRE

EVREUX - 76, Rue Grande - EVREUX

Vous y trouverez

des MANTEAUX
— de coupe parfaites —
des COSTUMES
— de façon soignée —
des ROBES
aux lignes élégantes

En un mot
les JOLIES CRÉATIONS de PARIS

Notre atelier de couture exécute toujours des modèles sur mesure, du meilleur goût

Voyez notre Exposition du Dimanche
3 p. 42034

Changement d'adresse

M. FRAZIER, fait savoir que la Direction Départementale de la **Compagnie d'Assurances « LE RECOURS »** Accidents, Incendie, Valeur Vénale des Fonds de Commerce est transférée

72, rue Grande à Evreux

Agents généraux et courtiers
DEMANDÉS

Ecrire avec timbre pour réponse.
3 p. 42036

Etudes de **Me BARILLER**
avoué à Evreux
et de **Me QUEMIN,** notaire à Emanville

ADJUDICATION
en la Mairie d'ORMES
et par le ministère de Me QUEMIN notaire à Emanville
D'UNE

Maison d'habitation

avec dépendances
Herbages plantés et Jardin
Sise
Commune d'ORMES
ET DE

Huit PIÈCES DE TERRE en LABOUR

Sises Communes de PORTES
et de
TOURNEDOS-BOIS-HUBERT

L'adjudication aura lieu le
DIMANCHE 17 NOVEMBRE 1929
à 14 heures

En vertu et pour l'exécution d'un jugement rendu sur requête par le Tribunal Civil de l'Eure, le trois Octobre mil neuf cent vingt-neuf, enregistré.

Aux requête, poursuites et diligences de :

1°. — Madame Alberte-Armélie HERVIEU, épouse de Monsieur Cyrus-Charles LEGUET cultivateur avec lequel elle demeure à Ormes.

2°. — Monsieur Ernest-Albert HERVIEU, cultivateur, demeurant à Portes, hameau du Buisson.

3°. — Madame Emilienne-Léonie HERVIEU, cultivatrice, demeurant à Claville, hameau de Beaulieu, veuve de Monsieur Léon-Gustave LEGUET.

4°. — Monsieur Léon-Michel CHARTIER, cultivateur et Madame Marie-Alexandrine LECLERC, son épouse de lui autorisée demeurant ensemble à Quittebeuf, hameau de Ecambosc, Madame CHARTIER, veuve en premières noces de Monsieur Gaston-Adolphe HERVIEU.

« Madame CHARTIER, agissant en qualité de tutrice naturelle et légale et Monsieur CHARTIER, en qualité co-tuteur de : 1° Bernard-Gaston HERVIEU, né à Quittebeuf le sept février mil neuf cent onze ; 2° Aristide-Emile-Albert HERVIEU, né à Ormes, le dix-huit janvier mil neuf cent treize. Tous deux mineurs nés du premier mariage de Mme CHARTIER avec M. Gaston-Adolphe HERVIEU, son premier mari " Mort pour la France " entre le premier Octobre mil neuf cent quinze et le premier décembre suivant (porté disparu le douze Octobre). Mme CHARTIER réintégrée dans la tutelle et Monsieur CHARTIER, nommé co-tuteur des mineurs HERVIEU en vertu d'une délibération du conseil de famille desdits mineurs, tenue sous la présidence de Monsieur le Juge de Paix du canton de Conches le dix-sept juin mil neuf cent vingt et un. »

Ayant Me BARILLER, pour avoué.

En présence ou lui dûment appelé de :

Monsieur Gaston-Lucien CARRE propriétaire-cultivateur, demeurant à Quittebeuf.

« Pris en qualité de subrogé-tuteur ad'hoc des mineurs HERVIEU, sus-nommés, fonction à laquelle il a été nommé suivant délibération du conseil de famille desdits mineurs, tenue sous la présidence de Monsieur le Juge de Paix du canton de Conches, le dix-sept février mil neuf cent seize. »

Il sera procédé le **Dimanche dix-sept Novembre mil neuf cent vingt neuf, à quatorze heures,** en la mairie d'Ormes et par le ministère de Me QUEMIN, notaire à Emanville, à la vente aux enchères publiques des immeubles ci-après désignés dépendant de la succession de Madame Augustine-Arméline HERVIEU, en son vivant rentière, demeurant à Ormes où elle est décédée le sept Juillet mil neuf cent vingt-neuf, veuve de Monsieur Albert-Ernest HERVIEU.

DÉSIGNATION
ARRONDISSEMENT D'EVREUX
Canton de Conches

Commune d'ORMES

Premier Lot

Une cour masure sise au village de l'Eglise, édifiée de maison d'habitation et de bâtiments d'exploitation, comprenant herbages plantés et jardin, le tout d'une contenance d'environ 1 hectare 20 ares 31 cent., cadastré sous les numéros 265 à 269 bis, 270, 271, de la section D, joignant d'un côté Monsieur Garreau ou représentants, d'autre côté Monsieur Dumont ou représentants, d'un bout le chemin des Forrières et d'autre bout la rue du Village.

Mise à prix : **20.000** francs.

Commune de PORTES

Deuxième Lot

20 ares 87 de labour sis au triage du Bois-Morin, cadastré numéros 49p, 50p, de la section C, joignant d'un côté et d'un bout Madame Mille, d'autre côté Monsieur Bureau, d'autre bout le chemin du Coudrez.

Mise à prix : **300** francs.

Troisième Lot

11 ares 06 de labour, sis au triage de Mare de la Ville, cadastrés numéro 108 de la section C, joignant d'un côté les héritiers Doucet, d'autre côté Monsieur Hervieu fils, d'un bout Monsieur Guilaine et d'autre bout un chemin, coupé par un chemin.

Mise à prix : **200** francs.

Quatrième Lot

18 ares 85 de labour, sis même lieu, cadastrés numéro 137, section C, joignant des deux côtés Monsieur Hervieu fils, d'un bout Guilaine et d'autre bout un chemin.

Mise à prix : **350** francs.

Cinquième Lot

19 ares 07 de labour, sis au triage du Poussard, cadastrés numéro 141, section C, joignant d'un côté Monsieur Mabire, d'autre côté Monsieur Bureau, d'un bout Monsieur Guilaine et d'autre bout le chemin de la Mare en Ville.

Mise à prix : **400** francs.

Sixième Lot

25 ares 16 de labour sis au même lieu, cadastrés numéro 141p section C, joignant d'un côté Monsieur Hervieu fils, d'autre côté et d'un bout Monsieur Mabire, d'autre bout le chemin.

Mise à prix : **500** francs.

Septième Lot

14 ares 60 de labour planté, sis au même lieu, cadastrés numéros 197, 198 de la section C, joignant d'un côté Monsieur Bureau, d'autre côté Monsieur Beaumont, d'un bout Monsieur Mabire et d'autre bout la sente à la demoiselle.

Mise à prix : **250** francs.

Huitième Lot

23 ares 63 de labour, sis au triage du Chemin de Conches et des Courcouettes, cadastrés numéro 71, section D, joignant d'un côté Monsieur Siouret, d'autre côté et d'un bout Madame Mille et d'autre bout le chemin de Conches.

Mise à prix : **500** francs.

Commune de Tournedos-Bois-Hubert

Neuvième Lot

42 ares 40 de labour, sis au triage du Breuille, cadastrés numéros 323 et 325, section A, joignant d'un côté représentants Feugère, d'autre côté représentans Desperrois, d'un bout le chemin du Tilleul-Lambert et d'autre bout le chemin du Neubourg.

Mise à prix : **1.000** francs.

Total des Mises à prix : **23.500 Fr.**

Outre les charges, clauses et conditions du cahier des charges

S'adresser pour tous renseignements :

1°. — à Me QUEMIN, notaire à Emanville, rédacteur et dépositaire du cahier des charges.

2°. — à Me BARILLER, avoué à Evreux, rue du Président-Huet, No 2, poursuivant la vente.

3°. — à Me LEPERLIER, huissier à Conches.

Le présent placard fait et rédigé par l'avoué soussigné, pour être publié, affiché et inséré conformément à la loi.

Evreux, le 21 Octobre 1929.
(Signé) : **BARILLER.**

Enregistré à Evreux (A. J.), le Octobre 1929, Fo , Co .
Reçu : Onze francs vingt centimes.

Le Receveur :
(Signé) : BOURDAIN.
42033

Etudes de Me BARILLER, avoué à Evreux et de Me BUREAU, notaire à Nonancourt.

Adjudication

En l'étude et par le ministère de Me BUREAU, notaire.
Le MERCREDI 13 NOVEMBRE 1929, à 14 h.
en deux lots

D'une **Maison d'habitation**, sise Commune de la Madeleine de Nonancourt.

Et d'une **Pièce de terre**, sise commune de Nonancourt.

Total des mises à prix : 10.100 francs.

S'adresser pour tous renseignements :

1° à Me BUREAU, notaire à Nonancourt.

2° à Me BARILLER, avoué à Evreux.

3° à Me BRUN, huissier à Nonancourt. 42053

Etude de Me BARILLER, avoué à Evreux, 2, rue du Président-Huet.

VENTE
sur saisie immobilière

En l'audience des criées du Tribunal Civil de l'Eure
Le Mercredi 13 Novembre 1929, à 9 h.

De **cinq pièces de terre en labour, bois et pré**, sises commune de Saint-Christophe-sur-Avre.

Total des mises à prix : 8.400 francs.

S'adresser pour tous renseignements :

1° à Me BARILLER, avoué à Evreux.

2° à Me TRICAUD, notaire à Bourth.

3° à Me TESTARD, huissier à Verneuil-sur-Avre. 42054

Etude de Me Raymond PINEAU, notaire à Evreux

CESSION DE
DROIT AU BAIL

Suivant acte reçu par Me Raymond PINEAU, notaire à Evreux, le 21 Octobre 1929, enregistré à Evreux (A.C.) le 22 Octobre 1929, folio 24, case 139, Monsieur Xavier-Benoit BOUDEVILLE, marchand de nouveautés, demeurant à Evreux, place du Grand Carrefour, n° 11, a cédé à Monsieur Marius-Antoine JACOB, **bandagiste,** et Madame Marie-Louise-Thérèse AUGAIS, son épouse, demeurant ensemble à Evreux, rue Chartraine, n° 49, le droit au bail d'une maison de commerce sise à Evreux, place du Grand Carrefour n° 11.

Les oppositions, s'il y a lieu, devront être faites dans les dix jours de la seconde insertion et seront reçues à Evreux, en l'étude de Me Raymond PINEAU, notaire où les parties ont élu domicile.

Pour première insertion,
42059 (Signé) **PINEAU.**

Etude
de Me Raymond PINEAU,
notaire à Evreux

A VENDRE à l'amiable

MAISON

à EVREUX
Boulevard de l'Etoile, n° 37
avec GARAGE
Libre de suite
S'adresser au notaire. 42058

Etude de Me Louis SALMON, notaire à Anet

BON

Fonds de Commerce

d'Hôtel-Restaurant-Café
avec salle de spectacles
exploité à **ANET**
appelé *Hôtel du Cheval Blanc*
A ADJUGER
à Anet, en l'étude et par le ministère
de Me SALMON, notaire
Le Samedi 9 Novembre 1929
à 14 heures

Pour tous renseignements s'adresser au notaire. 42032

Etudes de MM. les
Commissaires-Priseurs
des Ville
et Arrondissement d'Evreux.
(Tél. 505

2 CHEVAUX

provenant
de la gendarmerie de l'Eure
A VENDRE
AUX ENCHÈRES PUBLIQUES
à EVREUX
Place de l'Hôtel-de-Ville
Le SAMEDI 26 OCTOBRE 1929
à 3 heures
AU COMPTANT
Me DUGUAY
Me CHÉDEVILLE C.-priseurs
42065

MÊME ETUDE
et Etude de Me PINEAU, notaire à Evreux

VENTE
aux ENCHÈRES PUBLIQUES
après décès
de Mademoiselle HAMELINE

MEUBLES et Objets Mobiliers

A EVREUX, Hôtel des Ventes
Le Mardi 29 Octobre 1929
à 2 heures
Au COMPTANT
Me DUGUAY
M. CHÉDEVILLE C.-Priseurs
42066

Etude de Me **SILVESTRE**
huissier à **Evreux**
3, rue St Nicolas (Tél. 203)

A vendre à l'amiable

HANGAR

sur poteaux, couvert en petites tuiles de 20 m. de long sur 10 m. de large.

Sis à **Guichainville**, et appartenant à M. G. Vallée.

Facilités de paiement

Pour tous renseignements s'adresser à Me SILVESTRE, huissier à Evreux. 42070

Etude de Me **SILVESTRE**
huissier à Evreux

La **Vente mobilière** annoncée pour le **Dimanche 27** Octobre 1929, à 9 heures, à **Sacquenville**, villa « Le Clos Fleuri » n'aura pas lieu.

Pour avis :
42069 SILVESTRE.

Etude de Me René LEROYER
licencié en droit
notaire à Damville
(Successeur de Me FOURNIER)

240 MOUTONS
2 BÉLIERS

Dishley Mérinos

4 très bons CHIENS

de BERGER

A Vendre aux enchères

Le Mercredi 6 Novembre 1929
à 14 heures
A LA FERME de BEAUMAIS
Commune de MANTHELON

Exploitée par M. et Mme Georges FOREL
et à leur requête

Crédit aux personnes connues et solvables, ou munies de références d'un officier ministériel de leur résidence. 41064

Etude de Me René LEROYER
Licencié en droit
Notaire à Damville

CESSION DE
Fonds de Commerce

Premier avis

Suivant acte reçu par Me LEROYER, notaire à Damville, le 15 octobre 1929, enregistré, Monsieur Eugène-Albert-Félix CHARON, mécanicien-garagiste, et Madame Alice-Angèle-Louise FLEURANCE son épouse, demeurant ensemble à Damville, ont vendu, par l'intermédiaire du cabinet LECOMTE et Cie, 25, boulevard Sébastopol à Paris, à Monsieur Claudius PERONNET, mécanicien, et Madame Eugénie JOUANDON, son épouse, demeurant ensemble à Gournay-sur-Marne (Seine &-Oise) avenue du Commerce.

Le fonds de commerce de **Mécanicien et garagiste d'automobiles,** exploité par Monsieur et Madame CHARON à Damville, place de l'Hôtel de Ville, comprenant l'enseigne et le nom commercial, la clientèle et l'achalandage et le matériel servant à son exploitation.

L'entrée en jouissance a été fixée au quinze octobre mil neuf cent vingt neuf.

Les oppositions, s'il y a lieu, devront être faites dans les dix jours de la seconde insertion renouvelant la présente en l'étude de Me LEROYER, notaire à Damville, où domicile a été élu.

Pour premier avis,
42037 **LEROYER.**

ON DEMANDE
pour Paris

BONNE à tout faire

sérieuse
de préférence jeune fille ayant servi dans la culture. Bons gages. Vie de famille.

Ecrire Mme André HARDY, 7 bis, rue Alex.-Parodi, PARIS (Xe). 42039

A LOUER
avec reprise de monture

FERME

de **40** hectares, seul tenant, sur beau plateau, dont 10 hectares d'herbages, dans jolie ville près de DREUX. Lait vendu frs : 1.60 le litre. Beau corps de ferme.

LELOUP
76, *rue Canterie, ROUEN*
(S.-Inf.) 42062

Etude de
Me Jérémie LEFEBVRE,
notaire à St André de-l'Eure

A VENDRE à L'AMIABLE

Gentille PROPRIÉTÉ

Sise Commune
de GARENCIÈRES

Comprenant : cuisine, salle à manger, 2 ch. à feu, grange à la suite, écurie, cellier, buanderie et autres petits bâtiments, cour, jardin, 2 citernes, le tout clos d'une contenance de 12 ares environ.

Libre de suite

Facilités de paiement

Pour tous renseignements et traiter, s'adresser au notaire.

Etude de
Me Jérémie LEFEBVRE
notaire à St-André-de-l'Eure

A VENDRE à l'amiable

Une Propriété

Sise à L'HABIT

Composée de 1 cuisine, 2 chambres, granges, cellier, buanderie et autres bâtiments. Cour et jardin, citerne. Le tout d'une contenance de 14 ares environ.

Jouissance de suite

Appartenant aux héritiers LARGEOIS.

Facilités de paiement

Pour tous renseignements et traiter, s'adresser au notaire. 42044

Etude de Me FORGUIT
huissier à St-André-de-l'Eure

VACHE

ET

Matériel de Culture

A Vendre aux Enchères
à Saint-Laurent-des-Bois
Requête de M. QUÉRON
Le Dimanche 3 Novembre 1929
à 1 h. 1/2 précises

Matériel de Culture

à Vendre aux Enchères
à CAILLOUET
Comm. de Caillouet-Orgeville
Requête de M. RAULLET
Le Dimanche 10 Novembre 1929
à 1 h. 1/2 précises

Voiture gerbière, bindard, tombereau état neuf carrioles faucheuse-javeleuse état de neuf. charrue, canadiens, herses, bineuse, harnais, etc.
Crédit. 42063

Etude de Me IMBAULT
notaire à La Neuve-Lyre

Maison d'habitation

avec **JARDIN**
et **COUR PLANTÉE**
contenant 18 ares
Sise au HAMELET
Cne de BAUX-DE BRETEUIL

A Vendre par Adjudication

Le Samedi 9 Novembre 1929
à 14 heures
en l'étude de Me IMBAULT, notaire à La Neuve Lyre
JOUISSANCE IMMÉDIATE

S'adresser pour visiter à M. René MERIEL, au Hamelet et pour tous renseignements, à Me IMBAULT, notaire, dépositaire des titres de propriété. 42040

Etude de Me IMBAULT
notaire à La Neuve-Lyre

A VENDRE par adjudication
en un seul lot

Le Lundi 18 Novembre 1929
à 14 heures
en l'étude de Me IMBAULT, notaire

COUPE DE BOIS TAILLIS

âgé de 25 ans

majeure partie essence de CHÊNE et le surplus de FRESNE et CHARME, situé à *Marnières*, commune de **BOIS ANZERAY**

S'adresser pour visiter à Me HUBERT à Marnières et pour tous renseignements, au sujet de l'exploitation de la coupe, à Me IMBAULT, notaire. 42041

Etude de Me Marius CAVÉ
Licencié en Droit huissier
Beaumont-le-Roger (Eure).

409 MOUTONS

Nombreuses Brebis *pleines* ; gros mâles, 6 dents, *gras, propres à la boucherie* ; nombreux grosagneaux et agnelles et antenaises (bon nombre *demi-gras*). — Dimanche *27 Octobre*, à 2 h. précises, à Beaumont, enclos « Piège à-loups », *40 mètres* de la gare.

Crédit : 1er Avril 1930

mais réservé aux personnes connues de Me Cavé ou sur « *parfaites* » références.

53 Bêtes à Cornes

dont 38 *amouillants*, provenant *d'un même élevage*. Dimanche 17 Novembre, à 2 h. à Beaumont. (Détails ultérieurement et demander circulaire Me Cavé.

Crédit : 6 mois
56023-42043

Ancienne Cie assurances procédant à réorganisation demande agents, sous agents et inspecteurs. Ecrire M. STONNE, 39, bd des Capucines, Paris. 42077

Au Grand St-Taurin

50, Rue Chartraine, EVREUX

A l'occasion des
FÊTES de la TOUSSAINT
Semaine du Vêtement Confectionné

Pour DAMES

Manteaux velours de laine en noir et couleur . . *Exceptionnel* **89 fr.**

Manteaux velours de laine avec col fourrure, noir et coloris mode . . . *Exceptionnel.* **99 fr.**

Manteaux velours laine belle qualité, col fourrure, tous coloris mode. *Exceptionnel.* . **175 fr.**

Manteaux velours de laine, très belle qualité, avec ou sans col fourrure, coloris mode. Modèle haute couture. **225 fr.**

Manteaux peluche de soie, belle qualité entièrement doublés. *Occasion réelle.* . . **350 fr.**

Pour HOMMES

Costumes ville, belle drap. fantaisie **195, 150, 125,** **110 fr.**

Pardessus forme ville ou raglan, belle draperie haute nouveauté. **195, 150, 125,** **110 fr.**

CHOIX très IMPORTANT en
BONNETERIE Dames, Hommes, Enfants
42080

Pour les futures Mamans!

Les Biscuits Régénérateurs
John BROWN du Dr C. FLASSCHOEN

ne constituent pas un médicament mais un aliment de régime reconstituant et d'assimilation facile pour les enfants, les vieillards, les convalescents, les futures mamans, les personnes surmenées.

En vente à Damville, chez M. POTTIN fils, pâtissier, rue du Cygne ; à Nonancourt, chez M. MIQUET, pâtissier, 21, Grande-Rue. à Breteuil-sur-Iton, chez M. DHEILLY, boulanger. 42079

Office départemental d'Habitations à bon marché de l'Eure

Achèvement de la Cité Capitaine Adrien BRETON à Louviers.

Construction de 12 maisons doubles, 24 logements.

Adjudication
des
Travaux à exécuter

L'Office départemental d'habitations à bon marché de l'Eure donne avis au public que le **Samedi 16 Novembre 1929**, à 14 heures et demie, il sera procédé en l'Hôtel de la Préfecture, à Evreux, à l'adjudication, à forfait, en un seul lot, des travaux ci après désignés, savoir :

Construction et livraison, clefs en mains, de 12 maisons doubles (24 logements), travaux évalués, y compris imprévus, à **908.400** fr.

Montant du cautionnement provisoire à verser avant l'adjudication .... 15.000 fr.

Montant du cautionnement définitif ..... 30.000 fr.

Les pièces du projet (plans, devis et cahier des charges) des travaux à entreprendre, sont déposés au secrétariat de l'Office des habitations à bon marché, à la Préfecture d'Evreux et à la Mairie de Louviers, où les entrepreneurs pourront en prendre connaissance de 9 heures à 11 heures et de 14 heures à 17 heures (dimanches et jours fériés exceptés).
42007-35990

A VENDRE
Très bon Cheval

âgé 12 ans
cause surnombre

S'adresser chez JAMET Robert, cultivateur à Bâtigny par St-André (Eure). 42073

ON DEMANDE
BON
Ouvrier MÉCANICIEN

S'adresser chez M. LEDUC à Montreuil-l'Argillé (Eure). 42038

REPRÉSENTANTS

demandés partout, pour vendre à la culture des *Produits Alimentaires*. Belle situation assurée toute l'année. Ecrire GALLAIS & PATUREAU, à Bourges (Cher). 42042

Représentants demandés dans diverses régions pour affaire très honorable, donnant situation stable, indépendante et lucrative à toute personne ayant de l'initiative. On peut se mettre au courant sans quitter ses occupations actuelles. Ecrire M. STONNE, 39, bd des Capucines, Paris. 42076

CUISINIÈRE

très capable
DEMANDE PLACE
Evreux ou environs

Ecrire Mme GROS, 4, faubourg-St-Léger, Evreux. 42035

A VENDRE
Conduite Intérieure

12 H.P. Renault
peu roulé, état de neuf

S'adresser Mme TOUSSIN, 9, rue Dubais, Evreux. 42068

A VENDRE
à l'amiable et en bloc
2 MAISONS

Libres de location
sises à
Nétreville - Evreux
pouvant être séparées facilement.

Cour et jardin plantés, eau dans les deux immeubles.
Contenance totale, 960 m. c.

S'adresser à M. COLPAERT, Nétreville. 42048

Représentant visitant clientèle bourgeoise et restaurants, demandé par importante *Maison Vins de BORDEAUX*. Ecrire à SUPID, agence Havas Bordeaux. 42046

A VENDRE
Cause de départ
MAISON

située dans chef-lieu de canton (Eure), se composant de 4 pièces, d'un petit cabinet noir, le tout en bon état ; eau par pompe sur évier ; électricité dans chaque pièce ; grand grenier, buanderie, cellier ; jardin environ 500 m. planté d'arbres fruitiers.

Le tout sans communauté, entouré de murs, grille et grillage.

S'adresser ou écrire avec timbre Bureau du Journal. 42045

Bon Compositeur Typographe

au courant des travaux de ville, travail assuré, *demandé* chez Paul DUBOIS, timbres en caoutchouc, Nonancourt (Eure). 42060

Représentants exclusifs
demandés chaque canton app. vulgarisation T. S. F. Douglas 79, rue d'Ecosse, Dieppe. 42055

A VENDRE
AUTO RENAULT

6 C.V. type commercial, très bon état, équipée complètement, cause cessation de commerce.

S'adresser : M. COLPAERT, Nétreville-Evreux. 42047

Demande Voyageur en Titre

Frais de route et commissions pour Orne, Eure et Sarthe, article touchant alimentation détail. Ecrire n° 25.538, Agence HAVAS, ORLÉANS. 42056

On Demande
débutant

Epicerie HERFORT, rue Edouard-Féray, Evreux. 42075

ON DEMANDE
Petite Bonne

14 à 16 ans
pour aider au ménage

S'adresser Mlle GESLIN, 29, rue St-Sauveur, Evreux. 42029

ON DEMANDE
Bons MAÇONS & MANŒUVRES
Bons Salaires

S'adr. MANOIR de la NOÉ, La Bonneville (Eure). 42072

LA CITROËN TYPE C6 F

LA SIX CYLINDRES
LA PLUS PERFECTIONNÉE AU PRIX LE PLUS BAS

LA PREMIERE VOITURE FRANÇAISE CONSTRUITE EN GRANDE SERIE

COLORIS NOUVEAUX

VOIE ÉLARGIE PORTÉE A 1 m. 42 3 PERSONNES TIENNENT A L'AISE SUR LE SIÈGE AR

ESSUIE-GLACE A DOUBLE BALAI

GARNITURES DE LUXE

PONT ARRIÈRE A 4 SATELLITES PARFAITEMENT SILENCIEUX

TRÈS SPACIEUSE ET SURBAISSÉE LA CARROSSERIE TOUT ACIER FORME AVEC LE CHASSIS UN BLOC HOMOGÈNE

BOITE DE VITESSES NOUVELLE TRÈS SILENCIEUSE UNE 2me VITESSE MOINS DÉMULTIPLIÉE

VASTE MALLE MÉTALLIQUE CITROËN AMOVIBLE COQUILLE

ROUE DE RECHANGE GARNIE

UN EMBRAYAGE NOUVEAU RENDU TRÈS PROGRESSIF PAR SON DISPOSITIF AMORTISSEUR

SIÈGES AV RÉGLABLES

RETROVISEUR

LANTERNE AR AVEC SIGNAL STOP

ÉQUILIBRE GÉNÉRAL DE LA VOITURE PERFECTIONNÉ PAR LE NOUVEL ESSIEU AV

BATTERIE D'ACCUMULATEURS DE 90 AMPÈRES-HEURE

ÉQUIPEMENT INTÉGRAL D'ÉPURATION

NOUVELLE PLANCHE DE BORD AVEC TABLEAU LUMINEUX MONTRE COMPTEUR ETC.

FREIN A MAIN INDÉPENDANT AGISSANT SUR LA TRANSMISSION

AVERTISSEURS DE VILLE ET DE ROUTE

PARE-SOLEIL

RADIATEUR A CAPACITÉ AUGMENTÉE REFROIDISSEMENT PLUS ÉNERGIQUE

FREINAGE SUR LES 4 ROUES PAR SERVO-FREIN LICENCE WESTINGHOUSE

FIXATION DU MOTEUR PAR NOUVELLE ASSISE INSONORE SUR BLOCS CAOUTCHOUC

LA DIRECTION NOUVELLE A TUBE FIXE TRÈS DÉMULTIPLIÉE EST REMARQUABLEMENT DOUCE

UN DAMPER RENDANT LE VILEBREQUIN INSONORE

ALLUMAGE DELCO-REMY

AXES ET JUMELLES DE RESSORTS MONTÉS SUR SILENTBLOCS PLUS DE GRAISSAGE

PHARES A GRANDE PUISSANCE

NOUVEAUX CACHE-MOYEUX CHROMÉS

AMORTISSEURS HYDRAULIQUES INDÉRÉGLABLES

MONOCLE CODE DE LA ROUTE

PARE-CHOCS CHROMÉS AV et AR

PLUS LÉGÈRES ET SANS DÉPORT LES NOUVELLES ROUES AMÉLIORENT ENCORE LA TENUE DE ROUTE

MIEUX PLACÉ LE DÉMARREUR EST PLUS PUISSANT

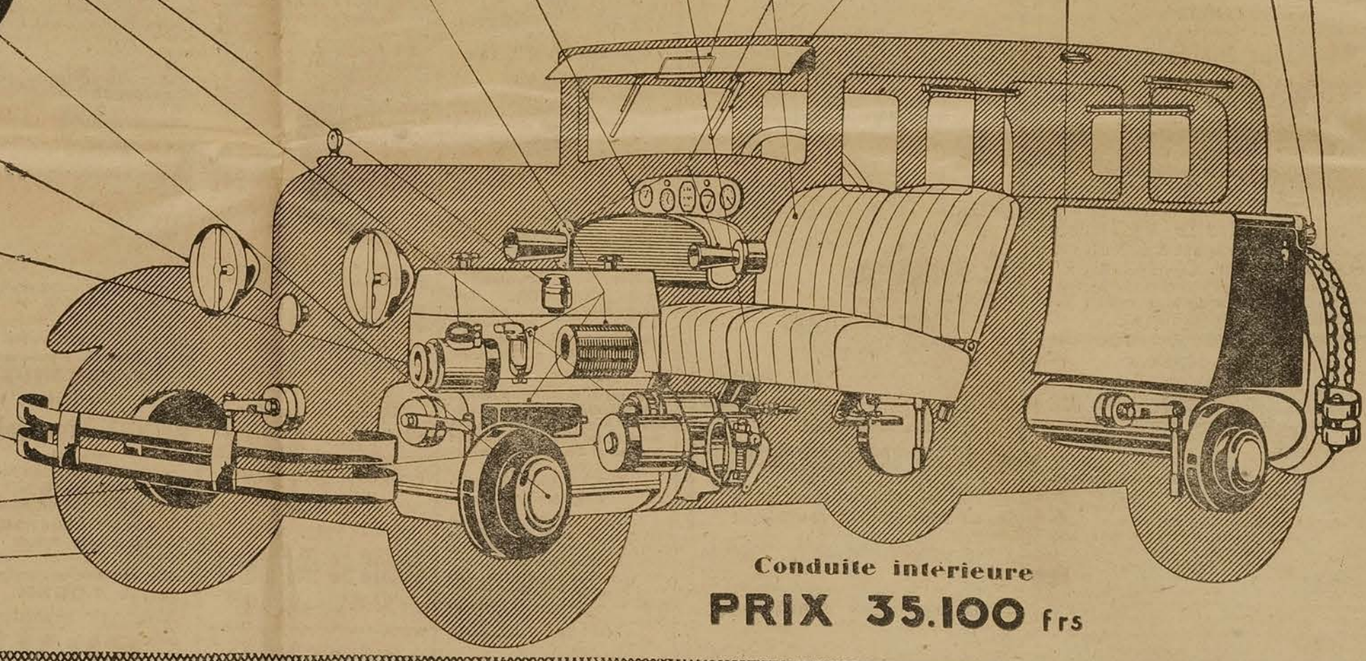

Conduite intérieure

PRIX 35.100 frs

SOCTÉ ANME ANDRÉ CITROËN - CAP. 400.000.000 FCS - 143, QUAI DE JAVEL, PARIS

50e Année, N° 43 — VINGT-CINQ Centimes — Samedi 26 Octobre 1929

L'INDUSTRIEL DE LOUVIERS

Téléphone 128

JOURNAL DE L'ARRONDISSEMENT

ÉCHO DU NEUBOURG

Téléphone 128

PARAISSANT LE SAMEDI

Prix des Abonnements

EURE ET DÉPARTEMENTS LIMITROPHES, Six mois, 8 fr. Un an, 13 fr.
FRANCE . . . . . Six mois, 9 fr. Un an, 14 fr.
ETRANGER. . . . . Six mois, 12 fr. Un an, 20 fr.

Les abonnements sont payables d'avance
par chèque postal Société COLLIGNON Frères, Rouen C/C 3120
Joindre la bande du Journal au mandat de réabonnement

FONDATEUR : Symphorien COLLIGNON. — DIRECTEURS : COLLIGNON frères, succes[rs]

On s'abonne sans frais au Bureau du Journal

Chèques postaux Société COLLIGNON Frères, Rouen n° 3120

Tout ce qui concerne la Rédaction doit être adressé au bureau à LOUVIERS

Prix des insertions payable d'avance

Annonces en 4e page . . . . . 80 cent. la ligne
Annonces en 3e page (5e et 6e colonnes) . . 1 fr. 40 —
Annonces ou Réclames en locales, 3e page . 1 fr. 70 —
Annonces ou Réclames en 2e page . . . . . 2 fr. 00 —
Prix minimum d'une insertion : en 4e page, 6 fr. ; en 3e page, 8 fr.
Le Prix est augmenté lorsque les renseignements sont à prendre au Bureau du Journal

AUJOURD'HUI SIX PAGES

Chute du ministère

Le onzième ministère Briand, qui avait succédé le 29 juillet dernier au ministère Poincaré, a été renversé mardi, à l'improviste dès la rentrée des Chambres.

La veille, M. Poincaré avait subi sa seconde opération avec succès, M. Clémenceau, qui malgré ses 88 ans travaille à ses mémoires de guerre, avait failli succomber à une syncope cardiaque. Le premier ministre Briand était encore plus malade qu'eux sans s'en douter. L'opération parlementaire qu'il vient de subir est elle sa mort définitive ou une syncope ministérielle de quelques jours? Il *semble impossible de lui* enlever la mise au point des accords de La Haye. Aussi on s'attend à le voir reparaître dans une nouvelle combinaison.

On se rappelle que devant l'exclusive des radicaux-socialistes qui avaient refusé d'entrer dans un ministère dont feraient partie des membres du groupe Marin, M. Briand avait conservé tous les ministres de M. Poincaré.

Il s'était fixé comme but et limite de son existence la conclusion des accords de La Haye. Il n'a pu durer jusque-là. Il a succombé à une coalition de droite et de gauche, à une concentration à rebours qui a mêlé les voix de M. Marin, chef de l'Union républicaine et de M. Montigny, porte-parole des radicaux-socialistes.

Soixante interpellations avaient été déposées pour la rentrée de la Chambre. C'était la noyade en perspective si le gouvernement s'y laissait engager.

M. Montigny, député de la Sarthe — que les habitants de Louviers connaissent pour l'avoir entendu parler avant les élections législatives de 1928 — M. Montigny demanda que les interpellations sur la politique extérieure soient discutées le 15 novembre. Le Parlement a bien le droit d'être mis au courant des négociations de La Haye.

M. Montigny. — Deux questions au moins doivent être discutées immédiatement : celle de la Banque des règlements internationaux, qu'il ne faut pas laisser devenir un organisme menaçant pour la liberté des gouvernements, et celle de l'évacuation de la Rhénanie et des conditions auxquelles elle est liée.

M. Louis Marin prit la parole. Il est président du groupe de l'Union républicaine qui pourrait s'appeler la Désunion républicaine car les quatre cinquièmes des adhérents ne suivent pas leur chef.

M. Louis Marin demanda aussi des explications, car l'évacuation de la Rhénanie est commencée ; elle se continuera et quand le Parlement interviendra il sera trop tard.

M. Mendel intervint lui aussi pour opposer M. Poincaré à M. Briand. De son gousset, il sortit un petit papier sur lequel il avait reproduit les paroles que M. Poincaré avait prononcées devant les commissions des affaires étrangères et des finances réunies :

« Nous ne pourrons accepter le plan Young, continua M. Poincaré, qu'à condition que la mobilisation prévue dans ce plan soit, non seulement réalisable, mais réalisée. »

M. Mendel ajouta :

« M. Briand peut-il nous dire ce que son gouvernement entend par « commencement d'exécution » ? Il fait appel à la confiance de la Chambre. Quel inconvénient voit-il à nous fournir une précision sur ce point ? »

M. Briand refusa de donner des explications pour ne pas gêner les pourparlers qui se poursuivent entre les Alliés et l'Allemagne sur les accords conclus à La Haye.

Par 288 voix contre 277 le ministère fut renversé.

Le pacificateur de l'Europe ne peut pacifier la Chambre. Ses 288 adversaires de mardi soir furent ainsi recrutés : 11 communistes, 101 socialistes, 13 républicains socialistes dont M. Forcinal, député des Andelys, 107 radicaux-socialistes dont M. Briquet, député de l'Eure, M. Camille Chautemps, le nouveau député, ancien ministre de l'intérieur, MM. Malvy, Nogaro, Queuille, ancien ministre de l'agriculture, Montigny, l'interpellateur, etc., 12 députés de la gauche radicale dont M. Chappedelaine, rapporteur général du budget, 5 de la gauche sociale dont M. Franklin-Bouillon, enfin 15 de l'Union républicaine démocratique dont MM. Alexandre Duval et Join Lambert, députés de l'Eure et M. Louis Marin, président du groupe disloqué.

Parmi les 80 membres de l'Union républicaine démocratique qui n'ont pas suivi leur chef, M. Marin, et qui par suite ont voté contre la proposition Montigny, c'est-à-dire pour M. Briand, se trouvent MM. Le Mire, député de l'Eure, Anquetil et Thureau-Dangin, députés de la Seine Inférieure, Cantru et Engerand, députés du Calvados.

Parmi les 23 membres de l'Action démocratique qui ont voté pour M. Briand, on compte M. Lauvray, député d'Evreux et M. Blondel, député de la Seine-Inférieure.

S'il fallait se fier à ce scrutin pour former le nouveau ministère, il faudrait faire une bouillabaisse de MM. Cachin, communiste, Blum, socialiste, Montigny, radical-socialiste, Mendel, indépendant, Marin et Join-Lambert, républicains de droite, etc.

Les Elections Sénatoriales

Un tiers des sénateurs ont été soumis à l'élection dimanche dernier.

Nous parlons plus loin de l'échec de M. Prosper Josse, senateur de l'Eure, et de la réélection facile de M. Maurice Hervey, ancien vice-président du Sénat. Nous souhaitons à M. Hervey, d'arriver au terme de son mandat et de devenir ainsi le doyen de la Haute-Assemblée. Dans neuf ans, il aura 83 ans et sera ainsi imbattable sous le rapport de l'âge à l'ouverture de la session.

M. Doumer, président du Sénat, qui était très combattu en Corse, est élu le seul de la liste d'union républicaine. Ses adversaires, MM. Landry député, ancien ministre, et Sari, sénateur sortant, qui avaient formé une liste républicaine démocratique, sont élus avec quelques voix de moins que lui. Il y a encore moins d'écart entre les deux listes de Corse qu'entre les deux listes de l'Eure.

Le maire de Marseille, M. Flaissière, qui était classé jadis parmi les socialistes et qui se présentait comme républicain de la gauche démocratique est battu au ballottage par M. Pugès, ancien agent-voyer, républicain socialiste qui paraît avoir bénéficié du désistement des socialistes unifiés, S.F.I.O qui au premier tour avaient obtenu entre 166 et 103 voix.

Dans le Cantal, M. François-Marsal, ancien président du conseil, spécialiste des questions budgétaires, est battu au ballottage par un notaire radical. C'est une perte pour la commission du budget, bien que le sénateur battu n'ait pas été d'accord avec MM. Herriot et Caillaux sur les moyens de *relever nos finances.*

Un autre homme de valeur est également battu. Dans le Cher, M. J.-L. Breton n'est pas renommé. M. Breton est un technicien écouté, au délà même de nos frontières, sur les questions d'hygiène et d'inventions.

Il faut souligner d'autre part, l'échec de M. Antériou, ministre des Pensions.

M. Antériou, qui appartient au groupe républicain socialiste était candidat au Sénat dans l'Ardèche, département dont il représente à la Chambre une des circonscriptions, la deuxième de Privas. Il est battu, après trois tours de scrntin, en même temps qu'un des sénateurs sortants M. Roche.

Dans ce département, les modérés gagnent d'ailleurs deux sièges, enlevés par MM. Pavin de Lafarge et Duclaux Monteil. Un seul des sortants M. Cuminal, radical-socialiste, est réélu.

Bien entendu, M. Antériou demeure député. Son autorité est néanmoins diminuée.

Dans le Calvados, M. Henry Cheron, ministre des finances est réélu sans lutte ainsi que ses collègues d'Union républicaine ; il a 27 voix de moins que M. Boivin Champeaux et 142 voix de plus que le comte d'Harcourt. Deux socialistes n'ont que 41 et 39 voix.

M. Violette, maire de Dreux, député d'Eure et Loir, ancien ministre, ancien gouverneur de l'Algérie, est élu sénateur sur la liste d'Union des gauches avec 407 voix, derrière son co listier M Valadier, sénateur sortant qui en a 407 et avec M. Bouvart, *gauche démocratique*, s.a. qui en a 331. La liste du parti agraire est battue avec une moyenne de 224 voix. La liste socialiste S.F.I.O. à 14 voix.

Trois radicaux du groupe Loucheur passent de la Chambre au Sénat ; ce sont MM. Landry l'adversaire en Corse de M. Doumer, MM. Le Trocquer et Rainaldy tous anciens ministres ; ils entreront sans doute dans le groupe Barthou Chaumet.

Dans le Haut-Rhin, l'abbé Haegy, directeur des journaux autonomistes et chef du parti autonomiste est battu par M Pfleger du groupe Marin. Cette défaite a été saluée à Colmar par la Marseillaise et aura un grand retentiissement en Alsace, quoique l'écart au troisième tour n'ait pas été grand, M. Pfleger 473, l'abbé Haegy 441 voix.

Voici le tableau des gains et des pertes :

	Gains	Pertes
Républicains de l'Entente. .	3	3
Républicains de gauche . . .	0	7
Radicaux indépendants . . .	5	2
Radicaux socialistes. . . .	8	3
Républicains socialistes. . .	1	1
Socialistes	1	0
Totaux . . .	18	18

En résumé, on enregistre l'entrée au Luxembourg de 11 députés, 7 anciens députés, 8 non parlementaires, 7 anciens ministres.

DANS L'EURE

Inscrits : 1.012 — Votants : 1.009
Suffr. exprimés : 1.006. —
Majorité absolue : 504.

Liste d'Union Nationale

MM. Hervey, S. S. G. R. . . . . 547 ELU
Josse, S. S. G. R. . . . . 503 voix
de Mare. cons. gén. 473

Liste d'Entente des Gauches

MM. Abel Lefèvre, S. S. U. D. . . 543 ELU
Neuville, cons. gén., rép. deg. 471 voix
Delamare, rép. de g. . . . 461

Candidatures individuelles

M. Azard, avocat, républ. lib. ind. 9 voix

Deuxième tour

Inscrits : 1.012. — Votants : 1.005. —
Majorité absolue : 503.

MM. Neuville. . . . . 512 ELU
Josse. . . . . 483 voix
Verdières, socialiste ind. . 1

Les trois sections de vote étaient ainsi constituées :

1re Section. — Cour d'Assises. — MM. Hardoin, d'Evreux ; Edouard Marie, de Croth ; Gabriel Lelièvre, de Saint-Luc ; Pierre Constantin, de Bézu ; André Ducy, de Saint-Denis-d'Augeron.

2e Section. — MM. Emile Merou, de Saint-Pierre-des-Ifs ; Rodolphe Motte, de Fontaine-l'Abbé ; Charles Beauchamp, de Chaise-Dieu ; Julien Leblond, d'Aigleville ; Georges Chédeville, d'Heubécourt.

3e Section. — MM. Félix Postel, d'Evreux ; Louis Conty, de la Haye-Saint-Sylvestre ; Augustin Bisson, du Manoir ; Louis Vaudremer, de Venables ; Ernest Durand, de Pont-Saint-Pierre.

A 11 h. 1/2 le scrutin était clos et tandis que les délégués sénatoriaux se répandaient pour déjeuner dans les différents hôtels de la ville et plus spécialement à l'Hôtel de la Biche, commencèrent les opérations de dépouillement.

La première centaine dans chacun des trois bureaux de vote semblait donner les deux listes à égalité, mais bientôt on put constater que les trois sénateurs sortants tenaient la tête et les pronostics les plus raisonnables permettaient d'admettre que tous trois seraient réélus au premier tour. M. Josse cependant arrivait assez loin de MM. Hervey et Lefèvre et le destin allait lui jouer un tour cruel puisqu'on apprenait vers 1 h. 20 qu'il lui manquait une voix pour être élu au premier tour.

M. de Mare arrivait avec 473 voix, puis M. Neuville avec 471 voix et M. Delamare avec 461 voix.

Les manœuvres du second tour

Un second tour allait être nécessaire et pendant qu'un certain nombre de délégués allaient attendre dans les cafés des alentours l'ouverture du scrutin, le plus grand nombre soit 5 à 600 mêlés aux curieux et aux militants demeuraient massés devant le Palais de Justice.

MM. Hervey et Abel Lefèvre faisaient imprimer des appels en faveur de leurs colistiers M. Josse d'une part et M. Neuville de l'autre demeurés seuls en présence.

En attendant l'impression de son appel M. Abel Lefèvre avait préparé une affiche manuscrite ainsi conçue :

Je remercie de tout cœur les 543 électeurs qui m'ont honoré de leurs suffrages.

Je leur demande, comme tous les agriculteurs de les reporter sur un cultivateur, Neuville, dont la vie toute entière fut consacrée à la défense des agriculteurs.

M. Lefèvre tenant son affiche les deux bras levés se place sur une des marches du Palais de Justice et l'étale aux regards de tous.

De son côté M. Delamare sur la plus haute marche du perron s'adresse aux délégués sénatoriaux en remerciant ceux qui ont voté pour lui et déclare se désister en faveur de M. Neuville défenseur de l'agriculture.

De nombreux cris : « Vive Neuville ! Vive l'Agriculture ! » se font entendre.

M. Hervey remplace M. Delamare et veut parler à son tour aux délégués sénatoriaux. Sa voix est couverte par des clameurs énormes : « A bas Josse ! A bas les financiers ! A bas les capitalistes ! » On se croirait non plus en présence de délégués sénatoriaux, pour la plupart maires ou adjoints de la commune, donc ayant, comme on dit vulgairement mis du foin dans leurs bottes, mais de travailleurs n'ayant pour vivre que leur salaire journalier et qui dans une réunion publique soulagent leur colère contre les bourgeois et les biens rentés de l'industrie et de l'agriculture.

Les partisans de M. Josse répondent à la manifestation en faveur de M. Neuville en criant à leur tour : « Vive Josse » Des altercations prennent naissance. M. Aujame président du collège électoral se présente sur le perron et déclare au milieu du bruit qu'il ne permettra aucune manifestation dans la rue ni aucun discours des candidats en présence.

Le calme revient peu à peu, et bientôt apparaît à son tour l'affiche *rédigée par* M. Hervey et ainsi conçue :

En vous remerciant de tout mon cœur, de la nouvelle preuve de confiance que vous venez de me donner, je viens vous prier de porter vos voix sur le nom de mon ami et collègue Josse.

Il serait déplorable que la candidature vraiment ahurissante d'un modéré qui a eu 9 voix obtienne le résultat de faire passer son adversaire.

Il est suffisant qu'il vous ait obligé à voter 2 fois.

Sur la même affiche figure le désistement de M. de Mare :

Je remercie de tout cœur les 475 délégués qui m'ont accordé leurs voix.

Je retire ma candidature en priant tous mes amis de voter pour M. Josse qui est un ardent défenseur de l'agriculture.

Comme M. Abel Lefèvre ne peut demeurer longtemps les deux bras levés, dans la position d'un homme sandwich, un des membres les plus ardents du parti agraire dans notre département M. Hugot de Plessis-Grohan le remplace L'agriculture prend nettement parti pour M Neuville et nombre de délégués sénatoriaux partisans du candidat agricole font une active propagande auprès d'amis qu'ils sentent encore hésitants.

Dès ce moment, nous avions prévu que M. Neuville allait l'emporter et lorsque le scrutin est clos à 4 heures, les délégués soit dans les trois salles du scrutin ou dans la salle des pas perdus ou devant le Palais de Justice, attendent anxieusement le résultat, car contrairement à la logique, puisqu'il n'y a que deux candidats en présence, il en est qui craignent un troisième tour de scrutin.

Les opérations de dépouillement dans les trois bureaux ne donnaient guère tout d'abord d'indication précise, car MM. Josse et Neuville se tenaient à deux trois voix près. Peu à peu cependant la majorité assez forte s'affirmait en faveur de M. Neuville qui élu avec 9 voix de plus que la majorité absolue l'emporta finalement de 29 voix sur son adversaire gagnant 41 voix sur le premier tour.

Il doit ces 41 voix nouvelles aux agriculteurs et il saura leur prouver sa reconnaissance.

Quelle moralité doit-on tirer de cette élection ? Elle apparait de façon très nette, car la victoire que viennent de remporter les partis de gauche dans le département n'est pas le moins du monde une victoire politique au sens propre du mot.

Nous pourrions dire que c'est la victoire de la concentration et nous aurions raison, mais ce n'est pas exactement cela.

En effet en votant en même temps pour M. Hervey et pour M Abel Lefèvre qui sont élus au premier tour avec 4 voix de différence seulement, les délégués sénatoriaux ont fait si vous le voulez de la concentra ion, mais ils ont voulu envoyer au Sénat deux hommes au républicanisme éprouvé, qu'ils mettaient sur le même plan, tant par leur intelligence que par leur valeur et leur qualités professionnelles.

M Josse très combattu pendant arrivait encore avec 30 voix de majorité sur M. Neuville. A une voix près il était élu.

Pour le second tour de scrutin si les 470 délégués nettement de gauche avaient été seuls à donner leurs voix à M. Neuville, il était battu, mais un autre facteur la défense paysanne est alors entré en jeu. Il n'a rien jusqu'ici de particulièrement politique, car les cultivateurs qui appartiennent au parti agraire se défendent de faire de la politique. Ils en font tout de même à leur façon puisque 41 d'entr'eux ont abandonné M. Josse pour se porter sur le candidat qu'ils estimaient le mieux qualifié pour soutenir leurs intérêts au Sénat et auquel ils ont donné leur confiance.

M. Neuville n'est pas un radical-socialiste. C'est un républicain sincère, un laïc certes mais il ne brisera pas les vitres au Sénat. Il sera très bien dans la tradition de cette assemblée où la pondération et la modération sont des qualités nécessaires

Nous pensons donc qu'il résistera à l'entrainement de ceux qui voudraient dresser l'agriculture contre le reste de la nation, alors qu'elle a plus d'intérêts communs que d'intérêts opposés avec le commerce et l'industrie.

Pour nous résumer nous n'avons pas lieu d'être mécontent du résultat des élections sénatoriales dans l'Eure parce que nous nous plaçons au-dessus des partis pour ne voir que les services que chacun des trois sénateurs élus pourra rendre à son pays au point de vue économique et social.

M. Josse est le vaincu de la bataille de dimanche dernier, alors que jusqu'à ce jour la politique lui avait souri et l'avait toujours favorisé. Pour qui le connaît, il n'est pas douteux qu'il réagira vite et sa carrière politique n'est certainement pas terminée. M. Forcinal dans son for intérieur aurait sans doute préféré le voir retourner au Sénat pour 9 ans, car il va maintenant avoir en lui un adversaire redoutable. Dans moins de 3ans aux élections législatives, ces deux hommes qui ont fait la guerre bravement tous les deux, s'affronteront sur le terrain des idées et la bataille sera chaude.

Nous allions faire un oubli bien excusable dans notre compte rendu des élections sénatoriales, outre la candidature individuelle de M. Azard, avocat à Paris, il y en avait une autre, celle de M. Verdières socialiste qui habite Pacy-sur-Eure, et qui fut candidat au conseil d'arrondissement.

M. Verdières a obtenu une voix et ce n'est certainement pas la sienne, puisqu'il n'était pas délégué sénatorial.

Progrès des gauches

A titre de comparaison, nous donnons ci-dessous les résultats des scrutins pour les élections sénatoriales depuis 1912 :

Scrutin du 7 janvier 1912

MM. MILLIARD . . . . . 569 ELU
MONNIER . . . . . 551 ELU
M. HERVEY . . . . . 568 ELU
MODESTE-LEROY . . . . 473 voix
THOREL . . . . . 449 —
PUEL . . . . . 445 —

Scrutin du 9 janvier 1921

Inscrits : 1 014 — Votants : 1.011
Majorité absolue : 506
Ont obtenu :

MM. Maurice HERVEY . . . . 629 ELU
MILLIARD . . . . . 614 ELU
MONNIER . . . . . 514 ELU
Abel LEFÈVRE . . . . . 504 voix

Scrutin partiel du 17 juillet 1921

Inscrits : 1.013 — Votants : 1.011
Suffrages exprimés : 1.005
Majorité absolue : 503

MM. Abel LEFÈVRE, radical . . 504 ELU
(à une voix de majorité)
Léon LAUVRAY, candidat rép. d'Entente nationale . . . 501 voix

Scrutin partiel du 6 janvier 1924

Inscrits . . . . . 1.015 voix
Suffrages exprimés . . . . . 1.006 —
Majorité absolue . . . . . 504 —
M. P. JOSSE . . . . . 552 ELU
M. MODESTE-LEROY . . . . 452 voix
M. CELOS . . . . . 1 —

L'examen de ces quatre scrutins montre avec quelle lenteur se fait l'évolution à gauche du suffrage à deux degrés.

En 1912, les républicains de droite vainqueurs avaient une avance de 95 voix sur le plus favorisé des républicains de gauches, M. Modeste Leroy.

En 1921, ils avaient encore la victoire, mais leur dernier élu n'avait plus que 11 voix d'avance sur M. Abel Lefèvre, radical à qui il ne manquait que deux voix pour atteindre la majorité absolue.

En 1921, M. Abel Lefèvre est élu avec une voix de plus que la majorité absolue et 3 voix de plus que son concurrent M. Lauvray.

En 1924, M. Prosper Josse paraît reconquérir la majorité assez forte qu'avaient obtenue en 1912 MM. Milliard, Monnier et Hervey ; il a 90 voix de plus que son concurrent. Mais celui-ci est un civil usé physiquement qui, à son retour de Suisse, ne peut lutter avec un lieutenant colonel retour du front et deux fois blessé.

La lutte des deux listes, gauche contre droite, en 1929 rétablit les valeurs réelles des partis politiques. Cette fois, M. Abel Lefèvre arrive à la corde presque de front avec M Hervey, distançant M. Prosper Josse auquel il ne manque qu'une voix pour être élu.

Cette unique voix est tout en or ; elle fait perdre un titre à un homme politique, elle fait perdre un siège à un parti, enfin elle fait perdre 540.000 fr, à un sénateur sortant en admettant que l'indemité parlementaire reste à 60.000 fr. et n'atteigne pas bientôt le coefficient 5 c'est-à-dire 75.000 fr.

A qui doit-on cette voix unique si funeste à M. Josse, si profitable — 540.000 fr. — à M. Neuville ?

M. Azard avec ses 9 voix enlevées à M. Josse peut se féliciter d'une campagne qui lui a coûté cher, qui finit par un accueil dérisoire du suffrage restreint mais qui a atteint quand même son but !

M. Josse se vantait d'avoir connu 16 élections et 16 succès en 17 ans ; la 17e élection lui est funeste, mais sa défaite est si près de la victoire comme jadis M. Lauvray derrière M Abel Lefèvre que l'on peut être certain qu'il tentera sa chance devant le suffrage universel contre M. Forcinal.

Celui-ci qui, jusqu'ici flirtait avec les socialistes et les communistes, qui votait la mise en liberté des députés communistes condamnés, qui ainsi demandait que les lois ne soient pas appliquées aux élus communistes, M. Forcinal, le favori des révolutionnaires et des bolchevistes, va peut-être mettre de l'eau dans son vin rouge, tandis que M Josse mettra du vin rouge dans son eau claire.

Un meeting de protestation
sur la question du blé à Evreux

Samedi dernier, dans l'après-midi le parti agraire de l'Eure avait organisé dans la salle du cinéma Victor-Hugo un meeting de protestation contre la baisse du prix du blé qui menace de provoquer en culture une crise assez sérieuse.

Tous les dirigeants de la manifestation faisaient déjà partie du meeting qui avait eu lieu il y a quelques mois salle de l'Etoile pour protester contre la taxation du lait et contre les poursuites dont étaient l'objet les présidents de coopératives laitières et les sociétés de ramassage du lait.

Dès le début de la séance, le bureau fut constitué de la façon suivante : président : M. Boulanger, de Lyons-la-Forêt ; assesseurs : MM. Hugot, de Garel, et Voxeur, de Thomer-la-Sogne. Sur l'estrade prirent place le conférencier Me Casanova, avocat à Paris, MM. Fleurant, président du parti agraire ; Dufour, de Lyons-la-Forêt et Milliard, président de l'Union laitière du département, Lauvray, député d'Evreux et Legras, adjoint au maire d'Evreux, ancien agriculteur.

Parmi les mouches du coche, on remarquait M. Reinhold, qui ne cultive que la poire électorale, en sa qualité de candidat socialiste perpétuel à Louviers, à Evreux, à Pacy-sur-Eure, etc. Comme remède à la situation, il proposera en temps opportun de faire cultiver la terre par l'Etat, en transformant les agriculteurs en fonctionnaires métayers ; pour l'instant, il se contente d'appuyer M. Legras, adjoint au maire d'Evreux, qui demande la nationalisation des moulins.

M. Casanova commence sa conférence en critiquant le gouvernement qui pris entre les producteurs de blé et les consommateurs de pain n'a pas obéi à la suggestion de l'honorable avocat qui demandait dès avant mars le relèvement du droit d'importation.

La proposition de relever le droit fut présentée aux Chambres d'agriculture qui, les unes le prirent en considération, les autres atermoyèrent. M. Pierre Hallé en saisit les Commissions d'agriculture de la Chambre et du Sénat.

Le 21 mars, à Paris, à l'assemblée des présidents de Chambre d'Agriculture, un vœu demandant le relèvement du droit de douane de 35 à 50 fr. était voté à l'unanimité. Mais M. Garcin fit voter par la même assemblée un vœu demandant que le relèvement du droit ne s'applique qu'à la campagne prochaine.

C'est à la suite de ce dernier vœu que le Gouvernement aujourna le décret de relèvement qui fut pris seulement deux mois plus tard en mai, ce pendant que les grands moulins et les spéculateurs profitaient de cette trêve de deux mois pour faire entrer en France aux droits de 35 fr., les 8 millions de quintaux de blés exotiques qui ont provoqué l'effondrement des cours.

Me Casanova en vient alors aux remèdes que préconise la Confédération des Paysans producteurs de blé pour remédier à la crise actuelle :

1° Interdire absolument et immédiatement l'entrée des blés exotiques ;

2° Décongestionner le marché par le rachat par l'Etat des stocks en excédant.

3° Rembourser sur justification de vente, les producteurs qui ont dû vendre et ce, soit par imputation sur les impôts, soit par prélèvement sur les bénéfices que réalisera l'Etat par l'achat au cours actuel.

Les spéculateurs sont les maîtres, par des bruits tendancieux et de fausses statistiques ils ont provoqué la baisse et la Bourse du Commerce est orientée à la baisse.

Le pain devrait cependant être meilleur marché, mais il faut tenir compte des bénéfices abusifs des grosses minoteries.

Si l'on n'arrive pas à faire monter le prix du blé à un taux qui paie le cultivateur de ses frais d'exploitation, M. Casanova estime qu'il faudra bien tout de même en venir à la taxation.

Ce mot de taxation semble un peu et avec raison effrayer les cultivateurs et il y a des protestations, mais M. Casanova qui est évidemment un homme de bonne foi, puisque courageusement, il brûle ce qu'il a adoré et accepte la taxation du blé après s'être élevé avec la véhémence que l'on sait contre la taxation du lait à Paris, soutient que c'est le seul moyen d'étrangler la spéculation. Malheureusement entre les mains d'un gouvernement c'est une arme à deux tranchants et elle peut un jour être appliquée contre l'intérêt du cultivateur comme le fut celle du lait.

M. Casanova parle d'une lettre que lui a adressée M. Lauvray qui après avoir examiné sous toutes ses faces la question du blé, propose que les cultivateurs producteurs de blé constituent une société pour acheter tout ou partie du stock actuel de blé exotique et l'enlever ainsi à la spéculation. Les stocks actuels en France atteignent 233.000 quintaux ; si l'on en rachetait la moitié cela représenterait 20 millions soit 4 fr. par hectare.

M. Casanova estime intéressante la proposition de M. Lauvray, mais la constitution d'une société pour l'achat du stock de blé exotique qui est considérable exigerait beaucoup trop de temps et d'argent disponible et il estime que c'est l'Etat qui peut et doit dès maintenant reprendre tous les stocks existants.

M. Oscar Legras demande la parole pour exposer un projet de nationalisation des grands moulins qui rachetés par l'Etat seraient exploités par l'intermédiaire d'une administration autonome, dite « des Grands moulins de France » et le ministre de l'agriculture serait seul qualifié pour contingenter les importations de blés étrangers qui pourraient être nécessaires à l'alimentation nationale.

Son idée à tendances coopératives mais qui apparaissait comme se rapprochant du socialisme recueille l'approbation enthousiaste de M. Reinhold qui déclare s'y rallier car son parti est partisan de la nationalisation progressive par l'organisation des monopoles d'Etat.

Les auditeurs ne semblent pas s'y rallier non plus que M. Casanova ni M. Fleurant-Agricola dont le discours est très applaudi,

Comme conclusion au meeting M. Thieullet de St-Georges-s-Eure, président de la C. P D.B proposa et fit adopter l'ordre du jour suivant :

Les producteurs de blé de l'Eure, réunis au nombre de 1200 pour protester contre la baisse du prix du blé, adressent à M. le Président du Conseil des Ministres la requête suivante :

Qu'il soit fait droit aux revendications formulées par la C.P.D.B., savoir :

1° Interdiction absolue de faire entrer des blés exotiques en France, et jusqu'à nouvel ordre ;

2° Reprise par l'Etat des stocks existants et qui empêchent toute revalorisation des cours ;

3° Pour le cas où ces mesures seraient inopérantes, taxation.

Les producteurs de blé, découragés, font confiance à M. le Président du Conseil et sont au regret de lui faire savoir qu'au cas où le prix du blé resterait au taux actuel, ils réduiront leurs ensemencements et feront consommer de plus en plus par leurs animaux le blé qui ne devrait servir qu'à la consommation humaine ; qu'en outre, ils refuseront le paiement des impôts.

La Chambre d'Agriculture de l'Eure et la question du blé. — Le 15 octobre la Chambre d'agriculture de l'Eure s'est réunie sous la présidence de M. Lauvray et a pris la délibération suivante :

La Chambre départementale d'agriculture de l'Eure,

Considérant que la mévente des blés si elle se prolonge est de nature à détourner les cultivateurs français de la production de cette céréale.

Que la situation actuelle est la conséquence des importations massivss de blés étrangers effectuées surtout dans des buts certainement spéculatifs.

Regrette que le Gouvernement n'ait pas cru jusqu'ici devoir prendre des mesures énergiques en son pouvoir même en dehors de la session du Parlement pour arrêter la spéculation et décongestionner le marché, qu'au lieu de demander aux producteurs de lui indiquer les moyens qui leur semblent les plus efficaces pour dénouer la crise, M. le Ministre de l'Agriculture se soit adressé aux intermédiaires.

Estime que loin de relever et de moraliser le marché du blé la prolongation du délai de l'admission temporaire ne peut qu'amener le trouble et prolonger son indécision.

Exprime ses regrets que le projet du bon d'importation n'ait pas fait l'objet d'une étude sérieuse et d'une prompte application ; que la question des magasins et silas à blé n'ait pas été examinée plus effectivement et plus objectivement.

Enfin que l'Office du blé projeté ne soit pas sorti du vague où il demeure, demande instamment au Gouvernement de prendre les mesures suivantes dans le plus bref délai :

1° — décongestionner le marché du blé par l'achat d'une partie du stock visible par l'intendance.

2° — Liberté de blutage pour la meunerie.

3° — Interdiction de l'importation du blé jusqu'au 1er septembre 1930, même sous le bénéfice de l'admission temporaire.

4° — Diminution des tarifs de transport du blé et des engrais.

5° — Augmentation des allocations du crédit mutuel agricole aux caisses régionales en vue d'intensifier les prêts à court terme.

6° — Simplification des formalités de warrantage.

Elle insiste enfin pour que le Ministère de l'Agriculture ne laisse publier désormais que des statistiques officielles.

Baisse du prix du pain. — A dater du jeudi 24 octobre, la Syndicat départemental de la Boulangerie de l'Eure porte le prix du kgr de pain à 2 frs. C'est une baisse de 5 centimes.

Le prix du kilogr. de pain avait été fixé à 2 frs 15 le 17 août, à 2 frs 10 le 29 août et à 2 frs 05 le 30 août après une intervention du maire d'Evreux.

Le prix du pain avait été fixé à 2 frs à Paris le 28 août.

L'année dernière, le pain était à 2 frs fin août dans l'Eure, comme à Paris cette année.

Drame conjugal à Gaillon

Un mari menacé d'étranglement tue son rival

Dimanche après-midi, un drame de la jalousie est venu dénouer une situation fausse. Dans un ménage à trois où le mari devait se taire et endurer la trahison, son rival en l'absence de la femme passa un câble au cou du mari trompé. Celui-ci qui se défiait et venait de mettre dans sa poche son pistolet automatique tira sur son traître agresseur trois balles de révolver et le blessa mortellement. Il alla ensuite se constituer prisonnier.

Le ménage à trois

Le mari se nomme David (François), il est âgé de 36 ans, et est cantonnier des chemins de fer de l'Etat ; depuis quelque temps il était garde barrière au passage à niveau de la gare de Gaillon.

Le chef de gare, M. Douville, et le chef de canton, M. Cabot, donnent de bons renseignements sur son compte ; c'est un homme sobre, travailleur, mais marié à une ivrognesse qui le trompait. N'ayant pas le courage de mettre à la porte le traitre qui abusait de son hospitalité et de sa faiblesse, il était sombre ; tout autre l'aurait été à moins.

David qui est né à Bénien (Finistère) avait épousé une bretonne comme lui. Il en avait eu une fille qui est âgée aujourd'hui de 12 ans. Sa femme buvait, elle était méchante et sale.

Il y a deux ans, le ménage habitait à Gaillon, rue de la Colonie. David fit la connaissance à cette époque du nommé Armand (Baptistin-Marius), né le 9 mars 1893 à Reillame (Basse-Alpes) ; cet Armand était un homme jovial, bon garçon, disent les uns, noceur et fainéant, disent les autres ; on l'appelait le Marseillais, peut-être parce qu'il avait habité Marseille.

Armand habitait à 50 mètres du ménage David ; les deux hommes devinrent amis ; ils allèrent ensemble à la chasse.

Quand six mois plus tard, c'est-à-dire vers mars 1928, David parla de louer une maison et un terrain à Gaillon-Cel pour y faire de l'élevage, sa femme refusa de le suivre sous prétexte que l'employé de chemin de fer faisant souvent un service de nuit, elle aurait peur dans une maison isolée. Elle exigea que Baptistin vint habiter près d'eux.

David, bonne pâte et mari aveugle, finit par accepter cette singulière condition. Il fut décidé qu'il ferait aménager une chambre dans une pièce contigue à sa maison et qu'il louerait cette chambre 600 fr. par an à son cher copain et au cher copain de sa femme. Mais comme la chambre n'était pas aménagée, on mit un lit dans la cuisine pour Baptistin, un autre lit pour la fillette, alors âgée de 11 ans, à l'autre bout de la cuisine et les deux époux prirent la seule chambre disponible de la maison.

Si l'on en croit David, il y a 6 mois, celui ci notifia à Armand qu'il eût à déloger de chez lui, d'autant plus que sa fillette grandissant, elle ne pouvait plus passer la nuit dans la même pièce qu'un étranger. Armand fit la sourde oreille soutenu par la femme David et la situation se perpétua malgré des querelles et des menaces.

Il y a quelques semaines, la sœur de la femme David, Mme Louise Labrusse, demeurant à Trédudon en Berrien (Finistère) vint passer quelques jours à Gaillon-Cel dans

le ménage à trois. David en profita pour défendre à sa femme de préparer les repas de l'encombrant Armand. Il y eut de nouveaux orages ; la femme David se moqua de la jalousie de l'aveugle mari.

Cependant celui-ci fut bien forcé de voir clair. Quelques jours après le départ de sa belle-sœur, revenant de son travail à la gare de Gaillon, il trouva sa femme complètement ivre et couchée sur le pavé de la cuisine ; elle était dans une tenue inconvenante. Baptistin qui était près d'elle s'esquiva sans mot dire.

David décidé à divorcer alla demander conseil à M. Michel, huissier, maire de Gaillon. Mais les protestations et les promesses de la coupable firent fléchir encore une fois le pitoyable benêt.

Le 22 septembre dernier, l'employé de chemin de fer ayant dix jours de congé partit avec sa femme et sa fille pour Trédudon et il revint seul. Il retrouva l'indévissable Marseillais maître de la maison. Il fallut faire part à deux. Chacun préparait ses repas et les rapports étaient plutôt tendus, mais rien n'en transpirait au dehors.

Le drame

Le drame n'ayant pas eu de témoins, on doit s'en rapporter au récit du mari. D'ailleurs, les déclarations des témoins qui le virent affolé dans la campagne, et le cou ensanglanté, laissent supposer qu'il n'avait pas eu la présence d'esprit d'organiser une mise en scène une minute après les détonations entendues.

Voici ce qu'a déclaré le meurtrier qui affirme s'être cru en état de légitime défense :

Il y a 6 mois, David avait annoncé à Armand qu'il eût à déloger ; il donna comme motif que sa fillette ayant 12 ans était trop grande pour supporter son voisinage.

— Ton enfant, aurait répondu le cynique marseillais, est plus dégourdie que toi !

Après le séjour de sa belle-sœur et son interdiction à sa femme de préparer les aliments du marseillais celui-ci s'écria :

— Tu n'en es pas plus riche avec ta défense ; j'ai un caractère de bête et quoique petit, je casserais bien en deux les grands comme toi.

Un autre jour, il dit qu'il serait capable d'ouvrir le ventre de n'importe quel homme.

Se sentant menacé, David se rendit à Vernon et acheta chez un armurier un pistolet automatique qu'il cacha sous son hangar à 20 mètres de sa maison.

Le 8 octobre, Armand s'étant absenté, David supposa que son rival avait été chercher de la correspondance poste restante ; il fouilla le calepin du cher Baptistin, il y trouva une carte postale de sa femme, la photographie de celle-ci et deux mèches de cheveux. Sur la carte postale, sa femme avait écrit : « Bons baisers, à bientôt ». Il alla porter la carte, les cheveux et une boîte remplie de papiers à son camarade Dominique Béchevec, facteur mixte à la gare de Gaillon en lui demandant de garder le tout à titre de dépôt.

Deux jours après, le cher Baptistin demanda à David si celui-ci avait pris quelque chose dans son calepin. David répondit qu'il ne lui avait rien pris.

— Ça ne peut être que toi s'écria l'autre puisque personne ne rentre dans la maison. Si tu ne me le rends pas, tu sais ce qui t'attend.

Le samedi 19, veille du drame, David répondit encore qu'il n'avait rien pris dans le calepin, mais il ajouta qu'il avait trouvé la photographie de sa femme dans le lit de Baptistin.

— C'est peut-être ta fille qui l'a mise là, répondit l'amant.

David étant souffrant était exempt de service pour huit jours. Il vit Armand Baptistin s'absenter à 14 heures et pendant la nuit du 19 au 20, il le vit entrer et sortir à quatre reprises et enfin se coucher à 5 h. 30 du matin. Le noctambule donna comme explication qu'il avait fait la bombe et qu'il avait été manger un poulet à la Côte des Sables.

Le noceur resta couché jusqu'à 14 heures.

Le revolver contre le lacet

A 14 heures, les deux hommes firent du feu chacun de leur côté.

Armand Baptistin, toujours d'après la version de l'autre, répéta sa menace :

— Il faut me rendre ce que tu m'as pris. Sinon tu dois savoir ce qui t'attend. Je suis un bon garçon mais quand je me mets en colère, j'ai un vrai caractère de bête ».

C'est à ce moment que David alla chercher son pistolet qui était caché dans son hangar sous une auge et un panier, enveloppé dans un linge poussiéreux. Il mit l'arme dans la poche droite de son veston et rentra dans la maison où il se mit à éplucher des pommes de-terre.

Pendant ce temps, son rival allait et venait. Un moment, Armand Baptistin alla au buffet derrière son logeur et tout-à-coup celui-ci vit s'abaisser quelque chose devant ses yeux. Il sentit une corde lui enserrer la gorge et fut tiré en arrière.

Il se leva violemment, fit demi-tour en prenant la corde de la main gauche, le pistolet de sa main droite et tira en visant l'étrangleur à la tête.

L'étreinte de la corde se desserra ; le mari justicier arracha la corde ou plutôt le câble de sa main gauche, il en donna un coup sur la tête de l'amant, tira un second coup de pistolet au front. L'étrangleur tomba sur le dos sans pousser un cri.

David lui tira une troisième balle dans le ventre puis s'enfuit, laissant ses sabots à la maison et marchant pieds nus ou plutôt sur ses chaussettes. Il était 17 heures.

Les témoins

Le mari justicier était tellement égaré qu'en courant à une centaine de mètres de sa maison, il passa près de sa voisine Mme Liesnard, née Egly, sans lui adresser la parole et sans paraître l'avoir vue.

Celle-ci d'après ses déclarations, était à 150 mètres de la maison David lorsqu'elle avait entendu une détonation et un cri. Elle continuait son chemin vers Gaillon lorsque David passa près d'elle, quelques instants après la détonation. Il avait du sang au cou et tenait une grosse corde à la main. Elle l'appela et il se retourna l'air égaré. Elle lui demanda ce qu'il avait.

— Venez voir, dit-il.

Elle le suivit jusque chez lui pendant qu'il lui expliquait :

— Armand a voulu m'étrangler et moi j'ai tiré dessus.

En arrivant à la maison, ils entendirent des râles. David s'enfuit sans rentrer.

Mme Liesnard, qui avait de très bonnes relations de voisinage avec Armand, trouva celui-ci étendu sur le dos la figure couverte de sang.

Le blessé put prononcer ces mots :

— Le Maho m'a fichu une balle au front ».

Puis il répéta à plusieurs reprises :

— Mon Dieu que j'ai mal !

Prise de peur, la voisine courut prévenir son mari.

L'enquête

Pendant ce temps-là, David courait à la gendarmerie. Il y arriva toujours l'air égaré le câble de l'étrangleur à la main, un bout de grosse corde long de 0 m. 90 et ayant 15 millimètres de diamètre.

— Je viens de tuer un homme qui avait tenté de m'étrangler, dit-il.

Il portait des deux côtés du cou un sillon partant du larynx, allant d'avant en arrière et de bas en haut, ce qui montrait que David était assis pendant que l'étrangleur debout, tirait de bas en haut sur les deux extrémités du câble.

Quand les gendarmes arrivèrent à la maison David, ils trouvèrent Armand mort. Une table et trois chaises étaient renversées dans la cuisine.

Il y avait un lit à droite et un lit à gauche de la cuisine. Au pied du lit de droite, on trouva deux étuis de cartouche de 6 mm. 35.

Le mort avait une plaie à l'arcade sourcilière gauche, une autre à la tempe droite, et une troisième au ventre.

Le médecin légiste a trouvé une balle dans le crâne. La seconde balle n'a pu être retrouvée ni dans la tête ni dans la cuisine.

- AVIS -

La Maison **BONNEAU**, Horticulteur, 71, rue St-Germain, Louviers.
Prévient les Amateurs de beaux
Chrysanthèmes
et **Cyclamens**
qu'ils pourront admirer ces diverses variétés le **Dimanche 27** courant à son magasin

40, rue du Maréchal Foch

Et qu'étant membre de l'Association des *Fleuristes de France*. Elle peut en toute saison prendre des commandes pour les principales Villes de France et qu'elles seront exécutées dans la journée.

— **Téléphone 225** —

2 p. 56002

Louviers. — *Conseil municipal.* — Le Conseil municipal de Louviers s'est réuni le vendredi 11 octobre 1929, sous la présidence de M. R. Thorel, maire.

Etaient présents : MM. Commandeur, Gouju, Fages et Anoyaut adjoints, Desfresne, Planterose, Hézon, Boust, Barbier, Lequeux, Andry, Moulin, Troude, Coudray, Maurer, Loison, Josse, Bourdin, Simon, Milon, Bourgeois, Rouley, Malherbe, Quemin, Bonneville. Absent excusé : M. Euvrard.

— Le Conseil municipal autorise M. le Maire à signer une police d'assurance au 1er feu de 1.500.000 fr. résiliable par année, avec la Société Mutuelle de Seine et Seine-et-Oise, la Sté Mutuelle de la Ville de Paris, la Sté l'Ancienne Mutuelle de Rouen, sur une somme de 6.296.300 fr. montant de la plus value d'estimation.

La Compagnie d'Assurances générales, la Cgnie Le Monde, la Sté la Normandie, n'ont pas accepté les propositions de la Municipalité. Leurs contrats expirent le 2 octobre 1936 et ne seront pas renouvelés. Les valeurs assurées par ces trois compagnies seront reportées sur la Mutuelle de Seine et Seine-et-Oise, la Mutuelle de la Ville de Paris et l'Ancienne Mutuelle de Rouen.

— Le Conseil émet un avis favorable à une délibération de la Commission Administrative de l'Hospice, concernant la vente de titres de rente, pour l'installation du chauffage central dans divers pavillons de l'Hospice.

— Le Conseil, saisi d'une demande d'augmentation de loyer faite par Mme Suplice, propriétaire de la maison sise rue St-Germain 119 (logement de la directrice de l'Ecole Maternelle), décide de s'en référer à la loi.

— Le Conseil arrête les décomptes des travaux de curage à la somme de 30.802 fr. 30, montant des sommes dûes par les Industriels et les riverains.

— Le Conseil désigne MM. Troude et Coudray, conseillers municipaux, comme membres délégués pour la confection des listes électorales consulaires, et MM. Pounaud, maître-tailleur, et Forthomme, maître-bottier, pour la confection des listes électorales artisanales.

— M. le Maire est autorisé à commander à M. Bouillet, tapissier, des stores pour le grand salon de l'Hotel de Ville.

— Le Conseil émet un avis favorable à l'approbation du lotissement du terrain cédé par M. Commandeur à l'Office départemental des Habitations à bon marché.

— M. le Maire donne quelques renseignements sur l'utilisation de terrain :

Les eaux usées seront conduites à la ravine par une canalisation souterraine qui empruntera la 3e impasse du Bal-Champêtre, la rue du Bal-Champêtre et la rue de la Citadelle.

Une canalisation d'eau sera faite par l'Office, ainsi que la distribution dans chaque logement.

Le programme de construction comprend l'édification de 8 logements de 3 pièces, et 28 logements de 4 pièces.

Le Conseil renvoie devant la Commission des Finances la fixation de la subvention de la Ville à l'Office, pour les travaux à entreprendre.

— Après rapport de M. Malherbe au nom de la Commission de la Voirie le Conseil fixe à 1.500 fr. la somme à offrir à M. Scory pour mise à l'alignement de son immeuble sis à Louviers rue de la Briqueterie.

— Le Conseil ajourne à la prochaine session, le vote des ressources pour le service vicinal (exercice 1930).

— Le Conseil décide la réfection des trottoirs de la rue du Fg. de Rouen et renvoie devant les Commissions des Finances et de la Voirie pour exécution.

— M. le Maire rend compte au Conseil qu'il a été saisi d'une pétition des habitants du quartier de la rue Leroy-Mary, concernant le mauvais état de cette voie. Pour atténuer le mal, il a été pris un arrêté interdisant la circulation aux camions et automobiles. Le Conseil renvoie la question devant la Commission de la voirie pour établissement d'un caniveau.

— M. le Maire rend compte des démarches faites pour l'électrification de la Haye-le-Comte.

— Le Conseil décide de réglementer la circulation comme suit pour certaines voies du centre de la Ville.

1° rue du Matrey, sens unique de la rue Maréchal-Foch vers la rue du Neubourg.

2° rue de la Laiterie, sens unique de la rue du Neubourg vers la rue Maréchal-Foch.

3° Stationnement : Côté des numéros impairs les jours impairs. Côté des numéros pairs les jours pairs.

— M. le Maire est autorisé à signer une assurance dans les conditions du décret du 16 février 1929, pour les accidents qui pourraient survenir aux sapeurs-pompiers.

— Le Conseil rejette une demande de subvention formée par une commune des Alpes-Maritimes.

— M. le Maire informe le Conseil qu'il fera une démarche à Paris pour hâter l'établissement de la barrière oscillante qui doit être installée Chaussée du Vexin, et pour laquelle des surtaxes sont perçues depuis le 18 août 1929.

— Le Conseil autorise l'achat d'une machine à écrire Underwood pour les bureaux en remplacement d'une machine qui ne peut être réparée.

— Le Conseil autorise la mise en adjudication des droits de place et renvoie la question devant la commission des finances pour révision des tarifs.

— Le Conseil se réunit ensuite en comité secret pour examiner différentes questions et l'assistance.

*** *Lettre du maire.* — Nous recevons à la dernière heure une lettre de M. le maire qui au sujet de l'assurance des bâtiments communaux fait ressortir que la prime annuelle payée par la ville est de 8.123 fr. actuellement pour 11.602.000 fr. garantis. Elle passera à 10.023 fr. pour une garantie de 16.902.000 fr. L'augmentation de primes est donc seulement de 1890 fr. pour une augmentation d'assurance de 5.300.000 fr.

Nous publierons cette lettre dans notre prochain numéro.

Louviers. — *Eaux Basses.* — Les eaux seront basses dans le bras de la Villette le dimanche 27 octobre 1929 de 7 heures du matin à 6 heures du soir.

Louviers. — *Pour le cinq-centième anniversaire de Jeanne d'Arc.* — On sait qu'à l'occasion du cinq centième anniversaire de la mission de Jeanne, une statue de pierre remplaçant la statue de plâtre, sera bénite le dimanche 27 octobre en l'église Notre-Dame au cours d'une cérémonie que présideront Mgr Du Bois de la Villerabel, archevêque de Rouen, et Mgr Chauvin, évêque d'Evreux.

Les chroniques de Louviers ne mentionnent pas la présence simultanée en l'église Notre-Dame, d'un archevêque et d'un évêque depuis l'année 1578 où se rencontrèrent Claude de Saintes et le cardinal de Bourbon. Du silence des chroniques, on ne peut déduire cependant que l'évènement ne s'est jamais reproduit entre 1578 et 1929.

Parmi les notabilités qui assisteront à la cérémonie se trouvera un petit neveu de Jeanne d'Arc, le comte de Maleyssie-Melun, président du Comité national qui commémorera le cinq centième anniversaire de la randonnée de Jeanne d'Arc, depuis son départ de Vaucouleurs en février 1429 jusqu'à son supplice le 30 mai 1431.

Le comte de Maleyssie-Melun habite le château de la Beuvrière par Berdhuis (Orne)

La famille Tardieu de Maleyssie descend du second frère de Jeanne d'Arc, Jean de Lys, qui fut échevin d'Arras.

Ce n'est pas la seule famille Normande issue des frères et de la sœur de Jeanne d'Arc.

L'aîné des frères, Jacquemin, avait quitté Domrémy pour s'établir sur les biens de sa mère et on le croyait mort sans enfants. D'après des travaux récents, il aurait eu une fille, Catherine, qui épousa Jean de Villebresne, notaire et secrétaire du roi ; de leur mariage naquit François de Villebresne, conseiller du Dauphin, le futur Louis XII ; l'aînée des deux filles de ce François, Marie, épousa vers 1476 Jacques Fournier ou Le Fournier qui acquit la charge de receveur des tailles en l'Election de Caen et devint baron de Tournebu (près de Caen, ne pas confondre avec Tournebut près Gaillon (Eure). Aux sept enfants de Marie se rattachent par filiations et mariages 2.485 familles. Bientôt une bonne partie des Normands seront les petits-neveux de Jeanne d'Arc.

L'un des rameaux de cette immense généalogie, aboutit aux Renaudeau d'Arc, Marais d'Arc, Talbert d'Arc et Georges Bernanos. Le nom de Renaudeau vient d'un conseiller à la cour de Rouen, mort en 1834 après avoir épousé Adine d'Arc.

La mère d'Adine, épouse d'Henry Gaulier de Rouen, avait obtenu du roi Charles X par lettres patentes de novembre 1827, le droit d'ajouter au nom de son mari le nom d'Arc, nom transmissible même aux gendres.

Louviers. — *Les baptêmes de l'air.* — Le chevalier Desgrieux et Manon ont été nos hôtes d'après ce que nous devinons à la lecture de *Candide*. Ils ont assisté à la fête d'aviation du 22 septembre sur l'aérodrome de Saint-Hilaire. La ville n'est pas nommée, mais ses commerçants, ses habitants et les néophytes de l'air peuvent se reconnaître dans les lignes suivantes tracées d'une plume légère et acérée :

« Les commerçants de la ville voisine ont organisé une fête d'aviation. Je pense qu'ils se soucient assez peu du progrès de la navigation aérienne, et qu'il faut donner à leur initiative des raisons auxquelles convient, par contraste, le qualificatif de *terre-à-terre*.

« Ils ont pensé sans doute que cette fête créerait un mouvement d'allées et venues profitables à la communauté, et puis aussi, peut-être, que, puisqu'il y avait des divertissements de ce genre dans quelques villes de la région, leur cité ne pouvait leur demeurer inférieure quant à l'amour du progrès et à l'audace déchaînée.

« Aux fêtes d'aviation, c'est comme au guignol des Champs Elysées : il y a beaucoup plus de monde en dehors de la corde que dedans. Avec cette circonstance aggravante pour l'aviation que les gestes des aviateurs gagnent au recul, ce qui handicape irrémédiablement l'attraction des tourniquets.

« Entrent surtout dans les enceintes réservées les cartes de faveur que multiplient les nécessités protocolaires municipales, et entrent seulement en lâchant le prix fort le petit noyau de gens que leur situation dans la ville condamne à être des Mécènes malgré eux.

« Les autres ne se résignent à payer le petit prix que s'il n'y a pas à proximité relative la route en bonne place, le talus ou la colline accessibles, favorisant cet éternel régal populaire : le spectacle gratuit.

« Le matin était réservé aux vols avec passagers ; l'après midi aux acrobaties des aviateurs. Nous avons vu ceux-ci arriver de bonne heure, y compris le ténor de la troupe, vedette au cachet sélectionné : dix mille francs, a-t-on dit.

« Avec nos hôtes, nous arrivons donc sur la vaste prairie « obligeamment » mise à la disposition des organisateurs par un châtelain. Il y a un grand remue-ménage. Des commerçants circulent dans leurs camionnettes avec des airs affairés et importants, violant les consignes grâce à la mention *Comité* inscrite en évidence sur le pare-brise. Les braves gens sont contents de jouer un rôle... Il y a aussi des gendarmes et des gardes mobiles qu'on envoie se poster au loin, à différents points géographiques, pour interdire le spectacle sans bourse déliée aux malins, et des collines consignées, pour ce qu'elles constituent de magnifiques observatoires gratuits.

« Déjà les amateurs de toutes catégories sociales font, toutes proportions gardées, leurs petits Lindberghs. Quatre minutes de circulation au-dessus de la mêlée coûte cinquante francs... Dix francs d'avant-guerre ! Une misère, pour acquérir le droit d'épater longtemps encore des assistances de vieilles dames ».

Un autre chroniqueur de *Candide* qui prend au sérieux les meetings d'aviation, écrit de son côté :

« J'assistais l'autre jour à l'un de ces nombreux meetings d'aviation donnés en province, par quelques as au nombre desquels on comptait Détroyat. Les braves provinciaux regardaient sans broncher, les doubles descentes en parachute, les pires acrobaties, et quand un avion rasait les têtes, loin de se baisser, ils sautaient dans l'espoir de frôler ses ailes.

« Et, ce qui est mieux, j'ai vu au moins cinq cents personnes payer joyeusement 50 francs pour recevoir le baptême de l'air, aussi tranquillement qu'ils auraient fait un tour sur les chevaux de bois.

« Songez qu'il y a un siècle et demi, deux condamnés à mort, à qui Louis XVI avait promis la vie sauve s'ils montaient dans la première Montgolfière, refusèrent cette « planche de salut », si j'ose dire, et préférèrent la certitude d'être proprement décapités par le Deibler de l'ancien régime que de tenter leur chance dans « cet engin infernal ». C'est un coq, un canard et un mouton qui, à défaut d'êtres humains, accomplirent, sans être incommodés, la première ascension en ballon.

« Sans être incommodés... sur l'instant. Car, pour les récompenser de leur exploit, on les servit le soir même à la table royale. C'est l'*Auto* qui nous a, ces jours derniers, raconté cette triste aventure des premiers aéronautes.

« Il était écrit que la première ascension serait accomplie par des condamnés à mort. »

*** L'initiative prise par l'Aéro-Club et l'Union Commerciale n'avaient pas pour but principal le lucre et le commerce. Sans doute, certains commerçants, hôteliers, restaurateurs, cafetiers, boulangers, pâtissiers, devaient en bénéficier, mais combien d'autres donnaient leur temps et leur peine avec le plus grand désintéressement, pour le progrès de l'aviation.

Les baptêmes de l'air font partie de ce progrès. Les néophytes qui se hasardent avec un petit battement de cœur et qui ont l'espoir de n'être ni incinérés ni broyés dans les débris de l'appareil, préparent la future clientèle de l'aviation. C'est parmi cette jeunesse qui reçoit le baptême de l'air que se recruteront les pilotes des deux sexes.

Si aujourd'hui, il n'y a pas plus de danger à faire un vol de 4 minutes qu'à faire en auto de Paris-Trouville à la vitesse du cent à l'heure, la démonstration se fait par l'exemple et par le nombre.

Nos modernes Icares reçoivent le baptême de l'air à Louviers à la façon dont sur certains bateaux les passagers novices reçoivent le baptême des tropiques : ils reçoivent du haut du gaillard d'avant les douches froides du chevalier Desgrieux. Ils gardent le même sourire que pendant les quatre minutes qui les ont sauvés du four crématoire.

Terminons par la publication des lettres échangées entre le président de l'Aéro-Club de l'Eure et le président de l'Union Commerciale de Louviers.

Monsieur le Président,

« La fête aérienne organisée en accord avec l'Union Commerciale paraît avoir atteint son but en ce qui concerne le développement du goût de l'aviation et des voyages aériens dans la région de Louviers.

« Nous sommes heureux de vous faire part de la satisfaction des membres de notre Comité d'avoir eu l'occasion d'organiser cette manifestation en accord avec votre association. Votre collaboration a été aussi active qu'efficace et nous vous en sommes très reconnaissants.

« D'ailleurs, nous espérons entretenir les relations amicales qui se sont créées entre nos associations à cette occasion, le cas échéant nous serons à votre disposition pour toute suite que vous croirez pouvoir donner à notre effort de propagande. »

Veuillez agréer, etc.

Le Président : G. BERNARD.

M. Masure, président de l'Union Commerciale et Industrielle a répondu en ces termes :

Monsieur le Président,

« J'ai reçu en son temps votre honorée du 25 écoulé, j'en ai donné connaissance au bureau de l'Union Commerciale. Ces Messieurs me prient d'être leur interprète et de vous remercier sincèrement des compliments que vous avez cru devoir nous faire.

« La fête aérienne du 22 septembre a causé ici une profonde impression et nous pouvons dire sans exagération qu'elle a été un gros succès moral profitable, dont les profits seront nous en avons le ferme espoir, à la fois pour l'aéro club de l'Eure et pour l'Union Commerciale et Industrielle de Louviers.

« Je suis persuadé que cette belle manifestation a réussi à convaincre un grand nombre de sceptiques de l'entrée prochaine de l'aviation dans le domaine pratique en concurrence des autres moyens de transport.

« Souhaitons maintenant que l'aide matérielle et morale de nos dirigeants soit prodiguée sous toutes ses formes.

« Comme vous j'espère qu'un proche avenir permettra à nos associations de consolider leur amitié naissante.

« Veuillez agréer, etc. »

MASURE.

Un normand pratique...

vend son Cidre et boit la Boisson Legeay. Son estomac s'en porte mieux, sa bourse aussi. Faites-en autant et demandez à la Pharmacie LEGEAY, à Chartres, un flacon d'Extrait Legeay pour faire 120 litres de Boisson Legeay remplaçant Vin et Cidre, 7 fr. Envoi port dû gare à réception d'un mandat de 7 francs. Franco gare par 6 flacons à réception d'un mandat de 42 francs.

Louviers. — *Divagation des chiens.* — Il est rappelé que la divagation des chiens, dans les rues et sur la voie publique, est interdite.

Tout chien circulant sur la voie publique doit être tenu en laisse et doit être muni d'un collier portant gravé sur une plaque de métal le nom et le domicile de son propriétaire.

Les chiens non munis d'un collier portant le nom et le domicile de leur maître et trouvés errants sur la voie publique, seront conduits à la fourrière et abattus, après un délai de 48 heures, s'ils n'ont pas été réclamés ou si le propriétaire est resté inconnu. Le délai est porté à huit jours pour les chiens avec collier portant une plaque au nom de leur maître.

Le tout sans préjudice des contraventions dressées conformément aux réglements en rigueur.

Théâtre de Louviers. — « *La fleur d'Oranger* » *avec M. Janvier fils, et Mlle Renée Bartout.* — Les tournées Ch. Baret nous confirment qu'elles donneront le Jeudi 31 octobre 1929 au Théâtre Municipal de Louviers. « La Fleur D'oranger », l'exquise et spirituelle pièce de MM. Birabeau et Dolley

Tout, dans « La Fleur D'Oranger », concourt à rendre cette pièce infiniment agréable ; le sujet traité, développé avec une piquante originalité ; les personnages dessinés avec une réelle maîtrise et, enfin, le charme du style, simple, élégant, qui ne laisse jamais échapper une expression discourtoise.

Ajoutez à tout celà une interprétation de tout premier ordre avec, en tête, l'exquise Renée Bartout qui joint l'adresse de la comédienne au charme naturel et l'excellent artiste Janvier Fils qui interprétera le rôle de Raymond le Hochet et vous comprendrez l'intérêt que partout suscite l'annonce de ce très grand succès.

Rappelons que la souscription des abonnements sera close le 26 octobre.

La location ouvrira le mardi 29 octobre à 13 heures et se poursuivra les mercredis et jeudis aux heures habituelles.

Louviers. — *Union Nationale des Combattants.* — Pour compléter l'information parue dans ce journal la semaine dernière, le Comité de la Section de Louviers de l'U. N. C. précise que les dispositions relatives à la décoration de la médaille militaire qu'il a portées à la connaissance des membres de la section s'appliquent également aux réformés dont l'invalidité est supérieure ou égale à 65 %.

Louviers. — *Vol de fruits et légumes.* — Mme Houssais Angèle, femme Goubain, 69 ans, ménagère, demeurant 13 rue Saint-Pierre à Louviers, loue un jardin rue François Le Camus. En s'y rendant le 7 octobre vers 17 heures, elle constata que les pêches avaient été cueillies sur 2 arbres et que l'on avait enlevé en outre une certaine quantité de carottes blanches.

Elle estime qu'il y avait environ une rasière de pêches et a porté plainte contre inconnu pour cette soustraction.

Louviers. — *Conférence pour les officiers de réserve.* — La conférence prévue pour le samedi 26 octobre (*Industriel de Louviers*) est reportée au samedi 9 novembre, à 14 h.

Pour les Ecoles annexes, lire : Louviers, Verneuil, Les Andelys, au lieu de : Louviers, Breteuil, etc.

Louviers. — *Conférences.* — Les officiers de réserve de l'Arrondissement de Louviers sont priés de vouloir bien assister aux conférences qui seront faites en leur salle de réunion, 10 place de la République à Louviers, les samedis 9 novembre, 7 et 14 décembre à 14 h. précises.

Un exercice sur le terrain aura lieu à Evreux le lundi 18 novembre pour l'Ecole de perfectionnement d'Evreux et les Ecoles annexes de Louviers, Verneuil, Les Andelys.

Pour l'exercice du 18 novembre, le point de rassemblement et l'heure seront indiqués ultérieurement par une insertion dans la presse locale.

Le présent avis remplace les convocations individuelles adressées jusqu'à ce jour aux officiers pour chaque séance d'instruction.

Louviers. — *A propos des assurances sociales.* — La prochaine application de la loi sur les Assurances Sociales a amené à Louviers, la création d'une Société de Secours Mutuels qui vient de recevoir l'approbation ministérielle.

Cette Société est appelée « Société Interprofessionnelle de Secours Mutuels des industries de la Région de Louviers » et groupe déjà la métallurgie, plusieurs Etablissements du Textile, et diverses industries spécialisées. Elle fonctionnera à partir du 1er novembre prochain.

A ce sujet, il est rappelé à tous les assujettis obligatoires âgés de moins de 60 ans, qu'il est indispensable d'avoir adhéré avant le 5 novembre prochain à une Société de Secours Mutuels et ce en vue de l'affiliation ultérieure à une Caisse Primaire qui sera l'émanation de cette Société de Secours Mutuels.

Passé le 5 novembre, les retardataires ou négligents seront inscrits d'office à la Caisse Primaire dite Départementale, c'est à dire à une Caisse Administrative.

Les patrons industriels et les ouvriers ont intérêt à s'inscrire dès maintenant à la Société Interprofessionnelle de Secours Mutuels des Industries de la Région de Louviers, parce que dans un délai très proche, la Caisse Primaire qui en sera l'émanation fonctionnera normalement à la portée de chacun, avec une gestion simple, sans formalités inutiles ni paperasse et par dessus tout, sera gérée économiquement avec contrôle possible pour chacun.

Le rayon d'action s'étend à tout l'ancien arrondissement de Louviers.

Pour tous renseignements et adhésion s'adresser : 15, rue de l'Hôtel de Ville à Louviers.

Louviers. — La foire St-Martin d'hiver tombant le 11 novembre, jour férié, est reportée au lendemain 12 novembre.

Louviers. — *Conférence.* — Le manque de place nous force d'ajourner le compte-rendu de la conférence donnée par Mme Marie Gasquet sous les auspices de l'Alliance française section de Louviers.

Disons seulement le grand succès obtenu par la conférencière qui a été admirable par l'élévation de sa pensée, l'intérêt de ses anecdotes, l'étendue de son érudition et le charme de sa diction.

Vaudreuil. — *Accident.* — Le 22 octobre vers midi, en croisant un camion sur le pont du Vaudreuil, M. Maurice Brossois, 29 ans, qui était à motocyclette a renversé Mme Botté qui était à bicyclette.

M. Brossois en tombant a eu une fracture des deux os de l'avant bras droit ; Mme Botté a des plaies contuses.

Vironvay. — *Lutte entre propriétaire et locataire.* — M. Martin, représentant en huiles et savons au Moulin à Vent nous envoie la version suivante de son coup de croissant :

Monsieur le Directeur,

Voici les faits :

Le vendredi 11 octobre je sortais de la justice de paix avec mon locataire Arthur Potel qui contrarié par le permis de citer que M. le juge de paix m'a accordé commençait à m'invectiver en descendant les marches de l'Hôtel de Ville (j'ai un témoin employé à la ville de Louviers). Je me suis séparé de Potel qui est rentré seul chez lui. J'ai donc été chercher du fil de ronce, 500 mètres, pour clore un herbage et suis arrivé chez moi, vers 11 heures 30, avec mon attelage que je n'ai pas rentré dans ma cour voulant continuer cette clôture au plus vite. Je rentrais donc chez moi pour y prendre des outils utiles à cette clôture. J'ai pris mon fusil de chasse qui était au cran d'arrêt et je l'ai mis dans ma voiture. La fatalité a voulu qu'il me manquait mon croissant pour élaguer. Croissant qui était dans mon grenier où je couche (grenier-chambre). Je retourne donc le chercher. A ce moment Potel ouvre sa porte sort de chez lui et recommence à m'invectiver de mangeur de bien, etc., etc., sale proprio. Il est venu menaçant à grand pas vers moi. Sans répondre je montai l'escabeau qui est haut de 1 mètre et à 3 marches ; il est posé tout bonnement sur une pierre plate qui excède le sol d'environ 10 centimètres et est facile à faire glisser de sur son piedestal. A 50 centimètres de cette pierre, il y a une voiture bâchée, les brancards touchent terre. Potel passe entre la pierre et les brancards, continue à me menacer ; je le supplie de me laisser tranquille qu'il me faisait perdre mon temps, qu'il s'arrangerait le vendredi suivant devant M. le juge de paix. A ce moment Potel allonge le bras pour me faire tomber et me passer une volée comme disait sa femme ; pris de frayeur et voyant mon danger ma pensée alla malheureusement trop vite, je frappai un (sic) avec le bois suivant mes idées malheureusement, peut-être que la douille de ce dangereux outil a pu l'attraper, il se recul ses talons choc les brancards de la voiture, Potel tombe et se relève aussitôt, sa femme était toujours chez elle aux écoutes, elle ne pouvait voir le lieu de l'accident, attendu que la chambre des époux Balavoine cache l'entrée de ce réduit, quand Potel arrive devant sa porte dit à sa femme : « Tiens, malheur de malheur ». Aussitôt les cris de Au secours ! A l'assassin retentissent, on va chercher un vieux garçon mon locataire Goron, qui a comme bonne la fille Potel une bonne ouvrière, fille sérieuse. Naturellement que Goron soutient les Potel, il arrive, me traite de bandit, fumier, me frappe de deux coups de pieds, retire mon fusil de chasse et le croissant de dans ma voiture, me défend expressément de bouger d'où j'étais. Malgré tout je rentrai mon attelage dans ma cour (ici nous supprimons un passage de la lettre de M. Martin celui-ci se plaignant de ce qu'un habitant du pays se soit emparé de son fusil dans sa voiture et l'ait mis en joue en disant : « Bandit tu mériterais que je t'en flanque un coup ».) J'en menais pas large.

Ma cour entre Potel et moi n'est pas commune, il a le droit de passer pour aller chez lui c'est tout. Il a droit au fil de fer soutenu par mes pommiers pour qu'il étende son linge. Depuis 10 ans que j'ai acheter la maison qu'il habite nous n'avons jamais été très unis, j'ai cependant toujours été très pacifique pour ce locataire. Dans le courant des 10 mois que je l'ai averti par huissier, il avait bien le temps de se trouver une maison s'il voulait tenter un arrangement ce n'est pas par des coups ou des injures qu'il pouvait espérer obtenir une satisfaction.

Je vous prie de croire etc...

A. MARTIN,
Représentant de Commerce,
à Vironvay par Louviers.

PETITS ET GRANDS

trouvent toujours dans le PEPTO-QUINIUM le plus actif et le moins cher des reconstituants contre anémie, fatigue, manque d'appétit. Sa richesse en plantes toniques apéritives et digestives en fait le réparateur idéal des forces diminuées par le travail, la maladie, la croissance ou la vieillesse. 5 f. le flacon Pharmacies NEVEU, JOUBERT à Louviers.

Acquigny. — *Noyé dans l'Iton.* — Le 19 octobre vers 13 heures, M. Lavoisier Louis, maçon à Pinterville, qui passait à bicyclette sur le pont des Planches à Acquigny, entendit le bruit d'une chute dans l'eau. Il aperçut alors dans la rivière l'Iton le corps d'un homme entraîné par le courant. Il se rendit à une ferme voisine et aidé du personnel de cette ferme, il repêcha le corps qui ne donnait déjà plus signe de vie.

Le cadavre déposé sur la berge, fut reconnu par diverses personnes d'Amfreville comme étant celui d'un nommé Roos Alfred, 34 ans, né à Colmar, ayant travaillé précédemment à l'Usine des Matières Colorantes, près d'Oissel, et actuellement occupé chez M. Lambert, effilocheur à Amfreville.

Le matin M. Damoutier, débitant à Amfreville, avait vu Roos qui était sans argent, mais paraissait cependant assez gai et n'avoir nullement l'idée d'un suicide.

M. Louis Lavoisier qui fut témoin de la chute dans la rivière en revenant de déjeuner vers 13 h., avait vu à midi en allant déjeuner Alfred Roos qui semblait dormir sur la berge de l'Iton. Il suppose, comme d'ailleurs l'enquête le fait supposer, que Roos endormi trop près de la rivière y sera tombé et qu'il y a par conséquent accident plutôt que suicide.

LOUVIERS
Cinémas

Vendredi Samedi Soirées 21 h. **Ciné du Théâtre** Dimanche Matinée 15 h Soirée 21 h.

Orchestre LEJEUNE

Une Comédie vaudeville très gaie
SUZY SOLDAT
avec la grande vedette Laura La Plante

Les Actualités Mondiales

Dans l'Ombre du Harem
Grand film Français interprété par
Louise LAGRANGE - MATHOT
Thérèse KOLB
Intrigue émouvante — Action dramatique
Mise en scène somptueuse - Grand succès
— PRIX ORDINAIRES —

Samedi Soirée à 21 h. **Cinéma Palace** Dimanche matin. à 15 h. Soirée à 21 h.

Orchestre ELECTRO SYMPHONIQUE

Le grand succès du film moderne
Du rire - Du Jazz - De la danse, c'est
SUZY SAXOPHONE
avec **Anny ONDRA - Gaston JACQUET - Malcom TOD**

Les Actualités Mondiales

Un COMIQUE FOU-RIRE et
LE CREUSET aux MILLIONS
3e épisode : Etrange randonnée

Prix Habituels 55991

Dancing PALACE
DIMANCHE **27** OCTOBRE
en Soirée
Grand Bal
La Semaine prochaine
MATINÉE & SOIRÉE

Hémorroïdes — Soulagement immédiat, guérison rapide par la RECTODERMINE qui réussit où tout a échoué. Le traitement 22 fr. 40 Pharmacie *Legeay*, Chartres. Envoi discret et franco contre lettre contenant un mandat de 23 fr.

N.-D. du Vaudreuil. — *A la Salle des Fêtes.* — Le Dimanche 3 Novembre 1929, Matinée à 2 h. 1/2, Soirée à 8 h. 1/2. Représentation cinématographique de

LE CRIME DES HOMMES
avec Constant RÉMY
La Grande Marnière
de Georges OHNET
Les Feux Croisés, comique et **Music Hall.** 56000

Notre-Dame-du-Vaudreuil. — Les statuts de la Société intercommunale de Secours Mutuels agricoles, siège social Notre-Dame-du-Vaudreuil, ont été approuvés le 17 juillet 1929 par M. le Ministre du Travail et de la Prévoyance sociale.

Convocation. — Le Comité de la Société de Secours Mutuels agricoles est convoqué le dimanche 27 courant à 3 h. du soir. Objet : communications, adhésions, etc...

St-Cyr-du-Vaudreuil – Vaudreuil Palace
DIMANCHE **27** OCTOBRE
GRANDES
MATINÉE et SOIRÉE DANSANTES
Le meilleur amusement, les derniers succès
MELODY JAZZ MICHELL'

Criquebeuf s. Seine. — *Concert des Anciens combattants et démobilisés.* — Le dimanche 13 octobre l'Amicale des A. C. et D. que préside avec tant de dévouement M. Lucien Langlois le sympathique maire, donnait son concert annuel offert à ses membres honoraires dans la salle des fêtes de M. Philippe.

Comme de coutume l'assistance ne tarda pas à envahir la salle qui devint pleine à craquer.

L'Amicale s'était assuré le précieux concours du groupe artistique (La Cigale Rouennaise), régisseur Méo.

Les artistes furent tous très applaudis et la partie comique dérida les plus difficiles. Nommons MM. Relly, Piconet, Mondron, Saint-Pierre, l'as des Tyroliens, du Casino de Paris, Mlle Helen Nilson, la gracieuse soprano autant que comédienne, du Théâtre Français, au piano : M. Maurouard.

La fanfare toujours si dévouée prêtait son apprécié concours sous la baguette autorisée de son chef M. Bréham.

Une quête des plus fructueuses fut faite au profit de la caisse de secours.

Le spectacle se terminait par (l'Ami Chambardel) qui est le vrai Vaudeville où le fou rire n'arrêta qu'au baisser du rideau, aussi les artistes furent-ils rappelés pour être applaudis longuement.

Nous avons remarqué dans l'assistance : MM. Alexandre Duval, député qui tient toujours à manifester sa sollicitude aux A. C. M. Raoul Sergent, conseiller d'arrondissement très attaché aux A. C. étant lui-même président d'un groupement, des conseillers municipaux, etc.

En somme bonne et agréable journée qui fait honneur aux dirigeants de l'Amicale, à ses membres actifs, en un mot à tous ceux qui ont contribué à son organisation.

Neubourg. — *Vitesse des automobiles.* — Le maire du Neubourg a pris l'arrêté suivant :

« Dans l'agglomération de la ville du Neubourg la vitesse maximum des véhicules à traction mécanique ne devra pas dépasser :

« 10 km. à l'heure pour les véhicules de 2 tonnes et au dessus de charge utile.

« Et 25 km. à l'heure pour tous autres véhicules. »

L'INDUSTRIEL DE LOUVIERS
du Samedi 26 Octobre 1929

Le code de la route pour les automobilistes. — Voici les dispositions prises par M. Forgeot, ministre des travaux publics, décidées, d'accord avec M. Tardieu, ministre de l'intérieur, et sur l'avis conforme du conseil d'Etat, à apporter au code de la route.

Article 10 — *Bifurcations et croisées de chemins.* — Tout conducteur de véhicule ou d'animaux, abordant une bifurcation ou une croisée de chemins, doit annoncer son approche et vérifier que la voie est libre, marcher à une allure modérée et serrer sur sa droite, surtout aux endroits où la visibilité est imparfaite.

Le conducteur est tenu, aux bifurcations et croisées de chemins, de céder le passage au conducteur qui vient sur la voie située à droite.

Toutefois en dehors des agglomérations, la priorité de passage aux bifurcations et croisées de chemins est accordée aux véhicules circulant sur les routes nationales.

Mais il convient de ne pas perdre de vue que la priorité sur les routes nationales est bien une exception et que la priorité au véhicule de droite restera en vigueur comme règle générale :

1° dans les agglomérations ;

2° aux croisements de deux routes secondaires ou de deux routes nationales en rase campagne.

On ne saurait d'ailleurs trop mettre les automobilistes en garde contre une interprétation inexacte du droit que leur conférera le nouveau décret, sur les routes nationales. La priorité accordée aux véhicules circulant sur les routes n'exclut pas pour les conducteurs l'obligation générale de prudence aux abords de tout carrefour, de signaler leur approche par des signaux sonores, de serrer sur leur droite et de rester entièrement maîtres de la vitesse de leur véhicule, en prévision d'un évènement imprévu, fût-il dû à la faute d'un tiers.

Freins. — La nouvelle rédaction de l'article 23 du Code de la route prévoit qu'un arrêté ministériel déterminera les conditions techniques auxquelles devront répondre désormais les organes des automobiles pour assurer « l'efficacité » et « l'indépendance » des deux systèmes de freinage dont tous ces véhicules doivent être obligatoirement pourvus. L'arrêté à intervenir intéressera donc plus directement les constructeurs d'automobiles que les usagers eux-mêmes.

Eclairage. — Le nouveau décret modifie les articles 4 (véhicules en général), 24 (automobiles), 37 (transports en commun), et 49 (cycles), en ce qui concerne les organes d'éclairage.

Désormais, « tout véhicule marchant isolément ou stationnant sur une voie publique doit être muni, après la tombée du jour, d'un ou de deux feux blancs à l'avant et d'un feu rouge à l'arrière ».

L'obligation d'être pourvue de lanternes distinctes à l'avant et à l'arrière s'applique aux voitures hippomobiles, aux motocyclettes, aux bicyclettes. Pour ces dernières, on tolérera jusqu'à nouvel ordre que le feu rouge arrière soit remplacé par une surface réfléchissante rouge ou orange ; ce dispositif jusqu'ici facultatif devient donc obligatoire à défaut de lanterne spéciale arrière.

Il n'est pas apporté de modifications aux règles antérieures concernant : la tolérance d'un feu unique pour les voitures à bras, d'un falot porté à la main pour les véhicules agricoles se rendant des champs à la ferme, et les feux de stationnement des automobiles dont l'usage reste autorisé.

Les conditions spéciales d'éclairage imposées aux automobiles sont généralisées et précisées par le nouveau texte.

A l'avenir indépendamment des feux de position ci-dessus définis, tous les véhicules automobiles sans exception devront être pourvus de dispositifs d'éclairage permettant :

1° D'éclairer la route à 100 mètres ;

2° De supprimer l'éblouissement sans cesser d'éclairer, à la rencontre des autres usagers de la route. L'utilisation de ce dernier mode d'éclairage est formellement autorisée dans les agglomérations urbaines.

Les types d'appareils repondant à ces prescriptions seront reçus après avis d'une commission spéciale et livrés par les constructeurs avec une estampille de conformité.

Tous les véhicules automobiles devront ainsi désormais être munis d'appareils estampillés. L'usage des appareils non estampillés sera interdit.

Date de la mise en vigueur des nouvelles dispositions réglementaires. — La publication du décret au *Journal Officiel*, le 31 octobre 1929, aura pour effet de rendre applicable, à partir du 1er novembre 1929, la règle de la priorité accordée aux véhicules circulant sur les routes nationales.

En ce qui concerne les freins, les nouvelles dispositions entreront en vigueur à l'occasion de toute réception de nouveaux types d'automobiles par le service des mines. Il ne peut être question de modifier à cet égard les véhicules en circulation, ni même les véhicules appartenant à un type déjà reçu.

Quant aux dispositifs d'éclairage des automobiles, l'arrêté pris par le ministère des travaux publics en exécution du nouveau décret sera également publié le 31 octobre 1929 au *Journal Officiel*. Cet arrêté stipule que tout véhicule automobile mis en circulation après le 1er janvier 1930 devra être pourvu des appareils réglementaires estampillés. Un délai supplémentaire de 12 mois, courant jusqu'au 31 décembre 1930, sera accordé pour les véhicules circulant sous le couvert d'une carte grise antérieure en date au 1er janvier 1930.

Louviers. — *Conférence* (fin). — Nous avions ajourné jusqu'alors la fin de notre compte-rendu relatif à la conférence de M. Lenormand, conférence organisée par l'Union commerciale. Les dégrèvements proposés par la Commission du budget sont le résultat des pétitions et vœux présentés par les Fédérations de commerçants. C'est ce qui rend d'autant plus intéressantes les suggestions suivantes :

La femme salariée du commerçant — « Nous avons ramassé une bûche sur la question du salaire de la femme du commerçant, » dit M. Lenormand. Nous demandions que ce salaire passe aux frais généraux et que par suite il vienne en déduction sur les bénéfices du commerçant. Nous pensions que puisque le conseil d'Etat avait accepté que pour les bénéfices de guerre, le salaire de la femme du commerçant passe dans les frais généraux, il en serait de même pour l'impôt cédulaire. J'aurais donné ma tête à couper que nous aurions gain de cause et j'avais fait engager 200 recours devant le Conseil d'Etat à ce sujet depuis 2 ans. »

Le Conseil d'Etat vient de trancher la question. La femme du commerçant est l'associée de son mari et son salaire s'ajoute aux bénéfices de ce dernier à l'égard du fisc.

Les fédérations du Commerce n'ont plus que la ressource de demander qu'une loi décide en leur faveur.

Les obligations envers le fisc. — L'article de la loi de juin 1920 autorise le commerçant de détail à inscrire en bloc à la fin de la journée les ventes inférieures à 100 fr., mais il doit inscrire séparément les ventes de plus de 100 fr. et il doit inscrire le nom de l'acheteur pour les ventes de plus de 500 fr. quand cet acheteur est un commerçant. Toute faute entraîne une grosse amende. Les associations de commerçants renseignent leurs membres sur leurs obligations vis à vis du fisc et ces obligations sont tellement nombreuses qu'un commerçant en oubliant quelques unes d'entre elles peut être à demi ruiné en amendes.

Les commerçants ont obtenu en 1929 qu'au lieu d'être traduits en correctionnelle pour une omission telle que celle d'une étiquette sur un récipient ils soient traduits en simple police quand il n'y a pas fraude.

Bientôt avec la multiplication des services publics, chacun des commerçants élèvera un petit nourrisson en la personne d'un fonctionnaire. Ceux-ci, maîtres de l'Etat par leurs syndicats, pressureront les contribuables. Il faut s'unir non pour fuir les charges publiques, mais pour éviter les abus et les injustices.

Au cours de sa conférence, M. Lenormand s'était déclaré partisan de la suppression des livres de commerce exigés par le Code pour les petits commerçants faisant moins de 50.000 fr. d'affaires, ceci au point de vue fiscal. Il aurait voulu même élargir cette fissure fiscale.

M. Frêné, ancien juge au tribunal de commerce, présente d'accord avec M. Coudray, ancien président, cette objection : si l'on supprime les livres des petits commerçants comment établira-t-on leur bilan en cas de faillite.

Le conférencier reconnait que le Code de commerce a toujours des droits là où s'arrête le fisc.

M. Masure, président de l'Union commerciale remercie l'excellent conférencier dont les développements sont toujours instructifs et il donne lecture de l'ordre du jour suivant qui est adopté à l'unanimité :

Dégrèvements fiscaux. — Les commerçants de Louviers réclament de M. le Ministre des Finances et du Parlement une politique de dégrèvements fiscaux basée sur l'égalité fiscale pour l'abattement à la base sur les bénéfices commerciaux.

Ils réclament également la suppression de la taxe sur le chiffre d'affaires et son remplacement par une taxe à un stade de la production pour tous les articles.

La Haye-le-Comte. — *Vol d'une paire de sabots et chaussons.* — Le lundi 7 octobre à la fin de la journée Mme Gentilhomme Jeanne, femme Leblond débitante à La Haye-le Comte avait déposé sur son comptoir, une paire de sabots et 1 paire de chaussons qu'un client devait venir chercher le lendemain matin, mais à sa grande surprise elle constata le le lendemain à 7 heures que ces objets avaient disparu.

Elle se renseigna auprès de ses voisins et diverses personnes lui indiquèrent qu'elles avaient vu un charretier de la Maison Maggi sortir de son magasin vers 6 h. 50 du matin.

Une des personnes, Mme Raillot Maria, femme Busnel, ménagère 49 ans fut même très explicite. Ell avait vu le charretier sortir en emportant les sabots et les chaussons qu'il avait mis dans sa voiture et comme il boitait, marchant seulement sur le bout du pied gauche, elle avait pensé qu'il s'agissait simplement d'une commission que le laitier emportait pour une personne de la campagne.

Le laitier en question, M. Rotrou Aimé Anicet, charretier 46 ans demeurant 30 rue du Neubourg à Louviers reconnait que le matin vers 6 h. 50 il est bien entré chez la débitante mais pour rendre un café qu'il a payé et il nie énergiquement avoir emporté les sabots.

Le tribunal appréciera ce qu'il y a de fondé dans ses dénégations alors que plusieurs témoins l'accusent de la façon la plus formelle.

Mme Leblond évalue son préjudiée à 37 fr. 75.

Neubourg. — *Conseil Municipal.* — Les membres du conseil municipal se sont réunis le 2 octobre en séance extraordinaire.

— M. le maire fait part des travaux de la commission des eaux et du tarif qui devra être mis immédiatement en vigueur. On discute longuement car la consommation est tellement importante que le débit de la source ne permet pas de donner l'eau jour et nuit et que même on se voit dans l'obligation de défendre le lavage des trottoirs et des ruisseaux avec l'eau des bornes-fontaines.

Les conseillers se mettent d'accord sur les points principaux du projet, mais insistent sur une vérification très sérieuse des installations particulières et des compteurs. Le tarif va être soumis à l'approbation du préfet.

— M. le maire est autorisé à rembourser différents emprunts s'élevant à 92.500 frs.

— Le maire de la commune de St-Etienne-de-Tinet (Alpes-Maritimes). fait appel à la municipalité du Neubourg comme à toutes celles de France sans doute, relatant les malheurs survenus ces jours derniers dans sa commune à la suite d'orages épouvantables : 130 maisons détruites et des familles sans abri. Le conseil vote une somme de 100 frs.

— M. le maire donne lecture d'une lettre du maire de Bussu (Somme) invitant une délégation du conseil municipal du Neubourg, à assister à la cérémonie d'inauguration du monument aux morts et de bâtiments communaux du dimanche 6 octobre. MM. Bonnel et Dumont acceptent de se rendre à Bussu.

— Le conseil prévoit un arrêté municipal devant interdire la vitesse excessive des voitures en ville. On tolèrera celle de 25 km. à l'heure pour les voitures légères et de 10 km. pour les camions.

— M. Delaunay s'inquiète des maisons ouvrières dont M. Ferrand s'était occupé dans les derniers mois de son exercice. Le regretté maire avait prévu la construction de ces maisons sur la petite route d'Evreux, mais l'enquête faite récemment a démontré que l'eau de la ville ne pourrait arriver jusqu'à cet endroit un peu élevé ; pour cette raison, l'autorisation préfectorale ne serait pas accordée. Il va donc falloir chercher un autre terrain.

Le Neubourg. — *Vol de zinc.* — Le 8 octobre, M. Roulland Fernand, propriétaire, demeurant rue Vitot, au Neubourg, rentrait chez lui à bicyclette lorsqu'il vit des personnes regardant un tas de zinc dissimulé au pied d'une haie clôturant un herbage qui lui appartient rue du Tour de Ville Nord. Intrigué M. Roulland s'arrêta et reconnut des plaques de zinc et des accessoires de gouttières provenant d'un bâtiment situé chemin de la Source Samson dont il fait réparer la couverture fin de septembre.

Ces matériaux ayant été placés à la fin des travaux dans une pièce du dit bâtiment, M. Roulland s'y rendit aussitôt et constata la soustraction qui avait eu lieu au moyen d'une effraction de la fenêtre. Il manquait 4 plaques de zinc de 1.50 x 0.75 et des accessoires de gouttières, le tout pesant environ 50 kilos.

Les gendarmes avisés procédèrent à une enquête et apprirent par M. Céry Fernand, brocanteur, qu'un ouvrier agricole était venu lui proposer le zinc en question mais qu'il n'avait pas voulu l'acheter en l'absence de pièces d'identité suffisantes, cet ouvrier ayant seulement déclaré qu'il travaillait chez M. Lenoir à Vitot.

Avec ces renseignements, les gendarmes identifièrent rapidement le voleur Busnel Maurice Armand, 23 ans, journalier agricole sans domicile fixe né à Missy (Cavados).

Il expliqua que le dimanche 6 octobre il était venu au Neubourg pour se faire raser et pour déjeuner. Il avait rencontré un ouvrier agricole qui lui avait indiqué qu'il se trouvait sans ressources mais qu'il y avait un bon coup à faire qu'il ne pouvait effectuer seul étant trop connu au Neubourg.

Busnel que les scrupules ne paraissent pas beaucoup embarrasser accepta la proposition et donna même 20 francs pour prix du renseignement. Tous deux se rendirent dans l'après-midi chemin de la Source Samson, escaladèrent la haie et fracturèrent la fenêtre pour s'approprier le zinc que Busnel alla seul proposer au brocanteur sans succès d'ailleurs.

L'indicateur et le complice de ce mauvais coup est paraît-il un nommé Amette Georges-Gustave, 21 ans, né à Ormes (Eure), individu peu recommandable qui suit les machines à battre de M. Hébert, entrepreneur de battages au Neubourg et qui travaillait en dernier lieu chez M. Buisson, agriculteur près de Serquigny.

Les gendarmes ont arrêté Busnel pour vol avec escalade et effraction. Ils recherchent son complice Amette.

Venon. — *Le berger brutal.* — Dimanche M. Albert Barge, cultivateur se trouvait en plaine lorsqu'il aperçut le berger Loisel qui faisait paître ses moutons dans un champ lui appartenant.

Il se porta à sa rencontre pour lui adresser une observation. Ce reproche provoqua une très violente colère chez Loisel qui se jeta sur M. Barge et lui porta des coups de pied et de poing avec une certaine violence.

M. Barge a reçu des blessures au visage et jambes. Il se plaint également de violentes douleurs aux reins ; il a dû se faire visiter par un médecin. Il a ensuite saisi la gendarmerie qui enquête sur cette agression.

Tourville-la-Campagne. — *Vol de 400 fr. au préjudice d'un charretier.* — M. Godard Louis, 29 ans, est charretier depuis 3 mois environ au service de Mme Mettais, cultivatrice au hameau du Soulanger, commune de Tourville la Campagne.

Le vendredi 11, son travail terminé il avait quitté l'écurie vers 19 h. 45 pour venir souper en commun dans le bâtiment principal de la ferme à une distance d'environ 80 mètres Vers 21 h. 30 il était retourné à l'écurie pour se coucher mais surpris de trouver la porte ouverte, il regarda avec une lanterne et ne vit personne. Continuant ses recherches il s'aperçut qu'une cantine en bois blanc placée sous son lit et renfermant divers vêtements avec un portefeuille contenant 400 francs en billets de banque avait disparu. Il constata en outre qu'il lui manquait un fusil Lefaucheux et un réveil-matin.

Il prévint de suite les fils de sa patronne MM. Maurice et Louis Mettais, mais les recherches qu'ils firent en commun demeurèrent infructueuses en raison de l'obscurité.

Le lendemain matin M. Godard ne fut pas peu surpris en apercevant sa cantine qui flottait sur la mare à 25 mètres environ de l'écurie. La cantine avait été fracturée, le cadenas arraché et les vêtements étaient demeurés intacts, seul le portefeuille contenant 8 billets de banque de 50 francs soit 400 fr. avait disparu.

En fouillant la mare avec des râteaux on retrouva également le fusil et le réveil-matin.

Le personnel de la ferme, notamment M. et Mme Ménard de St-Didier des Bois embauchés le matin pour la cueillette des pommes, avait soupé en commun et personne ne s'était absenté pendant le repas.

Suivant toute apparence le vol a été commis par une personne bien au courant des habitudes de la ferme car les chiens n'ont pas aboyé et aucun bruit n'a été entendu.

L'enquête à laquelle il est procédé sur la plainte de M. Godard sera rendue difficile par ce fait qu'il ne soupçonne personne d'une façon précise, et que le voleur a eu soin de ne pas se charger de vêtements ou autres objets pouvant le compromettre.

Graveron-Semerville. — *Rencontre d'autos.* — Le mercredi 9 octobre, vers 13 h. M. Emile Elie, cultivateur à Tournedos-Bois Hubert, revenait en voiture attelée d'un cheval du marché du Neubourg en suivant le chemin vicinal n° 17.

A l'instant où il arrivait à hauteur du château de Graveron-Semerville, survint une auto conduite par M. Demaegdt, cultivateur à Graveron qui venait de quitter la route nationale pour s'engager dans une allée privée du château qui traverse le chemin vicinal.

M. Demaegt bien qu'allant doucement n'avait pas prévenue en arrivant à l'intersection des chemins et M. Elie dont le cheval marchait au bon trot vint se jeter sur le côté de l'auto. Le brancard pénétrant dans la partie siège avant défonça la portière gauche et brisa le volant entre les mains de M. Demaegdt qui aussi bien que sa femme assise à côté de lui a une chance extraordinaire, car à quelques centimètres près, il recevait le brancard dans le côté et pouvait être tué net.

En somme, les conducteurs n'avaient reçu aucune blessure et le cheval n'avait pas été atteint non plus.

L'auto a peu de dégâts, mais la charrette est plus abîmée.

La gendarmerie a ouvert une enquête afin d'établir si possible les responsabilités, mais il s'agit en somme d'une affaire civile.

Les Thilliers-en-Vexin. — *Une automobile se renverse sur ses occupants. L'un d'eux est tué.* — Jeudi dernier, vers minuit, les gendarmes des Thilliers en-Vexin étaient réveillés aux cris de « Au secours ! » Dans la rue se trouvait un homme qui leur déclara avoir été victime d'un accident d'automobile, à un kilomètre du bourg des Thilliers ; la voiture s'était renversée dans le fossé, et son camarade, qui était engagé sous la carosserie, devait avoir cessé de vivre.

Aussitôt les gendarmes se rendirent sur les lieux et, aidés de plusieurs personnes accourues au bruit de l'accident, redressèrent l'automobile qui était retournée sens dessus dessous. L'homme qui se trouvait engagé sous le véhicule ne donnait plus signe de vie, et le docteur Senoz, d'Etrépagny, mandé d'urgence, ne put que constater le décès.

Après que M. Mancelle, maire des Thilliers, eut été avisé, et que le corps placé sur une civière, eut été transporté dans le local de la pompe à incendie, les gendarmes entendirent la déposition de M. Vital Gouin, 36 ans, chauffeur au service de la maison Goodrich, à Colombes, lequel était venu les alerter au cours de la nuit.

L'accident s'était produit dans des circonstances assez inexplicables. Soudain, le conducteur avait senti son véhicule pencher à gauche ; il avait essayé de le redresser, mais sans succès. La voiture s'était retournée dans le fossé, les roues en dessus, les deux occupants, M. Gouin et M. Raymond Paumier, 32 ans, dessinateur à Levallois-Perret, 183, rue de la Garenne, se trouvant pris sous la carrosserie, qui menaçait de prendre feu. Mais M. Gouin avait coupé le contact de mise en marche, et avait réussi à se dégager. Voyant qu'il ne pouvait sortir son camarade de sa dangereuse position, il était allé, en hâte, à la gendarmerie des Thilliers.

Or, au cours de leur enquête, les gendarmes apprirent qu'un troisième individu, le nommé Alexandre Lefebvre, se trouvait également dans l'automobile. Cet individu, qui était en état d'ivresse, était monté dans le véhicule alors que celui-ci stationnait à Rouen. L'accident l'avait tiré de son sommeil, et il était parti sur la route, pour chercher du secours, mais s'était trompé de chemin.

Le chauffeur Gouin a été mis en état d'arrestation pour homicide involontaire, et conduit devant M. le procureur de la République, à Evreux.

Cour d'Assises de l'Eure

Il avait mis une herse sur la route pour tuer des automobilistes

La dernière affaire de la session amène devant le jury le nommé Adrien-Joseph Rouillé, ouvrier agricole, sans domicile fixe, auquel est reproché un crime qui par ces circonstances spéciales n'a encore été jamais évoqué, devant la cour d'assises.

Il est inculpé de tentative d'assassinant et voici les faits qui lui sont reprochés.

Le dimanche 26 mai 1929, vers 23 h. 30, le sieur Duval, chauffeur d'automobile à Paris, conduisant une voiture dans laquelle se trouvaient la dame Duval, le sieur Joany, les époux Derungs, le sieur Couturier et le sieur Pierre Derungs, revenait de Deauville par la route nationale n° 13. A 6 km. environ d'Evreux après avoir dépassé un premier tas de branchages qui gisaient sur la chaussée, il en atteignit un second, sous lequel était dissimulée une herse, les dents en l'air. L'automobile qui roulait à 45 km. à l'heure fut projetée à plus de 0m60 de hauteur et le pneu avant droit éclata. Grâce à son énergie et à son sang froid, le chauffeur réussit à éviter le capotage et arrêta sa voiture à quelques mètres de l'obstacle sans autres dommages que des dégâts matériels évalués à 1.500 fr. Les voyageurs étant descendus aperçurent dans un champ bordant la route, à une vingtaine de mètres, un homme s'avançant vers eux en rampant. Pensant qu'il s'agissait d'un malfaiteur, Nicolas Derungs tira un coup de revolver dans sa direction et l'inconnu disparut sans que les automobilistes aient pu le voir suffisamment pour en fournir un signalement utile. 4 jours après cet attentat, la gendarmerie arrêtait en flagrant délit de vol, un nommé Rouillé Adrien, ouvrier agricole, sans travail, qui avait été vu rodant dans le voisinage des lieux du crime. Après avoir protesté de son innocence et invoqué un alibi reconnu mensonger, Rouillé entra dans la voie des aveux. Il expliqua que le 26 mai au soir, après avoir coupé des branches de noisetier dans le but d'organiser l'attentat qu'il avait projeté, il avait pris une herse se trouvant dans un champ et l'avait placée les dents en l'air sur la route nationale après l'avoir recouverte des branchages qu'il venait de se procurer. Il reconnut s'être caché à proximité, avoir aperçu l'auto du Duval lorsqu'elle vint heurter l'obstacle, puis s'être enfui à la faveur de l'obscurité devant la menace du revolver du sieur Derungs. Interrogé sur le mobile de son acte, Rouillé déclara qu'il ne voulait se livrer à aucune agression sur les victimes éventuelles pour les dépouiller, mais avait agi dans un but de vengeance et de haine des touristes qui circulent en automobile. Après avoir un instant maintenu ses aveux à l'instruction, Rouillé est revenu sur ses premières déclarations qu'il a prétendu contre toute vraisemblance avoir passées sous l'empire de la contrainte et pour se soustraire aux violences dont il avait été l'objet de la part de la gendarmerie L'exactitude vérifiée des précisions fournies par l'accusé au cours de ses aveux en ont attesté la parfaite sincérité et son système de dénégations ultérieures s'est au contraire trouvé formellement contredit par les témoignages recueillis au cours de l'enquête. Les renseignements recueillis sur Rouillé lui sont entièrement défavorables. Ivrogne, violent et querelleur, il a déjà subi 2 condamnations, 3 mois et 4 mois d'emprisonnement pour abus de confiance.

Rouillé qui est vêtu d'une veste noire et d'un pantalon de couleur assez claire, a une tête longue avec un gros nez qui mange une partie du visage et de petits yeux aigus et cruels.

Il a été élevé à Caugé par sa mère et le concubin de celle-ci et il exercait la profession de tondeur de moutons et d'ouvrier de culture. Il a travaillé dans de nombreuses fermes entr'autres chez son frère près de Conches. Il avait la réputation d'un ivrogne méchant et violent, mais il était bon travailleur.

— Je reconnais que je me livrais à la boisson dit-il, c'est un grand défaut, mais je n'étais pas si méchant qu'on le dit je me suis jamais battu.

M. le Président qui dirige les débats avec autant de sureté que de modération, rappelle les circonstances dans lesquelles Rouillé a commis l'attentat qui lui est reproché.

— Vous en vouliez aux automobilistes, mais peut-être aussi vouliez-vous les dévaliser si votre attentat avait réussi.

— Ce n'est pas moi qui ai commis l'attentat, car à cette heure là j'étais couché répond-il.

Tel sera le système de défense de l'accusé. M. le Président avec une logique implacable souligne les aveux qu'il a faits au chef de brigade de gendarmerie de Tournedos-Bois-Hubert, et il répond ceci.

— J'ai dit ça, parce que le chef, il m'avait frappé avec un machin de caoutchouc sur la tête. Je ne voulais pas être frappé davantage, j'ai avoué ce que j'avais pas fait, je regrette bien d'avoir dit ça.

Lorsque le Président lui rappelle les aveux qu'il a passés ensuite devant le juge d'instruction et lui dit.

— Vous n'accuserez tout de même pas le juge d'instruction de vous avoir frappé pour obtenir vos aveux.

— Ben oui ! j'ai répété ce que j'avais dit aux gendarmes, je ne connaissais pas encore la gravité de ce que je disais, j'ai menti.

Comme au cours de l'interrogatoire l'accusé se montre agressif et vitupère contre les gendarmes et les témoins, le Président essaie de lui faire comprendre combien son attitude est maladroite.

— Un attentat tel que celui que vous avez commis peut être comparé à celui tenté contre un train sur la voie ferrée. N'auriez-vous pas eu de remords si en mettant une herse sur la route vous aviez eu 6 ou 7 morts sur la conscience. Une puissante auto arrivait par derrière. Si elle ne s'était par arrêtée c'était un second accident.

Décontenancé quelques secondes Rouillé se reprend vite et d'un ton brutal répond.

— J'aurais eu regret si c'était moi qui l'avais fait, mais je répète que j'ai fait une fausse déclaration et je le regrette.

Pendant tout le reste de l'interrogatoire où il est pressé de questions, il ne dévie pas de sa ligne de conduite.

— Ce n'est pas moi, je suis innocent.

Le Président un peu lassé de son obstination à nier les faits les plus évidents, conclut ainsi :

— Vous niez aujourd'hui avoir dit la vérité lorsque vous avez passé des aveux aux gendarmes et au juge d'instruction. Quand donc dites-vous la vérité ? Toutes vos déclarations contradictoires sont un tissu de mensonges.

Témoignages

M. Duval, chauffeur de taxis à Paris, raconte avec beaucoup de clarté, dans quelles conditions après avoir passé un premier amas de branches feuillues, il a aperçu le second amas.

— J'ai une dizaine d'années de volant, j'ai une grande pratique. Instinctivement j'ai freiné réduisant ma vitesse de 60 à 40 ou 45. J'ai ressenti un choc violent, ma voiture a bondi à 60 cent. en l'air et je me suis vu allant dans le fossé. J'ai pu redresser. Nous sommes tous descendus. J'ai constaté que j'étais passé sur une herse les dents en l'air. Les branches de noisetier étaient entrelaçées dans les dents. J'étais suivi par une Chrisler avec 2 personnes qui arrivait à 80 à l'heure. Si elle était passée avant moi c'était le capotage inévitable. Ma femme ayant aperçu une masse noire qui rampait dans le labour reconnut un homme parce qu'il a levé la tête. Elle a appellé et mon beau-frère a tiré un coup de revolver dans la direction de l'homme. Il s'est relevé aussitôt et a disparu dans un champ de blé à côté. Je crois que l'auteur de l'attentat voulait dévaliser les morts ou les blessés et était aux aguets pour cela.

M. Duval est certainement dans le vrai, car Rouillé était sans argent et avait vainement cherché à emprunter dans la journée.

La dépositon de M. Derungs, beau-frère de M. Duval, puis celle de M Jean Baptiste Poilvez, ouvrier agricole à Claville, sont sans importance.

A signaler cependant une réponse de Rouillé auquel Poilvez avait payé le soir vers 8 h. le café chez lui.

— Je me rappelle dit-il que Poilvez m'a offert à manger, j'ai pas l'habitude de me livrer à la mendicité, j'ai refusé.

Il paraît très fier de cette réponse aussi orgueilleuse que stupide.

La déposition de M. Louis Marcel, domestique chez M. Maurey au moment des faits est d'une importance capitale, car Rouillé qui avait couché ce soir-là dans l'écurie de M. Maurey avec lui prétend ne pas s'être levé. M. Louis Marcel paraît un homme sérieux et pondéré et l'on peut croire sa déclaration.

— Le 26 mai, dit-il, j'ai rencontré dans l'après-midi Rouillé, il m'a dit qu'il était embauché chez M. Maurey. Il est arrivé à 8 h 1/2 et m'a demandé à coucher. Puisqu'il était embauché, je lui ai dit de de coucher dans le lit d'un charretier en congé. Il n'y avait pas de draps, je lui ai prêté un manteau et une veste. Il s'est couché tout habillé après avoir retiré ses souliers. Je m'endormais quand j'ai entendu un bruit. J'ai cru que c'était un cheval détaché, je me suis levé, j'ai vu Rouiller qui s'en allait. Je ne l'ai pas eneendu rentrer. Le lendemain matin à 4 h. 1/2, il était là, et il est parti, car il m'avait menti et M. Maurey n'avait pas voulu l'embaucher.

De grosses chances de succès

sont offertes à tous ceux qui se mettent au tricotage mécanique sur la machine **DUBIED**, en suivant les conseils donnés par *La Revue du Tricotage*. Renseignez-vous. Vous pouvez gagner votre vie chez vous d'ici 2 à 3 mois si vous le désirez. Catalogue N° **53** et un exemplaire de la Revue gratis à

Agence DUBIED

12, Rue Guillaume-le-Conquerant — ROUEN

3 p. 55620 41601

Rouiller bien entendu proteste violemment.

— Je ne me suis pas relevé de la nuit, et depuis que Louis est là il a dit pas mal de mensonges.

— Je ne dis que la vérité mon vieux, répond Louis Marcel, je n'ai aucun intérêt à te charger. Tu est sorti je ne peux pas dire autremeut.

M. Paul Adam, chef de la brigade de gendrmerie de Tournedos-Bois-Hubert avait appris par M. Maurey que Rouiller pouvait être l'auteur de l'attentat de la herse. Il alla le trouver aux champs où il travaillait.

— En me voyant il m'a dit : « Je sais pourquoi vous venez ! » Il a avoué le vol d'une montre et et d'argent à un cantonnier près de Pacy.

Le chef de brigade l'a amené à sa caserne et lui a posé des questions. Il a dit être allé dans le bois de Lamballe l'après-midi et il a cueilli un baton de noisetier pour se faire une canne. Il a ensuite avoué avoir mis la herse les dents en l'air sur la route.

M. le Président demande à Rouiller s'il maintient que le chef de brigade l'a frappé.

— Oui je maintiens, je veux pas dire qu'il m'a frappé à me faire mal, mais il m'a frappé.

— Sur quelles parties du corps ? demande M. Gauger procureur de la République.

— Sur la tête.

Le chef de brigade sourit et fait remarquer qu'il n'a pas à se défendre contre semblable insinuation.

M. Brasseur, gendarme à Tourdedos à ce moment a amené Rouiller à Evreux avec un autre camarade.

— Sur la route, il nous a dit que ce n'était pas lui qui avait commis l'attentat et il a ajouté : « Si Louis raconte qu'il m'a vu sortir de l'écurie, je suis fait ! »

C'est du reste ce qui s'est produit.

Me Chauvin, défenseur de Rouiller, qui a laissé son misérable client adopter un système de défense aussi maladroit que dangereux n'a qu'une ressource : réclamer l'acquittement basé sur le doute qui doit profiter à l'accusé.

Un acquittement serait scandaleux. Les jurés ne doutent pas un instant de la culpabilité de Rouiller et ils rapportent un verdict affirmatif mitigé par les circonstances atténuantes. La cour condamne Rouillé à 8 ans de travaux forcés. Il ne reviendra plus en France.

PRÉVENEZ-GUÉRISSEZ

LES

Crevasses, Gerçures, Engelures

en employant le

CAMPHRICE DU CANADA

Il vous conservera une *peau douce* et *souple* même par les plus grands froids
La boîte **5 fr.**, toutes Pharmacies
Dépôt à Louvier : Pharmacie NEVEU
55946

Guérissez vos

HERNIES

Descentes de Matrice - Efforts
Varices, Varicocèles, Hydrocèles

Par les procédés Herniaires du *Spécialiste* **E. JULIEN**
27, Rue Wilson, LEVALLOIS - PARIS.
« Près de 20 années de succès dans la contrée ».

Par sa **méthode** nouvelle, **Ortho-Compressive, M. E. JULIEN**, Professeur breveté S.G.D G., obtient des résultats merveilleux dans les cas les plus rebelles, sans arrêt dans vos occupations, supprime l'opération, évite toute récidive.

Consultations de 9 h. à 4 heures à :

Damville, le 29 Octobre, Hôtel de la Poste, de 9 h. à 1 h.

Le Neubourg, le 30 Octobre, Hôtel du Soleil d'Or, de 9 h. à 2 h.

Conches, le 31 Octobre, Hôtel de la Grand Mare, de 9 h. à 3 h.

St-André, le 8 Novembre, Hôtel du Cheval Noir.

LOUVIERS, le 9 Novembre, Hôtel du Grand Cerf.

Les Andelys, le 11 Novembre, Hôtel de Paris.

Gaillon, le 12 Novembre, Hôtel du Soleil d'Or, de 9 h. à 1 h.

Pacy-s./-Eure, le 14 Novembre, Hôtel St-Lazare.

Vernon, le 16 Novembre, Hôtel Normandy Plaisance, de 9 h. à 1 h. 30.

Un éminent Spécialiste Collaborateur de **M. E. JULIEN** recevra également à :

EVREUX, le 9 Novembre, Hôtel de France, de 9 h. à 3 h.

Avis. — **M. E. JULIEN** tient à la disposition de nos Lecteurs des milliers d'Attestations de personnes guéries. Leur nombre augmentant chaque jour **M. E. JULIEN** ne peut toutes les publier dans nos colonnes. 55920

CRÉDIT FONCIER DE FRANCE

ÉMISSION

de **500.000** Obligations Foncières et Maritimes de **1.000** fr. **5 %**

remboursables au pair en **30 années**

Coupon et prime NETS *de l'impôt actuel sur le revenu*

Prix d'Émission : 995 francs

Payables { **500** fr. en souscrivant. / **495** fr. à la remise des titres (2 au 15 janv. 1930)

Tirage d'amortissement le 22 Nov. de chaque année

Souscription ouverte le 4 Novembre 1929

AU CRÉDIT FONCIER DE FRANCE à PARIS

Dans les principales Sociétés de Crédit et leurs Agences

Chez les TRÉSORIERS GÉNÉRAUX et RECEVEURS des FINANCES

ON PEUT SOUSCRIRE par CORRESPONDANCE

Notice insérée au *Bull. des Ann. légales obligatoires* du 14 Oct. 1929

DESINTOXICATION

Dès que l'acide urique ne s'élimine plus régulièrement, vous courez les plus grands dangers. Cet acide se transforme en petits cristaux qui se déposent dans les articulations, et même sur les parois des artères ou autour des nerfs, cause des rhumatismes, goutte, sciatique. Si l'acide urique s'accumule dans les reins, c'est la gravelle qui survient.

Vous éviterez ces pénibles affections en faisant usage des pilules NIREOS, qui nettoient le rein et éliminent l'acide urique.

Une cure de NIREOS (4 boîtes) désintoxiquera votre organisme, rajeunira votre sang assouplira vos artères. Vous éviterez le rhumatisme, la goutte, les coliques néphrétiques et l'artério-sclérose.

Le NIREOS est le diurétique rénal par excellence et un puissant antiseptique. Son action est souveraine contre les troubles urinaires (rétention, urines brûlantes chargées de sédiments), cystite, prostatite, catarrhe de la vessie.

Toutes pharmacies : Frs 11 20 la boîte de 75 pilules ou franco par poste. Laboratoire NIREOS, 79, rue Legendre, Paris, (17e). Dépôt *à Louviers* : Pharmacie Centrale, 66, rue Maréchal-Foch. 55834-41835

Aux Fourrures de l'Alaska

Confection de Manteaux
Réparations — Transformations
Spécialité de tannage de Peaux

Aperçu de quelques Prix :

Lapins, **7** fr. — Renards de Pays, **20** fr.
Chevreuil, **40** fr.

Achat de garennes et taupes

Mme DASSONVILLE-LEQUEUX, 14, rue Ecuyère
ROUEN 3p.55668 41618

HERNIE

JE SUIS GUÉRI. — C'est l'affirmation de toutes les personnes atteintes de hernies qui ont porté le nouvel appareil sans ressort de **M. GLASER** le Grand Spécialiste de PARIS. 44, Bd SÉBASTOPOL. En adoptant ces nouveaux appareils, dont l'action **bienfaisante** se réalise **sans gêne**, sans **souffrances** ni **interruption** de travail, les **hernies** les plus **volumineuses** et les plus **rebelles** diminuent instantanément de volume et disparaissent peu à peu **complètement**.

Devant de tels résultats garantis toujours par écrit, tous ceux atteints de hernie doivent s'adresser sans retard à **M GLASER** qui leur fera gratuitement l'essai de ses appareils de 9 à 4 h. à

Elbeuf, Samedi 26 Octobre, Grand Hôtel, rue Grammont.

Louviers, 27 Octobre, Hôtel du Grand Cerf.

Le Neubourg, Mercredi 30 Octobre, Hôtel du Beuvron.

Rouen, Vendredi 1er Novembre, Hôtel de la Calende, 40, Place de la Calende.

Vernon, 2 Novembre, Hôtel d'Evreux.

Evreux, 3 Novembre, Hôtel de la Gare.

NOUVELLE CEINTURE PERFECTIONNEE
pour déplacement de tous organes

Traité de la Hernie franco sur demande à M. GLASER, 44, Bd Sébastopol, PARIS. 55870-41873

UNE ÉPOUSE HABILE

a le souci constant de réparer les forces de son mari qui lui sont indispensables pour son travail et la joie du foyer. Elle lui prépare avant chaque repas un petit verre de Quintonine, le meilleur des fortifiants connus. Ce reconstituant, riche en quinquina et en sels de chaux assimilables s'obtient en versant un flacon de Quintonine dans un litre de vin de table, et ne coûte que 4 fr. 95 toutes pharmacies et pharmacie GIRARD à Louviers.

QUALITÉS SUPÉRIEURES
CACAO FLICK CHOCOLAT
Usine à Mantes-la-Ville (S.&O.)

L'homme ne meurt pas...

.. Il se tue, a dit un médecin célèbre. C'est là une vérité qui se vérifie tous les jours. Vous serez désormais sans excuse envers vous-même puisque Dépurotonic vous permet de réaliser simultanément deux cures à peu de frais, en préparant vous-même un litre du meilleur des dépuratifs et du meilleur des toniques. Demandez-le à la pharmacie COUDRAY, à Louviers.
55845-41868

Maladies de la Femme

La femme qui voudra éviter les Maux de tête, les Migraines, les Vertiges, les Maux de reins et autres malaises qui accompagnent les règles, s'assurer des époques régulières, sans avance ni retard, devra faire un usage constant et régulier de la

JOUVENCE DE L'ABBÉ SOURY

De par sa constitution, la femme est sujette à un grand nombre de maladies qui proviennent de la mauvaise circulation du sang. Malheur à celle qui ne se sera pas soignée en temps utile, car les pires maux l'attendent.

La **JOUVENCE de l'ABBÉ SOURY** est composée de plantes inoffensives sans aucun poison, et toute femme soucieuse de sa santé doit, au moindre malaise, en faire usage. Son rôle est de rétablir la parfaite circulation du sang et de décongestionner les différents organes. Elle fait disparaître et empêche, du même coup, les Maladies intérieures, les Métrites, Fibromes, Tumeurs, mauvaises suites de Couches, Hémorragies, Pertes blanches, les Varices, Phlébites, Hémorroïdes, sans compter les Maladies de l'Estomac, de l'Intestin et des Nerfs qui en sont toujours la conséquence.

Au moment du Retour d'Age, la femme devra encore faire usage de la **JOUVENCE de l'ABBÉ SOURY** pour se débarrasser des Chaleurs, Vapeurs, Etouffements et éviter les accidents et les infirmités qui sont la suite de la disparition d'une formation qui a duré si longtemps.

La **JOUVENCE de l'ABBÉ SOURY**, préparée à la Pharmacie **Mag. DUMONTIER**, à Rouen, se trouve dans toutes les Pharmacies. Le flacon

Bien exiger la véritable JOUVENCE de l'ABBÉ SOURY qui doit porter le portrait de l'Abbé SOURY et la signature Mag. DUMONTIER en rouge.

UNE NAISSANCE REGRETTABLE

La naissance d'un cor au pied est un fâcheux évènement. Il faut le combattre par « Le Diable » dès son apparition. « Le Diable » enlève les cors en six jours, pour toujours. 3 fr. 40 toutes pharmacies. Attention ! Exigez « Le Diable ». A Louviers, pharmacie COUDRAY, rue du Neubourg.

Un courageux agent

Une femme se jette dans la Seine. Un agent saute à son tour dans l'eau glacée, et après de courageux efforts ramène la désespérée sur la berge. Comme on lui dit d'aller se changer pour ne pas s'enrhumer, il répond alors : « Rien à craindre, j'ai mon étui de Broncodyl, qui arrête la toux en quelques heures et jugule un rhume et trois jours. » Toutes pharmacies et pharmacie COUDRAY, à Louviers. 55804-41805

Agence Régionale des "MOTEURS BERNARD"

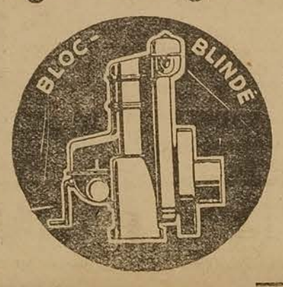

TRACTEURS
" Mac-Cormick "
ET
" Austin "

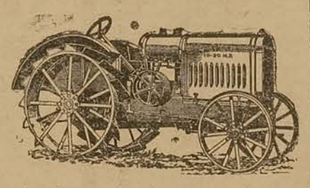

BATTEUSES de toutes marques

SERRURERIE - Clôtures en fer et en ciment armé

TRICHEUR - LAMPÉRIÈRE

LOUVIERS — 8 - 11, Rue François-le-Camus — LOUVIERS

53696

Mesdames, Mesdemoiselles,

Pour la TOUSSAINT *venez en toute confiance vous coiffer chez*

Madame A. MARSOLLET

41, Rue Beaulieu, LOUVIERS

vous y trouverez un grand choix de Chapeaux de feutre et deuil *en tout genre.*

VOYEZ MES PRIX & LA QUALITÉ 55930

Fabrique d'Articles de Lunetterie

Breveté S. G. D. G.

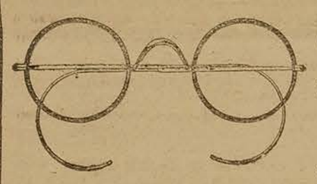

J. BRIOT

OPTICIEN
21, rue du Matrey
LOUVIERS

Fournisseur des plus grandes Maisons de France

Exécution immédiate de toutes les Ordonnances de MM. les Oculistes

Stock incomparable de tous les verres et de toutes les formes

Possède un outillage perfectionné et vendra au prix de fabrique

Demandez la **Lunette pour le Travail** pour voir de PRES et de LOIN article de ma fabrication au prix incroyable de **15 fr.**

55779

ARTICLES FUNÉRAIRES

Pour vos couronnes mortuaires et articles funéraires, adressez-vous à la

Maison E. DUPONT

52, Rue du Neubourg, LOUVIERS

où vous y trouverez votre choix dans n'importe quel article et votre avantage.

Remise spéciale aux Sociétés et collectes

55955

SPÉCIALITÉS VÉTÉRINAIRES

MÉNARD FRÈRES de Thouars

(Deux Sèvres)

S'adresser :

DROGUERIE RÉGIONALE

R. ROCHERAND

17, Rue Maréchal-Foch — LOUVIERS

CHAULAGE DES BLÉS

Dépôt de la POUDRE SAINT-ELOI

55948

Les Cycles

Olympique La Française-Diamant, Aiglon, Ravat Wonder

Agence des Motos DOLLAR

type Sport

Modèle P - 3 chevaux - Bloc moteur chaise - soupapes en tête. . . . . **4.200 fr.**

Les réputées Machines à Coudre EXCELSIOR

Sont en Vente :

chez A. DÉMARE

57, Rue du Faubourg-de-Rouen — **LOUVIERS**

Stock PNEUS Vélos et Motos

CONDITIONS TRÈS AVANTAGEUSES POUR **VENTE A CRÉDIT**

LA BIÈRE EST CHÈRE

le Vin, le Cidre sont hors de prix

brassez vous-mêmes votre boisson de ménage avec

L'AUTOBRASSEUR

Méthode nouvelle permettant de préparer soi-même et sans appareils spéciaux une boisson de ménage parfaite qui revient environ à 25 centimes le litre

PRIX : Le paquet de **16** lit. **2.30** ; pour **35** lit. **4,50** dans toutes épiceries et graineteries, A défaut, envoi franco contre mandat de **2.80** et **5.25** adressé à WILLAY-LEFEBVRE, à LENS (P.-d-C.). Chèque postal Lille : **30.08**.

(Fabrication permise par la loi).

En vente à LOUVIERS, Grainet. Maillard, 62, rue Grande ; épic. Heurtematte, 92, r. du Neubourg ; à PONT-DE-L'ARCHE, boulang. Raccary ; à NOTRE-DAME du-VAUDREUIL, ép. Delanoue. 55496

Etude de **Me LAGUETTE**, notaire à Louviers

Adjudication

Le SAMEDI **26** OCTOBRE 1929

à 14 heures

à Louviers, rue de l'Hôtel-de-Ville, n° 18, en l'étude de *Me LAGUETTE*, notaire d'une

COUR MASURE

à Amfreville-sur-Iton

dans le village lieudit l'Eglise contenant : 24 a. 73

Jouissance réelle le 1er Novembre 1929

S'adresser pour visiter sur place les dimanches et Jeudis de 12 h. à 17 h. et pour tous renseignements à Me LAGUETTE, notaire. 55733

Etude de Me Albert LAGUETTE notaire à Louviers (Eure) 18, rue de l'Hôtel-de-Ville

ADJUDICATION

Le Samedi 26 Octobre 1929

à 15 heures

à Louviers, rue de l'Hôtel de Ville, n° 18, en l'étude de Me LAGUETTE, notaire.

DE

Deux Maisons

à **Amfreville**-sur-**Iton**

Lieudit l'Eglise.

Et Terre en Labour

Contenant **18** a. **60**

Sise Commune d'HONDOUVILLE

Jouissance immédiate

S'adresser pour visiter, a MM. BOTTÉ Frères, à Amfreville-sur-Iton, et pour renseignements, au notaire. 55876

Etude de **Me LAGUETTE**, notaire à Louviers

Adjudication

Le SAMEDI **9** NOVEMBRE 1929

à 14 heures

à Louviers, rue de l'Hôtel de-Ville, n° 18 en l'étude de Me LAGUETTE

DE

Maison d'Habitation

à St-Etienne-du-Vauvray

dans le Village

Cour, dépendances, le tout contenant 4 a. 05

6 PIÈCES DE TERRE

Sises même commune contenant environ 2 hectares

Et 2 PIÈCES de TERRE

Sises commune

de Saint-Pierre-du-Vauvray

Contenant environ 31 ares

S'adresser pour visiter sur place et pour tous renseignements à Me LAGUETTE, notaire. 55758

Etude de Me Albert LAGUETTE notaire à Louviers (Eure)

ADJUDICATION

Publique et Volontaire

Le Samedi 16 Novembre 1929

à 14 heures

à LOUVIERS

Rue de l'Hôtel-de-Ville, n° 18 en l'étude de Me LAGUETTE, notaire, de :

Une Cour Masure

édifiée de bâtiments à usage d'habitation et dépendances

ET

5 Pièces de Terre

Sises Commune de VENABLES

Hameau de Fontaine la Verte

Dépendant des successions de M. et Madame BERRUYER-THOREL

Jouissance immédiate

S'adresser pour tous renseignements, à M. Victor THOREL, propriétaire à Fontaine la Verte, et à Me LAGUETTE, notaire. 55892

Etude de Me A. BROUHOT, gradué en droit Huissier à Louviers

VENTE volontaire de **matériel** de **pilage, fûts, mobilier, à St-ETIENNE-DU-VAUVRAY**, rue du Val. au domicile et à la requête de Madame Vve LEBLANC, le *Dimanche 27 Octobre 1929*, à 2 heures du soir.

Au comptant

55864

Etude de Me Roger PIQUOIS licencié en droit, notaire à Louviers

ADJUDICATION

Le Srmedi 26 Octobre 1929

à 14 heures

à Louviers, en l'étude

MAISON D'HABITATION

avec

COUR & LABOUR

Sise à

FONTAINE-BELLENGER

S'adresser pour tous renseignements à Me PIQUOIS, notaire. 55859

Etude de Me Roger PIQUOIS licencié en droit, notaire à Louviers

A VENDRE

de gré à gré

JOLIE

PROPRIÉTÉ

Sise à LOUVIERS

Rue de Paris, n° 49

S'adresser pour visiter rue de Paris, n° 49 et pour traiter à Me PIQUOIS, notaire. 55795

Etude de Me Roger PIQUOIS licencié en droit notaire à Louviers

A VENDRE

Très **BON**

Fonds de Commerce

" Café du Commerce "

Sis à LOUVIERS

Rue du Matrey

S'adresser à Me PIQUOIS, notaire. 55796

Etude de Me Roger PIQUOIS licencié en droit notaire à Louviers

A VENDRE

de gré à gré

FERME AVICOLE

d'HEURTEVENT

Sis à Louviers

Contenant 6 h. 81 a. 80 herbages et labours

S'adresser pour renseignements au notaire. 55018

CABINET de

M. Georges FERRIÈRE

Agent d'Affaires

à LOUVIERS, 86, rue Beaulieu

CESSION DE

Fonds de Commerce

Deuxième Avis

Suivant acte s. s. p. en date à Louviers du 29 Septembre 1929, enregistré à Louviurs le huit Octobre 1929, folio 68 case 11, Monsieur COURTAUD Eugène, a vendu à Monsieur et Madame AYME, le fonds de commerce de **café-restaurant-hôtel**, qu'il exploitait à Louviers, rue aux Mouches, n° 6.

La prise de possession a eu lieu le même jour.

Election de domicile a été faite au cabinet de M. G. FERRIÈRE, agent d'affaires, demeurant à Louviers, rue Beaulieu, n° 86, où les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues jusqu'à l'expiration des dix jours qui suivront le présent avis.

Avis de cette vente a été publiée au « Journal Officiel des ventes de fonds de commerce » dans le numéro du Samedi 19 Octobre 1929.

Pour avis :

G. FERRIÈRE.

55902

Cabinet de M. BÉTHENCOURT, agent d'affaires, à Louviers

CESSION DE

Fonds de Commerce

Deuxième Insertion

Suivant acte s. s. p. en date à Louviers du 28 Septembre 1929, enregistré à Louviers le 8 Octobre 1929, folio 68, case 8, Monsieur Louis - Eugène - René LÉPOUZÉ, épicier-cafetier et Mme Joséphine-Désirée HIBRY, son épouse, demeurant ensemble à Louviers, rue de Paris, n° 55, ont vendu à M. Jules-Clément HEULLANT, épicier, demeurant à Louviers, rue de Paris, n° 45, le fonds de commerce d'**Epicerie** et **Café** qu'ils exploitaient à Louviers, rue de Paris, n° 45, ensemble les éléments incorporels et corporels le composant.

Les oppositions devront être faites à peine de forclusion dans les dix jours de la présente insertion et seront reçues au domicile élu par les parties au cabinet de M. BÉTHENCOURT, agent d'affaires, 39, rue Tatin.

Cette insertion est faite en renouvellement de celle parue dans le même journal à la date du 12 Octobre 1929.

55897 BÉTHENCOURT.

Etude de Me Pierre **GAMBIER** avoué, près le Tribunal de l'Eure résidant à Louviers, Place de la République n° 8.

DIVORCE

Assistance judiciaire bureau de Louviers du 2 février 1928

D'un jugement rendu par défaut faute de constitution d'avoué contre Madame RÉGNÉ par le deuxième Chambre du tribunal de l'Eure séant à Evreux le six février mil neuf cent vingt neuf, enregistré et signifié :

Entre Monsieur Maurice RÉGNÉ, ouvrier de scierie mécanique, demeurant à Authouillet (Eure).

Demandeur ayant Me Pierre GAMBIER pour avoué.

Et Madame Julie-Irma DELENAL, épouse de Monsieur Maurice RÉGNÉ, ouvrier de scierie mécanique, avec lequel elle demeure de droit, la dite dame demeurant de fait à Gaillon (Eure) chez Monsieur CHRÉTIEN, Café du Nord, ci-devant et actuellement à Darnétal (Seine-Inférieure) chez Monsieur Patrie LEFÈVRE, place Richard Waddington n° 8.

Défenderesse défaillante faute de constitution d'avoué.

Il appert que le divorce d'entre les époux RÉGNÉ a été prononcé à la requête et au profit de Monsieur RÉGNÉ : aux torts et griefs de la dame RÉGNÉ.

La présente insertion est faite en vertu d'une ordonnance de Monsieur le Président du tribunal civil de l'Eure du dix octobre mil neuf cent vingt neuf enregistrée et en conformité de l'article 247 du code civil pour faire courir les délais d'opposition et d'appel.

Louviers le vingt-deux Octobre mil neuf cent vingt neuf.

Signé : **Pierre GAMBIER**

55939

Etude de Me Pierre **GAMBIER** avoué à Louviers, place de la République, n° 8.

DIVORCE

D'un jugement rendu par défaut par la deuxième Chambre du tribunal départemental de l'Eure séant à Evreux, le dix neuf juin mil neuf cent vingt neuf enregistré et signifié.

Entre Monsieur Louis-Charles QUESNEY, cultivateur, demeurant ci-devant à Saint-Aubin-des-Préaux, commune de Saint-Pain-sur-Mer (Manche) et actuellement à Louviers (Eure) Côte Verte de Saint-Lubin ;

Demandeur ayant Me Pierre GAMBIER pour avoué,

Et Madame Marie-Rose-Jeanne LE BRUN, épouse de Monsieur Louis-Charles QUESNEY, la dite dame demeurant à Flers (Orne) hôtel du Lion d'Or chez Monsieur Pierre CHEVALLIER ;

Défenderesse défaillante faute de constitution d'avoué.

Il appert que le divorce a été prononcé d'entre les époux QUESNEY-LE BRUN à la requête et au profit du mari avec tous les effets de droit.

Pour extrait,

Signé :

56009 **Pierre GAMBIER.**

Etude de Me ANOYAUT, Docteur en droit, avoué à Louviers

DIVORCE

D'un jugement rendu par défaut faute de constitution d'avoué par la deuxième Chambre du Tribunal Civil de l'Eure, le 15 Mai 1929 enregistré.

Entre :

Madame Léona-Victorine-Joséphine RANGEARD, épouse de Monsieur GRANDSIRE, avec lequel elle demeure de droit à Bonnières, mais résidant de fait et par autorisation de justice, séparément à Vernon, n° 27 rue de Montigny.

Demanderesse Me ANOYAUT.

Et Monsieur Gustave-Gaston GRANDSIRE, demeurant à Bonnières.

Défendeur défaillant.

Il appert que le divorce a été prononcé d'entre les époux GRANDSIRE - RANGEARD, aux requête et profit de Madame GRANDSIRE, avec toutes suites et conséquences de droit.

Pour extrait,

(Signé) : **M. ANOYAUT.**

55978

Etude de Me LETELLIER huissier à Gaillon.

VENTE

DE BON

MOBILIER

coffre-fort, et beau matériel à piler à l'état de neuf, comprenant : Moulin à double noix avec volant, pouvant être actionné au moteur, presse à cliquet, 2 cuves.

à GAILLON, Route de Rouen

Le Dimanche 27 Octobre 1929

à 1 heure

Au Comptant 55964

Etudes de Me CLÉE, greffier de Paix aux Andelys, et de Me HUPPÉ, huissier au même lieu.

Les DIMANCHES 27 OCTOBRE et 3 NOVEMBRE 1929

à 13 h. 30

Vente Volontaire

à CUVERVILLE

dans la ferme que cessent d'exploiter M. et Mme VIGRÉUX, de :

7 chevaux, 1 jument, 41 bêtes à cornes, tracteur Fordson 22 H.P. état neuf, batteuse et moteur Corr 8 H.P. et important matériel de culture.

Voir les affiches pour la désignation. Crédit. Conditions ordinaires.

Les chevaux et bestiaux seront vendus le premier dimanche de la vente. 55918

A VENDRE

Maison d'habitation

avec cour plantée

à VRAIVILLE

facilités de paiement

S'adresser Cabinet BÉRENGER, 6, Rue Tatin, Louviers. 55945

A VENDRE

MAISON

à usage de commerce

GRAND MAGASIN

2 logements

Rue très commerçante de la ville. — *Libre de suite*

S'adresser à M. BERENGER, 6, rue Tatin, Louviers. 55947

Instruments de Musique

Pianos, Achat, Vente, Location

PHONOS & DISQUES

La Voix de son Maître

PATHÉ. —:— COLUMBIA

Mme JUMELLE

49, Rue du Neubourg, LOUVIERS (Eure). 55122

R. BOUVIER

18, rue aux Huiliers

LOUVIERS

GRAND CHOIX DE

VOITURES d'enfants

Landaus et pliantes

Voir nos derniers modèles

VOITURES et CHAISES

de poupées

43556

Pianos, Lutherie

ACCORDS & RÉPARATIONS

A. GRUEL

81, Rue de la République

ELBEUF

S'adresser à **Louviers**, Maison JUMELLE, musique, 49, rue du Neubourg. 43749

ON DEMANDE

Bonne à tout faire

sachant cuisine. Campagne, un peu Paris.

Ecrire ou se présenter : M. PAU, le Presbytère, St-Etienne-du-Vauvray (Eure). 55912

A CÉDER

pour cause santé

EPICERIE - LIQUIDES

à EMPORTER

à **LOUVIERS**, *près Usine*

Voir Cabinet H. SOIGNIER Louviers. 55843

Carrières de Muids

Près St-Pierre-du-Vauvray (Eure)

On Demande

1 Bon FORGERON.

1 Bon CHAUDRONNIER.

1 Bon AJUSTEUR.

Et des **TERRASSIERS.**

55944

LOCATAIRES

Au lieu de payer en pure perte un loyer toute votre vie, achetez ou faites construire où vous voulez une maison à votre convenance, remboursable en 10, 15 ou 20 ans.

Pour recevoir gratuitement les renseignements, écrivez à :

M. MARTINET

Rue du Grévarin, VERNON (Eure). 55524

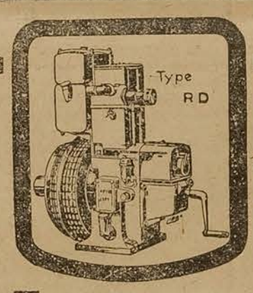

MOTEUR JAPY

PRIX 1929

3 CV. Type R.B 2250 fr.

6 CV. Type R.C 2750 fr.

10 CV. Type R.D 4840 fr.

Consommation 225 gr. au cheval heure (Essais N° 48.576) Conservatoire National des Arts et Métiers

Moteurs livrés complets en ordre de marche, franco de port et d'emballage

Demander aux ETABLISSEMENTS TROUVAY & CAUVIN

149, rue Victor Hugo, LE HAVRE

l'adresse de l'Agent pour votre région 55334-41198

Comptoir National d'Escompte de Paris

Suivant délibération du 3 Octobre 1929, dont un extrait a été déposé aux minutes de Me THIBIERGE, notaire à Paris, le même jour, l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires du **COMPTOIR NATIONAL d'ESCOMPTE de PARIS** Société anonyme dont le siège est à Paris, 14 rue Bergère, réunissant plus de la moitié du capital social sur deuxième convocation.

A autorisé le Conseil d'administration lorsqu'il le jugerait utile, à porter le capital social jusqu'à la somme de sept cent quatre vingt-sept millions cinq cent mille francs par émissions d'actions nouvelles, soit contre espèces, soit contre apports, avec possibilité de les réaliser à concurrence de trente sept millions cinq cent mille francs en actions de la catégorie P en se conformant aux règles imposées par les Statuts et à fixer les époques, taux, clauses, conditions et modalités de chaque émission.

L'Assemblée a modifié dans ce sens l'article 8 des Statuts et a, en outre, remplacé le deuxième alinéa de l'article 9 par ce qui suit :

« Les titres d'actions sont extraits d'un registre à souche, « numérotés et revêtus de la si« gnature de deux Administra« teurs ou d'un Administrateur et « d'un délégué du Conseil. L'une « de ces signatures peut, toutefois « être soit imprimée, soit apposée « à l'aide d'une griffe. »

Des expéditions de la délibération précitée ont été déposées au greffe de la Justice de Paix de Louviers, le 14 octobre 1929 et au greffe du Tribunal de Commerce de Louviers, le 15 octobre 1929.

55979 **THIBIERGE.**

Location d'Automobiles

M. Félix ALIEZ, 13, rue d'Elbeuf à Louviers, informe le public qu'il fait la **location d'automobile** pour le transport des voyageurs.

Prix au kilomètre, à forfait et à la journée. — Téléphone **197.** 55742

ON DEMANDE

à faire à domicile

TRAVAUX

à la Machine à Ecrire

S'adresser à Mme ROUDIER, 20, rue de la Gare, à Louviers. 55952

ON DEMANDE

BONS

CHARPENTIERS en fer et SERRURIERS

Ch. TOIS, *Folleville*, Louviers. 55791

CHARBONS

Beilliard - Tristan

LOUVIERS

ON DEMANDE

DES

Hommes de Cour

55879

ON DEMANDE

BON SOUDEUR

à l'autogène

Ne pas se présenter, écrire avec conditions au Bureau du Journal qui transmettra. 55887

Chauffeur

Mécacicien-Electricien

demande Place

Maison Bourgeoise

S'adresser au *Bureau du Journal*. 55925

ON DEMANDE

Un Jardinier

capable et actif

Mme ANGÉRARD, Louviers (Eure). 55933

" LE PROTECTEUR "

Breveté S.G.D.G. (France et Etranger)

APPAREIL AUTOMATIQUE A FORTES DÉTONATIONS

LAVOLÉ

78, Rue du Neubourg - **LOUVIERS**

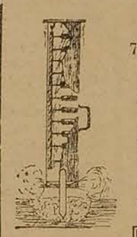

AGRICULTEURS

Protégez vos semailles et récoltes contre les corbeaux et tous les animaux nuisibles

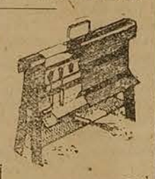

'LE PROTECTEUR' à 13 coups VERTICAL

Appareil . **55 fr.**

Chargeur à 13 pétards **5 fr. 25**

Durée de fonctionnement, 6 à 7 h.

La grande utilité du " PROTECTEUR " Eloigne les corbeaux qui ravagent les blés, les étourneaux qui mangent les raisins, les blaireaux, sangliers, renards, lapins et tous les animaux nuisibles

" LE PROTECTEUR " à 20 coups HORIZONTAL

Appareil. . . **100 fr.**

Chargeur à 20 pétards **7 fr. 75**

Durée du fonctionnement : 8 à 9 heures.

55750

Vos yeux sont des organes délicats

qu'il ne faut pas confier au premier venu

Exécution des ordonnances de MM. les Oculistes

Lunetterie Française et Américaine

Verres Phylax, Filtrays, Ménisques, toriques, etc..

R. ROCHERAND

Opticien diplômé de l'E. F. O. de Paris

17, Rue Maréchal-Foch. — LOUVIERS

Entrée par la Droguerie 55214

SANS ACOMPTE

devenez propriétaire en payant par mois **166** fr. d'un

PIANO

Schiffio

modèle perfectionné garanti 20 ans

50 bis, Rue Grosse-Horloge

— ROUEN —

EN CAS DE DÉCÈS

PROPRIÉTÉ DU PIANO

ET

PLUS RIEN A PAYER

Pour vos

SEMAILLES

La DROGUERIE COUPEROT

vous fournira aux plus avantageuses conditions

ANTICORNEILLE

contre tous les voraces

CHAULAGE de la SEMEUSE

pour protéger les semences contre

Carie, Rouille, Charbons, etc.

Sulfate de cuivre (vitriol), Alun, Chaux vive, etc. 55782

VIN de **propriétaire** exquis 9e à la barr. 205 lit. **215** port, régie, fut neuf solide absolt. tt. compr. 3 éch. 2,50 timb. **Vve ROUX Marie,** propre. Domaine de St-Luc n° **62** p. NIMES (Gard). 55940

LEÇONS COUPE

PATRONS sur Mesures préparation Robes et Manteaux, visible tous les samedis, 26, rue du Quai, Louviers. 55915

Homme de Corvée

est demandé

à l'Imprimerie de *L'Industriel de Louviers*. — Travail facile pour homme âgé.

Canappeville. — *Salle de M. CASSEL.* — Dimanche 27 octobre 1929, **Grand Bal** de la St-Crespin, brillant orchestre.

Entrées : Cavaliers 3 fr., Demoiselles et Spectateurs 1 fr.

Grand concours à la carabine doté de nombreux prix. Loteries, jeux divers. Bataille de confettis.

Venez nombreux, il y aura de la distraction dimanche à Canappeville. 35998

Daubeuf la-Campagne. — Les trois premiers lots de la tombola sont gagnés par les nos 1381, 1745 et 1377. Nous publierons les autres dans notre prochain numéro

Pitres. — *Vol de 6.000 fr. Le voleur arrêté sous le lit.* — Nous donnons ci-après quelques renseignements complémentaires sur le vol que nous avons indiqué sommairement dans notre précédent numéro.

M. Hervieux Alfred, ouvrier agricole, 74 ans, occupe seul une petite maison rue des Jardins, en bordure de la plaine. Malgré son âge, il va travailler au dehors et reste ainsi éloigné de chez lui toute la journée.

Ce fait n'était pas ignoré d'un jeune chenapan Marcel Breugnot, 16 ans, qui passant par là à bicyclette le 8 octobre au matin chercha à en tirer parti. Il cacha sa bicyclette dans un herbage voisin, escalada la clôture et brisant un carreau de la cuisine, pénétra dans la maison où il s'appropria une somme de 6.000 francs placée dans une boîte en fer blanc. M. Alfred Hervieux a déclaré qu'il possédait 6.000 fr. le voleur prétend n'avoir trouvé que 3.000 fr. l'enquête établira qui du voleur ou du volé dit la vérité et a le moins d'intérêt à tromper la justice.

Le soir en rentrant chez lui, M. Hervieux constata le vol dont il avait été victime mais craignant les vengeances il hésita à porter plainte. Il en fit part cependant à son neveu M. Tesson qui moins timoré avisa la gendarmerie de Pont-de-l'Arche.

Les gendarmes procédaient donc à une enquête le 15 octobre et accompagnés de M. Hervieux ils arrivaient à la maison de celui-ci quand il s'aperçut qu'un carreau était brisé a la fenêtre de sa chambre à coucher. Ce bris tout à fait analogue à celui du carreau de la cuisine lors du vol précédent éveilla l'attention et en pénétrant dans la maison on trouva l'armoire fracturée. Des recherches furent alors effectuées qui permirent de retrouver le voleur qui s'était caché sous le lit en entendant parler M. Hervieux.

Le voleur n'était autre que le jeune Breugnot qui mis en goût par son premier vol était venu chercher à faire une nouvelle râfle.

Il avait depuis le milieu de septembre cessé de travailler à la Verrerie de Romilly où il était précédemment occupé, mais il s'était bien gardé de le dire à ses parents et pour leur donner le change il leur avait même remis 200 francs provenant disait-il de sa paye.

Précédemment il a déjà été l'objet d'une plainte pour vol de fruits au mois d'août de cette année.

Marcel Breugnot avait eu déjà affaire avec la justice, pour avoir pillé le jardin de M. Cordier.

Fouillé, Marcel Breugnot fut trouvé porteur d'une somme de 2.748 fr. 40 et d'une montre en argent.

Il reconnut avoir donné à sa mère 200 fr. qu'il disait provenir de sa paie, il déclara avoir acheté deux porte-monnaie, un portefeuille et dissimulé 3.000 fr. au pied d'un mur. Puis il revint sur cette déclaration et soutint n'avoir dérobé que 3.000 fr.

Mais M. Hervirux est formel sur la disparition des 6 000 fr. Les recherches ne donnèrent aucun résultat et bien que pressé de questions, Breugnot ne voulut pas dire ce qu'il avait fait du reste de l'argent.

Le jeune malfaiteur en possession de l'argent s'empressa, d'aller en compagnie d'un camarade, prendre des consommations au café Gorgedoux à Alizay. Ce débitant a été gratifié d'un procès-verbal pour avoir servi de l'alcool à des mineurs de moins de 18 ans.

Les gendarmes ont procédé à l'arrestation de Marcel Breugnot et l'ont conduit à la maison d'arrêt d'Evreux, où il rejoignit son frère, arrêté également comme étant l'auteur de plusieurs vols.

Fontaine-Heudebourg. — *Conseil municipal.* — Séance du 13 octobre, sous la présidence de M. Mainot, maire.

Etaient présents : MM. Portois adjoint, Beauvallet, Leroux, Larmier, Massé, Marmier, Chaplet.

Absents excusés : MM. Dagomet, Isabel.

Le Conseil étant donné que la commune est trop éloignée du chef lieu de canton est d'avis de ne pas adhérer aux propositions de M. le Maire de Gaillon au sujet du concours que pourrait apporter la ville de Gaillon en cas d'incendie.

La Croix-St Leufroy. — *Ecole ménagère agricole ambulante de l'Eure.* — Cette école a ouvert, le 15 octobre, une session dans une villa mise à sa disposition par M. Thureau Dangin, maire de la Croix-St-Leufroy.

L'enseignement donné, absolument gratuit, dure environ 3 mois. Il comprend toutes les matières susceptibles d'intéresser les jeunes filles afin d'en faire de parfaites ménagères.

Quelques jeunes filles étaient présentes à l'ouverture des cours et paraissent très satisfaites. La direction espère que leur exemple sera suivi par quelques unes de leur compagnes retardataires, et qui sauront apprécier comme elles, la valeur de l'enseignement donné.

La Croix-St-Leufroy. — *A propos de la femme coupée en morceaux.* — Les journaux de Paris ont longuement parlé de la découverte de la femme coupée en morceaux et de nombreuses pistes ont été suivies puis abandonnées.

Le 9 octobre M. Albert Dumont, scieur de long à l'usine de Crèvecœur, à la Croix-St-Leufroy et demeurant au Boulay-Morin trouvait arrêtée contre la grille du vannage de l'usine une bouteille bouchée à fond. Il la retira de l'eau. Elle contenait un papier sale sur lequel figurait l'inscription suivante : « La personne pouvant donner des renseignements sur la femme coupée en morceaux de St-Maur est M. Josset, rue Jeuffroy St Hilaire n° 9 Paris 5e arrond.

Il s'agit probablement d'une plaisanterie. Quoi qu'il en soit les gendarmes d'Evreux ont été informés et la justice fera ce qu'elle voudra du renseignement.

M. Josset, 9, rue Geoffroy-Saint-Hilaire, à Paris, est contremaître depuis quinze ans dans un atelier de maréchalerie. Interrogé, il a déclaré :

« C'est ridicule ! Je n'ai jamais entendu parler, de près ni de loin de Marie-Louise Bataille ! C'est une mauvaise plaisanterie ! Qui a pu la faire ? Je ne saurais avancer un nom, mais tout ce que je peux dire, c'est que cette histoire-là sent terriblement la blague après-boire. »

Ce qui était bien notre avis.

AUTHEUIL. — *Naissance.* — Simonne-Angèle-Adrienne, fille de Vaneslstrade Robert-Adrien, maçon et de Angèle-Jeanne-Marie Jacob, ménagère.

Décès. — Joseph Paulin Pihan veuf de Joséphine Augustine Barcq, 78 ans.

AUTHEUIL. — *Mariage.* — Comte du Noday Christian, lieutenant au 302e régiment d'artillerie à Vernon, croix de guerre et Yolande de Vibraye au val d'Autheuil.

Décès. — Geneviève Viviane Groult, 17 mois, hameau du Val.

AILLY. — *Publication.* — Louis-Maxime Hinfray, cultivateur à Venables et Berthe-Léonie Andriot, domestique, domiciliée à La Mare-s.-Venables.

Crosville-la Vieille. — *Vol de pommes.* — Depuis 15 jours environ, Mme Thuillier Louise, née Aubin, cultivatrice à Crosville-la-Vieille voyait les pommes disparaître sur un des pommiers de sa cour et elle croyait volontiers à une soustraction car il s'agit de pommes à couteau dites de Bailleul.

Le vendredi 11 octobre, une voisine Mme Bréant lui indiqua qu'elle avait vu sortir du clos une femme avec un sac plein de pommes.

Cette femme Suzanne Goyer, ménagère, 28 ans, avait été également vue par le vacher Henri Gruel et elle s'était sauvée en l apercevant.

Malgré ces deux témoignages, la femme Goyer qui vit en concubinage avec un nommé Adeline, nia formellement avoir emporté des pommes et être entrée dans le clos de Mme Thuillier. Cette dernière qui estime son préjudice à environ 40 francs a néanmoins déposé une plainte.

Epreville. — *Vol de poules.* — Mme Bailleul Marie, née Dupré s'apercevait depuis quelques temps que des volailles disparaissaient de sa basse-cour. Le jeudi 10 octobre elle remarqua notamment que 2 poulets Faverolles manquaient et ne s'en inquiéta pas les croyant partis dans la plaine, mais le lendemain vendredi vers 17 heures comme elle ramenait ses vaches du pâturage et passait devant l'habitation de Mme Fréville, elle reconnut nettement ses deux poulets dans la cour.

Le lendemain M. Bailleul se rendit chez Mme Fréville pour lui réclamer ses deux poulets qu'il reconnut lui aussi, mais bien loin de s'excuser cette personne l'injuria en prétendant que les 2 poulets en question venaient de chez M. Duclos, agriculteur à Bray où elle demeurait précédemment.

Cette allégation fut reconnue inexacte. M. Duclos déclarant n'avoir jamais donné ni vendu de poulets à Mme Fréville.

La Saussaye. — *Pour honorer les morts de la guerre.* — Le 1er novembre, le Comité des Fêtes de la Saussaye fera présenter par les jeunes filles les objets suivants :

Petits drapeaux à 0 fr. 50, cartes postales à 1 fr., insignes métalliques à 2 fr., carnets de vignettes à 3 fr.

La vente de ces objets est destinée à l'achèvement des 4 grands monuments du front : Lorette, Douaumont, Dormans l'Hartmanswillerkopf.

A l'occasion de la journée nationale en faveur des monuments du front, le Comité des Fêtes de la Saussaye présentera pour la première fois dans la région, le Musée Commémoratif de la Guerre, cette collection qui outre des saufs conduits, cartes de ravitaillement, etc.., comporte environ 1200 timbres (timbres militaires, timbres de la croix rouge, timbres de bienfaisance, timbres allemands, timbre de paix, etc..) sera exposée à la mairie de la Saussaye le vendredi 1er novembre de 10 h. à midi et de 2 h. à 4 h. du soir. Tous ceux qui connurent les horreurs de la guerre, voudront voir ce musée unique en son genre ; l'entrée sera gratuite.

Le barrage de Martot. — Nous avons publié une lettre de M. Delamare, maire et conseiller général de Pont de l'Arche, qui se plaignait que les ingénieurs de la navigation fluviale aient préparé la suppression du barrage de Martot en le laissant sans entretien ce qui avait amené le 8 octobre la rupture de plusieurs fermettes et la formation d'une brèche large de 12 mètres.

Le service de la navigation a démontré par son activité que ces reproches n'étaient pas mérités.

En effet, le 9 il faisait aveugler provisoirement la brèche et comme le niveau avait baissé de 25 centimètres, il autorisait les trains de chalands calant 2 m. 80 au maximum à remonter le bief dans le moins de temps possible pour éviter qu'une baisse imprévue provoque l'échouage.

M. Deval, ingénieur en chef faisait commencer le dimanche 13 la réparation définitive et interdisait la navigation. Le mercredi 16, la réparation était effectuée et les pénîches pouvaient reprendre leur montée sur Paris.

On lit dans le *Journal de Rouen* :

C'est avec une satisfaction bien compréhensible que les compagnies de navigation ont accueilli l'annonce de la reprise du trafic fluvial entre Rouen et Paris.

Les travaux de réparation effectués au barrage de Martot ont en effet été terminés mercredi 16 à midi. Dans le courant de la journée et de la nuit suivante, dès que le bief eut sa retenue normale, les nombreux trains de bateaux immobilisés dans le port d'Elbeuf, en aval des écluses de Saint-Aubin et en amont de celles d'Amfreville purent reprendre leur marche.

On ne saurait trop se féliciter de la rapidité avec laquelle les travaux nécessaires ont été effectués.

Nos lecteurs connaissent en effet le trafic important auquel doit faire face la Seine fluviale en raison de l'activité toujours grandissante du port de Rouen.

Jusqu'alors celui ci ne s'était pas trouvé embouteillé du fait de l'accident arrivé au barrage ; la brume qui retint plus de vingt-cinq navires sur rade du Havre, aura eu, à ce sujet, une heureuse influence : à quelque chose, malheur est bon, dit-on !

Mais la situation n aurait pas tardé à s'aggraver si l'avarie survenue n'avait été promptement réparée.

Sous l'active direction de M. Langumier, ingénieur des T. P. E., les délicates opérations de réparation ont été effectuées par le personnel des Ponts et-Chaussées, puissamment secondé par deux équipes de scaphandriers de la Société Rouennaise de Sauvetage. 36 boulevard des Belges à Rouen.

On se rendra compte de l'admirable effort accompli si l'on sait que, depuis dimanche soir à 23 h. jusqu'à mercredi midi, les deux équipes de travailleurs se relayèrent sans interruption.

En deux jours et demi de travail ininterrompu, les huit fermettes arrachées et tordues par la violence du courant, furent retirées du radier et remplacées ainsi que huit autres fermettes de la même passe du barrage.

Il est bon de signaler, à titre de comparaison, l'accident survenu au même endroit en 1912. Cette année-là, un chaland dérivant, chargé de sable, s'écrasa contre le barrage arrachant 17 fermettes. Il fallut alors vingt sept jours de travail à l'entreprise chargée des réparations pour tout remettre en état.

Cette simple évocation rend encore plus méritoires les efforts de ceux qui, avec un dévouement digne d'éloges, ont travaillé d'arrache-pied pour rétablir une situation très compromise et éviter à notre port un embouteillage qui eut été fâcheux à tous points de vue.

Les usagers de la Seine fluviale n'auront donc qu'à se féliciter de la rapidité des travaux et ce leur fut une agréable surprise de voir réduits à quatre jours et demi les six jours d interruption primitivement prévus.

Souhaitons à nouveau que pareil accident ne se produise pas de sitôt... mais n'oublions pas que le barrage de Martot date de 1856, croyons-nous, et que sa solidité est assez relative...

Enfin espérons que l'accident survenu à la passe centrale du barrage ne se reproduira pas aux deux passes latérales. Si méritoires que soient les efforts des ingénieurs aidés par des entrepreneurs compétents et un personnel d'élite, ils ne réussissent en effet qu'à réduire au minimum une interruption facheuse : ne vaudrait il pas mieux en empêcher le retour en accordant tout de suite les crédits nécessaires au bon entretien de nos ouvrages d'art ? Tout le monde y trouverait son compte : l'Etat qui, finalement, ferait une économie car il revient moins cher de prévenir que de guérir et les usagers qui ne subiraient pas des retards agaçants et coûteux.

D. B.

ACTUELLEMENT

Grande Vente Réclame

de

GODFROY Chausseur

82, Rue des Carmes, ROUEN

Afin de répandre et faire apprécier du public ses séries de Grande Diffusion

GODFROY Chausseur

a réalisé une

BAISSE de PRIX considérable

VOYEZ NOS VITRINES

CI-DESSOUS APERÇU DE QUELQUES PRIX :

SÉRIES pour DAMES

Charles IX	chevreau brun, talon cubain.	49.90
Thérésa	chevreau glacé noir appliques verni talon bottier	49.90
Charles IX	chevreau acajou, talon bottier.	49.90
Pratique	chevreau brun, plastron élastique, talon bottier.	55 fr.
Arménien	Ch. IX sport, box noir talon bottier.	55 fr.
Vénitien	sport, box acajou, talon bottier.	55 fr.
Charles IX	sport, box acajou, talon bottier	55 fr.
Arménien	sport, box havane, talon bottier.	59.90
Sans-Gêna	box brun, plastron élastique, tal. bottier	59.90
Décolleté	satin blond et argent, haut luxe, talon cubain gorge,	59.90
Charles IX	satin blond et argent haut luxe, talon cubain gorge.	59.90
Lisette	sport, box acajou, talon bottier.	65 fr.
Lisette	sport, box acajou, semelles crêpe.	69.90
Lisette	sport, box noir. semelle crêpe.	69.90
Sans-Gêne	verni, premier choix plastron élastique, talon bottier.	69.90
Charles IX	verni premier choix. talon bottier,	69.90
Charles IX	chevreau noisette. talon cubain.	69.90
Salomé	chevreau brun fantaisie lézard. Talon cubain.	69.90
Gavotte	chevreau tourterelle, plastron élastique haute fantaisie. Talon cubain.	69.90
Lakmé	daim noir et verni, passant argent. Talon cubain.	69.90
Déco leté	Kingolia tourterelle. talon cubain.	69.90

SÉRIES pour ENFANTS et FILLETTES

Derby	verni, bout rapporté, du 20 au 28.	23.50
Richelieu	verni, semelle débordante, choix extra, du 24 au 27.	35 fr.
	du 28 au 34.	39.90
Richelieu	box brun, bout rapporté semelle débordante, du 28 au 30.	49.90
	du 31 au 35.	58.50
Derby	Golf havane, semelle crêpe choix extra. du 23 au 27.	54.50
	du 28 au 30.	59.90
Derby	Russie « Comme Papa » semelle genre Uskide, du 27 au 30.	49.90
	du 31 au 35.	59.90
	du 36 au 38.	69.90
Botte	Box calf noir, premier choix, du 22 au 28.	35.00
Derby	Ecolier « Boy Scout », semelle caoutchouc, du 27 au 30.	35.00
	du 31 au 34.	39.90

SÉRIES pour GARÇONNETS

Roskoff	soulier deux tons, box acajou, du 35 au 38.	59.90
Sporting	soulier deux tons, box calf havane, choix extra du 35 au 38.	59.90
Footing	soulier élastique, box calf acajou, choix extra. du 35 au 38.	59.90
Richelieu	verni, bout rapporté, du 35 au 38.	69.90
Richelieu	élastique, verni. bout rapporté, du 35 au 38.	69.90
Footing	élastique, verni, haute fantaisie, du 35 au 38.	69.90

SÉRIES pour MESSIEURS

Attila	soulier box acajou. bout rapporté.	69.90
	Même article, box noir.....	69.90
Sphynx	soulier élastique box acajou, bout rapporté.	69.90
	Même article, box noir.....	69.90
Minerva	soulier box acajou, piqûres sellier, semelle crêpe.	79.50
Brodequin	Derby, box noir, bout rapporté, double semelle.	79.50
Séville	soulier élastique, box calf acajou, façon cousu main.	85 fr.
Brodequin	Derby, veau suiffé, extra robuste. cousu mixte.	85 fr.
Palermo	soulier box acajou, semelle crêpe.	89 fr.
	Même article, box calf noir.....	89 fr.
Brodequin	gousset box calf noir façon cousu mixte,	89 fr.
Brodequin	Derby box calf noir, semelle crêpe.....	99 fr.
Brodequin	gousset, box acajou..	99 fr.
Chantilly	box calf noir, semelle Uskide.	99 fr.
St-Malo	soulier box calf acajou, forme carrée, talon baraquette.	99 fr.
Charlie	soulier fantaisie à boutons, dains noir et verni, façon cousu main.	99 fr.

AVIS IMPORTANT

Les Séries de **GRANDE DIFFUSION** *signées* **GODFROY Chausseur** *sont, malgré les prix bas, de qualité rigoureusement garantie, d'un chaussant parfait et d'une coupe irréprochable.* 56022

Spécialité de Nouveautés pour Dames

AU GAGNE PETIT

J. ALLÈGRE 53, Rue Grande LOUVIERS

ACTUELLEMENT

GRANDE VENTE RÉCLAME

Manteaux pour dames, depuis . . . . . **59 fr.**

Manteaux velours zibeliné, belle qualité . . . . . **90 fr.**

Manteaux en tous genres à des prix défiant toute concurrence à qualité égale

Voir nos FOURRURES MOUFFLON bande depuis en 10 cent. 39 fr. le mètre

Nos ROBES, LINGERIE, BONNETERIE

Beau choix de TISSUS pour Robes et Manteaux

Les Magasins seront ouverts DIMANCHE 27 Octobre toute la journée.

Demandez nos **BAS Réclame chiné**, bonne qualité, sans suite pour ce jour seulement **4.95**

36014

La Croix St-Leufroy. — *Anniversaire de l'Armistice.* — La section locale de l'U.N.C. de la Croix St-Leufroy et communes voisines nous communique le programme de la journée du 11 novembre.

A 10 h., service funèbre à l'église. A 10 h. 45, visite au monument aux morts, Groupement à la mairie.

Ordre du défilé : fanfare des sapeurs pompiers, enfants des écoles, société musicale, membres de la section locale, municipalité et autres assistants.

A l'issue de la visite au monument, vin d'honneur à la mairie pour les anciens combattants, la municipalité, la société musicale et les sapeurs-pompiers.

A 21 h., salle Mercenne, bal à grand orchestre, hommes 5 fr., dames 1 fr., gratuit pour les membres de la section et leur famille.

Le cadavre d'une jeune fille de la Saussaye dans un bois. — Le 22 octobre, à 7 h. 30 du matin, M. Roger Tasset, employé des Postes, demeurant à Elbeuf rue Jean-Jaurès, en compagnie de sa femme, cueillait des champignons dans le bois, dit de la Justice, quand au bord d'un chemin, sous des branchages, il découvrit le cadavre d'une jeune fille.

Il s'empressa d'avertir la gendarmerie. L'enquête établit qu'il s'agissait de Mlle Alice Lemoine, âgée de 18 ans, habitant avec sa famille à La Saussaye, dans l'Eure. Cette jeune fille était ouvrière dans la manufacture Olivier et Picard à Elbeuf. Elle se rendait à son travail à bicyclette. Elle était signalée disparue depuis le 1er août dernier.

Le corps couché sur le dos dans une déclivité, la tête en bas indiquait qu'il avait été traîné là pour le dissimuler. Il était à 50 mètres d'un chemin herbu rejoignant la route du Neubourg.

La tête était en quelque sorte momifiée et méconnaissable, la peau littéralement parcheminée. Dans la bouche grande ouverte s'apercevaient les dents qui s'étaient détachées de la machoire sous l'action des intempéries. Les yeux étaient révulsés et ouverts, preuve presque indéniable d'une mort violenteet soud aine.

La tête étant détachée du tronc, et la machoire étant à nu, on ne peut dire si la jeune fille a été étranglée.

L'assassin doit être recherché dans l'entourage de la victime. On se demande ce que sont devenus la bague et les boucles d'oreilles de la jeune ouvrière.

Sa bicyclette a été retrouvée dans le bois ; la plaque d'identité avait été enlevée.

Le pantalon taché de sang a été retrouvé à dix mètres du corps ; un papier journal maculé de taches rougeâtres et une serviette pliée en quatre étaient à proximité.

On se demande si des manœuvres abortives n'auraient pas amené la mort. Un jeune homme vu avec Alice Lemoine le 29 juillet vers 18 h. 30 a disparu deux jours après la jeune fille et a reparu trois semaines après pour disparaître tout à-fait ; on le recherche.

Sports

Union Sportive Louvérienne. — *Foot-Ball-Association.* — Résultats des matches du 20 octobre 1929.

A Louviers : S.C. Bernay (1) bat U.S. Louviers (1) par 5 à 3.

L'U.S.L. a dû s'incliner dimanche dernier devant Bernay. Malgré que les lovériens eurent l'avantage territorial pendant les 3/4 de la partie, ils ne purent empêcher les fougueux avants Bernayens de mettre 5 fois la balle dans leurs filets.

C'est devant des touches abondamment garnies que se déroula ce véritable match de championnat, émotionnant au possible que M. Bowley, arbitre fédéral dirigea de main de maître avec un tact et une précision dignes de tous les éloges. L'équipe lovérienne ne fut pas battue dimanche par plus fort qu'elle, mais hélas elle devra rattraper 3 points précieux qu'elle aurait pu totaliser si la chance avait bien voulu lui sourire un peu.

La partie : D'entrée Bernay attaque, mais au bout de 5 minutes, Louviers prend la direction des opérations et Fromage doit s'appliquer à arrêter de nombreux essais vers ses buts. Au bout de vingt minutes sur échappée des blancs, Hébert manque un dégagement de la tête, l'avant Leclanche n'a aucune peine à battre Simon de très près : S.C.B. 1 U.S.L. 0. Les rayés deviennent à nouveau menaçants Cafouillage devant leurs buts, discussion ! M. Bowley n'a vu aucune faute, il ne siffle pas, il n'y a d'ailleurs rien à siffler. R. Langlois surgit et rentre la balle et le keeper dans les filets.

Cette fois M. Bowley siffle le but. S.C.B. 1 U.S.L. 1. La mi-temps arrive sur ce score.

Dès la reprise Bernay attaque, sur une descente de la gauche du S.S.B. le centre part bien et repris c'est le but. S.C.B. 2 U.S.L. 1.

L'U.S.L. est domiuée, corner contre les noir et blanc, repris de la tête de superbe façon, R. Simon ne peut rien. S.C.B. 3 U.S.L. 1.

Presqu'aussitôt Lehuen d'un shoot à 30 m. bat Robert malchanceux dans son arrêt. S.C.B. 4 U.S.L. 1. Les lovériens se ressaisissent et les avants lovériens partent à l'attaque Duquesne se prodigue en offensive, R. Langlois est très actif, il essaie de loin à maintes reprises et manque de peu. Sur centre de M. Langlois bien lancé par Rousseau Le-nectou manque de volée un but superbe. S.C.B. 4 U.S.L. 2. Les locaux ont repris la direction du jeu qu'ils graderont presque jusqu'à la fin. M. Langlois manque d'un rien un but tout fait. Minguet envoie sur la barre un bolide qui battait Fromage. H. Chéron sur un beau coup franc trouve le coin du poteau. Ça chauffe pour Bernay. Minguet ouvre loin sur M. Langlois qui déboule et marque imparablement dans sa foulée. S.C.B. 4 U.S.L. 3. L'U.S.L. a le match nul à sa portée, mais les efforts des rayés restent vains. A la dernière minute sur coup franc Dupont met la balle dans le coin. Bobert stoppe parfaitement mais bousculé par 2 avants blancs la balle va au but. C'est le 5e point Bernayen et aussitôt la fin du match.

Dimanche 27 octobre 1929, au stade, à 14 h. 30, U.S. Saint-Thomas Le Havre (1) contre U.S. Louviers (1). Entrée 3 fr.

L'U.S. Saint-Thomas du Havre, n'est pas inconnue à Louviers où elle fit la saison passée une splendide exhibition. Outre le joueur international Sottiault elle compte cette année un international de plus, nous avons dit Lenoble ex-équipier 1re du H.A.C. Les filets de St-Thomas sont toujours brillamment défendus par Derrey ex-goal du stade Havrais 1re. Nous devons dire également que St-Thomas après avoir joué son 3e match de championnat compte 3 victoires.

C'est une équipe de premier ordre qu'il sera permis de juger dimanche au stade. Le team Havrais pratique un excellent foot ball avec une technique bien définie ou le « fair play » reste la première règle à observer comme l'a toujours prouvé le sympathique capitaine du team Rupalley.

L'équipe de Louviers se présentera dans la formation ci-après :

U.S.L. (maillots noirs et blancs)

R. Simon

H. Chéron Hébert

Legrand Duquesne (cap) Bossennec

R. Langlois Lebreton Picard Minguet M. Langlois

O

Surville — *Match de foot-ball du 20 à Surville.* U. S. Surville bat C. A. Vernon par 2 à 0.

Dimanche 27 à Surville, le challenge de l'U. S. S. mettra en présence U. S. Surville contre C. S. Andelys.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Busnel Maurice, 23 a., journ. Vol de zinc au préj. de Roulland au Neubourg le 6 octobre, 6 m.

Foliot Ferdinand, 47 a., journ. à Louviers. Vol d'argent et d'objets mobiliers au préj. de Lhomme en septembre, 3 m., défens. Me Menon.

Margaria Paul, 34 a., ex-débitant à Pitres. Banqueroute simple 50 fr.

Grégoire Gustave, 62 a., menuis. à Autheuil, 50 fr., Me Menon. Douillière Bernard, 26 a., carrossier à Louviers, 16 fr. Vol de bois au préj. de Caloria à Louviers en juillet.

AVIS D'INHUMATION

Madame Lucien DUGARD et la Famille, prient leurs amis et connaissances d'assister à l'inhumation de

Monsieur Lucien DUGARD

le samedi 26 octobre en l'église de Notre-Dame de Louviers. Levée du corps à 9 h. 3/4 rue du Bal-Champêtre n° 69.

REMERCIEMENT D'INHUMATION

Monsieur et Madame Fernand PANIER, la Famille, adressent leurs remerciements émus aux nombreuses personnes qui leur ont témoigné leur sympathie dans le deuil qui vient de les frapper en la personne de

Monsieur Louis SAINTE-CROIX

leur regretté père et parent.

Ils remercient particulièrement les personnes ayant offert des couronnes et des fleurs et s'excusent bien sincèrement auprès de leurs Amis et Connaissances qui n'auraient pas reçu de lettre d'invitation.

Madame Veuve LEFEBVRE, ses Enfants et la Famille, remercient les personnes qui ont assisté à Louviers à l'inhumation de

Monsieur Jules LEFEBVRE

Ils remercient particulièrement l'Harmonie Municipale, la Compagnie du Gaz et les personnes qui ont apporté des fleurs et s'excusent auprès de celles qui par oubli n'auraient pas reçu de lettre de faire part.

La Famille CHOTARD adresse ses remerciements émus aux personnes qui ont assisté à Louviers à l'inhumation de

Monsieur Albert CHOTARD

leur frère et parent.

Ils remercient particulièrement les personnes qui ont offert fleurs et couronnes.

ETAT-CIVIL DE LOUVIERS

Naissances. — Fortin Janine-Gisèle, r. St-Jean 2. — Estorez René-Robert-Alfred, St-Lubin.

Mariage. — Olesinski Augustin, mouleur, Louviers et Malcinska Irène, ouvrière d'usine, Louviers.

Décès. — Collet Marie Adrienne, vve Peschard, 63 ans, s. p de Paris 2. — Sainte-Croix Louis, s p, 69 ans, r. St-Jean 2. — Chotard Albert, journalier, 24 ans, r. St-Jean 2. — Ferrière Marie-Joséphine, fme Hardelay, 53 ans, s p, r. Pampoule 2. — Auzoux Alphonse-Auguste, 77 ans, s p, r. St-Jean 2. — Miraux Lucien, 15 jours, r. St-Jean 2. — Miraux Auguste, 15 jours, r. St-Jean 2.

ON DEMANDE

DES

VENDEUSES AUXILIAIRES

bien rétribuées

S'adresser aux NOUVELLES GALERIES, Louviers. 56028

Halles et Marchés

LOUVIERS. — 21 Oct.

Beurre, 500 kil., de . . à 26 ..
Œufs, 400 ., ... à 12 ..
Poulets, 300 . . de. . 18 à 30 ..
Lapins, 200 . . . . . 15 à 25 ..
Canards 20 . . . . de 15 à 25 ..
Pain, 1re qualité, 2 fr. 05 ; 2e qualité,
Bestiaux — Vaches maigres, de à
Veaux maigres, 20, de 80 à 150 fr. pièce.
Porcs maigres, 30, de 425 à 475 fr. pièce. — Porcs de lait 40, de 220 à 275 fr.

LE NEUBOURG. — 21 Oct. *Bestiaux.*
Porcs gras, 44, de 8 80 à 9 .. le kilo. — Veaux gras, 20, de 7 75 à 9 50 le kilo. — Veaux de lait, 65, de 90 à 280. — Porcs de lait, 57, de 160 à 310. — Vaches grasses

NEUBOURG. — Marché du 23 Oct.

Avoine, 30 hect., de 90 à 92 fr. l'hect
Poulets, 395, le couple de 30 à 55 ..
Canards, 64, la pièce, de 35 à 40 ..
Oies, 12, la pièce. . de 24 à 32 ..
Dindes, 7 la pièce . de 40 à 65 ..
Lapins, 140, la pièce. à 6 à 22 ..
Beurre, 2500 kilos. . . de 23 à 24 ..
Œufs, 4500 . . . de 11 25 à 14 25

HENRI ESDERS
de PARIS
A La Grande Fabrique - Louviers

A LA GRANDE FABRIQUE — Rue du Maréchal-Foch -:- Rue de la Laiterie — LOUVIERS

POUR GARÇONNETS

PARDESSUS BABY
belle draperie nouveauté, entièrement doublé. 2 à 7 ans. 100. « 75, » — 60. »

PARDESSUS RAGLAN ou croisé mode en belle draperie unie ou fantaisie et en ratine bleue forme vareuse. 5 à 8 ans. . 130. » 105 » — 80. »

COSTUME NORFOLK en belle draperie fantaisie, nuances mode . . . . . Le 8 ans. — 60. »

COSTUME NORFOLK en belle cheviotte fantaisie, nuances mode. . . . . Le 8 ans. — 105. »

POUR HOMMES

CHEMISE en flanelle, coton rayé, avec ou sans col. . — 16. »

CHEMISE, corps oxford blanc, devant fantaisie, avec un col assorti — 21. »

CHEMISE en flanelle beige ou kaki, avec 2 poches. col rabattu. — 21. »

CALEÇON ou GILET en tricot coton beige — 9.90

GILET de flanelle blanche en coton, sans manches. — 7.25

PULL-OVER ou GILET, façon tailleur, en tricot jaspé. — 22. »

PULL-OVER haute mode, desssin Jacquard. — 45. »

CHAUSSETTES en laine mixte beige . . . — 5.75

CASQUETTE fond plat, tissus haute nouveauté. — 9.90

SOUPLE, beau feutre mérinos, noir, gris ou beige. — 32. »

SUR DEMANDE

DERBY vachette box noir, article fort, semelle double. — 76. »

RICHELIEU belle vachette box noir, dernier genre. — 72. »

RICHELIEU vachette box havane, forme nouvelle. — 79. »

VÉRITABLE CHARENTAISE feutre noir extra, semelle tout cuir, du 35 au 41 . . — 15.50

= COMPLETS = POUR HOMMES

En draperie fantaisie, nouveauté . — 75. » 99. »

En beau tissus fantaisie, dessins classiques ou mode et noir ou bleu . . — 145. » 195. »

En tissu peigné, dessins et coloris haute nouveauté. — 245. » 295. »

En beau peigné, tissus d'usage, belle fantaisie et noir ou bleu. . . . . — 345. » 395. »

Ces articles existent également pour Jeunes Gens

= PARDESSUS = POUR HOMMES

En draperie unie, marengo et teintes mode. — 75. » 99. »

En tissu drapé uni, belle qualité . . . . . — 145. » 195. »

En belle draperie de Sedan, coloris dernière nouveauté. — 245. » 295. »

En très belle draperie d'Elbeuf, toutes nuances. — 345. » 395. »

Ces articles existent également pour jeunes gens

VÊTEMENTS SUR MESURES
COMPLETS VESTONS ou PARDESSUS D'HIVER
295. » 450. » 525. » 595. »

POUR DAMES

MANTEAUX en velours de laine, qualité supérieure, demi-doublés, broché soie, tous coloris. 99. — 69. »

MANTEAUX tailleur, en velours laine qualité extra, entièrement doublés broché soie, col fourrure. . — 120. »

En velours de laine façonné haute nouveauté, grand col fourrure, entièrement doublés broché soie. . . — 195. »

MANTEAUX en belle peluche soie noire, col droit entièrement doublés, broché soie. . . . . — 210. »

MANTEAUX en très belle peluche, imitation parfaite de la taupe, entièrement doublés, broché soie. — 295. »

MANTEAUX en fourrure colombia, façon loutre, belle qualité, entièrement doublés, broché soie. . . — 395. »

ROBE en belle popeline laine, garnie panneaux plissés et nervures. . . . . — 75. »

ROBE en crêpe de Chine, qualité lourde, garnie nervures. . . . — 105. »

ROBE : Corsage en crêpe de Chine. Jupe en velours camayeux, très belle qualité . . . . . — 175. »

SUR DEMANDE

DRAPS toile de coton blanche, 2m00 x 3m00 — 35. »
DRAPS sans couture . . . 2m20 x 3m25 — 44. »
DRAPS qualité forte . . . 2m40 x 3m50 — 51. »

TAIES d'oreiller shirting blanc. belle qualité, volant ajouré. 0m58 x 0m60. — 3.95

CHEMISE nuit en shirting blanc, garnie galon ronge grand teint . . . . . — 8.75

COMBINAISON beau tricot laine mixte, chinée 2 tons. — 12.50

KIMONO en veloutine, belle impression teintes mode. — 19.90

PULL-OVER en tricot, pure laine, base rayée soie. — 29. »

SWEATER en beau tricot Jacquard laine, jolie disposition. — 39. »

ECHARPE en murmelle, lustre vison, travail mosaïque, façon soignée . . . . . — 145. »

MANTEAU fillette en beau velours laine quadrillé, avec poches . . . . . Le 4 ans. — 29. »

MANTEAU Baby, en velours de laine, qualité fine, garni piqûres soie . . . Longueurs 0m45 et 0m50. — 39. »

MANTEAU avec pélerine, manches longues, joli damier fantaisie. . . . . Le 4 ans. — 59. »

MANTEAU fillette, très beau velours de laine, garni fourure, entièrement doublé . . . Le 4 ans. — 89. »

ROBE fillette, beau velours côtelé, avec plis devant. Le 4 ans. — 29. »

A LA GRANDE FABRIQUE — Rue du Maréchal-Foch -:- Rue de la Laiterie — LOUVIERS

RÉCLAME

Les Magasins seront ouverts le Dimanche 27 Octobre et le jour de la Toussaint

---

Etude de Me E. **DELARUE** huissier de la Banque de France à Louviers.

VENTE DE
Bois Taillis
à N.-D.-DU-VAUDREUIL
Requête de M. Edmond Raoul Duval.
Le Dimanche 3 Novembre 1929
à 9 heures
Me DELARUE, huissier, vendra :
12 lots de très bon bois taillis.
Au comptant
Rendez-vous en face le château
55988

Etude de Me **SILVESTRE** huissier à Evreux, 3, rue St-Nicolas

Un Cheval, 6 Vaches
Une Génisse
Bon Matériel Agricole
Harnais
Fûts, Mobilier
A Vendre aux enchères publiques
à DARDEZ
Sur la ferme précédemment exploitée par Mme Vve Adnet.
Requête de M. G. BRARD, agriculteur.
Le DIMANCHE 27 Octobre 1929
à 14 heures précises
par le ministère de Me SILVESTRE, huissier à Evreux
3 mois de crédit
55961-41979

A VENDRE
CONDUITE INTÉRIEURE
6 C.V. Renault
4 places, très bon état
Prendre adresse au Journal. 55917

DAME
prendrait en pension **jeunes gens** ou **jeunes filles**, avec chambre ou sans chambre, ou 1 chambre à louer.
S'adresser au Journal.
55878

TERRES à LOUER
à Surtauville
S'adresser à M. DUFOSSEY, à St-Didier-des-Bois. 55987

PRÊTS sur IMMEUBLES
CAPITAUX
— disponibles de suite —
WERLÉ, 43, rue de Caudebec, Elbeuf. 46347

CHARBONS
Gaston BELLET
16, Rue du Quai, 16
LOUVIERS
les 1.000 k,
Tête de moineaux, trié, lavé, 25/50 . . **250 fr.**
Boulets d'Anthracite. Recommandé. **235 fr.**
Anthracite Anglais, noix 30/50 . . **395 fr.**
Rendu franco
Maison ne vendant qu'en gros et le meilleur marché de la Région 55298

ON DEMANDE
UNE BONNE
sérieuse
Maison André LEFEBVRE
2, rue du Neubourg, Louviers. 55832

ON DEMANDE
Chauffeur Mécanicien
toutes mains, réf. exig., logement pour femme, enf.
HERVEY, Sablons, N.-D.-du-Vaudreuil. 56006

J'achète très cher
tous les vieux bijoux couverts et dentiers
Perles et Brillants
CHESNEL, bijoutier
42, rue du Neubourg, Louviers. 29647

A VENDRE
Pour cause de surnombre
très bon
Cheval âgé de 4 ans
très doux
S'adresser chez M. Joseph DELIMBEUF, cultivateur à Poses. 55970

Je suis acheteur
d'un **chien** basset griffon Vendéen ou d'Artois de 2 à 4 ans, pattes demi-torses, chassant tout gibier.
Faire offre et prix à M. Charles BIGOT, 15, rue Sellier, Caudebec-lès-Elbeuf. 56007

Ancienne Cie de co assurances incendie fondée 1857, **demande** agent général pour la région. Nombreuses affaires à réaliser
Ec. M. RUAULT, 5, rue de Greffulhe, Paris. 55976

Jeune Homme
16 ans, ayant son brevet élémentaire, **demande** place de débutant.
Prendre l'adresse au bureau du Journal. 55996

Bons MANŒUVRES
sont demandés par les Etablissements CHAUCHET, 85, rue du Bal-Champêtre, Louviers. 55997

GARDE MOULIN
sérieux, 58 ans, **demande** place de premier, ou dans un moulin seul.
Prendre adresse au bureau du journal. 55977

A LOUER
Appartement 2 Pièces
pour dame seule
S'adresser : M FRÊNÉ, 13, rue de l'Hôtel-de-Ville, Louviers. 55992

ON DEMANDE
DES
Ouvriers et Ouvrières
pour travail facile
S'adr. chez M. CHRÉTIEN, jardinier, 87, anc. chemin de Rouen, à Louviers. 55982

ON DEMANDE
BONNE
d'une soixantaine d'années.
S'adresser au bureau du Journal. 56004

A VENDRE
5 C. V. Citroën Torpedo
en bon état de marche
S'adresser : Bijouterie BELLENGER, Louviers. 55999

A LOUER
Centre de la Ville
GARAGE
pour 3 voitures
avec pièce pour atelier et Magasin pour Entrepôt
S'adresser au bureau du Journal. 56016

Représentants demandés dans diverses régions pour affaire très honorable, donnant situation stable, indépendante et lucrative à toute personne ayant de l'initiative. On peut se mettre au courant sans quitter ses occupations actuelles. Ecrire M. STONNE, 39, bd des Capucines, Paris. 56024

POUR LES JOURS PLUS FRAIS
Chemises Américaines en Coton, Laine et Coton et Pure Laine avec et sans manches
Combinaisons en Tricot et en Jersey
AU DÉ D'ARGENT
Maison de confiance
G. DELIMBEUF
65, RUE DU NEUBOURG
LOUVIERS
ROBES LAINES
COMBINAISONS, TRICOTS
pour tous les âges
TRICOTS, CALEÇONS pour Hommes
toutes tailles

Réparation Chaussures
en tous genres
Marcel PALISSE
59, Faubourg-de-Rouen, 59
Ressemelage comp. p. hommes 22 f.
Semelle pour hommes 17 f.
Talons ..... 5 f.
Ressemelage comp. p. femmes 16 f.
Semelle .... 12 f.
Talons ..... 4 f.
56010

A LOUER
de suite
FERME
Près LOUVIERS (15 hectares)
Reprise du cheptel mort et vif.
S'adresser à Me LEGREZ, greffier à Louviers. 56012

MOTO à VENDRE
« Lucifer » 3 ch. 2 temps, éclairage tan-sad, comme neuve, 2.500 fr.
Ecrire : G. LAMARLE, à Poses (Eure). 55989

PERDU
roue secours Citroën avec support, le 20 octobre, de Beaumont-le-Roger à Poses.
Récompense
Ecrire : COULIBEUF, à Poses (Eure). 56003

A VENDRE
Camions LIBERTY
5 T. et 1-2 T.
Garage SENÉCAL, Léry (Eure). 56011

ON DEMANDE
BON TOURNEUR
Etabl^ts HARLÉ Frères et Cie, Pitres. 55995

Etude de Me BROUHOT, huisssier à Louviers.

VENTE volontaire, pour cause de départ de **bon Mobilier**, à **Montaure**, quartier St Blaise, le *Dimanche 10 Novembre 1929, à 1 h. 1/2*, au domicile et à la requête de Madame Veuve ROUTON, propriétaire.
Au comptant 56019

Etude de Me P. WERLÉ, contentieux, vente et achats de fonds de commerce et propriétés, 43, rue de Caudebec, à Elbeuf (Téléphone 4-67.

CESSION DE
Fonds de Commerce
Second Avis
Suivant acte s. s. p. en date du 24 Septembre 1929, enregistré à Amfreville-la-Bampagne le Octobre 1929, folio , case , Monsieur Yves BARBEROT et Madame Marie DELAPARA, son épouse, ont vendu à Monsieur Ernest LECLERC et Madame Augustine CHAPELAIN, son épouse, demeurant ensemble à Saint-Aubin-Jouxte-Boulleng, rue des Hauts-Fourneaux, n° 47. le fonds de commerce de **Café, débit, épicerie-mercerie**, leur appartenant et situé à Thuit-Anger, rue E. Delamare.
Les parties ont élu domicile à Thuit-Anger, rue E. Delamare, au siège du fonds vendu, où les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues jusqu'à l'expiration du dixième jour qui suivra le présent avis.
L'insertion au Bulletin Officiel des Ventes et Cessions de Fonds de Commerce a été faite à la date du 16 Octobre 1929.
Pour extrait :
55848 **P. WERLÉ.**

ON DEMANDE
Bon Monteur électricien
intérieur et lignes
Travail assuré. Bons salaires
Sérieuses références exigées
M. ROUET, 80, rue la Barrière, Elbeuf. 56003

Etude de Me LEREBOURS, notaire à Pont-de-l'Arche.

VENTE
DE BON
MOBILIER
à Pont-de-l'Arche
Route de Louviers
Le Dimanche 27 Octobre 1929
à 13 heures
Vaisselle, verrerie, batterie de cuisine, théière en étain, casserole et écumoire cuivre, filtres, lampes, flambeaux. **Plats anciens, assiettes anciennes.** Tables, buffets, chaises de salle à manger, fauteuils, glaces, tapis, livres, armoire à glace, lits, literie, matelas laine, table de nuit, table de toilette. Porte-bouteilles, cheminée émail avec ses tuyaux.
Et grande quantité d'autres objets.
Expressément au comptant
55994

Office départemental d'Habitations à bon marché de l'Eure
Achèvement de la Cité Capitaine Adrien BRETON à Louviers.
Construction de 12 maisons doubles, 24 logements.
Adjudication
des
Travaux à exécuter
L'Office départemental d'habitations à bon marché de l'Eure donne avis au public que le **Samedi 16 Novembre 1929**, à 14 heures et demie, il sera procédé en l'Hôtel de la Préfecture, à Evreux, à l'adjudication, à forfait, en un seul lot, des travaux ci après désignés, savoir :
Construction et livraison, clefs en mains, de 12 maisons doubles (24 logements), travaux évalués, y compris imprévus, à **908.400** fr.
Montant du cautionnement provisoire à verser avant l'adjudication .... 15.000 fr.
Montant du cautionnement définitif ..... 30.000 fr.
Les pièces du projet (plans, devis et cahier des charges) des travaux à entreprendre, sont déposés au secrétariat de l'Office des habitations à bon marché, à la Préfecture d'Evreux et à la Mairie de Louviers, où les entrepreneurs pourront en prendre connaissance de 9 heures à 11 heures et de 14 heures à 17 heures (dimanches et jours fériés exceptés).
42007-55990

Cabinet A. ADAM à Louviers

A Vendre à l'amiable
DOMAINE DE DÉCOUVERTE
Situé dans belle région agricole et herbagère d'une contenance de 550 hectares.
Comprenant : 5 belles Fermes avec bâtiments à l'état de neuf, Maison de maître avec vue superbe, bois et rochers à proximité. 200 hect. environ sont en bois et sapins et en petites bruyères faciles à défricher.
Pour tous renseignements et traiter, s'adresser à M. ADAM. 55984

Cabinet A. ADAM à Louviers

A VENDRE à l'amiable
Immeuble de Rapport
Sis à Louviers
Rue du Faubourg-de-Rouen, nos 63 et 65
Comprenant : 8 logements, communs, jardin, cour, eau, gaz, électricité.
Pour tous renseignements et traiter, s'adresser à M. ADAM. 55986

Cabinet A. ADAM à Louviers

A VENDRE à l'amiable
Immeuble de Rapport
Sis à
N.-D.-DU-VAUDREUIL
Comprenant : 4 logements dont 1 libre de location, communs, cour, jardin avec pompe, électricité.
Pour tous renseignements et traiter, s'adresser à M. ADAM. 55986

A LOUER
à Gaillon
GRAND ATELIER
Libre de suite
Logement et cour propre à tout commerce.
Prendre adresse au bureau du Journal. 56021

A VENDRE
à Louviers
Un BEAU HANGAR
à démonter
de 12 m. de long sur 6 m. 50 de large.
S'adresser au Bureau du Journal. 56015

---

700 frs p. mois sans quitter emploi pers. 2 sex., trav. fac. toute l'année. Timb. p. rép. Ateliers LEPIC, 45, rue Lepic, Paris. 56008

Etude de Me DELATER
Commissaire-Priseur de Ville et Arrondissement de Louviers. Téléphone 82.

VENTE
Le SAMEDI 26 OCTOBRE 1929
à 14 heures
A LOUVIERS
Place du Champ-de-Ville
Bibelots, vaisselle, pendules, vases, garnitures de toilette, livres, cadres, œil de bœuf, violon d'études et accessoires, service verres, glaces.
Armoires à glace, 2 armoires portes pleines, buffet étagère, buffets de cuisine, bibliothèques, cartonniers, guéridons, commodes, tables rondes et carrées, tables de toilette, tables de nuit, fauteuils osier, fauteuil Voltaire. Ameublements de salon, ameublement de chambre à coucher, chaises. Lits fer et cuivre et sommier, lit d'enfant, lit cage, lits bois et fer, matelas laine et bourre, oreillers, traversins, couvertures, descentes de lit, carpette. Draps, serviettes, torchons, taies d'oreillers, mouchoirs, chemises de femme, linge divers.
Bonne machine à coudre, coffre fort état neuf, voitures d'enfant, lessiveuses, foyers lessiveuses, cuisinières.
Fûts, moulin à pommes, pompe aspirante et foulante, machine à boucher.
Et quantité d'autres objets.
Au Comptant
56020

Etude de Me Marius CAVÉ
Licencié en Droit huissier
Beaumont-le-Roger (Eure).

409 MOUTONS
Nombreuses Brebis *pleines* ; gros mâles, 6 dents, *gras, propres à la boucherie* ; nombreux grosagneaux et agnelles et antenaises (bon nombre *demi-gras*). — Dimanche 27 *Octobre*, à 2 h. précises, à Beaumont, enclos « Piège à-loups », *40 mètres* de la gare.
Crédit : 1er Avril 1930
mais réservé aux personnes connues de Me Cavé ou sur « *parfaites* » références.

---

53 Bêtes à Cornes
dont 38 *amouillants*, provenant *d'un même élevage*. Dimanche 17 Novembre, à 2 h. à Beaumont. (Détails ultérieurement et demander circulaire Me Cavé.
Crédit : 6 mois
56023-42043

Etude de Me Roger PIQUOIS
Licencié en droit
Notaire à Louviers

CESSION DE
Fonds de Commerce
Suivant acte reçu par Me Roger PIQUOIS, notaire à Louviers, les treize et seize octobre mil neuf cent vingt neuf. Enregistré à Louviers, le vingt deux octobre mil neuf cent vingt neuf, folio 183, case 751.
Monsieur Louis-Pierre HENNETIER, entrepositaire, et Madame Madeleine-Jeanne-Eugénie SEVESTRE, son épouse, demeurant ensemble à Vernon, rue de Gamilly numéro 11, ont vendu à Monsieur Adrien-François AMETTE, propriétaire-cultivateur, demeurant à Canappeville, un fonds de commerce d'**Entrepôt d'Eaux Minérales**, exploité par Monsieur et Madame HENNETIER à Vernon et connu sous le nom « d'Entrepôt Vernonnais des Grandes Sources » et comprenant :
L'enseigne, le nom commercial, la clientèle et l'achalandage, le droit au bail, les différents objets mobiliers et le matériel servant à son exploitation et les marchandises existant en magasin.
Les oppositions, s'il y a lieu, devront être faites dans les dix jours de la deuxième insertion, à Louviers, rue du Quai n° 44, en l'étude de Me PIQUOIS, notaire, domicile élu par les parties.
Avis de cette cession paraîtra au Journal Officiel des Ventes de fonds de commerce du samedi deux novembre 1929.
Pour première insertion,
56013 **Roger PIQUOIS.**

PALAIS des BAS
7, Rue des Quatre Moulins
LOUVIERS.
GRAND CHOIX
d'Articles d'Hiver
Bas et Chaussettes Laine
La maison se charge du **remaillage** à un prix raisonnable.

Chienne de Berger
Beauceronne, fond grisâtre avec teint jaune, queue coupée très courte, un œil de véron à droite, collier sans nom, échappée le lundi 21 octobre à Surville.
Ecrire ou ramener à M. Chanu, cultivateur à Surville par Louviers.
Récompense. 56001

Ancienne Cie assurances procédant à réorganisation demande agents, sous agents et inspecteurs. Ecrire M. STONNE, 39, bd des Capucines, Paris. 56025

Le Gérant : M. COLLIGNON

TRIBUNAL
DE L'EURE
*
CABINET
DU PRÉSIDENT

Evreux, le 20 Janvier 1930

LE PRESIDENT DU TRIBUNAL DE L'EURE
à MONSIEUR de LAS CASES, SENATEUR DE LA LOZERE

Monsieur le Sénateur,

En vous retournant la feuille de dépouillement que vous avez bien voulu me communiquer, j'ai l'honneur de vous faire connaître qu'il ne s'agit là, comme vous l'avez justement supposé, que d'un brouillon qui a été transmis par erreur à la Questure du Sénat par les bureaux de la préfecture de l'Eure.

Vous voudrez bien trouver ci-joint la feuille authentique, signée par tous les membres du bureau.

Veuillez agréer,
Monsieur le Sénateur,
l'assurance de ma haute considération.

Aujas

R. H. 9738-1126

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DE LA PRÉSIDENCE

Monsieur le Président

des 8e Bureaux

(Election de l'Ouest)

Ministère
de l'Intérieur

Direction du Personnel

2e Bureau.

République Française.

Paris, le 31 Octobre 1929

Monsieur le Président,

En vue de la vérification des pouvoirs de M. M. Hervey, Lefèvre et Renville

.

.

.

élus sénateurs le 20 Octobre 1929
dans le département de l'Eure
j'ai l'honneur de vous transmettre les documents ci-après désignés :

1° Le tableau indiquant les résultats de l'élection des délégués et suppléants, dressé en exécution de l'article 6 de la loi du 2 Août 1875;

2° La liste des électeurs sénatoriaux par ordre alphabétique, dressé en exécution de l'art. 9 de la même loi;

3° La liste d'émargement divisée en trois cahiers distincts;

4° Les feuilles de pointage au nombre de Six

5° Le procès-verbal des opérations électorales;

6° La notice des candidats élus

7° Enveloppes et bulletins nuls : neuf.

Je vous serai reconnaissant, Monsieur le Président, de vouloir bien me faire accuser réception du présent envoi

Agréez, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

P. le Ministre de l'Intérieur
Le Chef du bureau des Affaires Politiques

Monsieur le Président du Sénat.

DÉPARTEMENT
d e l'Eure

ÉLECTIONS SÉNATORIALES.

(Modèle n° 8.)

EXÉCUTION DES LOIS DES 2 AOUT 1875, 9 DÉCEMBRE 1884, 29 JUILLET 1913 ET 31 MARS 1914

Procès-verbal des opérations du collège électoral réuni le 20 octobre 1929 *,*
à Evreux *, pour élire* trois *sénateurs.*

L'an mil neuf cent vingt neuf, le vingt du mois d'Octobre
nous (1) Auguste Paul Rendu
du tribunal de première instance d Evreux, nous sommes
rendu dans la salle de la Cour d'assises à Evreux, Palais de Justice
local désigné pour la réunion du collège électoral du département de l'Eure
convoqué en vertu du décret du 18 août 1929
à l'effet d'élire trois sénateurs.

(1) Nom et prénoms du président du collège. — Président *ou* vice-président *ou* juge le plus ancien.

Les portes de la salle ont été ouvertes à huit heures, heure légale, et les électeurs ont été immédiatement introduits.

Nous avons alors appelé à siéger au bureau, comme étant les deux plus âgés et les deux plus jeunes des électeurs présents, sachant lire et écrire :

M. Détourneaux Pierre (Evreux), né le 7 janvier 1865
M. Perrey Alexandre (Evreux), né le 23 décembre 1862
M. de Fenoyl Georges (Chambray), né le 21 février 1898
M. Jean Léon (Neuf Evreux), né le 10 décembre 1899
Le bureau, ainsi constitué, a choisi pour secrétaire M. Frecette Pierre
13 mars 1893 (Evreux), électeur.

Les pièces suivantes ont été déposées sur le bureau :

1° Le texte de la loi organique du 2 août 1875, sur les élections des sénateurs modifiée par les lois des 9 décembre 1884, 1er février 1898, 31 mars 1914, 30 décembre 1928 et 10 août 1929;

2° Le texte de la loi du 9 décembre 1884, portant modification aux lois sur l'organisation du Sénat et les élections des sénateurs modifiée et complétée par les lois des 17 décembre 1908, 17 octobre 1919 (art. 9) et 7 juillet 1929;

3° Le règlement d'administration publique du 16 juin 1929, fixant le mode de payement de l'indemnité de déplacement allouée aux électeurs sénatoriaux, ainsi qu'un exemplaire du tableau des distances;

4° Le texte du décret de convocation ci-dessus visé;

5° Le texte des décrets organique et réglementaire du 2 février 1852;

6° Le texte de la loi du 29 juillet 1913, ayant pour objet d'assurer le secret et la liberté du vote ainsi que la sincérité des opérations électorales modifiée par la loi du 31 mars 1914;

7° Les instructions ministérielles sur la tenue de l'assemblée électorale;

8° Le tableau indiquant les résultats de l'élection des délégués et des suppléants dressé en exécution de l'article 6 de la loi du 2 août 1875;

9° La liste des électeurs sénatoriaux par ordre alphabétique, dressée en exécution de l'article 9 de la même loi.

8-366-J. 24505-29. [17066]

(1) Ce paragraphe devra être supprimé si le collège ne comprend pas au moins 200 électeurs.

Le bureau a ensuite réparti les électeurs, par ordre alphabétique, en deux sections de vote, de la manière suivante (1) :

1re Section,	de la lettre	A	à la lettre	D	—	363 électeurs.
2e Section,	—	E	—	L	—	370 —
3e Section,	—	M	—	Z	—	369 —
4e Section,	—		—		—	—
5e Section,	—		—		—	—
6e Section,	—		—		—	—
7e Section,	—		—		—	—
8e Section,	—		—		—	—
9e Section,	—		—		—	—
10e Section,	—		—		—	—

(2) Si plusieurs candidats ou plusieurs listes sont en présence, il leur est permis de désigner respectivement les scrutateurs, lesquels doivent être répartis également autant que possible par chaque table de dépouillement. Dans ce cas, les noms des électeurs proposés sont remis au président *une heure avant la clôture du scrutin pour que la liste des scrutateurs par section puisse être établie avant le début du dépouillement.*

(3) Indiquer les noms et prénoms des présidents et scrutateurs.

Des tables ont été installées dans la salle du vote pour chacune des sections.

Le bureau du collège a désigné comme présidents et scrutateurs (2) de ces sections les électeurs dont les noms suivent :

1re Section....
- *Président*..... M. (3) Hardouin Auguste Eneux
- *Scrutateurs*..... M. Marie Edmond Croth.
- *Scrutateurs*..... M. Lelièvre Gabriel à St Leu
- *Scrutateurs*..... M. Constantin Rene à Bigu St Eli
- *Scrutateurs*..... M. Ducey André St Denis d'Augerons

2e Section....
- *Président*..... M. Mérou Emile à St Pierre du Vh
- *Scrutateurs*..... M. Motte Rodolphe à Fontaine l'Abbé
- *Scrutateurs*..... M. Beauchamps Charles à Chaise Dieu du Theil
- *Scrutateurs*..... M. Letorey Fernand à Aigleville
- *Scrutateurs*..... M. Chedeville Georges à Heudicourt

3e Section....
- *Président*..... M. Postel Félix à Eneux
- *Scrutateurs*..... M. Courty Louis à la Haye St Sylvestre
- *Scrutateurs*..... M. Besson Augustin Le Manoir
- *Scrutateurs*..... M. Vandermeer Lucien à Venables
- *Scrutateurs*..... M. Durand Ernest à Pt St Pierre

4e Section....
- *Président*..... M.
- *Scrutateurs*..... M.
- *Scrutateurs*..... M.
- *Scrutateurs*..... M.
- *Scrutateurs*..... M.

5e Section....
- *Président*..... M.
- *Scrutateurs*..... M.
- *Scrutateurs*..... M.
- *Scrutateurs*..... M.
- *Scrutateurs*..... M.

6e Section.... { *Président*..... | M.
{ *Scrutateurs*..... { M. M. M. M.

7e Section.... { *Président*..... | M.
{ *Scrutateurs*..... { M. M. M. M.

8e Section.... { *Président*..... | M.
{ *Scrutateurs*..... { M. M. M. M.

9e Section.... { *Président*..... | M.
{ *Scrutateurs*..... { M. M. M. M.

10e Section... { *Président*..... | M.
{ *Scrutateurs*..... { M. M. M. M.

Le président du collège, après avoir rappelé que le nombre des sénateurs à élire est de trois, a déclaré le scrutin ouvert.

Les électeurs se sont rendus, suivant l'ordre alphabétique de leurs noms, aux sections de vote qui leur étaient respectivement assignées.

Le président de chacune des sections avait préalablement ouvert la boîte de scrutin, munie de deux serrures dissemblables, et, après avoir constaté, en présence des électeurs, qu'elle ne renfermait aucun bulletin ni enveloppe, il avait remis une des clefs au plus âgé des scrutateurs et gardé l'autre.

Chacun des électeurs, après avoir fait constater son identité, a pris lui-même une enveloppe. Sans quitter la salle du scrutin, il s'est rendu isolément dans la partie de la salle aménagée pour le soustraire aux regards et a mis son bulletin sous l'enveloppe; il a fait ensuite reconnaître au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe; le président l'a reconnu sans toucher l'enveloppe que l'électeur a introduite lui-même dans l'urne.

Un des scrutateurs a constaté le vote de l'électeur sur la lettre de convocation que celui-ci lui a remise, soit au moyen d'une signature, soit au moyen de la déchirure d'un des coins de la lettre (1).

Deux autres scrutateurs ont tenu les listes d'émargements qui avaient été mises, en double, à la disposition des bureaux de sections.

Les bureaux de sections n'ont admis à prendre part au scrutin que les électeurs portés sur la liste; lorsqu'un suppléant qui n'était pas personnellement inscrit s'est présenté,

(1) La constatation des votes pour les délégués ou les suppléants, les conseillers généraux et les conseillers d'arrondissement, doit toujours avoir lieu par une signature apposée au recto de la lettre de convocation.

ils en ont référé au bureau du collège, qui a décidé s'il devait être admis aux lieu et place du délégué. Le nom du suppléant a, dans ce cas, été ajouté sur la liste en regard du nom du délégué, avec mention de la décision du bureau.

Trois membres au moins ont toujours été présents à chaque table de vote et au bureau du collège.

Le scrutin a été clos à onze heures et demie, heure légale.

Les membres des bureaux de sections, après avoir arrêté les listes d'émargements et y avoir constaté, en toutes lettres, le nombre des votants, les ont remises, avec les boîtes de scrutin, au bureau du collège électoral.

Ce bureau a ouvert les boîtes une à une et a compté : 1° les enveloppes et 2° les bulletins trouvés sans enveloppe, en comparant le nombre des enveloppes avec celui des émargements.

Cette vérification a donné les résultats suivants :

	NOMBRE des votants d'après la liste d'émargement.	NOMBRE d'enveloppes trouvées dans l'urne.	NOMBRE de bulletins trouvés sans enveloppe.	NOMBRE D'ENVELOPPES	
				en plus des émargements.	en moins des émargements.
1re Section	362	362	-	-	-
2e Section	329	329	-	-	-
3e Section	318	318			
4e Section					
5e Section					
6e Section					
7e Section					
8e Section					
9e Section					
10e Section					
TOTAUX	1.009	1.009	-	-	-

Les enveloppes contenues dans chaque boîte ont été ensuite remises aux bureaux de sections qui les avaient reçues; ils en ont opéré le dépouillement de la manière suivante :

A chaque table, un des scrutateurs a extrait le bulletin de chaque enveloppe et l'a passé déplié à un autre scrutateur; celui-ci l'a lu à haute voix. Deux autres scrutateurs ont inscrit simultanément les suffrages obtenus par les candidats sur des feuilles préparées à l'avance.

Les membres du bureau du collège et les présidents des sections ont surveillé l'opération sous les yeux des électeurs, les tables ayant été disposées de façon à ce que ceux-ci puissent circuler alentour.

Les enveloppes renfermant des bulletins blancs, les enveloppes sans bulletin, les enveloppes renfermant des bulletins ne contenant pas une désignation suffisante, les enveloppes dans lesquelles ou renfermant des bulletins dans lesquels les votants se sont fait connaître, les enveloppes non réglementaires, les enveloppes renfermant des bulletins écrits sur papier de couleur, les enveloppes portant des signes intérieurs ou extérieurs de reconnaissance ou renfermant des bulletins revêtus de signes de cette nature, les enveloppes portant des mentions injurieuses pour les candidats ou pour des tiers ou renfermant des bulletins revêtus de mentions de cette nature, ainsi que les enveloppes renfermant plusieurs bulletins portant des listes ou des noms différents n'ont pas été comptés dans le résultat du dépouillement. Elles ont été réservées pour être soumises à la décision du bureau du collège.

Résultats du dépouillement fait par les bureaux des sections.

	NOMBRE D'ENVELOPPES trouvées dans les urnes.	NOMBRE DE BULLETINS trouvés sans enveloppe.	NOMBRE DES ENVELOPPES comptées dans le dépouillement.	NOMBRE DES ENVELOPPES réservées avec leurs bulletins à la décision du bureau du collège.	NOMBRE DE SUFFRAGES ATTRIBUÉS À								
					M. Henry	M. Jozon	M. Le Hénaff	M. Lefebvre	M. Lemercier	M. Delamare	M. Regaud	M. Chemin	M. Hue	M. Bisiaux
1re Section	362	-	362		194	181	173	194	169	167	3	2	0	3
2e Section	329	-	329		175	156	145	193	158	155	3	2	3	
3e Section	318	-	318		179	166	155	166	144	139	3	1	-	1
4e Section														
5e Section														
6e Section														
7e Section														
8e Section														
9e Section														
10e Section														
TOTAUX	1009		1009		547	503	473	543	471	461	9	5	3	4

Les listes de pointage arrêtées et signées par le président et les scrutateurs des sections de vote ont été apportées avec tous les bulletins et enveloppes au bureau du collège.

Le bureau a ensuite statué sur les bulletins et enveloppes réservés et arrêté ainsi qu'il suit le résultat du scrutin :

Nombre d'électeurs inscrits..... 1.012

Nombre de votants constaté par les feuilles d'émargement..... 1.009

Nombre d'enveloppes trouvées dans les urnes..... 1.009

Calcul de la majorité absolue.

Nombre de votants (1)..... 1.009

A DÉDUIRE : Enveloppes renfermant des bulletins blancs; enveloppes sans bulletin; enveloppes renfermant des bulletins ne contenant pas une désignation suffisante; enveloppes dans lesquelles ou renfermant des bulletins dans lesquels les votants se sont fait connaître; enveloppes non réglementaires; enveloppes renfermant des bulletins écrits sur papier de couleur; enveloppes portant des signes intérieurs ou extérieurs de reconnaissance ou renfermant des bulletins revêtus de signes de cette nature; enveloppes portant des mentions injurieuses pour les candidats ou pour des tiers ou renfermant des bulletins revêtus de mentions de cette nature; enveloppes renfermant plusieurs bulletins portant des listes ou des noms différents; enveloppes renfermant des bulletins annulés pour d'autres motifs (2)..... 3

RESTENT pour le chiffre des suffrages exprimés..... 1.006.

MAJORITÉ ABSOLUE (3)..... 504

(1) Si le nombre des enveloppes trouvées dans les urnes ne correspond pas exactement à celui des émargements, il faut prendre comme chiffre des *votants* le plus petit nombre.

(2) Ces bulletins et enveloppes doivent être contresignés et annexés avec indication de la cause de leur annexion, de même que les bulletins trouvés sans enveloppe.

En vue du jugement des élections, les bulletins et enveloppes dont l'annexion est prescrite devront être annexés, les premiers avec leurs enveloppes, les secondes avec leurs bulletins.

(3) Lorsque le chiffre des suffrages est impair, la majorité est la moitié plus un du nombre pair immédiatement inférieur.

(1) Classer les candidats dans l'ordre décroissant des suffrages obtenus.

Ont obtenu [1] :

NOMS ET PRÉNOMS DES CANDIDATS.	NOMBRE DE SUFFRAGES. EN LETTRES.	EN CHIFFRES.
M. Hervey Maurice	Cinq cent quarante sept	547
M. Lefèvre Abel	Cinq cent quarante trois	543
M. Jean Prosper	Cinq cent trois	503
M. Le Brun Alfred	Quatre cent soixante treize	473
M. Renaud . A	Quatre cent soixante onze	471
M. Delannoy	Quatre cent soixante et un	461
M. Hazard	Neuf	9
M. Etienne	Cinq	5
M. Brun	Quatre	4
M.		
M.		
M.		
M.		
M.		
M.		
M.		
Bulletins nuls (2)	trois	3

(2) En indiquer la nature et les annexer contresignés.

(3) Formule à modifier si aucun des candidats n'obtient au premier tour le nombre de voix nécessaire pour être élu.

Si, au contraire, l'élection est terminée au premier tour, ce qui suit, jusqu'à la clôture du procès-verbal, devra être supprimé.

M. [3] Hervey et Lefèvre Abel ayant obtenu un nombre de voix égal au quart des électeurs inscrits et à la majorité absolue ont été proclamé s sénateur s .

Le président du collège a fait alors brûler les bulletins non contestés et leurs enveloppes après avoir publiquement constaté que l'attribution de ces bulletins ne donnait lieu à aucune réclamation.

Observations, réclamations et décisions diverses du bureau.

Néant

Le président a ensuite annoncé que la séance serait reprise à quatorze heures, et qu'il serait procédé à un second tour de scrutin pour l'élection de [illegible] sénateurs restant à nommer.

Lecture de cette partie du procès-verbal a été donnée à l'Assemblée, qui s'est séparée à 13 heures.

Le Président, *Le Secrétaire,* *Les Membres du bureau,*

2e TOUR DE SCRUTIN.

Le même jour, à quatorze heures, heure légale, l'assemblée des électeurs s'est réunie pour la suite des opérations.

Le bureau du collège et ceux des sections de vote sont restés constitués comme il a été dit ci-dessus [1].

(1) Si un ou plusieurs des membres du bureau ou des sections avaient été remplacés, il en serait fait mention ici.

Le scrutin est resté ouvert jusqu'à seize heures, heure légale.

La réception des votes et le dépouillement ont été effectués de la même manière et ont donné les résultats suivants :

Recensement des enveloppes et bulletins trouvés dans les urnes.

	NOMBRE des votants d'après la liste d'émargement.	NOMBRE d'enveloppes trouvées dans l'urne.	NOMBRE de bulletins trouvés sans enveloppe.	NOMBRE D'ENVELOPPES en plus des émargements.	NOMBRE D'ENVELOPPES en moins des émargements.
1re Section	362	362	"	"	"
2e Section	329	329			
3e Section	318	318			
4e Section					
5e Section					
6e Section					
7e Section					
8e Section					
9 Section					
10e Section					
Totaux	1.009	1009	"	"	"

Résultats du dépouillement fait par les bureaux des sections.

	NOMBRE D'ENVELOPPES trouvées dans les urnes.	NOMBRE DE BULLETINS trouvés sans enveloppe.	NOMBRE DES ENVELOPPES comptées dans le dépouillement.	NOMBRE DES ENVELOPPES réservées avec leurs bulletins à la décision du bur. au du collège.	NOMBRE DE SUFFRAGES ATTRIBUÉS À									
					M. Jones	M. Mennens	M. Delaunay	M. de Brou	M. Brun	M. Huck	M.	M.	M.	M.
1re Section	369	-	362	-	178	185	1	2	1	2				
2e Section	325	-	329	-	154	169	2	3	-	2				
3e Section	318	-	318	-	156	159	2	1	-	1				
4e Section														
5e Section														
6e Section														
7e Section														
8e Section														
9e Section														
10e Section														
Totaux	1.009	-	1.009	-	483	512	4	5	-	5				

Recensement général fait par le bureau du collège après le jugement des bulletins et enveloppes réservés.

Nombre d'électeurs inscrits..... 1.012

Nombre de votants constaté par les feuilles d'émargement..... 1.009

Nombre d'enveloppes trouvées dans les urnes..... 1.009

Calcul de la majorité absolue.

Nombre de votants [1] 1.009

A déduire : enveloppes renfermant des bulletins blancs; enveloppes sans bulletin; enveloppes renfermant des bulletins ne contenant pas une désignation suffisante; enveloppes dans lesquelles ou renfermant des bulletins dans lesquels les votants se sont fait connaître; enveloppes non réglementaires; enveloppes renfermant des bulletins écrits sur papier de couleur; enveloppes portant des signes intérieurs ou extérieurs de reconnaissance ou renfermant des bulletins revêtus de signes de cette nature; enveloppes portant des mentions injurieuses pour les candidats ou pour des tiers ou renfermant des bulletins revêtus de mentions de cette nature; enveloppes renfermant plusieurs bulletins portant des listes ou des noms différents, enveloppes renfermant des bulletins annulés pour d'autres motifs [2]..... 5

Restent pour le chiffre des suffrages exprimés..... 1.004

Majorité absolue [3]..... 503

(1) Si le nombre des enveloppes trouvées dans les urnes ne correspond pas exactement à celui des émargements, il faut prendre comme chiffre des *votants* le plus petit nombre.

(2) Ces bulletins et enveloppes doivent être contresignés et annexés avec indication de la cause de leur annexion, de même que les bulletins trouvés sans enveloppe.

En vue du jugement des élections, les bulletins et enveloppes dont l'annexion est prescrite devront être annexés, les premiers avec leurs bulletins, les secondes avec leurs enveloppes.

(3) Lorsque le chiffre des suffrages est impair, la majorité est la moitié plus un du nombre pair immédiatement inférieur.

(1) Classer les candidats dans l'ordre décroissant des suffrages obtenus.

Ont obtenu (1)

NOMS ET PRÉNOMS DES CANDIDATS.	NOMBRE DE SUFFRAGES. EN LETTRES.	EN CHIFFRES.
M. Renvillé a	Cinq cent douze	512
M. Josse Prosper	Quatre cent quatre vingt trois	483
M. au moins	Cinq	5
M. Delamare	quatre	4
M.		
M.		
M.		
M.		
M.		
M.		
M		
M.		
M.		
M.		
M.		
Bulletins nuls (2).....	Cinq	5

(2) En indiquer la nature et les annexer contresignés.

(3) Formule à modifier si aucun des candidats n'obtient au second tour le nombre de voix nécessaire pour être élu.

Si, au contraire, l'élection est terminée au second tour, ce qui suit, jusqu'à la clôture du procès-verbal, devra être supprimé.

M. (3) Renvillé a ayant obtenu un nombre de voix égal au quart des électeurs inscrits et à la majorité absolue a été proclamé sénateur .

Le président du collège a fait alors brûler les bulletins non contestés et leurs enveloppes, après avoir publiquement constaté que l'attribution de ces bulletins ne donnait lieu à aucune réclamation.

Observations, réclamations et décisions diverses du bureau.

Réant

Le président a ensuite annoncé que la séance serait reprise à dix-huit heures, et qu'il serait procédé à un troisième tour de scrutin pour l'élection d
sénateur restant à nommer.

Lecture de cette partie du procès-verbal a été donnée à l'Assemblée, qui s'est séparée à 18 heures. 80

Le Président, *Le Secrétaire,* *Les Membres du bureau,*

3E TOUR DE SCRUTIN.

Le même jour, à dix-huit heures, heure légale, l'assemblée des électeurs s'est réunie pour terminer les opérations.

Le bureau du collège et ceux des sections de vote sont restés constitués comme il a été dit ci-dessus (1).

(1) Si un ou plusieurs des membres du bureau ou des sections avaient été remplacés, il en serait fait mention ici.

Le scrutin est resté ouvert jusqu'à vingt heures, heure légale.

La réception des votes et le dépouillement ont été effectués de la même manière et ont donné les résultats suivants :

Recensement des enveloppes et bulletins trouvés dans les urnes.

	NOMBRE des votants d'après la liste d'émargement.	NOMBRE d'enveloppes trouvées dans l'urne.	NOMBRE de bulletins trouvés sans enveloppe.	NOMBRE D'ENVELOPPES en plus des émargements.	NOMBRE D'ENVELOPPES en moins des émargements.
1re Section					
2e Section					
3e Section					
4e Section					
5e Section					
e Section					
7e Section					
8e Section					
9e Section					
10e Section					
TOTAUX					

Résultats du dépouillement fait par les bureaux des sections.

	NOMBRE D'ENVELOPPES trouvées dans les urnes.	NOMBRE DE BULLETINS trouvés sans enveloppe.	NOMBRE DES ENVELOPPES comptées dans le dépouillement.	NOMBRE DES ENVELOPPES réservées avec leurs bulletins à la décision du bureau du collège.	NOMBRE DE SUFFRAGES ATTRIBUÉS À									
					M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.
1re Section														
2e Section.														
3e Section.														
4e Section.														
5e Section.														
6e Section.														
7e Section.														
8e Section.														
9e Section.														
10e Section.														
Totaux.														

Recensement général par le bureau du collège après le jugement des bulletins et enveloppes réservés.

Nombre d'électeurs inscrits . . . . . .

Nombre de votants constaté par les feuilles d'émargements. .

Nombre d'enveloppes trouvées dans les urnes. . . . . .

Ont obtenu (1) :

NOMS ET PRÉNOMS DES CANDIDATS.	NOMBRE DE SUFFRAGES.	
	EN LETTRES.	EN CHIFFRES.
M.		
M.		
M		
M.		
M.		
M.		
M.		
M.		
M.		
M.		
Bulletins nuls (2).		

M (3)

ayant obtenu la pluralité des voix été proclamé sénateur .

(1) Classer les candidats dans l'ordre décroissant des suffrages obtenus.

(2) En indiquer la nature et les annexer contresignés.

(3) En cas d'égalité de suffrages au troisième tour, la préférence est déterminée par l'âge. — La formule devrait, en ce cas, être modifiée.

Le président du collège électoral a fait alors brûler les bulletins non contestés et leurs enveloppes, après avoir publiquement constaté que l'attribution de ces bulletins ne donnait lieu à aucune réclamation.

Réclamations, observations et décisions diverses du bureau.

Lecture a été donnée de la dernière partie du procès-verbal.

CLÔTURE DU PROCÈS-VERBAL.

L'opération terminée, le présent procès-verbal a été clos à 18 heures, heure légale, après avoir été rédigé en double exemplaire.

Le bureau y a annexé :

Sous le n° 1, le tableau des résultats de l'élection des délégués, dressé en exécution de l'article 6 de la loi du 2 août 1875;

Sous le n° 2, la liste électorale dressée en exécution de l'article 9 de la même loi;

Sous les n^{os} 3 à 5, les listes d'émargements en simple exemplaire, les doubles restant déposés, avec le duplicata du procès-verbal, au secrétariat de la préfecture;

Sous les n^{os} 6 à 8, les feuilles de pointage;

Sous les n^{os} 9 à 13, les enveloppes et bulletins nuls ou douteux dont le détail suit :

Bulletins trouvés sans enveloppe	1
Enveloppes renfermant des bulletins blancs	2
Enveloppes sans bulletin	
Enveloppes renfermant des bulletins ne contenant pas une désignation suffisante	
Enveloppes dans lesquelles ou renfermant des bulletins dans lesquels les votants se sont fait connaître	
Enveloppes non réglementaires	
Enveloppes renfermant des bulletins écrits sur papier de couleur	
Enveloppes portant des signes intérieurs ou extérieurs de reconnaissance ou renfermant des bulletins revêtus de signes de cette nature	
Enveloppes portant des mentions injurieuses pour les candidats ou pour des tiers ou renfermant des bulletins revêtus de mentions de cette nature	
Enveloppes renfermant plusieurs bulletins portant des listes ou des noms différents	4
Enveloppes annulées ou renfermant des bulletins annulés pour d'autres motifs	1

Enfin, sous les n^{os} — à —, les réclamations ou pièces diverses dont le bureau a décidé l'annexion et dont le détail suit :

Néant

Le Président, *Le Secrétaire,* *Les Membres du bureau,*

Elections Sénatoriales du 20 Octobre

Menu

Menu à 25 fr — Taxe 4 % — Service 10 % /

Hors d'œuvres variés

Saumon froid, Sce verte

Alloyau rôti
Salade
Flageolets au beurre

Fromage
Corbeille de fruits

Café, Cognac ou Cahador

Vin blanc — Rouge et cidre en carafes

38 Toulons ou dindons
Remplacer Alloyau —

Les Membres du Bureau.

Le Président

Le Secrétaire

Bulletins

République Française

République Française

PRÉFECTURE DE L'EURE
20 OCT 1929
ARRIVÉE

DÉPARTEMENT DE L'EURE

ÉLECTIONS SÉNATORIALES

du 20 Octobre 1929

Mme le Président de Mesnay

A. ~~NEUVILLE~~

Conseiller Général

Candidat de Défense des Intérêts Agricoles

IMPRIMERIE R. BAUCHE - EVREUX

Les Membres du bureau
et du Conseil

République Française

DÉPARTEMENT DE L'EURE

ÉLECTIONS SÉNATORIALES

du 20 Octobre 1929

MAURICE HERVEY

Sénateur sortant.

PROSPER JOSSE

Sénateur sortant.

ALBÉRIC DE MARE

Conseiller général.

Évreux, imp. Ch. Hérissey.

Les Membres du Comité
Le Secrétaire
Allio
L. Rossi
Desormeaux
Vernilly
Jury

République Française

DÉPARTEMENT DE L'EURE

ÉLECTIONS SÉNATORIALES

du 20 Octobre 1929

Abel LEFÈVRE

Président du Conseil Général de l'Eure

Sénateur sortant

Secrétaire du Sénat

A. NEUVILLE

Propriétaire-exploitant

Conseiller Général

Georges DELAMARE

Cultivateur

Conseiller Général

Imprimerie R. BAUDRY, EVREUX. 493 1029

Les Membres du Bureau
Le Président

DÉPARTEMENT DE L'EURE

ÉLECTIONS SÉNATORIALES

du 20 Octobre 1929

MAURICE HERVEY

Sénateur sortant.

PROSPER JOSSE

Sénateur sortant.

ALBÉRIC DE MARE

Conseiller général.

Evreux, imp. Ch. Hérissey.

Les Membres du bureau
Le Secrétaire
Alfred Pivier
A. Pivier
Lévy-Bauer
Vernay
Heay

DÉPARTEMENT DE L'EURE

ÉLECTIONS SÉNATORIALES

du 20 Octobre 1929

MAURICE HERVEY

Sénateur sortant.

PROSPER JOSSE

Sénateur sortant.

ALBÉRIC DE MARE

Conseiller général.

Évreux, imp. Ch. Hérissey.

Les membres du bureau
le Secrétaire

ÉPOUILLEMENT — *Canton d*

DE VOIX					TOTAUX
123456789 10	123456789 10	123456789 10	123456789 10	123456789 10	100

Elections Sénatoriales du 20 Octobre 1929.

1er Bureau.

Premier Tour de Scrutin.

DEPARTEMENT DE L'EURE

Commune d

FEUILLE DE DÉPOUILLEMENT

Canton d

NOMS DES CANDIDATS	NOMBRE DE VOIX										TOTAUX
D. (pour exemple)	123456789 10	123456789 10	123456789 10	123456789 10	123456789 10	123456789 10	123456789 10	123456789 10	123456789 10	123456789 10	100
MM.											
Heuzey	1234567891 0 1234567891 0	1234567891 0 1234567891 0	1234567891 0 1234567891 0	1234567891 0 1234567891 0	1234567891 0 1234567891 0	1234567891 0 1234567891 0	1234567891 0 1234567891 0	1234567891 0 1234567891 0	1234567891 0 1234	1234567891 0	194
Josse	1234567891 0 1234567891 0	1234567891 0 1234567891 0	1234567891 0 1234567891 0	1234567891 0 1234567891 0	1234567891 0 1234567891 0	1234567891 0 1234567891 0	1234567891 0 1234567891 0	1234567891 0 1	1234567891 0	1234567891 0	181
de Mare	1234567891 0 1234567891 0	1234567891 0 1234567891 0	1234567891 0 1234567891 0	1234567891 0 1234567891 0	1234567891 0 1234567891 0	1234567891 0 1234567891 0	1234567891 0 123	1234567891 0	1234567891 0	1234567891 0	173
Lefèvre	1234567891 0 1234567891 0	1234567891 0 1234567891 0	1234567891 0 1234567891 0	1234567891 0 1234567891 0	1234567891 0 1234567891 0	1234567891 0 1234567891 0	1234567891 0 1234567891 0	1234567891 0 1234567891 0	1234567891 0 1234	1234567891 0	194
Neuville	1234567891 0 1234567891 0	1234567891 0 1234567891 0	1234567891 0 1234567891 0	1234567891 0 1234567891 0	1234567891 0 1234567891 0	1234567891 0 1234567891 0	1234567891 0 1234567891 0	1234567891 0	1234567891 0	1234567891 0	169
Delamare	1234567891 0 1234567891 0	1234567891 0 1234567891 0	1234567891 0 1234567891 0	1234567891 0 1234567891 0	1234567891 0 1234567891 0	1234567891 0 1234567891 0	1234567891 0 1234567	1234567891 0	1234567891 0	1234567891 0	167
Hazard	123										3
Boullanger	1										1
Vadicar	1										1
Etienne	12										2
Boudehan	1										1

NOTA. — Laisser la place présumée nécessaire pour chaque candidat, et séparer par une ligne à l'encre.

Le Président

Les Assesseurs.

ÉPOUILLEMENT — Canton d

DE VOIX					TOTAUX
123456789 10	123456789 10	123456789 10	123456789 10	123456789 10	100
	Élections Sénatoriales				
	1er Bureau				
	2ème Tour de Scrutin				

DEPARTEMENT DE L'EURE

Commune d

FEUILLE DE DÉPOUILLEMENT

Canton d

NOMS DES CANDIDATS	NOMBRE DE VOIX										TOTAUX
D. (pour exemple)	123456789 10	123456789 10	123456789 10	123456789 10	123456789 10	123456789 10	123456789 10	123456789 10	123456789 10	123456789 10	100
Neuville	10	10	10	10	10	1234567891 10	10	10	10	10	100 | 189
Josse	10	10	10	10	1 10	10	10	10	10	1234567891 10	100 | 173
de Mare	12										
Neuville	12 10	10	10	10	10	1234567891 10	10	10	1234		89
Josse	10	10	10	10	1234567891 10	10	10	123			73

Neuville 189
Josse 173
Lebrige 2
de Mare 2

L. Lebrigand

Le Gallerand.

A. Dumont

Tambourin

Emarié

Nota. — Laisser la place présumée nécessaire pour chaque candidat, et séparer par une ligne à l'encre.

ÉPOUILLEMENT — Canton d

DE VOIX					TOTAUX
123456789 10	123456789 10	123456789 10	123456789 10	123456789 10	100

Elections Sénatoriales du 20 Octobre 1929

2e. Bureau

Premier tour de Scrutin

DEPARTEMENT DE L'EURE

Commune d

FEUILLE DE DÉPOUILLEMENT

Canton d

NOMS DES CANDIDATS	NOMBRE DE VOIX										TOTAUX	
D. (pour exemple)	123456789 10	123456789 10	123456789 10	123456789 10	123456789 10	123456789 10	123456789 10	123456789 10	123456789 10	123456789 10	100	
M M. Hervey			89 10	1234		123456789 10	123456				66 34	100
Josse			89 10	1		123456789					59 31	90
de Mare			89 10			12345					55 30	85
Lefèvre	12		789 10	123		9 10	123456789 10	123			73 33	106
Neville	12		7			9 10	1234				65 27	92
Delamare	12		78			9 10	12				62 28	90
Hazard	1											
	1 bulletin nul 2 enveloppes sans bulletin											

Le Président

Les Assesseurs

NOTA. — Laisser la place présumée nécessaire pour chaque candidat, et séparer par une ligne à l'encre.

ÉPOUILLEMENT — Canton d

DE VOIX					TOTAUX
123456789 10	123456789 10	123456789 10	123456789 10	123456789 10	100

Élections Sénatoriales du 20 Octobre 1929.

2e Bureau

Premier tour de Scrutin.

DÉPARTEMENT DE L'EURE

Commune d

FEUILLE DE DÉPOUILLEMENT

Canton d

NOMS DES CANDIDATS	NOMBRE DE VOIX										TOTAUX
D. (pour exemple)	123456789 10	123456789 10	123456789 10	123456789 10	123456789 10	123456789 10	123456789 10	123456789 10	123456789 10	123456789 10	100
M M. Hervey		678910 1	9	9 10 7	12345678910	1234					54 21 75 — 75
Jozza		678	9	9 10	1234578						48 18 66 — 66
de Mare		6789	9	9 10	1						41 4 60 — 60
Lefèvre	12	67 5678 9			678910	12345678					57 4 97 — 77
Menville	12 1	67			6789						49 12 66 — 66
Delamare	12 1	678			67						47 18 65 — 65
Hazard	12 1										1 1 2 — 2
Etienne	12										2 2 — 2

Le Président. Les Assesseurs.

NOTA. — Laisser la place présumée nécessaire pour chaque candidat, et séparer par une ligne à l'encre.

DEPARTEMENT DE L'EURE

Commune d

FEUILLE DE DÉ

NOMS DES CANDIDATS	NOMBRE				
D. (pour exemple)	123456789 10	123456789 10	123456789 10	123456789 10	123456789 10
		Récapitulation			
Henry		75 + 100 =	175	Le Président	
Jose		66 + 90 =	156	Lemeur	
a Mare		60 + 85 =	145		
Lefebvre		77 + 106 =	183		
Renault		66 + 92 =	158	Les assesseurs	
Delamare		65 + 90 =	155	Lebotte	
Hazard		2 + 1 =	3	Delacroix	
Eleuse		2 + =	2	Leblond Jules	
Bulletins nuls			1		
enveloppes + bulletins			2		

NOTA. — Laisser la place présumée nécessaire pour chaque candidat, et séparer par une ligne à l'encre.

ÉPOUILLEMENT — Canton d

DE VOIX					TOTAUX
123456789 10	123456789 10	123456789 10	123456789 10	123456789 10	100
	Élections Sénatoriales				
	—				
	2ème Cour de Scrutin				
	—				
	2ème Bureau				
	—				

DÉPARTEMENT DE L'EURE

Commune d

FEUILLE DE DÉPOUILLEMENT

Canton d

NOMS DES CANDIDATS	NOMBRE DE VOIX										TOTAUX
D. (pour exemple)	123456789 10	123456789 10	123456789 10	123456789 10	123456789 10	123456789 10	123456789 10	123456789 10	123456789 10	123456789 10	100
Neuville					8						48 58 106
~~Josse~~ Josse											90
Delamare											2
de Mare											2

Nuls. 2

Neuville 106 + 62 = 168

Josse 90 + 64 = 154

Delamare 2 = 2

de Mare 2 + 1 = 3

Le Président:

Les assesseurs.

NOTA. — Laisser la place présumée nécessaire pour chaque candidat, et séparer par une ligne à l'encre.

ÉPOUILLEMENT — Canton d

DE VOIX					TOTAUX
123456789 10	123456789 10	123456789 10	123456789 10	123456789 10	100

Elections Sénatoriales du 28 Octobre 1929

3e Bureau

1er Tour de Scrutin.

DEPARTEMENT DE L'EURE

Commune d

FEUILLE DE DÉPOUILLEMENT

Canton d

NOMS DES CANDIDATS	NOMBRE DE VOIX										TOTAUX
D. (pour exemple)	123456789 10	123456789 10	123456789 10	123456789 10	123456789 10	123456789 10	123456789 10	123456789 10	123456789 10	123456789 10	100
MM											
Hervey	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	100
	10	10	10	10	1.2.3.4.5.6.7.8.9.10.	1.2.3.4.5.6.7.8.9.10.	1.2.3.4.5.6.7.8.9.10.	1.2.3.4.5.6.7.8.			78.
Josse	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	100
	10	10	10	10	1.2.3.4.5.6.7.8.9.10.	1.2.3.4.5.6.7.8.9.10.	1.2.3.4.5.6.				65.
de Mare	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	100
	10	10	10	10	1.2.3.4.5.6.7.8.9.10.	1.2.3.4.5.					55.
Lefèvre	10	10	10	10	10	10	10.	10	10	10	100.
	10	10	1.2.3.4.5.6.7.8.9.10.	1.2.3.4.5.6.7.8.9.10.	1.2.3.4.5.6.7.8.9.10.	1.2.3.4.5.6.7.8.9.10.	1.2.3.4.5.6.				66.
Manville	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	100
	10	10	1.2.3.4.5.6.7.8.9.10.	1.2.3.4.5.6.7.8.9.10.	1.2.3.4.						44.
Delamare	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	100
	10	10	1.2.3.4.5.6.7.8.9.10.	1.2.3.4.5.6.7.8.9.							89.
Hazard	1.2.3.										3
Chanel	1										1.
Thomas	1										1.

Nota. — Laisser la place présumée nécessaire pour chaque candidat, et séparer par une ligne à l'encre.

Le Président,

Les Assesseurs,

POUILLEMENT *Canton d*

DE VOIX					TOTAUX
123456789 10	123456789 10	123456789 10	123456789 10	123456789 10	100

Élections sénatoriales

2ème Tour de Scrutin

3ème Bureau

DÉPARTEMENT DE L'EURE

Commune d

FEUILLE DE DÉPOUILLEMENT

Canton d

NOMS DES CANDIDATS	NOMBRE DE VOIX										TOTAUX
D. (pour exemple)	123456789 10	123456789 10	123456789 10	123456789 10	123456789 10	123456789 10	123456789 10	123456789 10	123456789 10	123456789 10	100
Jolie	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	100
	10	10	10	10	10	123456					56
Neuville	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	100
	10	10	10	10	10	123456789					9
Delamare	1, 2, 1,										2
Bulletin nul	1,										1

Le Président

Les assesseurs.

Nota. — Laisser la place présumée nécessaire pour chaque candidat, et séparer par une ligne à l'encre.

Département de l'Eure

MODÈLE N° 8 *bis*

MEMBRE DU SÉNAT.

Élu le 20 Octobre 1929.

(— tour de scrutin.)

Nombre des électeurs inscrits. 1012

Nombre des votants 1009

Nombre des suffrages exprimés 1006

CANDIDAT PROCLAMÉ.

Nom : Lefèvre

Prénoms : Abel

Qualification, profession, etc. : Président du Conseil général, Sous-Préfet en retraite

Date de la naissance : 27 Novembre 1870

Nombre des suffrages obtenus par le candidat élu 543

Les autres suffrages se sont répartis entre :

M. Hervey

M. Josse . . . . . 467. Elu

M. de Mare 503

M. Neuville 473

M. Delamare 471

Divers, bulletins nuls ou voix perdues. 461

TOTAL ÉGAL au nombre des bulletins trouvés dans l'urne. . 21

0-366-J. 24467-29. [7938]

Département de l'Eure

MODÈLE N° 8 *bis*

MEMBRE DU SÉNAT.

Élu le 20 Octobre 1929.

(1er tour de scrutin.)

Nombre des électeurs inscrits..... 1012
Nombre des votants..... 1009
Nombre des suffrages exprimés..... 1006

CANDIDAT PROCLAMÉ.

Nom : Hervey

Prénoms : Maurice

Qualification, profession, etc. : Agriculteur

Date de la naissance : 12 Novembre 1855

Nombre des suffrages obtenus par le candidat élu..... 547

Les autres suffrages se sont répartis entre :

M. Lefèvre Abel ..... 543 Elu
M. Josse 503
M. de Mare 473
M. Neuville 471
M. Delamare 461
Divers, bulletins nuls ou voix perdues..... 21

TOTAL ÉGAL au nombre des bulletins trouvés dans l'urne.. "

6-366-J. 24467-29. [7938]

Département de l'Eure

MODÈLE N° 8 *bis*

MEMBRE DU SÉNAT.

Élu le 29 Octobre 1929.

(2 tour de scrutin.)

Nombre des électeurs inscrits..... 1012
Nombre des votants 1009
Nombre des suffrages exprimés 1006

CANDIDAT PROCLAMÉ.

Nom : Jeuville

Prénoms : Ernest

Qualification, profession, etc. Conseiller Général et Inspecteur d'agriculture

Date de la naissance : 3 Juillet 1865

Nombre des suffrages obtenus par le candidat élu 512

Les autres suffrages se sont répartis entre :

M. Josse 483
M. .....
M. .....
M. .....
Divers, bulletins nuls ou voix perdues..... 11

TOTAL ÉGAL au nombre des bulletins trouvés dans l'urne.. 1009

0-366-J. 24467-29. [7938]

DEPARTEMENT
d e l'Eure

Modèle n° 7.

ÉLECTIONS SÉNATORIALES.

(Exécution de la loi du 2 août 1875.)

LISTE D'ÉMARGEMENT

DU 1er BUREAU DE VOTE.

(Nos 1 à 363 DE LA LISTE GÉNÉRALE.)

On inscrira sur les listes d'émargement les électeurs portés sur la liste alphabétique publiée le et dans le même ordre, sans tenir compte des changements qui auraient pu survenir par suite soit de décès, soit d'annulation d'élections de délégués ou de substitution de suppléants aux délégués.

On aura soin seulement d'inscrire les nouveaux électeurs dans la 3e colonne, *en regard du nom du délégué qu'ils remplacent,* et de mentionner la cause de cette substitution dans la colonne d'observations.

La troisième colonne restera par conséquent vide lorsque le délégué devra voter; elle ne sera remplie que si un autre électeur doit voter à sa place.

La Préfecture tiendra compte, jusqu'au dernier jour, des modifications à apporter à la liste d'émargement. Le bureau électoral, de son côté, remplira la 3e colonne au fur et à mesure qu'il admettra des suppléants à voter aux lieu et place des délégués.

7-363-1927. [7937]

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	OBSERVATIONS.
1	Abaye Conseiller Sarre à la Gaulaprière		A D	A D		
2	Ablin Emile délégué Igoville		A D.	A D		
3	Adam Gaston d° Vernon		A.D.	A D.		
4	Adelaïde d° Tourmetot		A. D.	A D		
5	Adelinet Maurice d° au Favril		A.D.	A D.		
6	Agoutin Joseph d° S. Germain d'Avre		A. D.	A D.		
7	Albert Adolphe d° aux Andelys		A.D.	A D.		
8	Alexandre, Conseiller d'arr. la Chapelle Réanville		A D.	E M		
9	Allard Edmond délégué Perrucl		A D	A D.		
10	Allorge Paul d° Villiers en Desœuvre		A. D.	A D		
11	Amaury Conseiller d'arr. Forêt la Folie		A. D.	A D.		
12	Amelot Gaston délégué Breteuil		A D	A D		

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	OBSERVATIONS.
13	Amory albert fils délégué Luzay		A.D.	A.D.		
14	Andarelli fils d° Trimté de Reveille		A.D.	A.D.		
15	Anjray Désiré d° S.Pierre de Bailleul		A.D.	A.D.		
16	Angot conseiller d'arr. les Andelys		A.D.	A.D.		
17	Angot alexandre délégué Hellenvilliers		A.D.	A.D.		
18	Angot Gaston d° la Madeleine de Nonancourt		A.D.	A.D.		
19	Angot Henri d° S Nicolas d'Attez		A.D.	A.D.		
20	Anvyant Marcel d° Louviers		A.D.	A.D.		
21	Archambault de Veneay conseiller gal S.Philbert s/ Risle		A.D.	A.D.		
22	Armand Lévy délégué N.D. du Vaudreuil		A.D.	A.D.		
23	Arnoult adrien d° Longchamps		A.D.	A.D.		
24	Artus marcel d° Fontaine-Bellenger		A.D.	[illegible]		

6-363-1927. [7937]

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	OBSERVATIONS.
25	Aubé Eugène délégué Tresney		A.D.	A D.		
26	Aubert albert délégué St Christophe, Condé		A.D.	A D		
27	Aubin alfred d° Sébécourt		A D.	A D.		
28	Aubin Robert d° Authenay		A D.	A D.		
29	Auger albert d° Tourny		A.D.	A.D.		
30	Auger Jean d° La Haye le Comte		A D.	A D.		
31.	Aumey René d° Fontaine le Sorel		A D	A D		
32	Auzoux Hubert d° Canappeville		A D	A D.		
33	Bachelet Onésiphore d° Bacqueville		A D.	A D.		
34	Bagot Gaston d° Neuel		A D.	A D.		
35	Bailleau Léon d° Bouche		A.D.	A D.		
36	Baillemont albert d° Courteville		A D.	A D.		

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	OBSERVATIONS.
37	Barret Charles délégué Brumine		A D.	A D.		
38	Batje Joseph d° Berneuj		A D.	A D		
39	Ballot Louis d° Hecourt		A D.	A D.		
40	Barre Gaston d° Saquilis Saugerons		A. D.	A D.		
41	Barbier conseiller Sarre le Cornier		A D.	A D.		
42	Bardet Alexandre délégué la Basse		A D.	A D.		
43	Barette Henri d° Romilly s/ Andelle		A D.	A D		
44	de Barthélat Emmanuel d° Escaquelon		A. D.	A D.		
45	Bataille armand d° S. Germain - Village		A D.	A D.		
46	Bataille Charles d° Etrepagny		A D.	A D		
47	Battaglini Jules d° Vernon		A D.	A D.		
48	de Beauchamp Charles d° le Chesnei sur-Theil		A. D.	EM		

6-363-1927. [7937]

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	OBSERVATIONS.
49	de Beaucourt Michel délégué Bosquerard de Marcouville		A D.	A D.		
50	Beaucousin Ernest d° Brouville		A D.	EM		
51	Beaucousin Ernest d° Courville le Carp.		A D.	A D		
52	Beaucousin Gaston d° Tauville		A D	A D.		
53	Beaucousin Georges d° Guerbanville		A D.	A D.		
54	Beaudouin Emile d° Beuzeville		A. D.	A D.		
55	Beaumont Georges d° le Tresne		A D	A D.		
56	Beauvallet Célestin d° la Haye aubrée		A D.	A D.		
57	Becq. Verdier Conseiller Cour Lisieux		A D	A D.		
58	Bégris Verdrian délégué Beuzeville		A D	A D		
59	Belgusie abert d° Saint Just		A D.	A D.		
60	Bellard Zéphir d° Fleury la Forêt		A D.	A D.		

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	OBSERVATIONS.
61	Bellemère Edouard délégué Pinterville		A.D.	A.D.		
62	Bellemère Paul d° Acquigny		A.D.	A.D.		
63	Bellencontre Léon d° Capelle les Grands		A.D.	A.D.		
64	Bénard Edouard d° Lorleau		A.D.	A.D.		
65	Bénard Georges d° Tourneville		A.D.	A.D.		
66	Benard Jules d° Jouquerets de Livet		A.D.	A.D.		
67	Benard Léon d° Chapelle Hareng		A.D.	A.D.		
68	Bermequin Louis d° Marcilly s/ Eure		A.D.	A.D.		
69	Béquet Gaston d° Vézillon		A.D.	A.D.		
70	Béquet Henri d° Ecos		A.D.	A.D.		
71	Bertaux Ulysse d° S. Pierre d'Autils		A.D.	A.D.		
72	Berthelot Joseph d° Berniers le Carr		A.D.	A.D.		

6-363-1927. [7937]

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	
73	Berthier Jacques délégué Seez Mesnil		A.D.	A.D.		
74	Besnier Victor d° Les Andelys		A.D.	A.D.		
75	Beauville Berthier d° Fontenay		A.D.	A.D.		
76	Bibet Joseph d° S. Germain la Cave		A.D.	E.M.		
77	Bidère Maurice d° Villalet		A.D.	A.D.		
78	Bigeon Conseiller Cour Moranville et Damville		A.D.	A.D.		
79	Billon Désiré délégué Marbeuf		A.D.	A.D.		
80	Billot Henri d° La Vieille Lyre		A.D.	A.D.		
81	Binet Joseph d° Rougemontiers		A.D.	A.D.		
82	Bisson Antonin d° Le Manoir		A.D.	A.D.		
83	Bisson Louis d° S. Philbert et Ruth		A.D.	A.D.		
84	Blanchard Anatole d° S. Vincent des Bois		A.D.	A.D.		

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	
85	Blés Louis délégué Vernoy		A. D.	A D.		
86	Blondel Joseph d° Harqueney		A D.	A D.		
87	Blondel Napoléon d° ampreville s/les Monts		A D	A D		
88	Blot Edouard d° Clearleval		A D	A D.		
89	Bochet Charles d° le Neubourg	D°	A D.	A D		
90	Bocquet Léon d° St Leger de Salerne		A D.	A D		
91	Bohu Emile d° Port de l'Arche		A D.	A D		
92	de Boisgelin Conseiller Général Beaumont le Roger		A D.	A D		
93	Boisney Adrien délégué Valeilles		A D.	A D.		
94	Boisset René d° Martainville		A D.	A D		
95	Boitte Constant d° Tilly		A D	A D		
96	Boivin Henri d° Bosc. Regnoult		A D	A D		

6-363-1927. [7937]

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	OBSERVATIONS.
97	Boizard Emile délégué s. Denis le Ferment		~~A D~~ A D.	A D.		
98	Boubote Emile d° Lieurey		A D	A D		
99	de Bonnechose Conseiller Général s. Aubin de Cherney		A D	A D.		
100	Bonnel Octave délégué le Neubourg		A D	A D.		
101	Bonvallet Pierre d° Ecardenville s/ Eure		A D	A D.		
102	Bosquérard Xavier d° Bricquebec		A D	A D.		
103	Bosse Ogtal d° Lilly		A D	A D.		
104	Bottet auguste d° Ampreville s/ Ito		EM	A D.		
105	Bouchard Joseph d° Boullenville	Rebut Jules suppléant à Bouttenville	A D.	A D.		
106	Boucher Achille d° Menil Hardray		A D.	A D.		
107	Boucher Amie d° s. Pierre de Bosquérard		A D.	A D.		
108	Boucher Georges d° s. Denis de Béhelay		A D.	A D.		

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	
109	Boucher Louis délégué Condé s/ Huisne		A D.	A D.		
110	Boucherot albert d° Mesnil s/ Vienne		A. D.	A D.		
111	Bouchon Jacques d° Nassandres		A D.	A D.		
112	Bouchon René d° Fontaine le Soret		A D.	A D.		
113	de Bouchon Charles d° Goupillières		A D.	A D.		
114	Boudebas Conseiller Gal aubevoye		A D.	A D.		
115	Boudris Marcel d° Verneuil		A D.	A D.		
116	Boulanger Georges d° Perriers s/ Andelle		A. D.	A D.		
117	Boulanger Marcel d° le Thil		A D.	A D.		
118	Boulard Authime d° Perriers s/ Andelle	Caron Achille suppléant à Perriers s Andle	A D.	A D.		
119	Boulard Georges d° Incarville		A D.	A D.		
120	Bouley Désiré d° Barquet		A D.	A D.		

6-363-1927. [7937]

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	OBSERVATIONS.
121	Boullenger Louis délégué Lyons la Forêt		A.D.	A.D.		
122	Boulon Charles d° la Haye du Theil		A.D.	A.D.		
123	Bouquet Norbert d° le Tronquay		A.D.	A.D.		
124	Bourcier Louis d° Heudreville s/ Eure		A.D.	A.D.		
125	Bourdel Alfred d° S. Pierre du Val		A.D.	A.D.		
126	Bourdon Conseiller Sarre Beaumont le Roger		A.D.	A.D.		
127	Bourdon Alphonse délégué Evreux		A.D.	A.D.		
128	Bourguignon Henri d° Condé s/ Risle		A.D.	A.D.		
129	Boursy Rémi d° S. Sulpice de Grimbouville		A.D.	A.D.		
130	de Boury Conseiller gal ampeville le Bas		A.D.	A.D.		
131	Boutigny Adrien délégué Hebecourt		A.D.	A.D.		
132	Boutin Arthur d° Douains		A.D.	A.D.		

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	OBSERVATIONS.
133	Boutin Gustave délégué la Roussière		A D.	A D.		
134	Bove Desiré d° St Laurent du Tencement		A. D.	A D		
135	Brard Julien d° Ajou		A. D.	A D.		
136	Briard Conseiller gal les andelys		A D	A D.		
137	Briauté Armand délégué Hongueware Grenonville		A. D.	A D.		
138	Bret Fernand d° Verneuil	Gautier René suppléant Verneuil	A. D.	A D		
139	Bret Georges d° Verneuil		A. D.	A D.		
140	Breton Eugene d° les Authieux		A. D.	A D.		
141	Briard André d° les andelys.		A. D.	A D.		
142	Briard auguste d° Authenil		A. D.	A D.		
143	Brière Louis d° Grasville		A D.	A D.		
144	Briquet Camille député Conseiller gal à Bretenil		A D.	A D.		

6-363-1927. [7937]

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	OBSERVATIONS.
145	Brochard Charles délégué Groslé		A D	A D		
146	de Broglie Maurice d° Broglie	Monnier suppléant Broglie	A D	A D		
147	des Brosses Jacques d° Olsemebrun		A D.	A D.		
148	de Brotbonne Georges d° Maumelle en Raoult		A D	A D		
149	Brousse Conseiller d'arr Versailles		A D	A D		
150	Broutin Emile délégué St Vincent des Bonlay		A D	A D.		
151	Brunel Jean d° Rugles		A D.	A D.		
152	Brunet Jules d° Irreville		A D.	A D.		
153	Buffet Conseiller d'arr Saint André		A D.	A D		
154	Buffet Louis délégué Orme		A D.	A D		
155	Bulet Denis d° Dame Marie		A D.	A D.		
156	Bulliard Gustave d° Ste Geneviève les Gasny	Chesnau Elie suppléant Ste Geneviève les Gasny	A D.	A D.		

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	OBSERVATIONS.
157	Burel Edward délégué à Symphorien		A D.	A D.		
158	Burel Lucien d° La Roche Poulain		A D.	A D.		
159	Burel Sénateur d° St Denis des Monts		A D.	A D.		
160	Buret Henri d° Bernay		A. D.	A D.		
161	Caignet Blanche d° Dampsmesnil		A. D.	A D.		
162	Caillot Marcel d° le Tilleul		A D.	A D.		
163	Caillouet Henri d° Boc. Roger		A. D.	A D.		
164	Callais Armand d° Illeville s/ Montfort		A. D.	A D.		
165	Calot Henri d° Tancarville		A. D.	A D.		
166	de Captot Louis d° Berbérard Communs		D.	A D.		
167	Cardet Henri d° Bacquepuis		A. D.	A D.		
168	Cardine Louis d° Tatouville Grestain		A. D.	A D.		

6-363-1927. [7937]

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	OBSERVATIONS.
169	Carolène Conseiller d'arr à Condom		A D.	A D.		
170	Caron aimé délégué Hennezis		A D.	A D.		
171	Carpentier Clément d° Vironvay		A D.	A D.		
172	Carrière Emile d° Garennes		A D.	A D.		
173	Cartier Eugène d° Herqueville	Langlois Frédéric suppléant à Herqueville	A D.	A D.		
174	Carton albert d° Lyons la Forêt		A D.	A D.		
175	Carton Jules d° Boscherville		A D.	A D.		
176	Cattier arthur d° Neuilly		A D.	A D.		
177	Cauchois François d° Vaux si Risle		A D.	A D.		
178	Cauvin Léon d° S. Grégoire du Vièvre		A D.	A D.		
179	Cauvin Pierre d° Bernienne		A D.	A D.		
180	Cavelier André d° Chapelle Bayvel		A D.	[illegible]		

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	OBSERVATIONS.
181	Cellier Emile délégué Vesly		A.D.	A.D.		
182	Cesselin Conseiller Sarre Bruyère		A.D.	A.D.		
183	Chalais Paul délégué Epaignes		A.D.	A.D.		
184	Châles René délégué Gisors		A.D.	A.D.		
185	Chalos Jules délégué Beuzeville		A.D.	A.D.		
186	Chanu Robert d° Bretagnolles		A.D.	A.D.		
187	Chaplain Edmond d° Villegats		A.D.	A.D.		
188	Chaplet André d° Cailly		A.D.	A.D.		
189	Charlemagne Marcel d° St Pierre du Val	/	A.D.	A.D.		
190	Charles Emile d° Caumont	Renault Albert suppléant Caumont	A.D.	A.D.		
191	Chauvel Paul d° Lisieux 2e Canton		A.D.	A.D.		
192	Chauvin André d° Emalleville		A.D.	A.D.		

6-363-1927. [7937]

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	
193	Chauvin Georges Conseiller Gal Evreux		A D	A D		
194	Chevreville Georges délégué Heubecourt		A D.	A D.		
195	Chevreville Georges d° d'aquilin de Pacy		A D.	A D.		
196	Chevreville Louis d° Serez		A.D.	A D.		
197	Chevreville Jules d° la Bonneville		A.D.	A D		
198	Chevron albert d° Boucheverolles		A D.	A D.		
199	Chevron auguste d° Villers en Vexin		A.D.	A D.		
200	Chevret Robert d° les Hogues		A D.	A D.		
201	Chevalier Charles d° Beaufles St Martin		A D.	A D.		
202	Chevalier Paul d° St Cyr la Campagne		A.D.	A D.		
203	Chevallier Antoine d° Bois arnault		A.D.	A D.		
204	Chevallier Ernest d° Houlbec Cocherel		A D.	A D.		

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	OBSERVATIONS.
205	Chubilleau René délégué Coreva		A.D.	A.D.		
206	Cirasse Emile d° Acoy		A.D.	A.D.		
207	Citeau Alfred d° Serquigny		A.D.	[illegible]		
208	Clermont-Tonnerre d° Gisella		A.D.	[illegible]		
209	Clouet Alexandre d° Duranville		A.D.	A.D.		
210	Clouet Maurice d° Le Roncenay		A.D.	A.D.		
211	Cohen Eugène d° Mesnil-Fuguet		AD.	A.D.		
212	Coffin Jules d° Daubeuf la Cam		AD.	AD.		
213	Coisnon Eugène d° St-Marcel		A.D.	A.D.		
214	Collasde Gournay Jacques d° Gournay le Guerin		A.D.	A.D.		
215	Collet Gaston d° Louviers		AD.	A.D.		
216	Collignon Charles d° Routot		A.D.	A.D.		

6-363-1927. [7937]

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	OBSERVATIONS.
217	Colomès Conseiller d'arr Rugles		A. D.	A D.		
218	Commandeur Jules délégué Louviers		A. D	A D.		
219	Couard Charles d° Tranchevillé		A. D.	A D.		
220	Couard Clovis d° S. Martin de Tournay		A D.	A D.		
221	Couard Joseph d° Boissy-Lamberville		A D.	A D.		
222	Couard Raoul d° Heudebouville du Bosc		A D.	A D		
223	Concedieu Paul d° Sacquenville		A. D	A D.		
224	Conseil Ernest d° Charleval		A D.	A D		
225	Constantin Pierre d° Bézu la Forêt		A D.	[illegible]		
226	Coquelin Adolphe d° Bourg Achard		A. D.	~~A D.~~ A D.		
227	Corbin Jules d° Hauville		A D.	A D.		
228	Cordier Jules d° le Planquay		A D.	A D		

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	OBSERVATIONS.
229	Cordier Philippe délégué Broglie		A.D.	A.D.		
230	Cornet Gaston d° Tilipon		A.D.	A.D.		
231	Cornon Pierre d° Bernay		A.D.	A.D.		
232	de Cornulier Henri d° Chaigne		A.D.	A.D.		
233	de Corny Roger d° Lisors		A.D.	A.D.		
234	Cossard armand d° les Essarts		A.D.	A.D.		
235	Cosseron Jules d° Epieds		A.D.	A.D.		
236	Cotel achille d° la Vacherie		A.D.	A.D.		
237	Coudray Louis d° Louviers		A.D.	A.D.		
238	Courbet aubert d° Cauteis		A.D.	A.D.		
239	Courcier Jean d° S.aubin de Scellay		A.D.	A.D.		
240	Courtin Alexandre d° Breteuil		A.D.	A.D.		

6-363-1927. [7937]

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	OBSERVATIONS.
241	Cousin Jules délégué Pozes		A D.	A D.		
242	Cousinet alcide d° Bousiney		A D.	A D.		
243	Coustillier François d° Gisors		[illegible]	A D.		
244	Coutey Ludovic d° St Marcs de Blacarville		A D.	A D.		
245	Coutey Louis d° la Haye St Sylvestre		A D.	A D.		Delivré Duplicata à M Coutey
246	Coville albert d° St Barbe St Gaillon		A D.	A D.		
247	Crestot Magloire d° Boissets les Prevanches		A D.	A D.		
248	Briand Pierre d° Mesnil Rousset		A D.	A D.		
249	Croisy Leon d° Gaillon		A D.	A D.		
250	Crosnier Henri d° Bazoches		A D.	A D.		
251	Crouy François d° Crosley		A D.	A D.		
252	Cuvu Napoléon d° Graveron Semerville		A D.	A D.		

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	
253	Barbeux Bienvenu Roger délégué Romilly le Puthenaye		A.D.	A.D.		
254	Barbi Léon d° Bernay		A.D.	A.D.		
255	Baragon Jean d° Villiers s/ Avre		A.D.	A.D.		
256	Baufresne arthur d° S. Pierre de Cormeilles		A.D.	A.D.		
257	Baufresne Conseiller Parr S. Sylvestre de Cormeilles					
258	Bauger Jean délégué Menneval		A.D.	A.D.		
259	Bauzerne Conseiller Gal Verneuil		A.D.	A.D.		
260	Beckouy armand délégué Bèze s. Eloi		A.D.	A.D.		
261	Becots Raymond d° Quittebeuf		A.D.	A.D.		
262	Belabarre Louis d° Malouy		A.D.	A.D.		
263	Belafosse Pierre d° Pitres		A.D.	A.D.		
264	Belazarde Paul d° Amfreville		A.D.	A.D.		

6-363-1927. [7937]

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	OBSERVATIONS.
265	Delabaye Alcide délégué St Ouen de Thouberville		A. D.	A D.		
266	Delabaye Alvard d° Courteville		A D.	A D.		
267	Delabaye Oscar d° Toulbec		A D.	A D.		
268	Delaisement Camille d° Fourges		A D.	A D.		
269	Delamare Clotaire d° Etrépagny		A D.	A D.		
270	Delamare Georges Conseiller Gal . Etrépagny		A D.	A D.		
271	Delamare Jules délégué Vandrimare		A D.	A D.		
272	Delamare Maurice Conseiller Général Pont. de l'arche		A D.	A D.		
273	Delamare Moïse délégué Giverville		A D.	A D.		
274	Delamarre Désiré d° Crestot		A D.	A D.		
275	Delaquaize Conseiller Sarre Tehuit Signol		A D.	A D.		
276	Delarue Albert délégué La Lande		A D.	A D.		

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	OBSERVATIONS.
277	Delarue Emile délégué Marneville s/ Risle		A.D.	A.D.		
278	Delarue Joseph d° Mézières		A.D.	A.D.		
279	Delaunay Aimé d° Crosville la Vieille		A.D.	A.D		
280	Delavigne Conseiller Cass Blampignard		A.D.	E.H.		
281	Delavigne Pierre délégué St Etienne s/s Bailleul		A.D.	A.D.		
282	Delbonnac Ernest d° Gisors		A.D.	A.D.		
283	Delisle Léopold d° La Haye Malherbe		A.D.	A.D.		
284	Delongueman Edmond d° Bouquelon		A.D.	A.D.		
285	Demante Louis d° Gasny		A.D.	A.D.		
286	Demarque Désiré d° La Madeleine de Nonancourt		A.D.	A.D.		
287	Demolié Eugène d° Les Ventes		A.D.	A.D.		
288	Denis Georges d° St André		A.D.	A.D.		

6-363-1927. [7937]

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	OBSERVATIONS.
289	Deschamps auguste délégué Berthouville		A.D.	A D.		
290	Deschamps Edmond d° Bourneville		A D	A D		
291	Desclos conseiller g.d Ambenay		A D.	A D.		
292	Despresnes conseiller Arrt Louviers		A.D.	A D.		
293	Deshayes aurelien délégué la Couture Boussey		A D	A D.		
294	Deshayes Louis d° Trouville la Haule		A.D.	A D.		
295	Desmonts adolphe d° la Bonneville		A.D.	A D.		
296	Désormeaux conseiller Arrt Evreux		A D	A D		
297	Desponts Eugene délégué Menettes		A.D.	A D		
298	Desprez armand d° Calleville		A D.	A D		
299	Desmares adrien d° Campigny		A D.	A D		
300	Desault Gaston d° Portes		A D	A D		

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	
301	Besson Emile délégué à Macon		A.D.	A D		
302	Bestiot Robert d° les Anselys		AD	AD		
303	Bevi Noël d° Ande		A D.	A D.		
304	Biacre Louis d° Cheronvilliers		AD.	A D.		
305	Breulangard Achille d° St Laurent des Bois		AD	A D		
306	Bignet Albert d° Cabrieres d'Aigues		AD.	A D		
307	Boré Henri d° Gamaches		A D.	D		
308	Borée Gaston d° Heudreville s/ Eure		A D.	A D.		
309	Borgère Eugene d° Gouttieres		AD.	A D.		
310	Boucherain Albert d° Cavaé		CM	A D.		
311	Boucherain Emile d° Gauciel		A D.	A D.		
312	Boucherain Felix d° Arnieres		A D.	A D.		

6-363-1927. [7937]

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	
313	Bouret Pascal délégué auprès le Cne		A.D.	A.D.		
314	Brouard auguste d° Musérey		A.D.			
315	Brouard Paul d° Samerlé		A.D.	A.D.		
316	Brouet Paul d° Grandvilliers		A.D.	A.D.		
317	Rubec Lucien d° Giverny		A.D.	A.D.		
318	Dubois Marcel d° Bourny		A.D.	A.D.		
319	Dubosc albert d° Boisbénard Bresey		A.D.	A.D.		
320	Dubost alfred d° Bare		A.D.	A.D.		
321	Duburquoy Eugène d° Heudebouville		A.D.	A.D.		
322	Duchemin Louis d° Thibouville		A.D.	A.D.		
323	Duchesne Charles d° Plessis St. Opportune		A.D.	A.D.		
324	Duchesne Clement d° Limbray		A.D.	A.D.		

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	OBSERVATIONS.
325	Buchos Jules délégué St Benoist des Ombres		A.D.	A.D.		
326	Bucoste Octave d° St Pierre d'Autils		A.D.	A.D.		
327	Bucresson Aimé d° Forêt au Parc		A.D.	A.D.		
328	Bucreux Henri d° Hauville		A.D.	A.D.		
329	Bucreux Paulowick d° Bouquetot		A.D.	A.D.		
330	Bucy André d° St Denis Jumegeons		E.M.	E.M.		
331	Bucy Henri d° Tourneville Bois Hubert		A.D.	A.D.		
332	Bufbo Georges d° St Paul de Risle		A.D.	A.D.		
333	Bufour Etienne d° Beaupréel		A.D.	A.D.		
334	Bufour Marcel d° Toutainville		A.D.	A.D.		
335	Bugast Auguste d° Bivry		A.D.	A.D.		
336	Bugnay Albert d° Tarnis		A.D.	A.D.		

6-363-1927. [7937]

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	OBSERVATIONS.
337	Bugueu Désiré délégué S. Germain de Cresney		A. D.	A. D.		
338	Bugué oscard d° armentières		A. D.	A. D.		
339	Bumontier Henri d° Morgny		A. D.	A. D.		
340	Bumontier Lenoir d° Ennevelle		A. D.	A. D.		
341	Bupare alphonse d° S. Aubin s/ Sculléney		A. D.	A. D.		
342	Buport Marcel d° Villez. Ch. Dominel		A. D.	A. D.		
343	Buport Robert d° la Saussaye		A. D.	A. D.		
344	Bupré Emile d° Bourg. achard		A. D.	A. D.		
345	Bupré Gaston d° Foville		A. D.	A. D.		
346	Bupuy Lucien d° La Boissière		A. D.	A. D.		
347	Bupuis auguste d° Buisemont		A. D.	A. D.		
348	Bupuy André d° M.D. du Vaudreuil		A. D.	A. D.		

Numéros d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	OBSERVATIONS.
349	Duquenne Gaston délégué Granville		A.D.	A.D.		
350	Duquesne André d° Montfort s/ Risle		A.D.	A.D.		
351	Durand Alexandre d° St Samson de la Roque		A.D.	A.D.		
352	Durand Ernest d° Pont St Pierre		A.D.	A.D.		
353	Durand François d° Montreuil l'Argillé		A.D.	A.D.		
354	Durand Henri d° Mesnil Verclives	Flamand Henri suppléant Mesnil	A.D.	A.D.		
355	Dutac Arthur d° Radepont		A.D.	A.D.		
356	Duthuit Georges d° Fresnes s/ Risle		A.D.	A.D.		
357	Duval Alexandre député de l'Eure à Villettes	A.D.	A.D.	A.D.		
358	Duval Alfred délégué Bizy St Elvi		A.D.	A.D.		
359	Duval Edgard d° Heudreville		A.D.	A.D.		
360	Duval Emile d° St Jean de la Leque raye		A.D.	A.D.		

6-363-1927. [7937]

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	
361	Duval Jean, délégué la Vieille Lyre		A.D.	A.D.		
362	Duval Philippe d° le Blesne		A.D.	A.D.		
363	Duval Théodore d° Beaumont le Roger		A.D.	A.D.		

ARRÊTÉ la présente liste d'émargement à 363 électeurs.

A Evreux, le 18 octobre 1929.

Le Préfet,

PRÉFECTURE DE L'EURE

ARRÊTÉ la présente liste au nombre de trois cent soixante-deux émargements pour le 1er tour de scrutin.
_____ le 2e *idem.*
trois cent soixante-deux _____ le 3e *idem.*

Le Président du bureau de vote,

Les Scrutateurs,

Lemarié

A. Leroy

Lemarié

Leroy

A. Leroy

DEPARTEMENT
de l'Eure

MODÈLE N° 7.

ÉLECTIONS SÉNATORIALES.

(Exécution de la loi du 2 août 1875.)

LISTE D'ÉMARGEMENT

DU 2ème BUREAU DE VOTE.

(Nos 361 à 693 DE LA LISTE GÉNÉRALE.)

On inscrira sur les listes d'émargement les électeurs portés sur la liste alphabétique publiée le et dans le même ordre, sans tenir compte des changements qui auraient pu survenir par suite soit de décès, soit d'annulation d'élections de délégués ou de substitution de suppléants aux délégués.

On aura soin seulement d'inscrire les nouveaux électeurs dans la 3e colonne, *en regard du nom du délégué qu'ils remplacent*, et de mentionner la cause de cette substitution dans la colonne d'observations.

La troisième colonne restera par conséquent vide lorsque le délégué devra voter; elle ne sera remplie que si un autre électeur doit voter à sa place.

La Préfecture tiendra compte, jusqu'au dernier jour, des modifications à apporter à la liste d'émargement. Le bureau électoral, de son côté, remplira la 3e colonne au fur et à mesure qu'il admettra des suppléants à voter aux lieu et place des délégués.

7-363-1927. [7937]

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	OBSERVATIONS.
364	Echalard René Délégué Folleville					
365	Echalard Louis 2° Ruglos					
366	Echard René 2° grossemesnil					
367	Elie Désiré 2° St Nicolas du Bosc					
368	Eloi Léon 2° Boisemont					
369	Engeldinger Louis 2° Merey					
370	Enot alexandre 2° la Queroulde					
371	Etienne aimé 2° Harmenil					
372	Eudeline albert 2° Benzeville					
373	Eudier Edmond 2° Plasnes					
374	Evrard Robert 2° Louviers	Roulay. Emile Suppléant Louviers.				
375	Fages Léon 2° Louviers					

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	OBSERVATIONS.
376	Fauquet Georges Éléphant la Goulafrière					
377	Fauvel dîné 2e Ferrière-Haut-clocher					
378	Ferdinand Julien 2e St Sébastien-de-Morsent					
379	Fère Conseiller Général Thiberay					
380	Ferrière Conseiller Général Nonants					
381	Ferment Prosper Éligué Breil					
382	Féron Henri 2e Caorches					
383	Fengère Ernest 2e Ecauville					
384	Fengère Georges 2e St Clair d'Arcey					
385	Feuillet Léon 2e Merilles					
386	Filet Georges 2e Giel					
387	Firmin Auguste 2e Bec-Hellouin					

6-363-1927. [7937]

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	OBSERVATIONS.
388	Fleuriel maurice Délégué Romilly s/ Andelle					
389	Fleury charles Jo Fourny					
390	Flusin clovis Jo Auvergny					
391	Fontaine Jules Jo Ezy					
392	Forcinal Député de l'Eure conseiller général, Gisors					
393	Forfait Eugène Délégué Bémécourt					
394	Fossey Raymond Jo Gouffilières					
395	Fondase Félicien Jo Prey					
396	Fondase Frédéric Jo Evreux					
397	Foucard Georges Jo Bourgtheroulde					
398	Foucher alphonse Jo Dilly					
399	Foucher désiré Jo La Trinité.					

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	
400	Fouquet Jules Délégué Tronquay					
401	Fouquier Adrien 2e Ste Georges du Vièvre					
402	Fournel Clodomir 2e Haricourt					
403	Françaine Henri 2e Menesqueville					
404	Fréret Honoré 2e Berville sur mer					
405	Fréret Raoul 2e Ste Philbert sur Boissey					
406	Frétigny Bernadin 2e Alizay					
407	Friscourt Justave 2e Bournainville					
408	Gaillard Adolphe 2e Ste Opportune de Chambenville					
409	Gaillard Raymond 2e Authou					
410	Galley Paul 2e Ste André					
411	Gambu Henri 2e Berville en Roumois					

6-363-1927. [7937]

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	
412	Garnier Conseiller d'arr.t le Neubourg					
413	Garnier auguste Télégte Fury-la Bataille					
414	Garnier Georges id. Villers sur le Roule					
415	Gastelais Louis 1er Georges motel					
416	Gastelais nestor id. Membre de l'Estrée					
417	Gatine Louis id. Heudicourt					
418	Gaumont Victor id. Vernon					
419	Gauthier charles id. Cormeilles					
420	Gavelle albert id. Vernon					
421	Genetey Georges id. Rue de Breteuil					
422	Gérard Henri id. Acleon					
423	Géru Philibert id. St Jean du Thenney					

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	OBSERVATIONS.
424	Gilles Louis délégué maltaillemule Bec					
425	Ginois Julien 2e le Torpt					
426	Giot Gaston 2e Bernières					
427	Girard Louis 2e Champtoleux					
428	Girard marie 2e Bretteville					
429	de la Grandière 2e Gaston nassandres					
430	Glaçon armand 2e la Gueroulde					
431	Glutron charles 2e Rouvray					
432	Goblot alphonse 2e Manneroy					
433	Godard alcide 2e Bretteville					
434	Godon Henri 2e St Germain Village					
435	Goré Léon 2e Gaillardbois-Cressenville					

6-363-1927. [7937]

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	OBSERVATIONS.
436	Josse adolphe Délégué Boissy s/ Damville					
437	Josselin . N. Id° Launay					
438	Jougeon Louis Id° St Aubin-sur-Charmey					
439	Jouin Léon Id° Fontainville					
440	Jouyet Henri Id° Bernay					
441	Jouyn Jules Id° Louviers					
442	Joulay Emile Id° Pîencourt					
443	Jouvil Jenys Id° Connelles					
444	Joussaire Léon Id° Fidelaire					
445	Jrente Pierre Id° Evreux					
446	Jrichois achille Id° Bonlay-morin					
447	Jrichois Paul Id° Normanville					

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	OBSERVATIONS.
448	Grieu Eugène délégué Brionne					
449	Grimpard Emile d° Faverolles la mare					
450	Gripon Hulliand d° Amfreville la Cpe					
451	Gromenil Eugène d° Bois-Leroy					
452	Grossir Joseph d° Hébécourt					
453	Groult Conseiller d'arr. Saussay la Cpe					
454	Groult Gustave délégué St Pierre des Fleurs					
455	Groult Clodomir d° Rosay					
456	Gruel Ursulin St Colombe près Vernon					
457	Guérivier Robert d° Thaillevent					
458	Guérin Pierre d° Couches					
459	Guerdon Auste d° Fortmoville					

6-363-1927. [7937]

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	
460	Guichenu Ernest délégué Hliers-l'Enèque					
461	Guillemarre Eugène Rugles					
462	Guincâtre Joseph Marcilly-la-Cgne					
463	Hache Julien Lignerolles					
464	Haguest aîné Bois Jérôme St-Ouen					
465	Haillard Azaïe Beaumont-le-Roger					
466	Hamel Constantin Neuville/Aulnaie					
467	Hamelet Emile Glos-s/-Risle					
468	Hardoin Auguste Evreux					
469	Hardy Conseiller général Damville					
470	Hardy Henri délégué Tesly					
471	Harel Albert St-Cyr-du-Vaudreuil					

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE. au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	OBSERVATIONS.
472	Harel clément délégué Canlatte					
473	Haron Ernest d° St Etienne l'allier					
474	Haron Léon d° Pt Autenner					
475	Haye René d° Croth					
476	de la Haye Jousselin d° St Aubin — d'Ecrosville					
477	Hayes Justave d° Morgny					
478	Hébert albert d° Bosguérard te-marcouville					
479	Hébert alfred d° Noards					
480	Hécamps albert d° St Croix-sur-Lizieux					
481	Hélitasse alfred d° Rugneby la Cpe					
482	Hénault adrien d° Bonquetot					
483	Henry albert d° Pacy-sur-Eure					

6-363-1927. [7937]

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	OBSERVATIONS.
484	Herry Georges délégué Vernon					
485	Herbert alfred d° Bernay					
486	Herbinet Edmond d° Ste Pierre la garenne					
487	Hernier charles d° Authieuillet					
488	Hernier Edmond d° Bourgtheroulde					
489	Herpin Paul d° Pont Audemer					
490	Hervé Bernard d° Château s/ Epte					
491	Hervieu Conseiller d'art. de Ste Colombe la Campagne					
492	Hervieu Adonis délégué Bray					
493	Hervieu Jules d° Ste Aubin le Vertueux					
494	Hervieu Eugène d° Val David					
495	Heulte Gaston d° Bois Hellain					

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	OBSERVATIONS.
496	Heuzé Ernest Délégué P.-Andemer					
497	d'Hastel alexandre 2e Chavigny-Bailleul					
498	Haudemer Raymond 2e l'Hôsmes					
499	Houdière arthur 2e Barc					
500	d'Huart Eugène 2e Thuit-Anger					
501	Hubert Raphaël 2e Andelys					
502	Hublet Lucien 2e P.-Andemer					
503	Huchet Eugène 2e Moisville					
504	Hue charles 2e Beaumontel					
505	Hue Emile 2e Etreville-la-Haule					
506	Huet constant 2e Nuids					
507	Huet Edmond 2e les Damps					

6-363-1927. [7937]

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	OBSERVATIONS.
108	Huet Robert Délégué Surtauville					
109	Hugo arthur d° Andelys					
110	Hunez auguste d° Bosc-Renoult en-Ouche					
111	Huppe fabriel d° Villiers-en- Désœuvre					
112	Hurel albert d° Muzy					
113	Hurel charles d° Beaumont- le-Roger					
114	Husson armand d° Bernay					
115	Ibert Ferdinand d° Cesseville					
116	Ibert napoléon d° Haye-Malherbe					
117	Jardin alphonse d° St-Agnan- de-Cernières					
118	Javelot Jules d° Gisors					
119	Jean alfred d° Fourneaux- s/-Seine					

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	OBSERVATIONS.
20	Jean Léon délégué Réel-Eureux					
21	Joignet Georges id Bernouville					
22	Join-Lambert député de l'Eure conseiller général Rivet-s-Autou					
23	Joly Gaston délégué mousseaux neuville					
24	Josse Adrien délégué Pt-Ste-Pierre					
24	Josse Corentin id Louviers					
26	Josse sénateur et conseiller général de l'Eure à Pervenchères					
27	Jouanne Louis délégué Gravigny					
28	Jouas Emile id Fresne-Launeville					
29	Jouenne Gaston id Ecos					
30	Jouffin Octave id Pt-Audemer					
31	Jourdain Auguste id Ste-Opportune-la-Mare					

6-363-1927. [7937]

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	OBSERVATIONS.
532	Julien René délégué Manthelon					
533	Jullien Charles d° les Hogues					
534	Jullien Gustave d° Saussay-la-Campagne					
535	Junel Adolphe d° Chapelle-Réanville					
536	Koenig Paul d° Ste Aubin de Scellon					
537	Labbé Marcel d° Collekot					
538	Labelle Charles d° Ste Pierre du-Vauvray					
539	Labiche Arthur d° Lassey					
540	Labiche Louis d° Fontaine-sous-Jouy					
541	Labisse Auguste d° Ste Siméon					
542	Lacaby Emile d° Selles					
543	Lafeuille Jules d° Andelys					

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	OBSERVATIONS.
544	Laquette Emile Délégué Aubevoye					
545	Lahaye Eugène Id Bretteuil					
546	Lainé Ernest Id Hermanville					
547	Lainé Eugène Id Markagny					
548	Lainé Pierre Id Marsan					
549	Lair albert Id Bois-Anzeray					
550	Laisné Louis Id St-Pierre du Kamesy					
551	Lallemand armand Id St-Philbert-s/-Risle					
552	Lamarre Félicien Id Morainville-s/-Damville					
553	Lambert charlemagne Id Vernon					
554	Lambert Edmond Id Fours					
555	Lamy alphonse Id Croisy					

6-363-1927. [7937]

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	OBSERVATIONS.
156	Lamy alphonse Délégué Bardez					
157	Lamy Emile 2e Bournéville					
158	Lamy Joseph 2e Boncourt					
159	Lamy Louis 2e Caumont					
160	Lanéelle Gaston 2e Gravigny					
161	Langlois alber 2e Pte Andelle					
162	Langlois Eugène 2e Courteilles					
163	Langlois Lucien 2e Criquebeuf-sur-Seine					
164	Langlois marc 2e la Roquette					
165	Langlume Robert 2e Chantelou					
166	Laniel Conseiller général Vernon					
167	Lannier Jules 2e Ste Vigor					

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	OBSERVATIONS.
568	Laplanche Camille Délégué Garenière		Rallf	Rallf		
569	Lasnier Jules 2° St Eloi de Fourques		Rallf	Rallf		
570	Lasnon Joseph 2° Tillettes		Rallf	Rallf		
571	Lauvin Emile 2° Pressagny - l'Orgueilleux		Rallf	Rallf		
572	Lauray Député de l'Eure Eureux		Rallf	Rallf		
573	Lavallière Léon Délégué Hardencourt		Rallf	Rallf		
574	Lavaisey alexandre 2° Thuit-Hébert		Rallf	Rallf		
575	Lebailleur 2° alexandre Appeville dit Annebault		Rallf	Rallf		
576	Lebailly Léon 2° Fontaine-la-Louvet		Rallf	Rallf		
577	Lebarbier charles 2° Vieux-Port		Rallf	Rallf		
578	Lebas alphonse 2° Epreville - Epaignville		Rallf	Rallf		
579	Lebas René 2° Epreville		Rallf	Rallf		

6-363-1927. [7937]

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	OBSERVATIONS.
580	Leblanc François Délégué Champigny-la-Futelaye					
581	Leblanc Georges 2° Porte-Joie					
582	Leblond Julien 2° Digleville					
583	Lebourgeois Sulstave 2° Barville					
584	Le Bourhis François 2° Orvaux					
585	Lebras Pierre 2° Bus St Rémy					
586	Lebreton Georges 2° Bois-normand près-Lyre					
587	Lebugle Gaston 2° Jouy-s-Eure					
588	Lecerf André 2° Louville					
589	Lecerf Léon 2° Beaumesnil					
590	Leclerc Henri 2° Pacy-s-Eure					
591	Le Clerc Jules 2° Chambloe					

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	OBSERVATIONS.
592	Leclerc Robert Délégué Dizier					
593	Lecointe albert 2° Ste Léger-de-Lastes					
594	Lecointre Prosper 2° Plessis-Grohan					
595	Leconte Joseph 2° Le Landin					
596	Leconte Juste 2° les Préaux					
597	Leconte Théodore 2° N. D. du Hamel	M. Drouas Gaëtan suppléant N. D. du Hamel				
598	Ledoux albert 2° Fourcainville					
599	Leduc Henri 2° Bonneville aptot					
600	Leduc marcel 2° Aulnay					
601	Letourneur Hippolyte 2° Acquigny					
602	Lefebvre aristide 2° St Didier des Bois					
603	Lefebvre Emile 2° Benzeville					

6-363-1927. [7937]

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	OBSERVATIONS.
604	Lefebure Georges Délégué Gros-Théil					
605	Lefebure Victor 2e Ambenay					
606	Lefebure Médéric 2e Auvilly					
607	Lefebure Paul 2e Neubourg					
608	Lefèvre abel Sénateur Conseiller général Evy					
609	Lefèvre albert Délégué N. D. d'Epine					
610	Lefèvre Joseph 2e St Victor d'Epine					
611	Lefèvre Sylla Conseiller général Bernay					
612	Lefèvre Théotiste Délégué Menil-sp.-l'Estrée					
613	Lefrane Justave 2e Pt Andelle					
614	Legay alfred 2e Bec-Thomas					
615	Legendre Louis 2e Vaud-sp.-Eure					

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	OBSERVATIONS.
616	Léger Louis Délégué Etreville					
617	Legouez alphonse Jo Hectomare					
618	Legouez Henri Jo Epreville près le Neubourg					
619	Legras oscar Jo Evreux					
620	Legris Victor père Jo Ste Ouen de Thouberville					
621	Legros Edmond Jo Charleval					
622	Lejuif Conseiller général Fontaine la Louvet					
623	Lelièvre Achille Délégué Bourbeuf-près-Valletteville					
624	Lelièvre Fabien Jo Saint-Luc					
625	Lelong Conseiller d'arrt Guilleberville					
626	Lelong Conseiller général Tricqueville					
627	Lelouvre Louis Délégué Bernienville					

6-363-1927. [7937]

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	OBSERVATIONS.
628	Lemaire albert délégué Neaufles St martin					
629	Lemaire Paul id Fury-la-Bataille					
630	Lemarié charles id Heurt					
631	Lemarié Gaston id Ste Ouen du Breuil					
632	Lemarié Jules id Manneville-sur-Risle					
633	Lemarié Louis id St Germain des-Angles					
634	Lemercier arthur id Vernon					
634 1	Lemercier maurice id le Troncq					
636	Lemercier Paul id Quessigny					
637	Le Mire Député Conseiller général Pt d'Andelle					
638	Lemoine Fernand délégué St Etienne du Vauvray					
639	Lenoir octave id Ezy					

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	OBSERVATIONS.
640	Lenôtre Gaston délégué 1e nicolas-sur-Bosc l'Até					
641	Lepage Emile 2e 1e André					
642	Lequesne Benoit 2e Lieurey					
643	Lerat Adolphe 2e Landepereuse					
644	Leretour Alphonse 2e Thiberville	Lejuif. André supp1 Thiberville				
645	Lericque Louis 2e 1e Lobéen					
646	Leroux François 2e Beaumesnil					
647	Leroux Jules 2e Franqueville					
648	Leroux Kléber 2e Chapelle-sur-Bois-St-Ouen					
649	Leroy Désiré 2e Hilly-sur-le-Neubourg					
650	Lesage André 2e Pavilly-la-Cne					
651	Lesage Louis 2e Pont-Audemer					

6-363-1927. [7937]

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	OBSERVATIONS.
652	Lescuyer Conseiller d'arrondt 2e d'Andelle					
653	Lesellier Henri délégué Richeville					
654	Lesieur Arthur id° Frainville	Lefebvre Pierre suppt Frainville				
655	Lesieur René id° Claville					
656	Lesueur Georges id° St Sylvestre-de-Cormeilles					
657	Lesueur Emile id° Hondouville					
658	Letailleur Charles id° Haye de Routot					
659	Letellier Emile id° Corneville sur-Risle					
660	Letellier Emile id° St Etienne-du-Vauvray					
661	Letourneur Abel id° Cormeilles					
662	Letranchant Casimir id° le Cormier					
663	Levallois Théophile id° Epreux					

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	OBSERVATIONS.
664	Levavasseur Conseiller d'arrond.t Ratelpont					
665	Levavasseur Délégué Ekurqueraye					
666	Levêque Louis d° Marais-Vernier					
667	Leverrier Jean d° Pt-Autenner					
668	Levesque Emile d° Guilleberfosteins					
669	Levesque Simon d° Hauville					
670	Levillain Léon d° St Germain la Cie					
671	L'homme Georges d° Vernenil					
672	L'Hôpital Joseph d° Angerville la Cie					
673	Liégaut Raoul d° Flascanil					
674	Liénard Henri d° Connelles					
675	Lion Charles d° Villey-St-Baillent					

6-363-1927. [7937]

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	
676	Lion Désiré délégué Nogeon le Sec					
677	Loche Jules d° Nonancourt					
678	Loir Conseiller d'arrond.t Berville en Roumois					
679	Loison René délégué Louviers					
680	Loizel Raoul d° Neuve-Lyre					
681	Longfier Célestin d° Hacqueville					
682	Longuemare Conseiller d'arr.t Etrepagny					
683	Loquet Conseiller d'arrond.t Flasnes					
684	Lorée Eugène délégué Couture Boussey					
687	Loriot fils Conseiller général St Germain Village					
686	Loriot Robert délégué Pt Andelle					
687	Louchet Louis d° Epaignes					

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	OBSERVATIONS.
688	Louée Albert Télégraphiste Léry					
689	Loutrel Eugène id. Asnières					
690	Louveau Fernand id. Hermeuil					
691	Lucas Céleste id. le Lacq					
692	Lucas Delphin id. la Harengère					
693	Lusseau Albert id. Champenard					

6-363-1927. [7937]

ARRÊTÉ la présente liste d'émargement à 330 électeurs.

A Evreux, le 18 octobre 1929.

Le Préfet,

PRÉFECTURE DE L'EURE

ARRÊTÉ la présente liste au nombre de Trois cent vingt neuf / Trois cent vingt neuf émargements pour le 1er tour de scrutin.

_____ le 2e *idem.*

_____ le 3e *idem.*

Le Président du bureau de vote,

Les Scrutateurs,

Bon de Selle de Beauchamp

Leblond Julien

G. Friedrich

DEPARTEMENT

d el Eure

Modèle n° 7.

ÉLECTIONS SÉNATORIALES.

(Exécution de la loi du 2 août 1875.)

LISTE D'ÉMARGEMENT

DU 3e BUREAU DE VOTE.

(Nos 694 à 1.012 de la liste générale.)

On inscrira sur les listes d'émargement les électeurs portés sur la liste alphabétique publiée le et dans le même ordre, sans tenir compte des changements qui auraient pu survenir par suite soit de décès, soit d'annulation d'élections de délégués ou de substitution de suppléants aux délégués.

On aura soin seulement d'inscrire les nouveaux électeurs dans la 3e colonne, *en regard du nom du délégué qu'ils remplacent,* et de mentionner la cause de cette substitution dans la colonne d'observations.

La troisième colonne restera par conséquent vide lorsque le délégué devra voter; elle ne sera remplie que si un autre électeur doit voter à sa place.

La Préfecture tiendra compte, jusqu'au dernier jour, des modifications à apporter à la liste d'émargement. Le bureau électoral, de son côté, remplira la 3e colonne au fur et à mesure qu'il admettra des suppléants à voter aux lieu et place des délégués.

7-363-1927. [7937]

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	OBSERVATIONS.
694	Mabire Jules délégué St Victor de Chrétienville					
695	Mabire Marcel d° Plainville					
696	Macé Emile d° Tiquefleux Equainville					
697	Machu Elisée d° les Moyers					
698	Maignan Arsène d° le Plessis Hébert					
699	Maillard Eugène d° Bretigny					
700	Maillard Léon d° Mogent le Sec					
701	Malherbe Georges d° Guernanville					
702	Malherbe Jules d° Thierville					
703	Malherbe Paul d° Francheville					
704	Mallet Emile d° Romaricourt					
705	Mallet Félix d° Louversey					

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	OBSERVATIONS.
706	Malvisel Harold délégué St Quentin des Isles					
707	Malvu Henri d° Brestot					
708	Manceaux Joseph d° le Tremblay					
709	Mancelle Edouard d° Thillieres en Vexin					
710	Marabout Constantin d° Bazoques					
711	Marais Désiré d° Saubin des Hayes					
712	Marais Georges d° Montreuil l'Argillé					
713	Marc Léopold d° Bonafles					
714	Marcellin Georges d° Port-Mort					
715	de Marc conseiller g.al d'Evreux					
716	Marechal albert délégué Thibert Evêque					
717	Marié Edouard d° Brotb					

6-363-1927. [7937]

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	OBSERVATIONS.
718	Marié Louis délégué Cuerrey					
719	Martin Léopold d° St Marguerite de Laudel					
720	Martin Jules d° Quatremare					
721	Martin Louis d° Briquebay s/ Sienne					
722	Martin Marie d° le Marais Vernier					
723	Martinais Pierre d° Igoville					
724	Mary Aristide d° Reuilly					
725	Mary Joseph d° St Germain s/ Avre					
726	Massé Léon d° Tourlaville Henneboug					
727	Masselin Jules d° St Leger du Gennetay					
728	Massot Henri d° St Pierre de Salerne					
729	Mathey Gaston d° Guerny					

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	OBSERVATIONS.
730	Mattard, conseiller General Bourg-Achard		B			
731	Mattard Edmond délégué le Gros-Theil		B			
732	Maucourt Pierre d° Bernay		B.			
733	Maurer Ernest d° Louviers		B			
734	Maurey Emile d° Blaville		B			
735	Mercier conseiller d'arr. Illiers l'Evêque		B			
736	Mercier Désiré délégué Bocquencé		B			
737	Mercier Emile d° Courdemanche		B			
738	Mercier Henri d° les Andelys		B			
739	Mérean Pierre d° Chauvigny		B			
740	Méron Emile d° St Pierre des Ifs		B			
741	Méry de Bellegarde jeune d° Berthenonville		B			

6-363-1927. [7937]

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	OBSERVATIONS.
742	Meslin Jean délégué Pitres					
743	Meslin Louis d° Martot					
744	Mesnil Anthime d° Houlbec près le Gros Theil					
745	Mesnil Lucien d° Bruevart					
746	Métayer Désiré d° Quittebeuf					
747	Métayer Ernest d° Vernenssy					
748	Méteau Emile d° Montaure					
749	Michault Victor d° Chauvincourt					
750	Michel Hyacinthe d° Orsevi					
751	Michel Paul d° Gaillon					
752	Michel Robert d° Trinité de Thouberville					
753	Mignot Arthur d° St Pair					

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	OBSERVATIONS.
754	Milliard conseiller Sarre Lyon. le. Forêt					
755	Milon Ernest délégué Louviers					
756	Métâtre Georges d° Bosc Morel					
757	Mogray Alphonse d° St Aubin sl Gaillon					
758	Moisy Pierre d° St Opportune du Bosc					
759	Moneyron Roger d° Bourg. Beaudouin					
760	Mongrédien Constant d° Bourth					
761	Monique Marc d° Damville					
762	Monnier Athanase d° Boulogne					
763	Monnier Justin d° Bois Ste Croix					
764	Montalant Achille d° le Condray					
765	de Montrond Gilbert d° Bois Arnault					

6-363-1927. [7937]

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	
766	de Montullé Raymond d° Mélicourt					
767	Moreau Achille d° Paullense					
768	Morel Désiré d° Bollandres					
769	Morin Gaston d° Vitot					
770	Morise Eugène d° Juignettes					
771	Morisse Ernest d° Vattetot					
772	Morisset Albert d° Gaudreville					
773	Morlet Henri d° St Pierre de Cormeilles					
774	Motte Rodolphe d° Fontaine l'abbé					
775	Mouard Marcel conseiller Parr à St Philbert s/ Risle					
776	Mouchard René délégué Montaure					
777	Moulard Henri d° Brionne					

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	OBSERVATIONS.
778	Mouque Henri délégué n° D° de l'Isle		B			
779	Mouquet Raoul d° Tougueville		B			
780	Moutardier Louis d° Tilleul-Othon		B			
781	Mouton alfred d° Villiers s/ Avre	Blanchard Robert	B			
782	Mouton Prosper d° St Victor s/ Avre		B			
783	Mulot alphonse d° Aubevoye		B			
784	Murtin andré d° Gisors	Dieudonné Pierre Gisors Murtin andré	LC			
785	Mustel auguste d° Manneville	Bachelet Albert	B			
786	Naguet René d° Tresmes l'archevêque		B			
787	Narbaud Pierre d° Gisors		B			
788	Neuville Conseiller gal le Neubourg		B			
789	Neuville alberic délégué Grandchain		B			

6-363-1927. [7937]

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	
790	Nicolas Lucien délégué Bouvelle s/ Authelle		B			
791	Nicolle Marcel d° Guillebeys s/ Senné		B			
792	Nicourt Paul d° St Christophe s/ Avre		B			
793	Nion Paul délégué Pont de Varche	Mouchard Maurice	B			
794	de Noë Antonin d° les Barils		B			
795	Nolf Charles d° Verneuil		B			
796	Normal Léon d° Illeville s/ Montfort		B.			
797	Noyelle Charles d° Thuit Simer		B.			
798	Osmont Léon d° Ouchay		B			
799	Oursel Conseiller gal à Evreux		B			
800	Oury Jules délégué arnières		B			
801	Ovière Léon d° les Planches		B			

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	
802	Pagnerre Louis délégué à Marneville		B			
803	Pagnerre Maurice id Sancourt		B			
804	Papavoine Arthus id S. Léger du Vauchemil		B			
805	Papeil Constant id Poses		B			
806	Papeil Emile id Léry		B			
807	Parisot Robert id St Paul de Fourques		B			
808	Parmit Alphonse id Bos. Robert		B			
809	Pasquier Alfred id Manneville		B			
810	Patin Léon id St Léger du Bourgdenis		B			
811	Patou Paul id Ecouis		B			
812	Patrelle Gaston id Pinchay		B			
813	Patrelle Marcel id Quitry		B			

6-363-1927. [7937]

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	OBSERVATIONS.
814	Paupy Ernest délégué Courteuille la Touquetière					
815	Payère Ernest d° Couches					
816	Pélisson Eugène d° Givors					
817	Pelletier Ernest d° Courteuille					
818	Penelle Edouard d° Ezy					
819	Perrot Conseiller Parr Bernay					
820	Périer Henri délégué Rentheville					
821	Perrette Paul d° St Pierre du Mesnil					
822	Pesant Elie d° Guiseniers					
823	Petel alfer d° Surville					
824	Petit Christian d° Evreux					
825	Petit Henry d° Ste Marguerite en Ouche					

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	OBSERVATIONS.
826	Petit Lucien délégué Baux de Breteuil					
827	Petit Paul d° St Mesloir du Bosc					
828	Pendru Gustave d° St Marcs de Fresne					
829	Pezot Emile d° Bâlines					
830	Philippe Alexandre d° la Haye de Calleville					
831	Philippe Eugène d° Gaudencourt					
832	Picard Bruno d° Tosny					
833	Picard Honoré d° St Aubin S Ecrainville					
834	Pichard Jules d° Rosay					
835	Pichon Paul d° Gasny					
836	Pichon Emile d° Mercey					
837	Pichon Georges d° Chaigne					

6-363-1927. [7937]

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	
838	Pierlelen Léopold délégué Vaudrimeire					
839	Pieu Léarls d° Brevonne					
840	Pinard Henri d° les Trétils					
841	Pinchon Léon d° Voisereville					
842	Pithon Jean d° Bazincourt					
843	Platel Alexandre d° le Poteri Mathieu					
844	Plessis Remy d° S. Georges du Vièvre					
845	Plisson Paul d° authevernes					
846	Portier Raoul d° Tchuit Signol					
847	Postel Félix d° Evreux					
848	Potel Jean d° Bos. normand					
849	Potié Elie d° le Tchuit					

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	OBSERVATIONS.
850	Pottier Joseph délégué Epreville en Lieuvin					
851	Poulain Lucien d° Bosc-Roger					
852	Pourfillet Maurice d° la Heunière					
853	Poussin conseiller d'arrt à la Barre					
854	Pozzo di Borgo Joseph délégué Bourgtheroulde					
855	Prévost conseiller d'arrt Bretteuil					
856	Prevost André délégué Rouge-Perriers					
857	Prévost Gaston d° Tilleul Lambert					
858	Prévost Joseph d° Radepont					
859	Prévost conseiller g.al à Boissey-le-châtel					
860	Prieur Henri délégué Pont-de-l'Arche					
861	Protoy Eugène d° Terriers-d'Hilaire					

6-363-1927. [7937]

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	
862	Prouvost Georges délégué Barneville		B			
863	Quemin arthur d° avirey		B			
864	Quemin Paul d° Couviers		B			
865	Quesney André d° S. Mards de Blacarville		B			
866	Quétet Robert d° S. Germain de Pasquier		B			
867	Quillet Emmanuel d° Provemont		B			
868	Quillet Jean d° Bondeauville		B			
869	Quillet maurice d° Viviers		B			
870	Quittard Albert d° Pullay		B			
871	Rabasse Conseiller d'arr d'Etienne d'Allier		B			
872	Rabel Conseiller d'arr le Torpt		B			
873	Rabel auguste délégué Corneville s/ Risle		B			

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	OBSERVATIONS.
874	Rabel Désiré Délégué Etréville					
875	Radigue Gabriel délégué Marcilly s/ Eure					
876	Raux Jules d° S'Aubin le Guichard					
877	Ravaut alphonse d° Thevray					
878	Rayer Vital d° Ecouis					
879	Recullet Louis d° Amécourt					
880	Réguis Conseiller Sarre Vaudrimare					
881	Rémont Maurice délégué S'Colombe la Cne					
882	Renard Désiré d° Bretot					
883	Renard Emile d° Gouville					
884	Renard Georges d° Beaufles s/ Risle					
885	Renaut Jean d° Serquigny					

6-363-1927. [7937]

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	OBSERVATIONS.
886	Renault alfred délégué Damand des Hts Terres					
887	Renault auguste d° Beaubray					
888	Renault Séraphin d° Tilleul Dame agnès					
889	Rénot Désiré d° Mouflaines					
890	Renoult Jules d° Berney					
891	Renu Désiré d° Marcilly la Cau					
892	Retours Pierre d° Boissey le Châtel					
893	Reveillac Pierre d° Neuil. Jourdain	Aubin Louis				
894	Revert Léon d° Romilly s/ Andelle					
895	Riberprey Charles d° Courcelles s/ Seine					
896	Richardeau Rene d° Breux					
897	Ricœur Charles d° Epreville en Roumois					

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	OBSERVATIONS.
898	Riou Léon délégué les Minières					
899	Riquier Auguste d° Aligay					
900	Riquier Isidore d° les Places					
901	Rivière Jean d° St Ouen de Pontcheuil					
902	Robert Gustave d° Jumelles					
903	Robert Léon d° la Neuve Lyre					
904	Robine Georges d° St Martin de Tellier					
905	Rocher Georges d° Thiberville					
906	Rocher Maurice d° Appeville les Champs					
907	Roger Ernest d° Epinay					
908	Roger Hippolyte d° Appeville dit Armeville					
909	Rogerey conseiller d'arrt à Beaumville					

6-363-1927. [7937]

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	OBSERVATIONS.
910	de Robien Elisabeth délégué Boudé s/ Ille					
911	Rolland Gaston d° Vermeil					
912	Roquigny Henri d° Rougemontiers					
913	Rose Célestin d° Tosté					
914	Rosset Georges d° Evreux					
915	Rottier Georges d° les Andelys					
916	Rouen Conseiller Parc Gaillon					
917	Rousseau Conseiller Gal Villegas					
918	Rousselin Charles délégué Louviers					
919	Rousselin Emile d° Lombon					
920	Rousselin Léon d° Henqueville					
921	Ruault-Lepel d° Evreux					

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	OBSERVATIONS.
922	Ruault Ernest délégué Grantcamp					
923	Sailly Charles d° Epegard					
924	Salle Gustave d° St Elois					
925	Salle Marcel d° la Croisille					
926	Sandbreuil Charles d° Parville					
927	Saugrain Robert d° Ecquetot					
928	Saulas Paul d° Vernenil					
929	Sautin Jules d° Canneville en Roumois					
930	Sauvage Julien d° la Haussaye					
931	Savalle Henri d° Harville					
932	Savary Camille d° Fleury s/ Andelle					
933	Schneider Justin d° Menneval					

6-363-1927. [7937]

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	OBSERVATIONS.
934	Sebellery Eugenie délégué à la Barre					
935	Sébire Irénée d° Tort-Nouvelle					
936	Seguin Pierre d° Garennes					
937	Seigneus albert d° Bottereaux					
938	Serinck andré d° Routot					
939	Sergent conseiller Parc Pont de l'arche					
940	Sirnoy Emile délégué Louviers					
941	Sirnoy Pierre d° la Neuve Grange					
942	Sirnoy Raymond d° Courbépine					
943	Sirnoy René d° Theil Nolent					
944	Soniard Jules d° Flancourt					
945	Soligny Raoul d° St Marcel					

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	OBSERVATIONS.
946	Surmulet Eugène délégué de Marguerite de Lautel					
947	Taillefer Louis d° Bray					
948	Taillet Edouard d° Guiry					
949	Tailleux André d° Taverolles la Cave					
950	Talmy Léon d° Pont. Authieu					
951	Tanqueray Raymond d° Monancourt					
952	Tavernier Ernest d° Bourth					
953	Tellier Georges d° Ferrière s/ Ruste					
954	Thévenin Emile d° Bosquentin					
955	Thézard aîné d° Ailly					
956	Thibault Arthur d° Roman					
957	Thibouville Emile d° Neaufles s/ Ruste					

6-363-1927. [7937]

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	OBSERVATIONS.
958	Thibourville Emile délégué Tourville s/ P. Aubemes					
959	de Thieullay Georges délégué Letteguives					
960	Thirion Conseiller Gal à Carmeilles					
961	Thorel Conseiller Gal à Louviers					
962	Thorel Georges délégué Vieux-Villez					
963	Thouret Alexandre délégué Berville la Campagne					
964	Thouin Conseiller Cour la Bonneville					
965	Thubeuf Elie délégué Heudreville s/ Eure					
966	Thureau Benjamin d° Pere Labroie s/ Lenfray					
967	Tiffay Narcisse d° Fleury s/ Andelle					
c 968	Tirate Désiré d° Villiers					
969	Touflet Etienne d° Brucourt	Philippe Alphonse				

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	OBSERVATIONS.
970	Tougard Georges délégué Tricqueville					
971	Tougas armand d° d'Habit					
972	Touzé Désiré d° Ecardenville la Cam.					
973	Tragin armand d° Toret la Folie					
974	de Trébons René d° Berengeville la Cam.					
975	Trezel Georges d° Saubris et Gaillon					
976	Trouvé Jules d° Barsis					
977	Trufley Louis d° Valletot					
978	Vallée Aimé d° St Julien de la Liègue					
979	Vallée arthur d° Noyer en Ouche					
980	Vallée Eugène d° Caillouet Orgeville					
981	Vallée Georges d° Menilles					

6-363-1927. [7937]

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	OBSERVATIONS.
982	Vallois Paul délégué Chapelle Gauthier					
983	de Valon Conseiller Gal Rosay					
984	Vannier Jules délégué Harcourt					
985	de Vatimesnil Henri d° St Marie de Vatimesnil					
986	Vatin Henri d° Gailly					
987	Vaudremer Lucien d° Verables					
988	Vauquelin Albert d° Verroy					
989	Vaurabourg Maurice d° Amberay					
990	Vavasseur Gaston d° Jouveaux					
991	Vavasseur Louis d° Chambord					
992	Vavasseur Vital d° St Marthe					
993	de Verrevelle Georges d° Chambray					

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	OBSERVATIONS.
994	Verdier Paul délégué s/ Orcen Sattez		B			
995	Vergne Joseph d° la Pyle		B			
996	Vernoy arthur d° Beuzeville	Brossy Ernest	B			
997	Vernoy Jules d° S. Georges du Mesnil		B			
998	Bon de Viel-Castel d° Lonye		B			
999	de Viel Castel Pierre conseiller gal S-Georges Motel		B			
1000	de Vigan Jacques délégué s/ Perte de Cernières		B			
1001	Viger Jacques d° Harcourt		B			
1002	Villard conseiller gal Tours		B			
1003	Villeroy Louis délégué Bailleul. la Vallée		B			
1004	Vinceleux Edouard d° Montfort s/ Risle		B			
1005	Viot alphonse d° Morainville p. Lieurey		B			

6-363-1927. [7937]

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	
1006	Viot Georges délégué Sainfoin de Sommaire					
1007	Virey Georges d° St Martin la Cave					
1008	Vivien Alexandre d° Evreux					
1009	Voxeur Henri d° Thorner le Signe					
1010	Wangermez Louis d° Etrejagny					
1011	Wolff Emile d° Pacy					
1012	Ziery Charles d° Tenguerolles					

Numéros d'inscription sur la liste générale.	Nom, prénoms et qualité de l'électeur.	Nom et prénoms de l'électeur devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	Parafe ou signature de l'assesseur constatant le vote au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	Observations.

6-363-1927. [7937]

ARRÊTÉ la présente liste d'émargement à 319 électeurs.

A Evreux, le 18 Octobre 1929.

Le Préfet,

PRÉFECTURE DE L'EURE

ARRÊTÉ la présente liste au nombre de trois cent dix-huit votants émargements pour le 1er tour de scrutin.
deux cent dix-huit votants
_____ le 2e *idem.*
_____ le 3e *idem.*

Le Président du bureau de vote,

Les Scrutateurs,

DÉPARTEMENT d e l'Eure

MODÈLE N° 4.

ÉLECTIONS SÉNATORIALES.

LISTE DES ÉLECTEURS SÉNATORIAUX

PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE,

DRESSÉE EN EXÉCUTION DE L'ARTICLE 9 DE LA LOI DU 2 AOÛT 1875.

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
1	Abaye	Conseiller d'arrt. La Goulafrière		
2	Ablis Emile	délégué Igoville	Tretigny Raymond	
3	Adam Gaston	délégué Vernon	Mannit Eugène / Gouon Jean	
4	Adeline	délégué à Tournedos	Maquaire	
5	Adelinet Maurice	id. le Favril	Touchard Gaëtan	
6	Agoutin Joseph	id. S. Germain de Lave	Corbon Paul	
7	Albert Adolphe	id. les Andelys	Bruneau Henri / Colin Albert	
8	Alexandre	Conseiller d'arrt. La Chapelle Reanville		
9	Allard Edmond	délégué Pressel	Gilles Jules	
10	Allorge Paul	id. Villers en Désœuvre	Dubuc auguste	
11	Amaury	Conseiller d'arrt. Forêt la Folie		
12	Amelot Gaston	délégué Bernienne	Beaudouin Louis / Durel Raoul	

4-363-1925. [6070]

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
13	Amory albert fils	délégué Suzay	Le Baleur armand	
14	Andarelli Jules	id Ermitage de Rouelles	Duchesne Léon	
15	Aufray Désiré	id St Pierre de Bailleul	Guérin Edmond	
16	Angot	Conseiller d'arrt aux Andelys		
17	Angot Alexandre	délégué Hellenvilliers	Marchand Robert	
18	Angot Gaston	id Madeleine de Monneroux	Demarque Robert	
19	Angot Henri	id St Nicolas d'Attez	Pelletier albert	
20	Anoyaut Marcel	id Louviers	Rouley Emile / Bourdon Emile / Bourgeois Lucien	
21	Archambault de Verneuil	Conseiller Général de St Pierre-du-Vauvray		
22	Armand Léon	délégué N. Dame Vaudreuil	Duchesne Raoul	
23	Arnoult Adrien	id Longchamps	Lecoq Achille	
24	Artus Marcel	id Fontaine Bellenger	Renoult Gustave	
25	Aubé Eugène	id Tresney	Buisson Alexandre	
26	Aubert Albert	id St Christophe sur Condé	Bonnet Fernand	
27	Aubin Alfred	id Bébécourt	Brulard Désiré	

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. — Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
28	Aubin Robert	délégué Authenay	Legars Yves	
29	Auger albert	id Tourny	Desportes Donat	
30	Auger Jean	id Haye le Comte	Lamperière Lucien	
31	Aurey René	id Toutainville la Soret	Faidore Louis	
32	Auzoux Hubert	id Canappeville	Rebourg Fernand	
33	Bachelet onésiphore	id Bacqueville	Decorchemont Eugène	
34	Bagot Gaston	id Vagel	Godard Henri	
35	Bailleau Léon	id Conches	Poitier Eugène	
36	Baillemont albert	id Conteville	Giffard Maurice	
37	Baivel charles	id Brionne	Beaudouin Louis / Duret Raoul	
38	Baize Joseph	id Bernay	Oberno Hippolyte / Varin Georges	
39	Ballot Louis	id Hecourt	Robert Gustave	
40	Bance Gaston	id St Aquilin de Pacy	Fafin Alexandre	
41	Barbier	Conseiller Sart	Cormier	
42	Barbel alexandre	délégué la Barre	Lavi Gaston	

3-360-1925. [6070]

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS,	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des delegués de la commune.)	OBSERVATIONS.
43	Barette Henri	delégué Roulleysur arvelle	Lasnier andré	
44	de Bartillat Emmanuel	id Ecaquelon	Masselin abraandre	
45	Bataille armand	id St Germain-Village	Lemaître albert	
46	Batiele charles	id Etrépagny	Blé andré	
47	Battaglini Jules	id Vernon	{ marmit Eugene Gonon Jean	
48	de Beauchamp charles	id le Chaine Bien au theil	Levrard maurice	
49	de Beaucourt Michel	id Bosguérard de Marcouville	Lorin Henri	
50	Beaucousin Ernest	id Brosville	Lemarié marcel	
51	Beaucousin Ernest	id Tourville la Campagne	Bouffard anthime	
52	Beaucousin Gaston	id Fauville	Petit Léon	
53	Beaucousin Georges	id Lyonsaumille	Mortier Emilien	
54	Beaudouin Emile	id Benzeville	{ Brasey Ernest Lebon Jules	
55	Beaumont Georges	id le Tresne	Chevallier Henri	
56	Beauvallet Célestin	id la Haye-Aubrée	Beaudoin Joseph	
57	Becq-Verdier	Conseiller d'arrt. Gisors		

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
58	Bézin Ferdinand	délégué - Beuzeville	Brasey Ernest Lebon Jules	
59	Belguise Albert	id St-Just	Léger Emile	
60	Bellard Zéphir	id Fleury-la-Forêt	Poirblanc Emile	
61	Bellenoire Charles	id Pontevallé	Dautreme Paul	
62	Bellenoire Paul	id Acquigny	Lecœur René	
63	Bellencontre Léon	id Capelle-les-Grands	Couteau Eugène	
64	Bénard Charles	id Corneau	Guiffard Léon	
65	Bénard Georges	id Courpeville	Lemonnier Lucien	
66	Bénard Jules	id les Jonquerets de Livet	Delamare Paul	
67	Bénard Léon	id la-Chapelle-Harenc	Jouas armand	
68	Bennequin Louis	id Marcilly-sur-Eure	Asselin Léon	
69	Béquet Gaston	id Vezillon	Dubus Edouard	
70	Béquet Henri	id Ecos	Lenoir Charles	
71	Bertaux Ulysse	id St-Pierre d'Autils	Leger Célestin	
72	Berthelot Joseph	id Perriers-la-Campagne	Pellerin Paul	

3-366-1925. [6070]

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des delegués de la commune.)	OBSERVATIONS.
73	Berthier-Cache	délégué Serz. Mesnil	Bonnel Maurice	
74	Besnier Victor	id Les Andelys	Brunneau Henri Colin albert	
75	Besville Bertin	id Fontenay	Mouchelet Raymond	
76	Bibet Joseph	id St Germain la Campagne	Gourel Maurice	
77	Bidère Maurice	id Villalet	Mesnil Paul	
78	Bignon	Conseiller Sarl Moraineville s/ Bouville		
79	Billon Désiré	délégué Marbeuf	Durand Adrien	
80	Billot Henri	id La Vieille Lyre	Leroux Clément	
81	Binet Joseph	id Rougemontier	Lereffait Henri	
82	Bisson Antonin	id Le Manoir	Hérivel Aimable	
83	Bisson Louis	id St Philbert sur Risle	Menard Lucien	
84	Blanchard Anatole	id St Vincent des Bois	Durot Désiré	
85	Blier Louis	id Vernon	Mesnil Georges Gonon Jean	
86	Blondel Joseph	id Harquency	Lebrun Robert	
87	Blondel Napoléon	id Amfreville s/s les Monts	Vuiznes Raymond	

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
88	Blot Edouard	délégué Charbeaut	Micaux Blois	
89	Bochet Charles	id Meusbourg	Boivin Eugène	
90	Bocquet Léon	id St Cyr de Valorme	Marais Joseph	
91	Bohu Emile	id Pont de l'Arche	Mouchard Maurice	
92	de Boisgelin	Conseiller Général c. Beaumont		
93	Boisneyatrier	délégué Valailles	Toulon Eugène	
94	Boissel René	id Martainville	Bachelet Emile	
95	Boitte Constant	id Tilly	Petit Amédée	
96	Boivin Henri	id Bosc Reynoult	Lefebvre Georges	
97	Boizard Emile	id St Denis le Ferment	Prévost Henri	
98	Bonbonté Emile	id Vieuxey	Quesney Blois	
99	de Bonnechose	Conseiller Général St Aubin de Scellay		
100	Bonnel Octave	délégué de Meusbourg	Boivin Eugène	
101	Bonvallet Pierre	id Ecardenville s/ Eure	Berthier Jean	
102	Bosquérard Xavier	id Brionne	Beaudouin Louis / Duret Raoul	

3-366-1925. [6070]

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
103	Bossu Ostal	délégué Lilly	Boquet Pierre	
104	Bottet Auguste	id Auberville s/Toz	de la Périère Ludovic	
105	Bouchard Joseph	id Boullevillé	Rebut Jules	
106	Boucher Achille	id Mesnil Harvay	Renouet Paul	
107	Boucher aîné	id St Pierre de Bozguerard	Delépine Gaston	
108	Boucher Georges	id St Denis du Béhélan	Gouyer Anatole	
109	Boucher Louis	id Londe sur Toz	Rault André	
110	Boucherot Albert	id Mesnil sous Vienne	Petit René	
111	Bouchon Jacques	id Massandre	Chéron Cesar	
112	Bouchon René	id Fontaine le Sorel	Isidore Louis	
113	de Boucon Charles	id Goupillières	Lierville Edmond	
114	Bouchay	conseiller général auberoye		
115	Boudin Marcel	délégué Vermeuil	Gautier René Monnoi Joseph	
116	Boulanger Georges	id Perriers s/ Anville	baron Achille	
117	Boulanger Marcel	id le Thil	Verdier Emile	

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
118	Boulard Anthime	délégué Verneuil sur Avelle	Caron achille	
119	Boulard Georges	id Tucarville	Guerin Marcel	
120	Bouley Désiré	id Barquet	Leguet Antonie	
121	Boullenger Louis	id Lyons la Forêt	Lizaire Edgard	
122	Boulon Charles	id La Haye du Theil	Aubin Alfred	
123	Bouquet Norbert	id Le Tronquay	Richard Léon	
124	Bourcier Louis	id Hauteville sur Eure	Huet René	
125	Bourdel Alfred	id St Pierre au Val	Trémois Louis	
126	Bourdon	Conseiller Sart. Beaumont		
127	Bourdon Alphonse	délégué. Evreux	Lebail Gabriel Tauchet Raoul Deslandes Armable	
128	Bourguignon Désiré	id Condé s/ Risle	Dupuis Paul	
129	Boursy René	id St Sulpice de Grimbouville	Goblot Maurice	
130	de Boury	Conseiller Général Ampreville la Cr		
131	Boutigny Adrien	délégué. Hébécourt	Hardouin Henri	
132	Boutin Arthur	id Bouafles	Lemarié Louis	

3-366-1925. [6070]

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
133	Boutin Gustave	délégué la Roussière	Laine Alphonse	
134	Bove Désiré	id St Laurent du Terrement	Couturier Paul	
135	Brard Julien	id ajou	Duval Gabriel	
136	Bréard	Conseiller Général Les andelys		
137	Bréauté armand	delégué à Hongueman Guerrouville	Lepresbre Georges	
138	Bret Fernand	id Vernenil	Gautier René Monnier Joseph	
139	Bret Georges	id Vernenil	Gautier René Monnier Joseph	
140	Breton Eugène	id Les authieux	Landrin Paul	
141	Briard André	id les Andelys	Brunean Henri Colin albert	
142	Briard Auguste	id authenil	Drieux Gaston	
143	Brière Louis	id Crasville	Huet marcel	
144	Briquet, Camille	député, Conseiller Gal Mesnil		
145	Brochard Charles	délégué Giverny	Durand Pierre Delamare Désiré	
146	de Broglie Maurice	id Broglie	Monnier André	
147	des Brosses Jacques	id Chemelray	Chevrey arthur	

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. — Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
148	de Brotbonne Georges	délégué Marneville la Ravoult	Bourdet octave	
149	Brousse	Conseiller d'arrt Vaucouleurs		
150	Broutin Emile	délégué St Vincent du Boulay	Harlay Raoul	
151	Brunel Jean	id Rugles	marquis Perrie	
152	Brunet Jules	id Irreville	Leclerc Gustave	
153	Buffet	Conseiller d'arrt St André		
154	Buffet Louis	délégué Ormes	Leguet Cyrus	
155	Bulet Désiré	id Dame Marie	angerand Louis	
156	Bulliard Gustave	id St Geneviève des Bois	Chesnaud Elie	
157	Burel Edouard	id St Symphorien	Cannes Désiré	
158	Burel Lucien	id Noé Poulain	Grente Albert	
159	Burel Sénateur	id St Denis des Monts	Hue Henri	
160	Buret Henri	id Berray	Observe Hippolyte Varin Georges	
161	Caignet Charles	id Dampemesnil	Caignet Paul	
162	Caillot Marcel	id Fiquelaire	Beaufils Henri	

3-360-1925. [6070]

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
163	Caillouet Henri	délégué Boc Roger	Cassel alexandre	
164	Callais armand	s Illeville s/ montfort	Brismontier albert	
165	Calot Henri	s Farceaux	Durand Louis	
166	de Caplot Louis	s Bosbénard Commin	Bugnetay	
167	Cardet Henri	s Bacquepuis	Beauvoisin Louis	
168	Cardnie Louis	s Fatouville Grestain	Moisy Honoré	
169	Caroline	Conseiller Sart Combon		
170	Caron armé	délégué Hennezis	Label Ferdinand	
171	Carpentier Clement	s Vironvay	Bachelet clement	
172	Carrière Emile	s Garennes	Leglise Raymond	
173	Cartier Eugene	s Herqueville	Lanquest Frédéric	
174	Carton albert	s Lyons la Forêt	Lizare Edgard	
175	Carton Jules	s Boscherville	Villain Delphin	
176	Cattier arthur	s Menilly	Olivry Léon	
177	Cauchois François	s Vaux s/ Risle	Fournier René	

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
178	Cauvin Levy	délégué St Grégoire de Vièvre	Huard Gaston	
179	Cauvin Pierre	id Brionne	{ Beaudouin Louis Binet Raoul	
180	Cavelier André	id Chapelle Bayvel	Lemaître Louis	
181	Cellier Emile	id Vesly	Gosse Jules	
182	Cesselin	Conseiller d'arr Brionne		
183	Chalais Paul	délégué Epaignes	Delamare Gervais	
184	Chals René	id Fiquefleur	{ Durfort Pierre Delamare Désiré	
185	Chalus Jules	id Beuzeville	{ Brasey Ernest Lebec Jules	
186	Chanu Robert	id Bretagnolles	Haut Jore Gaston	
187	Chaplain Edmond	id Villegats	Rousseau François	
188	Chaplet André	id Cailly	Bouvet Georges	
189	Charlemagne Marcel	id St Pierre du Val	Trémois Lucien	
190	Charles Emile	id Caumont	Ruault Albert	
191	Chauvel Paul	id Livet s/ Authou	Hue Octave	
192	Chauvin André	id Emalleville	Blot Arthur	

3-366-1925. [6070]

192

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
193	Chauvin Georges	Conseiller Général		
194	Chédeville Georges	Délégué Hauteroue	Sarazin aîné	
195	Chédeville Georges	id Aquilin de Pacy	Ragot Marcel	
196	Chédeville Louis	id Serez	Martin Maurice	
197	Chefdeville Jules	id la Bonneville	Bize Auguste	
198	Chéron Albert	id Boucherolles	Buquet Ulric	
199	Chéron Auguste	id Villers en Vexin	Illier Henri	
200	Cheuret Robert	id les Hogues	Grout Jules	
201	Chevalier Charles	id Neaufles-Saint-Martin	Chéron Maurice	
202	Chevalier Paul	id St Aquilin de Pacy	Carré Ulrich	
203	Chevallier Antoine	id Boisarnault	Guilmain Eugène	
204	Chevallier Ernest	id Houlbec Cocherel	Osmont Eugène	
205	Chubilleau René	id Evreux	{ Bebart Gabriel Fauchet Raoul Deslandes annulés	
206	Cirasse Emile	id Acon	Menager Marcel	
207	Citeau Alfred	id Serquigny	Carré Valentin	

207

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. — Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
208	de Clermont Tonnerre	délégué Gleselles	Pellerin marcel	
209	Clouet alexandre	id Buranville	Lefrançois auguste	
210	Clouet Maurice	id le Roncenay	Le Cozanet Raymond	
211	Cohu Eugène	id le Mesnil Tuquet	Cardet Leon	
212	Coiffin Jules	id Dambenoit la Cour	Binet Georges	
213	Coisnon Eugène	id St Marcel	Lefèvre Eugène	
214	Collas de Gournay Jacques	id Gournay le Guérin	Poulain Eugène	
215	Collet Gaston	id Condres	Herion Paul	
216	Colliguon Charles	id Roustot	Piquet Joseph.	
217	Colonis	Conseiller Cour Rugles		
218	Commanseur Jules	délégué Louviers	Rouley Emile Bourdon Emile Bourgeois Lucien	
219	Conard Charles	id Francheville	Giguerre Louis	
220	Conard Clovis	id St Martin Tournay	Cardon Maurice	
221	Conard Joseph	id Boissy Lamberville	Avelinet Emile	
222	Conard Raoul	id le Neubourg Bosc	Laurent Arsène	

3-366-1925. [0070]

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
223	Corcelein Paul	délégué Sacqueville	Bouchet Cesar	
224	Corneil Ernest	id Charleval	Micaux Louis	
225	Constantin Pierre	id Bezu la Forêt	Pauvert Constant	
226	Coquelin Adolphe	id Bourg Achard	Cornet Joseph	
227	Corbin Jules	id Houetteville	Delouis Raphaël	
228	Cordier Jules	id le Planquay	Mercier Georges	
229	Cordier Philippe	id Broglie	Monnier André	
230	Cornier Gaston	id Flipou	Denis André	
231	Cornet Pierre	id Bernay	Osberne Hippolyte Varin Georges	
232	de Cornulier Henri	id Chaignes	Brichet Jacques	
233	de Corny Roger	id Lisors	Amette Désiré	
234	Cossard Armand	id les Essarts	Barcelin Emile	
235	Cosseron Jules	id Epieds	Labatut Ernest	
236	Cotel Achille	id la Vacherie	Gypels Raoul	
237	Coudray Louis	id Louviers	Rouley Emile Bourdin Emile Bourgeois Lucien	

236

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
238	Courbet Aubert	délégué Canteleu	Leroux Félix	
239	Courcol Jean	id Saubin de Scellay	Vasseur Bertrand	
240	Courtin Alexandre	id Bremtport	Boullard Henri	
241	Coussi Jules	id Roses	Souriau Maurice	
242	Coussiet Alcide	id Bousney	Hue Auguste	
243	Coustellier François	id Gisors	Durand Pierre / Delamare Désiré	
244	Coutey Ludovic	id St Mards de Blacarville	Hebert André	
245	Coutey Louis	id le Hamel St Sylvestre	Huygevelde Gaston	
246	Coville Albert	id St Barbe s/ Gaillon	Gaudrin Albert	
247	Crestot Magloire	id Bosset-le Prevanche	Dumoulin Ernest	
248	Briand Pierre	id Mesnil Rousset	Thouvenot Théodore	
249	Crouzy Léon	id Gaillon	Lecoq Gustave	
250	Crosnier Henri	id Bosguerard	Letellier Charles	
251	Crouy François	id Grossey	Nobier Albert	
252	Cucu Napoléon	id Graveron-Semerville	Boret Félix	

3-360-1925. [6070]

251
1
406

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. — Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des delegués de la commune.)	OBSERVATIONS.
2/3	Danloux-Dumesnil Roger	Délégué Rouvilly la Butte	Nibelle Eugène	
2/4	Danois Léon à Bernay	Cel. Bernay	Chesne Hippolyte Varin Jacques	
2/5	Daragon Jean	Villiers s/ Aure	Blanchard Robert	
2/6	Daufresne Arthur	Délégué 1er Adjoint de Commeilles	Tiquesnel Emile	
2/7	Daufresnes	à Mr Sylvestre Conseiller d'arrondissement de Commeilles		
2/8	Dauger Jean	Délégué, Normanville	Hure Léon	
2/9	Davesne	Conseiller Général Verneuil		
260	Dechamy Armand	Délégué Bézu 2e Adjoint St Eloi	Girod Georges	
261	Decoks Raymond	de Guitteberf	Beaucousin Alphonse	
262	Delabarre Louis	de Malouy	Marie Ernest	
263	Delafosse Pierre	de Pîtres	Fréret Paul	
264	Delagarde Paul	de Nuits	Potel Prosper	
265	Delahaye Alcide	de 1er Adjoint de Thuit-Anger	Riché Paul	
266	Delahaye Alfred	de Conteville	Giffard Maurice	
267	Delahaye Oscar	de Foulbec	Potin Albert	

266

98

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. — Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
268	Delaisement Camille	Délégué Fourges	Lehaut Lucien	
269	Delamare Clotaire	2e Etrépagny	Plé andré	
270	Delamare Georges	Conseiller général Etrépagny		
271	Delamare Jules	Délégué Vandrimare	Delamotte Gaston	
272	Delamare Maurice	Conseiller général pour le canton		
273	Delamare Noise	Délégué Fiserville	Calle Robert	
274	Delamarre Désiré	2e Crestot	Lamboy Jules	
275	Delaquaize	Conseiller d'arr[t] Haut Vigny		
276	Delarue Albert	Délég. La Lande	Auzerais Louis	
277	Delarue Emile	2e Manneville s/ Risle	Lefort Arthur	
278	Delarue Joseph	2e Rejetes	Dehors Georges	
279	Delaunay Aimé	2e Crosville la Vieille	Fontaine Marcel	
280	Delavigne	Conseiller d'arr[t] Champenard		
281	Delavigne Pierre	1er Délégué St Etienne sous Bailleul	Doremus Lucien	
282	Delhomme Ernest	Délég. Fiquefleur	{Durand Pierre Delamare Désiré	

3-366-1925. [6070]

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. — Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
283	Delisle Léopold	Délég. Haye-Malherbe	Jurien Philogène	
284	Delonguemare Edmond	2e Bourgtheroulde	Pesne Fernand	
285	Demante Louis	2e Jasny	Leclerc	
286	Demarque Désiré	2e Madeleine de-Nonancourt	Demarque Robert	
287	Demoitié Eugène	2e Les Ventes	Réveillé Emile	
288	Denis Georges	2e St André	Lejeune Emile	
289	Deschamps Augustin	2e Berthouville	Etard Albert	
290	Deschamps Edmond	2e Bourneville	Bisson Amédée	
291	Desclos	Conseiller général Lambenay		
292	Desfresnes	2e J. arrondt Louviers		
293	Deshayes Amédée	Délég. Couture Boussey	Leblond Alfred	
294	Deshayes Louis	2e Etreville la Harenc	Castel Joseph	
295	Desmonts Adolphe	2e la Bonneville	Bize Auguste	
296	Désormeaux	Conseiller arrt Evreux		
297	Desponts Eugène	Délégué Nouettes	Filley Octavie	

296

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. — Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
298	Desprez armand	délég. Calleville	Quatrenoie Jules	
299	Desrues adrien	de Canisy	Bourguignon georges	
300	Dessault gaston	de Portes	Gangnon albert	
301	Desson Emile	de St-Madeleine	Harel maurice	
302	Destot Robert	de Andelys	Bunneau Henri / Colin albert	
303	Devé noël	de Andé	Carrière marcellin	
304	Diacre Louis	de Chéronvillers	Pélérin Jules	
305	Dieulangard achille	de St Laurent des Bois	Audaille Constant	
306	Diguet albert	de Croix-St Leufroy	Bailly Lucien	
307	Doré Henri	de Gamaches	Lemétais Henri	
308	Doreé gaston	de Heudreville sur Eure	Lacroup gaston	
309	Dorgère Eugène	de Gauttières	Briand Emile	M. Briand décédé le 14 octobre
310	Doucerain albert	de Canqé	Beaufils morand	
311	Doucerain Emile	de Gauciel	Poterlot adolphe	
312	Doucerain Félix	de Amiéres	Debons Léon	

3-360-1925. [6070]

306
311

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
313	Doucet Pascal	Délégué Dimpreville la Chapelle	Delagnaize Armand	
314	Drouard auguste	Id Miserey	Lépouzé Henri	
315	Drouard Paul	Id Damville	Legenitre Jean	
316	Drouet Paul	Id Grandvilliers	Augerard Elie	
317	Dubocq Lucien	Id Fiveny	Lejeot Ernest	
318	Dubois marcel	Id Corny	Masurier charles	
319	Dubosc albert	Id Bosbénard Crescy	Corny Henri	
320	Dubost alfred	Id Barc	Damoy Henri	
321	Duburquoy Eugène	Id Hautebourville	Hautebourg abel	
322	Duchemin Léon	Id Thibouville	Casselin joseph	
323	Duchesne charles	Id Plessis-Ste Opportune	Voisin alfred	
324	Duchesne clément	Id Cintray	Lebire Ferdinand	
325	Duclos Jules	Id St Benoist des ombres	Duclos Rémy	
326	Ducosté octave	Id St Pierre d'Autils	Léger Célestin	
327	Ducresson Rémé	Id Forêt-du-Parc	Michon Eugène	

326

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. — Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
328	Ducreux Henri	Délég. Hauville	Poutrel armand	
329	Ducreux Paulondick	Dº Bouquetot	Hamo Emile	
330	Ducy André	Dº 1re Berus d'Angerans	Regardebas Edmond	
331	Ducy Henri	Dº Cournetot Bois-Hubert	Dreyfus André	
332	Duflo Georges	Dº 1re Paul sur Risle	Lesage Charles	
333	Dufour Etienne	Dº Beaufficel	Férant Paul	
334	Dufour marcel	Dº Fontainville	Prevost Georges	
335	Dugast auguste	Dº Bury	Bonnel octave	
336	Duguay Albert	Dº Fains	Couturier Emile	
337	Duguay Désiré	Dº St Germain de Fresney	Pleulart Léopold	
338	Duguéseau	Dº Armentières	Gazier Edmond	
339	Dumontier Henri	Dº Morgny	Blanchemaille	
340	Dumontier Léonce	Dº Ermenville	Lesage Léopold	
341	Dupare Alphonse	Dº 1re Aubin St-Guillebeuf	Piquet Henri	
342	Dupont Marcel	Dº Villez Champ Dominel	Barette Jules	

3-366-1925. [6070]

336 41

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
343	Dupont Robert	Délég. La Saussaye	Delangle Georges	
344	Dupré Emile	de Bourg Achard	Comoz Joseph	
345	Dupré Gaston	de Thille	Grandsire Désiré	
346	Dupréy Lucien	de la Boissière	Gasseau Paul aug.	
347	Dupuis auguste	de Boisemont	Patrelle Ernest	
348	Dupuy auté	de N. Dame du Vaudreuil	Duchesne Raoul	
349	Duquesne Gaston	de Grainville	Leroux Ernest	
350	Duquesne auté	de Montfort sur Risle	Duquesne marié	
351	Durand alexandre	de St Samson de la Roque	Angot armand	
352	Durand Ernest	de St-Pierre	Bachelet Georges	
353	Durand François	de Montreuil l'Argillé	Hervieu Paul	
354	Durand Henri	de Mesnil-Verclives	Flament Félix	
355	Durtal arthur	de Ratepont	Vallette marié	
356	Dutheil Georges	de Frenouze-sur-Risle	Hanodaine	
357	Alexandre Durval	Député de l'Eure		

356

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
358	Duval alfred	Délég. Bézu-St-Eloi	Pérod Georges	
359	Duval Edgard	Dc Heuqueville	Roussel albert	
360	Duval Emile	Dc St Jean de la Léguerray	Pupin Raymond	
361	Duval Jean	Dc Fidèle-Lyre	Leroux clément	
362	Duval Philippe	Dc le Chesne	Olivier Henri	
363	Duval Théodore	Dc Beaumont-le-Roger	Angelby Jacob	
364	Ecalard René	Dc Folleville	Maurey Henri	
365	Echalard Louis	Dc Rugles	Marquis Pierre	
366	Echard René	Dc Grosrouvre	Collen Frédéric	
367	Elie Désiré	Dc St Nicolas du Bosc	Hermier Elie	
368	Eloi Léon	Dc Boisemont	Pahelle Ernest	
369	Engeldinger Louis	Dc Nercy	Houlard albert	
370	Ernot alexandre	Dc Laguerande	Boivin Georges	
371	Etienne aîné	Dc Verneuil	{Gautier René Monnier Joseph	
372	Eudeline albert	Dc Benzeville	{Brazey Ernest Lehoc Jules	

3-366-1925. [6070]

37
366
384

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. — Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
373	Eudier Edmond	délégué Blasnes	Baillehache Henri	
374	Euvrard Robert	de Louviers	Rouley Emile Boudin Emile Bourgeois Lucien	
375	Fages Léon	de Louviers	Rouley Emile Boudin Emile Bourgeois Lucien	
376	Fauquet Georges	de la Boulaisière	Jerne Auguste	
377	Fauvel aîné	de Ferrières — Haute Closerie	Poulain Georges	
378	Ferdinand Julien	de St Sébastien de Morsent	Godefroy Sébastien	
379	Fère à Thorray	Conseiller Sal		
380	Ferrière	de Hoodt		
381	Ferment Prosper	Cl. de Bueil	Charrier Albert	
382	Féron Henri	de Caorches	Buchard Victor	
383	Fengère Ernest	de Ecauville	Cocagne Hilaire	
384	Fengère Georges	de l'Eclair d'Acrey	Petit Emmanuel	
385	Feuillet Léon	de Merilles	Misery Georges	
386	Filet Georges	de Gisay	Lemarmeu Julien	
387	Firmin Auguste	de Bec-Hellouin	Firmont Georges	

373

386

40

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
388	Fleuriel maurice	délégué Romilly s/ Andelle	Lassnier André	
389	Fleury charles	2e Louviers	Desportes Donat	
390	Flusin clovis	2e Auvergny	Oger Joseph	
391	Fontaine Jules	2e Ezy	Noël Gaston	
392	Forcinal	Député de l'Eure Conseiller Gal à Gisors		
393	Forfait Eugène	Dély. Bémécourt	Chasle Eugène	
394	Fossey Raymond	2e Goupillières	Pierville Edmond	
395	Fouasse Félicien	2e Acy	Cardin René	
396	Fouasse Frédéric	2e Evreux	Behail Gabriel Fouchet Raoul Deslandes Aimable	
397	Foucard Georges	2e Bourgtheroulde	Carré André	
398	Foucher Alphonse	2e Pilly	Hagommer Louis	
399	Foucher Désiré	2e la Trinité	Mascrier Eugène	
400	Fouquet Jules	2e Fourgueray	Richard Léon	
401	Fouquier Adrien	2e St Georges du Vièvre	Lercier Albert	
402	Fournel Clodomir	2e Harcourt	Charpentier Robert	

3-360-1925. [6070]

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. — Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
403	Francœur Henri	Délég. Menesqueville	Hutel Eugène	
404	Fréret Honoré	2e Berville-sur-mer	Autertre Ferdinand	
405	Fréret Raoul	2e St-Philbert-d'-Bâsset	Lebaucher Eutrope	
406	Frétigny Baptiste	2e Alizay	Pasquis Raymond	
407	Fricaut Justave	2e Bournainville	Duthail Louis	
408	Gaillard Adolphe	2e St-Ouen de Thouberville	Riché Pierre Paul	
409	Gaillard Raymond	2e Authou	Legras Jules	
410	Galley Paul	2e St-André	Lefèvre Emile	
411	Gambu Henri	2e Berville-la-Rouvois	Guibéry Léon	
412	Garnier	Conseiller d'arr.t de Montfort		
413	Garnier auguste	Délég. Fourq-la-Bataille	Darrois maurice	
414	Garnier Georges	2e Villers-sur-le-Roule	Clérisse Alfred	
415	Gastelais Louis	2e St-Georges-Motel	Fez Aîné	
416	Gastelais nestor	2e Menil-sur-l'Estrée	Duval Justave	
417	Gatine Louis	2e Heudreville	Desprets Désiré	

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. — Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
418	Gaumont Victor	délégué, Vernon	{Hamit Eugène Gonon Jean	
419	Gautier Charles	2e Conseil	Dubois Eugène	
420	Gavelle Albert	2e Vernon	{Hamit Eugène Gonon Jean	
421	Genetay Georges	2e Bourg-Beaudouin	Bodin Marcel	
422	Gérard Henri	2e Aclou	Mutrel Emile	
423	Géru Philibert	2e 1er Jean-du-Thenney	Maurey Henri	
424	Gilles Louis	2e Malleville-sur-le-Bec	Margueray Joseph	
425	Girais Julien	2e le Boulay	Herblin René	
426	Giot Gaston	2e Bernières	Arnette Ernest	
427	Girard Louis	2e Champdolent	Duchesne Maurice	
428	Girard Marie	2e Bretteville	Métayer Adolphe	
429	de la Girandière Gaston	2e Nassandres	Chéron César	
430	Glaçon Armand	2e la Guéroulde	Boivin Georges	
431	Glutron Charles	2e Romilly	Rollet Lucien	
432	Goblot Alphonse	2e Vannecrocq	Goblot Marcel	

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. — Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
433	Godard alcide	délégué Breteuil	Métayer adolphe	
434	Godon Henri	2e St Germain village	Lemaitre albert	
435	Goré Léon	2e Gaillardbois Cressenville	Fullière Pierre	
436	Gosse adolphe	2e Boissy-le-Sec	Hibon marcel	
437	Gosselin N.	2e Launay	Grant	
438	Gougeon Louis	2e St-Aubin du Thenney	Auvray amédée	
439	Gouin Léon	2e Fontaine-le-Bourg	Prevost georges	
440	Gouyet Henri	2e Bernay	Chesne Hippolyte Varin georges	
441	Gouyn Jules	2e Louviers	Rouley Emile Bourdin Emile Bourgeois Lucien	
442	Gouley Emile	2e Pîtres-Pont	martin Joseph	
443	Goupil georges	2e Corneilles	Lemarchand jules	
444	Goussaire Léon	2e Epégard	Beaufils Henri	
445	Grente Pierre	2e Evreux	Dehait Gabriel Fauchet Raoul Deslandes aimable	
446	Grichois achille	2e Boulay-Morin	Koenig marcel	
447	Grichois Paul	2e Normanville	de Glatigny Jean	

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
448	Grille Eugène	Délégué Bromme	Beaudouin Louis Surot Raoul	
449	Grimpard Emile	2e Faverolles les mares	Lecacheur Justave	
450	Gripon Houllbert	2e Ambreville la campagne	Delaquaize Armand	
451	Gromenil Eugène	2e Bois-Leroy	Langlois Eugène	
452	Grossir Joseph	2e Hébécourt	Hardoin Henri	
453	Groult	Conseiller d'arrond.t Sanilhac Ce		
454	Groult Justave	Délégué 1re Pierre les Fleurs	Mathoux Léon	
455	Groult Clotaire	2e Rosay	Delamare Joseph	
456	Gruel Ursulin	2e 1re Colombe près-Vernon	Hauterre aîné	
457	Guérrier Robert	2e Theillement	Lamy Victor	
458	Guérin Pierre	2e Couches	Poltier Eugène	
459	Guerdon André	2e Fortmoville	Lefort Ferdinand	
460	Guicheux Ernest	2e Illiers-l'Evêque	Guicheux Romain	
461	Guillemarre Eugène	2e Rugles	Marquis, Pierre	
462	Guincêtre Joseph	Tél. Marcilly la-campagne	Goy Arthur	

3-300-1925. [6070]

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. — Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
463	Hache Julien	délégué	Lignerolles	Lang Lucien
464	Haquest aîné	de	Bois Jérôme St Ouen	Négecaze fils du Kercy
465	Haillard azaïe	de	Beaumont le Roger	Angelby Gaston
466	Hamel Constantin	de	Neuville sur Authon	Leclerc Camille
467	Hamelet Emile	de	Glos sur Risle	Maillet Joseph
468	Hardoin auguste	de	Evreux	Dehail Gabriel; Fauchet Raoul; Deslandes aîné
469	Hardy	Conseiller général	Damville	
470	Hardy Henri	délég.	Tesly	Josse Jules
471	Harel albert	de	St Cyr du Vaudreuil	Duchesne Eugène
472	Harel clément	de	Pavilatte	Aubert Alfred
473	Haron Ernest	de	St Etienne l'allier	Agnès Prudent
474	Haron Léon	de	St Aubin	Lelièvre Louis; Chardon Joseph
475	Haye René	de	Crotte	Coquetère maximilien
476	Delattaye Jouvelin	de	St Aubin d'Ecrosville	Vangeon Joseph
477	Hayes Justin	de	Morgny	Blanche marcellin

476

49

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (député, conseiller général ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
478	Hébert albert	délég. de Bosguérard-de-Marcouville	Corme Henri	
479	Hébert alfred	d° Noards	Henry charles	
480	Hécamps albert	d° de Ste Croix-sur-Aizier	Lalouf Gaston	
481	Helitas alfred	d° Criquebeuf-la-Campagne	Hautebran Robert	
482	Henocq adrien	d° Bouquetot	Homo Emile	
483	Henry albert	d° Pacy-sur-Eure	Legendre albert	
484	Henry Georges	d° Vernon	{Mannit Eugène Gonon Jean	
485	Herbert alfred	d° Bernay	{Cherme Hippolyte Varin Georges	
486	Herbinet Edmond	d° Ste Opportune-la-Mare	Diné adolphe	
487	Hermier charles	d° Authouillet	Bosnier Edmond	
488	Hermier Edmond	d° Bourgtheroulde	Carré André	
489	Herpin Paul	d° Pont-Audemer	{Lelièvre Louis Chardon Joseph	
490	Hervé Bernard	d° Château-sur-Epte	Létiche Louis	
491	Hervieu	Conseiller d'arrt de Ste Colombe-la-Cne		
492	Hervieu adonis	délég. Boisy	Leroy Henri	

3-366-1925. [6070]

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
493	Hervieu Jules	Délég. 1er Aubin le Verkuen	Leguay Joseph	
494	Hervieu Eugène	2e Val-David	Désormeaux Auta	
495	Heulte Gaston	2e Bois-Hellain	Delahaye Jules	
496	Heuzé Ernest	2e Pt Andelys	Célèbre Louis / Charton Joseph	
497	D'Hostel Alexandre	2e Chavigny Bailleul	Audelot Albert	
498	Houdemer Raymond	2e d'Hosmes	Hédé Marie	
499	Houdière Arthur	2e Bacq	Damoy Henri	
500	D'Huart Eugène	2e Thuit Anger	Lesueur Charles	
501	Hubert Raphael	2e Andelys	Bureau Henri / Colin Albert	
502	Hublet Lucien	2e Pt Andelys	Célèbre Louis / Charton Joseph	
503	Huchet Eugène	2e Noiseville	Caillé Raoul	
504	Hue Charles	2e Beaumontel	Lingère Eugène	
505	Hue Emile	2e Trouville la Haule	Castel Joseph	
506	Huet Constant	2e Muids	Potel Hoyer	
507	Huet Edmond	2e Les Damps	Rivière Alexis	

500

506

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. — Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
108	Huet Robert	Délég. Sartainville	Carnival Eugène	
109	Hugo Albin	2e Andelys	Brunneau Henri Colin Albert	
110	Hunez Auguste	2e Bosc Renoult en Roumois	Chabot Désiré	
111	Huppé Gabriel	2e Villiers-en-Désœuvre	Dubuc Auguste	
112	Hurel Albert	2e Auzy	Braut Albert	
113	Hurel Charles	2e Beaumont le Roger	Angelby Sutton	
114	Hussson Armand	2e Bernay	Oberné Hippolyte Varin Georges	
115	Ibert Ferdinand	2e Casseville	Crevel Désiré	
116	Ibert Napoléon	2e Hauxmalherbe	Guérin Philogène	
117	Jardin Alphonse	2e St Aignan de Pennafort	Guillard Georges	
118	Javelot Jules	2e Gisors	Durtant Pierre Delamare Désiré	
119	Jean Alfred	2e Fourneaux-sur-Seine	Letourneur Eugène	
120	Jean Léon	2e Neubourg	Cochet Vital	
121	Joignet Georges	2e Bernouville	Duquesne Léon	
122	Join-Lambert	Député de l'Eure	V. Général Lecot, Président	

82-366-1920. [6070]

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
23	Joly Gaston	Délégué	Rousseau Neuville	Vallo Amable
24	Josse adrien	2e	St-Pierre	Bachelot Georges
25	Josse Corentin	2e	Louviers	Roullé Emile Boudin Emile Bourgeois Lucien
26	Josse	Conseiller Général de l'Eure	Pénitencier et Général	
27	Jouanne Louis	Délégué	Gravigny	Aguesse Léon
28	Jouas Emile	2e	Fresne-Canivenville	Lesueur Louis
29	Jouenne Gaston	2e	Ecos	Lenoir
30	Jouffin octave	2e	Pont-Audemer	Lelièvre Louis Charton Joseph
31	Jourdain auste	2e	Ste Opportune la Mare	Castel Lemaître
32	Julien René	2e	Manthelon	Michot albert
33	Jullien charles	2e	les Hogues	Grout Jules
34	Jullien Gotthon	2e	Saussay-la Campagne	Dubuc Louis
35	Jumel adolphe	2e	Chapelle-Réanville	Bouret Roger
36	Koenig Paul	2e	St Aubin-de-Scellon	Vasseur Bertrand
37	Labbé manuel	2e	Colletot	Crevel André

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
38	Labelle charles	Délég. St-Pierre du Vauvray	Levi/ albert	
39	Labiche arthur	d° Sassey	Potel octave	
40	Labiche clovis	d° Fontaine-sous-Jouy	Jahan marius	
41	Labisse auguste	d° St-Siméon	Hobey alphonse	
42	Lacatey Emile	d° Selles	Bacheley Henri	
43	Lafeuille Jules	d° Andelys	Bureau Henri / Colin albert	
44	Laguette Emile	d° Auberoye	Gasse alexandre	
45	Lahaye Eugène	d° Bretteville	Métayer adolphe	
46	Lainé Ernest	d° Vernonnet	Gautier René / Monnier Joseph	
47	Lainé Eugène	d° Martagny	Durieux anatole	
48	Lainé Pierre	d° Herqueville	Bonnegent georges	
49	Lair albert	d° Boisanzeray	Bessin alphonse	
50	Laisné Louis	d° St-Pierre du Vauvray	Levi/ albert	
51	Lallemand armand	d° St-Philbert des Champs	Menard Lucien	
52	Lamarre Félicien	d° Morainville sur Damville	Bignon gaston	

3-366-1925. [6070]

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
153	Lambert Charlemagne	Délég. Vernon	{Mamuit Eugène / Gonon Jean}	
154	Lambert Léonard	de Fours	Parmentier Paul	
155	Lamy alphonse	de Croisy	Méchant Kléber	
156	Lamy alphonse	de Bardez	Paul Lucien	
157	Lamy Emile	de Bournerville	Bisson Amédée	
158	Lamy Joseph	de Boncourt	Paul abel	
159	Lamy Louis	de Caumont	Ruault albert	
160	Laméelle Gaston	de Gravigny	Agnesse Léon	
161	Langlois albert	de Pt-Autemer	{Lalième Louis / Chardon Joseph}	
162	Langlois Eugène	de Courteilles	Marceau alphonse	
163	Langlois Lucien	de Crigueboeuf s/Seine	Saint-Ouen Pierre	
164	Langlois manuel	de la Roquette	Yvelin Eugène	
165	Langlume Robert	de Chantelou	Renard armand	
166	Laniel	Conseiller Général à Vernon		
167	Lannier Jules	Délég. St-Aubin	Mary Louis	

(Élections sénatoriales. — Modèle n° 4 bis.)

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. — Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
568	Laplanche Camille	délég. Jarenciès	Bagaut Paul	
569	Lasnier Jules	2e Vt Eloi de Fourques	Hinsson Henri	
570	Lasnon Joseph	2e Villettes	Lévigneron Benjamin	
571	Lauvin Emile	2e Pressagny l'Orgueilleux	Varin Louis	
572	Lauvray	Député de l'Eure Evreux		
573	Lavallière Léon	délég. Hardencourt	Leneindre Emile	
574	Lavoisey Alexandre	5e Thuit-Hébert	Férant Edmond	
575	Lebailleur Alexandre	2e Alfreville dit Carrefour	Loriot Henri	
576	Lebailly Léon	2e Fontaine la Mallet	Racine Henri	
577	Lebarbier Charles	2e Vieux-Port	Harel René	
578	Lebas Alphonse	2e Triquerville Epaignville	Bosquier Pierre	
579	Lebas René	2e Jumiéville	Haudiet Georges	
580	Leblanc François	2e Champigny la Futelaye	Lainé Anatole	
581	Leblanc Georges	2e Porte-Joie	Botté Joseph	
582	Leblond Julien	2e Riglerville	Delos Henri	

3-366-1925. [6070]

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. — Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
83	Lebourgeois Gustave	Délég. Barville	Écomme Maurice	
84	Le Bourhis François	de Orvaux	Varaseux Roger	
85	Lebras Pierre	2e Bus-St-Rémy	Belhomme adjt	
86	Lebreton Georges	2e Bois Normand près Lyre	Leroy Paul	
87	Lebugle Gaston	2e Jouy s/Eure	Jouen Elisée	
88	Lecerf André	2e Fauville	Gougeon Armand	
89	Lecerf Léon	2e Beaumesnil	Langerteny	
90	Leclerc Henri	2e Pacy s/Eure	Legendre Albert	
91	Le Clerc Jules	de Chambloc	Bertrand Jean	
92	Leclerc Robert	2e Dizier	Le Callec Pierre	
93	Lecointe Albert	2e St-Léger de Rôtes	Delandemare Kléber	
94	Lecointre Hyppolyte	2e Plessis-Grohan	Viron Charles	
95	Lecomte Joseph	2e le Tandin	Lefrançois André	
96	Lecomte Juste	2e les Préaux	Hervieu Henri	
97	Lecomte Théodore	2e N. Dame du Hamel	De Blonay Gaëtan	

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
598	Lebeau albert	délégué Toucramville	Lemercier René	
599	Lebec Henri	id Bonneuil-sur-Marne	Moraineville Louis	
600	Lebec marcel	id aulnay	Langlois André	
601	Lebeau Hippolyte	id acquigny	Lecœur René	
602	Lefebvre aristide	id S. Didier des Bois	Tranchant Eugène	
603	Lefebvre Emile	id Beuzeville	Brasey Ernest Lebas Jules	
604	Lefebvre Georges	id Gros Theil	Buckenmis Eustache	
605	Lefebvre Isidore	id aubenay	Lavoisé Gaston	
606	Lefebvre Meiserie	id avrilly	Legras Eugène	
607	Lefebvre Paul	id Neubourg	Bivin Eugène	
608	Lefevre abel	Conseiller gal Senateur Eure		
609	Lefevre albert	délégué U.D. St Epine	Gibert Robert	
610	Lefevre Joseph	id St Victor St Epine	Quesney Charles	
611	Lefevre Sylla	Conseiller gal Bernay		
612	Lefevre Theotiste	délégué Mesnil sur l'Estrée	Duval Gustave	

82-366-1920. [6070]

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.	OBSERVATIONS.
613	Lepaon Gustave	délégué Pâtemes	Lelièvre Louis Chardon Joseph	
614	Legay alfred	id Bec-Thomas	Baillon Robert	
615	Legendre Louis	id Vaux s/ Eure	Cbâle Pierre	
616	Leger Louis	id Etreville	Tragin Louis	
617	Legouez alphonse	id Hectomare	Bugard Désiré	
618	Legouez Henri	id Epreville p.le Neubourg	Leroy Robert	
619	Legras oscar	id Evreux	Lebail Gabriel Tauchet Raoul Beslandes amable	
620	Legris Victor père	id d'Ouer des Champs	Foutel Germain	
621	Legros Edmond	id Cbarleval	Micaux Clovis	
622	Lejuif	Conseiller général à Fontenil le Louvet		
623	Lelièvre achille	délégué Daubeuf près Valletville	Vacher Ernest	
624	Lelièvre Gabriel	id St Luc	Buisson Henri	
625	Leloup	Conseiller d'arrt à Quillebeuf et Serni		
626	Leloup	Conseiller g.al à Triqueville		
627	Lelourtè Louis	délégué Bernienville	Lelourtè Leon	

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
628	Lemarié albert	délégué beaufls s. martin	Thierry maurice	
629	Lemarié Paul	id Ivry la Bataille	Davis maurice	
630	Lemarié Charles	id Huest	Colombel Jules	
631	Lemarié Gaston	id S. Ouen de Tellieul	Boutigny Louis	
632	Lemarié Jules	id Marmeville s/ Risle	Lefort arthur	
633	Lemarié Louis	id S. Germain des angles	Blaisot Leon	
634	Lemercier arthur	id Vernon	Mamit Eugene Goron Jean	
635	Lemercier maurice	id le Troncq	Levavasseur Raymond	
636	Lemercier Paul	id Quessigny	Laîné Emile	
637	Le Mire	député, Conseiller gal Pont Audemer		
638	Lemonnier Fernand	délégué S. Etienne du Vauvray	Lecoeur andré	
639	Lenoir octave	id Ezy	Noé Gaston	
640	Lepôtre Gaston	id S. Nicolas du Bosc Rabbé	Lerosier Severin	
641	Lepage Emile	id St-André	Lejeune Emile	
642	Lequesne Bernard	id Lieurey	Quesney Edouard	

82-366-1920. [6070]

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
643	Lerat adolphe	délégué Landeyeresse	Hauzebroc albert	
644	Lerebours alphonse	id Thiberville	Lejuif André	
645	Lericque Louis	id St Ulrich	Desprez Jules	
646	Leroux François	id Beaumesnil	Langer Henry	
647	Leroux Jules	id Tranqueville	Laposse Léon	
648	Leroux Kleber	id Chapelle du Bois des Faulx	Palis Ernest	
649	Leroy Désiré	id Villez s/s Neubourg	Bizet Edmond	
650	Lesage André	id Gauville le Conte	Rousset Narcisse	
651	Lesage Louis	id Thuit Signol	Boudeville Henri	
652	Lescuyer	Conseiller Cne d'Appeville		
653	Leselliers Henri	délégué Richeville	Bastide Louis	
654	Lesieur Arthur	id Vraiville	Lefebvre Pierre	
655	Lesieur René	id Clavelle	Lefevre François	
656	Lesueur Georges	id St Sylvestre de Cormeilles	Dauphesne Alphonse	
657	Lesut Emile	id Thouvenelle	Boussat Théodore	

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
658	Letailleur Césarie	délégué Hayde Routot	Aubert Adrien	
659	Letellier Emile	id Bonneville s/ Risle	Pagny abel	
660	Letellier Emile	id St Etienne de Vauvray	Lecoeur André	
661	Letourneur abel	id Bormeilles	Lemarchand Jules	
662	Letranchand Césarie	id le Bornier	Berries Henri	
663	Levallois Théophile	id Evreux	Debail Gabriel / Foucher Raoul / Delaunay Annable	
664	Le Vavasseur	Conseiller Parl à Radepont		
665	Levavasseur Gaston	délégué Etrepagny	Forgeral Désiré	
666	Levêque Louis	id Marais Vernier	Hare Charles	
667	Leverrier Jean	id Pacy sur Eure	Lelièvre Louis / Chardon Joseph	
668	Levesque Emile	id Guillebeuf s/ Seine	Quatrehomme Raymond	
669	Levesque Simon	id Houville	Rutkil Alexandre	
670	Levillain Léon	id St Germain la Cave	Courel Maurice	
671	L'homme Georges	id Vernonnet	Gautier René / Mommier Joseph	
672	L'Hôpital Joseph	id Angerville la Campagne	Lelièvre Auguste	

82-366-1920. [6070]

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.	OBSERVATIONS.
673	Liégaut Raoul	délégué Vascueil	Le Boquin Columban	
674	Liénart Henri	délégué Connelles	Hugues Gaston	
675	Lion Charles	id Villez s/s. Bailleul	Loky Delphis	
676	Lion Désiré	id Rojerville	Masurier Joseph	
677	Locke Jules	id Romaincourt	Boullay Frédéric	
678	Loir	Conseiller Parr à Berville en R^ais		
679	Loison René	délégué Louviers	Rouley Emile Bourdon Emile Bourgeois Lucien	
680	Loiziel Raoul	délégué la Neuve Lyre	Boullay Etienne	
681	Longfier Célestin	id Hacqueville	Belhoste Auguste	
682	Longuemare	Conseiller Parr Etrepagny		
683	Loquet	Conseiller Parr d'Etrepagny		
684	Lorée Eugène	délégué la Couture Boussey	Leflond aîné	
685	Loriot fils	Conseiller gal d'St Germain Village		
686	Loriot Robert	délégué Pâtemesnil	Lelièvre Louis Chardon Joseph	
687	Loucket Clovis	id Epaigne	Delamare Georges	

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
688	Louiè albert	délégué Léry	Hache Gustave	
689	Loutrel Eugène	id Asnières	Deschamps Bernard	
690	Louveau Fernand	id Vernenil	Gautier René Lemonnier Joseph	
691	Lucas Céleste	id le Sacy	Bauvin Aristide	
692	Lucas Delphin	id la Harengère	Dumontier albert	
693	Lusseau albert	id Boisanfenard	Vasseur Raymond	
694	Mabire Jules	id St Victor de Chretienville	Delapelle Fernand	
695	Mabire Marcel	id Plainville	Beaufort Louis	
696	Macé Emile	id Tiquetleur-Equainville	Bosques Pierre	
697	Machu Elisée	id les Moyers	Duval Paul	
698	Maignan arsène	id Plessis Hébert	Bourgeois adolphe	
699	Maillard Eugène	id Brétigny	Labbe Julien	
700	Maillard Léon	id Noguet le Lec	Bourgeois Julien	
701	Malherbe Georges	id Guernanville	Breton marcel	
702	Malherbe Jules	id Theil ville	Cuisney arthur	

82-366-1920. [6070]

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.	OBSERVATIONS.
703	Malherbe Paul	délégué Trancheville	Giguerre Louis	
704	Mallet Emile	id Moïencourt	Boullay Frédéric	
705	Mallet Félix	id Louversey	Buyzings Henri	
706	Maloisel Harold	id St Quentin des Isles	de Laval Charles	
707	Malou Henri	id Brestot	Morisse Jean	
708	Manceaux Joseph aîné	id le Tremblay	Bourcier Raoul	
709	Mancelle Edouard	id Thillières en Vexin	Massien auguste	
710	Marabout Constantin	id Bazoques	Dufal Hippolyte	
711	Marais Désiré	id St Aubin des Hayes	Giboureau Gaston	
712	Marais Georges	id Montreuil l'Argillé	Hervieu Paul	
713	Marc Léopold	id Bonneville	Montier Charles	
714	Marcellin Georges	id Port Mort	Cabot Delphin	
715	Le Maire	Conseiller Gal. Orne		
716	Maréchal Albert	délégué Illiers l'Evêque	Guichaux Romain	
717	Marie Edouard	id Croth	Coqueterre Maximilien	

3-360-1925. [60701]

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
718	Marie Louis	délégué Cherrey	Tauchet Gaston	
719	Martin Léopold	id St Marguerite du Lucet	Moussy Marc	
720	Martin Jules	id Quaregnon	Lebellier Alexandre	
721	Martin Louis	id Croquebeuf s/ Seine	Lamit Owen Pierre	
722	Martin Marie	id Marais Vernier	Hare Lebarbe	
723	Martinais Pierre	id Igoville	Pretigny Raymond	
724	Mary Aristide	id Remilly	Lebreton Georges	
725	Mary Joseph	id St Germain d'Calberte	Corbon Paul	
726	Masse Léon	id Tourlaville Hauteboury	Portois Lucien	
727	Masselin Jules	id St Léger du Gennetay	Alme Louis	
728	Massot Henri	id St Pierre de Salerne	Hébert Raoul	
729	Mathey Gaston	id Igneray	Garbout Romain	
730	Mattard	Conseiller gal à Bourgachard		
731	Mattard Edmond	délégué le Gros Theil	Duchemin Eustache	
732	Maucondit Pierre	id Bernay	Lobserre Hippolyte Varin Georges	

3-366-1925. [6070]

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. — Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
733	Maurer Ernest	délégué Louvieri	Roulet Emile / Bourdin Emile / Bourgois Lucien	
734	Maurey Emile	id Clavillé	Lefebvre François	
735	Mercier	Conseiller Sarre Illiers l'Evêque		
736	Mercier Désiré	délégué Bocquenville	Prey Henri père	
737	Mercier Emile	id bourdemanche	Lacroix Eugène	
738	Mercier Henri	id les andelys	Brunear Henri / Colin albert	
739	Méreau Pierre	id blanpignolle	Jaquet albert	
740	Merjon Emile	id St Pierre des Fts	Grandcamp Romain	
741	Méry de Bellegarde Jean	id Berthenonville	Desvignes Henri	
742	Meslin Jean	id Pitres	Treret Paul	
743	Meslin Louis	id Martot	Debos Joseph	
744	Mesnil Authenil	id Houlbec pl. Gros Theil	Motte albert	
745	Mesnil Lucien	id Brucourt	Philippe alphonse	
746	Metayer Désiré	id Quittebeuf	Beaucousin alphonse	
747	Metayer Ernest	id Venneuse	Lebosse Ernest	

3-366-1925. [6070]

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. — Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
748	Micaux Emile	délégué Montaure	Dufossey Emile	
749	Michault Victor	id Chaumont-	Dechomy Louis	
750	Michel Hyacinthe	id Piseux	Michel Norbert	
751	Michel Paul	id Gaillon	Lecoq Gustave	
752	Michel Robert	id Ermitage de Thorberville	Bracq André	
753	Mignot Arthur	id St Paër	Lahure Félix	
754	Milliard	Conseiller Sarr Mont-		
755	Milon Ernest	délégué Louviers	Rouley Emile Bourdon Emile Bourgeois Lucien	
756	Mitaine Georges	id Bosc Morel	Horgarsen Jean	
757	Mogney alphonse	id St Aubin sur Gaillon	de Marenches Charles	
758	Moisy Pierre	id St Opportune du Bosc	Dumont Paul	
759	Moneyron Roger	id Bourg Beaudoin	Roussel Léon	
760	Mongrédien Constant	id Bourth	Houdeau Léopold	
761	Monique Marc	id Damville	Legendre Léon	
762	Monnier Athanase	id Boulonges	Geffroy Aimé	

3-366-1925. [6070]

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
763	Monnier Justin	delégué Bavay Ste. Croix	Benoité albert	
764	Montalant Achille	id le boudray	Lechesne Philippeie	
765	de Montous Gilbert	id Bois Arnaud	Guilmain Eugène	
766	de Montullé Raymond	id Mélicourt	Suazé albert	
767	Moreau achille	id Pamilleuse	Auvé Amé	
768	Morel Désir	St Bollandre	Marie albert	
769	Morin Gaston	St à Vitot	Gasnier Emile	
770	Morise Eugène	id à Jouquettes	Marette André	
771	Morise Ernest	id Vatteville	Raillot Julien	
772	Morisset albert	id Gauchenville	Laurent anatole	
773	Morlet Henri	id St Pierre de Cormeilles	Viquesnel Emile	
774	Motte Rodolphe	id Fontaine l'abbé	de Beaumont Hallier	
775	Mouard Marcel	Conseiller Sart St Philbert s/Risle		
776	Mouchard René	délégué Montfort	Dufossey Emile	
777	Moulard Henri	id Brionne	Boullant Henri	

3-360-1925. [6070]

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. — Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
778	Mouque Henri	délégué m. d. de l'Isle	Bauvot antonie	
779	Mouquet Raoul	id Tougueville	Padei Emile	
780	Moutardier Louis	id Villeneuve d'Ornon	Marsard Edouard	
781	Mouton alfred	id Villiers sur Marne	Blanchard Robert	
782	Mouton Prosper	id d'Yerres sur Marne	Vielle Maurice	
783	Moulot alphonse	id Ambevoye	Grasse Allandet	
784	Murtin André	id Grosbois	Durand Pierre / Delamare Désiré	
785	Muslet auguste	id Mandeville	Bachelet albert	
786	Naguet René	id Fresne l'Archevêque	Chammont Gaston	
787	Narbaud Pierre	id Grosbois	Durand Pierre / Delamare Désiré	
788	Neuville	Conseiller Général de Yerres		
789	Neuville alberic	délégué Grandchamp	Savalle Georges	
790	Nicolas Lucien	id Bonneuil sur Marne	Cavelier Maurice	
791	Nicolle Marcel	id Limeil Brévannes	Quatremme Raymond	
792	Nicourt Paul	id St Christophe sur Marne	Touches Alexis	

3-366-1925. [6070]

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de . . . .)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
793	Levis Paul	delegue Pdelande	Mouchard maurice	
794	de Levi Antonie	id les Bards	Burel Hilevert	
795	Wolf Charles	id Vernoz	/ mannit Eugene / Gonon Jean	
796	Normal Leon	id Ilbertz montfort	Bressonnier albert	
797	Noyelle Charles	id Chuit Leon	Lebailly Gustave	
798	Osmont Leon	id Ruchay	Letaillieu Georges	
799	Ourset	conseiller gal - a Evian		
800	Ourey Jules	delegue annecy	Delsons Leon	
801	Ovcevic Leon	id les Planches	Lebellis Charles	
802	Pagnerre Louis	id Marnevelle	Aubry Henri	
803	Pagnerre Maurice	id Sancenay	Delamarre Louis	
804	Papavoine arthur	id St Eup du Vauthern	Duchesne Eugene	
805	Papeil Constant	id Doses	Sourian Maurice	
806	Papeil Emile	id Lecy	Hache Gustave	
807	Parisot Robert	id St Paul de Fourques	Alexandre Paul	

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
808	Parmentier Alphonse	délégué Bon Robert	Leroux Paul	
809	Pasquier Alfred	id Maures	Allard Constant	
810	Patin Henri	id St Léger sur Bonneville	Ruffin Léon	
811	Patou Paul	id Ecouis	Treret Abel	
812	Patrelle Gaston	id Pinbray	Letailleur Georges	
813	Patrelle Marcel	id Guitry	Leroy Charles	
814	Paupy Ernest	id Connelle le Tourquetier	Mahieu Jules	
815	Payerie Ernest	id Couches	Poltier Eugène	
816	Pelissier Eugène	id Gisors	Durand Pierre / Delamare Désiré	
817	Pelletier Ernest	id Tournedos	Prévost Albert	
818	Penelle Edouard	id Ezy	Voir Gaston	
819	Percot	Conseiller Sart Bernay		
820	Périer Henri	délégué Romilly	Locu Raymond	
821	Perrette Paul	id St Pierre du Vauvray	Forville Baptiste	
822	Pesant Elie	id Guiseniers	Delaisement Léopold	

3-366-1925. [6070]

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
823	Petel alfred	delegue suppléé	Pellerin Léon	
824	Petit christian	id Evreux	Sebaut Gabriel Tauchet Raoul Beslandes armable	
825	Petit Henry	id St Marguerite en Ouche	Berne marcel	
826	Petit Lucien	id Baux de Breteuil	Bodin Marcel	
827	Petit Paul	id St Mesliu du Bosc	Cirette marcel	
828	Pendru Gustave	id St Mards de Fresne	Boutelet André	
829	Pezot Emile	id Bâlines	Ratours Ernest	
830	Philippe Alexandre	id Haye de Calleville	Jouen alfred	
831	Philippe Eugène	id Gaudencourt	arnoult Louis	
832	Picard Bruno	id Tosny	Freret Gaston	
833	Picard Honoré	id St Aubin d'Ecrosville	Vaugeon Joseph	
834	Pichard Jules	id Rosay	Delemare Joseph	
835	Pichon Paul	id Gasny	Leclerc	
836	Pichon Emile	id Mercey	Querolle anatole fils	
837	Pichon Georges	id Chaignes	Marcel Henri	

3-360-1925. [6070]

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ELECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
838	Pieisele Leopold	délégué Vaudumare	Delamotte Gaston	
839	Pieu Cesarle	id Brionne	Beaudouin Louis Burel Raoul	
840	Pinard Henri	id les Trétils	Viot Gaston	
841	Pinchon Louis	id Vosservelle	Tripet Paul	
842	Pithon Jean	id Bazincourt	Bertrand Jean	
843	Platel alexandre	id Poterie-mathieu	Hardel albert	
844	Pleasse Remy	id St-Georges du Vièvre	Lecuier albert	
845	Plisson Paul	id Authevernes	Breson Louis	
846	Portier Raoul	id Thuit Signol	Boudeville Henri	
847	Postel Felix	id Corneux	Debail Gabriel Tauvel Raoul Delamotte aimable	
848	Postel Jean	id Bosnormand	Osmont Victor	
849	Potié Elie	id le Thuit	Petit albert	
850	Pottier Joseph	id Epreville en Lieuvin	Bellencontre André	
851.	Poulain Lucien	id Bosc Roger	Tassel Alexandre	
852	Pourpillet Maurice	id la Hennière	Ballouard Georges	

3-360-1925. [6070]

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des delegués de la commune.)	OBSERVATIONS.
853	Poussin	Conseiller Sarthe La Barre		
854	Pozzo di Borgo J.	delegué Dango	Hebert Paul	
855	Prévost	Conseiller Sarthe Bellême		
856	Prevost André	delegué Rouge. Perrieres	Prevost René	
857	Prévost Gaston	id Tellieul Kambert	Quéret	
858	Prevost Joseph	id Radepont	Vallette Maurice	
859	Prévoret	Conseiller gal Boissey le Châtel		
860	Prieur Henri	delegué P. de Varenne	Mouchard Maurice	
861	Protoy Eugene	id Pervenchères St Hilaire	Tarbes des alpes	
862	Prouvost Georges	id Barneville	Bellis Edouard	
863	Querru Arthur	id Avrilly	Leroux Robert	
864	Querru Paul	id Louviers	L Roulet Emile L Bourrin Emile Bourgeois Lucien	
865	Quesney André	id St Marcs de Blacarville	Hebert André	
866	Quidet Robert	id St Germain de Pasquier	Gruyer Henri	
867	Quillet Emmanuel	id Provemont	Leroux Elysée	

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ELECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. — Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
868	Quillet Jean	délégué Bouzillé	Fontaine Robert	
869	Quillet Maurice	id Vivier	Bourette Martial	
870	Quittard Albert	id Pellay	Guinebert Clément	
871	Rabasse	Conseiller Sant St Etienne-de-Mer-Morte		
872	Rabel	Conseiller Sant Le Longeon		
873	Rabel Auguste	délégué Cornuaille s/Risle	Pagny Abel	
874	Rabel Henri	id Thouarcé	Trajin Louis	
875	Radigue Gabriel	id Marcillé-s-Maure	Asselin Léon	
876	Raux Jules	id St Aubin-de-Luigné	Lemetais Valère	
877	Ravaud Alphonse	id Thouarcé	Parisy Rodolphe	
878	Rayer Vital	id Ecouflant	Freiet Abel	
879	Recullet Lucien	id Ambillou	Bordesoulle André	
880	Régnier	Conseiller Sant Faveraye-Mâchelles		
881	Remont Stanislas	délégué St Colombe-la-Cour	Poltier Emile	
882	Renard Henri	id Breil	Chevrier Armand	

3-366-1925. [6070]

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
883	Renard Emile	délégué Gouville	Levecèn albert	
884	Renard Georges	id Beaufou-en-Rude	Leguet arthus	
885	Renaud Jean	id Lerquigny	barré Valentin	
886	Renault alfred	id St Arnaud des Hts Terres	Lefebvre Hippolyte	
887	Renault auguste	id Beaubray	Leredde Gustave	
888	Renault Seraphin	id Tellein Sans aquis	Guillaume adonis	
889	Rénot Desiré	id Mouflaines	Renot Bernay	
890	Renoult Jules	id Bernay	Lobserme Hippolyte Varin Georges	
891	Renu Desiré	id Marcilly-la-Cne	Guy arthus	
892	Retours Pierre	id Boissey-le-Chatel	Ancion Robert	
893	Revellac Pierre	id Mesnil-Jourdain	Aubin Louis	
894	Revert Leon	id Romilly-sur-Andelle	Lasnier andré	
895	Riberprey Charles	id Courcelles-sur-Seine	Yvelin Charles	
896	Richardeau René	id Breux	Leroy Charles	
897	Ricieux Charles	id Epreville en Roumois	Lamy maurice	

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ELECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
898	Rivi Leon	délégué Les Minières	Dupuis Georges	
899	Riquier auguste	id Alizay	Pasquis Raymond	
900	Riquier Isidore	id Les Places	Tuboeuf Désiré	
901	Rivière Jean	id St Ouen de Pontcheuil	Sulpice Louis	
902	Robert Gustave	id Jumelles	Marais Eugène	
903	Robert Léon	id Heuqueville	Boulay Etienne	
904	Robine Georges	id St Martin du Tilleul	Prudon Emile	
905	Rocher Georges	id Thiberville	Lejuif André	
906	Rocher Maurice	id Ampeville les Champs	Legay Romain	
907	Roger Ernest	id Epreux	Barbey Gustave	
908	Roger Hippolyte	id Apeville et Annebault	Lorvot Henri	
909	Rogerey	Conseiller d'arr. Duranville		
910	de Robon Isabot	délégué Condé s/ Iton	Rault André	
911	Rolland Gaston	id Verneuil	Gautier René / Normier Joseph	
912	Roquigny Henri	id Rougemontier	Lereffait Henri	

3-366-1925. [6070]

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. — Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des delegués de la commune.)	OBSERVATIONS.
913	Rose Clotaire	delégué Tosta	Gautier Marcel	
914	Rosset Georges	id Evreux	Sebail Gabriel / Tauchet Raoul / Deslandes Amable	
915	Rottier Georges	id le Andelys	Brumeau Henri / Colin Albert	
916	Rouen	Conseiller Sarrut Guillon		
917	Rousseau	Conseiller Gal Pellegatta		
918	Rousselin Charles	delégué Cuverville	Potier Clovis	
919	Rousselin Emile	id Combon	Signol Anatole	
920	Rousselin Leon	id Heudreville	Lebert Henri	
921	Ruault Alfred	id Evreux	Sebail Gabriel / Tauchet Raoul / Deslandes Amable	
922	Ruault Ernest	id Grandcamp	de Nantenil Jean	
923	Sailly Charles	id Epégard	Mesnil Charles	
924	Salle Gustave	id S. Elier	Quellier Auguste	
925	Salle Marcel	id le Croisille	Henocque Albert	
926	Sambrenil Charles	id Parville	Metayer Jules	
927	Sangrain Robert	id Ecquetot	Jourdain René	

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ELECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
928	Saulas Paul	délégué Vernouil	Gautier René Normis Joseph	
929	Sautis Jules	id Cauverville en Roumois	Courtois Henri	
930	Sauvage Julien	id la Houssaye	Lecerf Alfred	
931	Savalle Henri	id Fl Canville	Poubel Armand	
932	Savary Camille	id Fleury sur Andelle	Carré Paul	
933	Schneider Justin	id Mesnil Val	Hue Léon	
934	Sebellery Eugène	id la Barre	Lair Gaston	
935	Sebire Irénée	id Fort Moville	Lefort Ferdinand	
936	Seguin Pierre	id Garennes	Leglise Raymond	
937	Seigneur Albert	id Bouteresin	Legrain Lucien	
938	Seninck André	id Routot	Triquet Joseph	
939	Sergent	Conseiller d'arr. P. de l'Arche	P. de l'Arche	
940	Simon Emile	délégué Pont Audemer	Rouley Emile Bourdon Emile Bourgeois Lucien	
941	Simon Pierre	id Neuve Grange	Piriet Engelbert	
942	Simon Raymond	id Courbepine	Jourdan Henri	

3-366-1925. [6070]

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
943	Simon René	délégué Theil Nolent	Houssaye Gustave	
944	Soniard Jules	id Flancourt	Lebourgeois Gaston	
945	Soligny Raoul	id S. Marcel	Lefevre Emile	
946	Surmulet Eugène	id S. Marguerite de l'Ouest	Moussy marc	
947	Taillefer Louis	id Bray	Vimont Eugène	
948	Taillet Charles	id Gisors	Durand Pierre / Delamare Desiré	
949	Tailleux André	id Faverolles la Coud	Leguet Victor	
950	Talmy Léon	id Portlanthen	Lecat Eugène	
951	Tanqueray Raymond	id Romaincourt	Boullay Thiéric	
952	Tavernier Ernest	id Bourth	Houdeau Leopold	
953	Tellier Georges	id Ferrière s/ Risle	Flumery Georges	
954	Thévenin Emile	id Bosquentin	Follet Jules	
955	Thézard André	id Ailly	Dagommer Louis	
956	Thibaultarthen	id Romay	Boivin Georges	
957	Thibouville Emile	id Beaufils s/ Risle	Leguet Arthur	

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. — Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
958	Thibouville Emile	délégué Bouville s/ Andelle	Loriot André	
959	de Thieulloy Georges	id Letheguier	Couturier Charlemagne	
960	Thirion	Conseiller Général Connelles		
961	Thorel	Conseiller Général Louviers		
962	Thorel Georges	délégué Vieux Villez	Acipcé Jules	
963	Thouret Alexandre	id Berville la Cne	Buquet André	
964	Thouin	Conseiller Sart L. Bonneville		
965	Thubeuf Elie	délégué Heudreville en Lieuvin	Cornillon Florentin	
966	Thureau Benoit Pierre	délégué le Bois s/Lempny	Bailly Lucien	
967	Tiffay Narcisse	id Fleury s/ Andelle	Carré Paul	
968	Tirate Désiré	id Tilliers	Blanchard Robert	
969	Touflet Etienne	id Brucourt	Philippe Alphonse	
970	Tougard Georges	id Triquerville	Loge Alexandre	
971	Tougas Armand	id l'Habit	Germond Désiré	
972	Touze Désiré	id Ecardenville la Cne	Coste Gustave	

3-360-1925. [6070]

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
973	Tragin Armand	délégué Forêt-la Folie	Guillemot	
974	de Trebois René	id Berengeville la Cve	Hourmai Henri	
975	Trezel Georges	id St-Aubin s/ Gaillon	de Marenche Charles	
976	Trouvé Jules	id Garsin	Avelin Aimé	
977	Truffey Louis	id Valletot	Leroux Georges	
978	Vallée aîné	id St-Julien de la Liègue	Bouvet Georges	
979	Vallet Arthur	id Noyer en Ouche	Lablé Gustave	
980	Vallet Eugène	id Caillouet Orgeville	Guelvé Paul	
981	Vallée Georges	id Menilles	Musereau Georges	
982	Vallois Paul	id Chapelle Gauthier	Chevallier Abel	
983	de Valoy	Conseiller gal id Rosey		
984	Vannier Jules	délégué Harcourt	Morgand Paul	
985	de Valmesnil Henry	id St Marie de Valmesnil	Guedet Robert	
986	Vatin Henri	id Gaillon	Lecoq Gustave	
987	Vandremer Lucien	id Venables	Thorel Octave	

3-366-1925. [6070]

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ELECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
988	Vauquelin albert	délégué Vernon	Langlois abel	
989	Vaurabourg maurice	id Amberay	Lavoie Gaston	
990	Vavasseur Gaston	id Jouveaux	Delabaye albert	
991	Vavasseur Louis	id Chambord	Amiot Paul	
992	Vavasseur Vital	id Ste Marthe	Lemarié albert	
993	de Verneuille Georges	id Chambray	Buisson alfred	
994	Verdier Paul	id Douvres Sartez	Verdié Henri	
995	Vergne Joseph	id la Pyle	Pierre aîné	
996	Vernon arthur	id Beuzeville	Brouy Lebas Jules	
997	Verton Jules	id St Georges du Mesnil	Verton Isidore	
998	Cte de Viel Castel	id Lisieux	D'Orglandes Robert	
999	de Viel Castel Pierre	Conseiller gal St Georges du Mesnil		
1000	de Vigan Jacques	délégué St Pierre de Cormeilles	Picot Emile	
1001	Viger Jacques	id Harcourt	Morgand Paul	
1002	Villard	Conseiller gal Eure		

3-366-1925. [6070]

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
1003	Villeroy Louis	délégué Bailleul la Vallée	Ruel Jules	
1004	Vimeleux Edouard	id Montfort s/ Risle	Duquesne Maurice	
1005	Viot alphonse	id Moranville p Lieurey	Benoist Noël	
1006	Viot Georges	id St Antonin de Sommaire	Boisset Auguste	
1007	Virion Georges	id St Martin la Cam	Picard Désiré	
1008	Vivien alexandre	id Evreux	Debail Gabriel Fauchet Raoul Delaunay amable	
1009	Voreux Henri	id Thomer la Sogne	Corneille Louis	
1010	Wargemez Louis	id Etrepagny	Pléaudé	
1011	Wolff Emile	id Pacy	Legendre albert	
1012	Zierj Charles	id Tourgeville	Godard abel	

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.

La présente liste des électeurs sénatoriaux dressée par nous, Préfet, sera déposée au secrétariat général de la préfecture, pour être communiquée à tout requérant.

A Evreux, le 12 octobre 1929.

PRÉFECTURE DE L'EURE

DÉPARTEMENT
de l'Eure

Modèle n° 3.

ÉLECTIONS SÉNATORIALES.

TABLEAU

INDIQUANT LES RÉSULTATS DE L'ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS ET DES SUPPLÉANTS,

DRESSÉ EN EXÉCUTION DE L'ARTICLE 6 DE LA LOI DU 2 AOÛT 1875.

NOMS DES COMMUNES. (classer les communes par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans cette colonne si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suffrages obtenus.)	INDIQUER dans cette colonne si les suppléants ont refusé ou accepté.	OBSERVATIONS.
	Arrondissement des Andelys				
	Canton des Andelys				
Les Andelys	Hugot Arthur	A			
	Albert Adolphe	A			
	Hubert Raphael	A			
	Lafeuille Jules	A	Brumeau Henri	A	
	Dertot Robert	A	Colin albert	A.	
	Briard André	A			
	Marot Henri	A			
	Rottier Georges	A			
	Besnier Victor	A			
Boisemont	Eloi Léon	1	Patrelle Ernest		
	Dupuis auguste	A			
Bouafles	Mare Leopold	A	Moutier Charles	A	
Corny	Dubois Marcel	A	Marcier Charles	A	
Courcelles-s/-seine	Riberpray charles	A	Yvelin Charles	A.	
Cuverville	Rousselin Charles	A	Tetoir Clotaire	A	
Daubeuf près Vatteville	Lelievre achille	A	Vacher Ernest	A	
Tresne-l'Archevêque	Naguet René	A	Chaumont Gustave Victor	A	
Guiseniers	Pesant Elie	A	Delaisement Léopold	A	

80-366-1920. [6609]

NOMS DES COMMUNES. (CLASSER LES COMMUNES par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suffrages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
Harquency	Blondel Joseph	A	Lebrun Robert	A	
Hennezis	Caron aîné	A	Lebef Ferdinand	A	
Henqueville	Rousselin Léon	A	Lebert Henri	A	
N.D. de l'Isle	Mouque Henri	A	Baudot Antonin	A	
Port-Mort	Marcelin Georges	A	Cabot Delphin	A	
La Roquette	Langlois marcel	A	Yvelin Eugène	A	
Suzay	Amory Albert fils	A	Le Baleur Armand	A	
Le Thuit	Potier Elie	A	Petit albert	A	
Vézillon	Béquet Gaston	A	Dubus Edouard	A	
	Canton d'Ecos				
Berthenonville	Méry de Bellegarde Jean	A	Desvignes Henri	A	
Bois Jerome St Ouen	Haquet Aimé	A	Méjecaze dit Dufourcy	A	
Bus St Rémy	Lebras Pierre	A	Belhomme alfred	A	
Cahaignes	Le Cornulier Henri	A	Bricheux Jacques	A	
Cantiers	Corbet Aubert	A	Lecoq Félix	A	
Chateau sur Epte	Hervé Bernard	A	Leticle Louis	A	
Civières	Guillet Maurice	A	Bourette Martial Fernand	A	
Dampsmesnil	Caignet Charles	A	Caignet Paul	A	
Ecos	Jouenne Gaston	A	Lenoir Charles	A	
	Béquet Henri	A			
Fontenay	Berville Bertin	A	Mauchalet Raymond	A	
Forêt la Folie	Erazin A	A	Guillemot	A	
Fourges	Delaisement Camille	A	Séheut Lucien	A	
Tours	Lambert Edouard	A	Farmantier Paul	A	
Gasny	Fichon Paul	A	Leclerc	A	
	Demante Louis	A			
Giverny	Dubosc Lucien	A	Sigeot Ernest	A	
Guitry	Tabelle marcel	A	Leroy charles	A	
Haricourt	Focaud Ludovic	A	Charpentier Robert	A	
Heubécourt	Chédeville Georges	A	Larazin aîné	A	
Mézières	Delarue joseph	A	Dehors georges	A	
Panilleuse	Moreaux achille	A	Andrieux Aimé	A	
Pressagny l'Orgueilleux	Lauvin Emile	A	Varin Louis	A	
Ste Geneviève les Gasny	Bulliard Gustave	A	Chenaud Elie	A	
Tilly	Boitte Constant	A	Petit amodée	A	
Touny	Auger albert	A	Desportes Donat	A	
	Fleury charles	A			

(Élections sénatoriales. — Modèle N° 3 *bis*.)

NOMS DES COMMUNES. (Classer les communes par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suffrages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
	Canton d'Etrépagny				
Le Coudray	Montalant achille	A	Lechesne Félix fils	A	
Doudeauville	Guillet Jean	A	Coutant Robert	A	
Etrépagny	Delamare Eléonore	A	Plé André	A	
	Wangermez Louis	A			
	Batiche Charles	A			
Farceaux	Cabot Henri	A	Durand Louis	A	
Gamaches	Doré Henri	A	Lemétais Henri	A	
Hacqueville	Longfier Célestin	A	Belhoste Auguste	A	
Heudicourt	Gatine Louis	A	Desprets Denis	A	
Longchamps	Arnoult Adrien	A	Lecoq Achille	A	
Magny	Hayes Gustave	A	Blanche Marcellin	A	
	Dumontier Henri	A			
Mouflaines	Renot Denis	A	Renot Bénony	A	
Neuve Grange (la)	Simon Pierre	A	Pied Eugène	A	
Nojeon le Sec	Lion Denis	A	Masurier Joseph Ursin	A	
Provemont	Guillet Emmanuel	A	Leroux Elphège	A	
Puchay	Patrelle Gaston	A	Etailleur Georges	A	
	Osmont Léon	A			
Richeville	Lesellier Henri	A	Bastide Louis	A	
Ste Marie de Vatimesnil	de Vatimesnil Henri	A	Guedet Robert	A	
Saussay la Campagne	Jullien Sosthène	A	Arbin Louis	A	
Thil (le)	Boulanger Raoul	A	Verdier Emile	A	
Thilliers en Vexin (les)	Manelle Edmond	A	Massieu Auguste	A	
Villers en Vexin	Charon auguste	A	Thiéry Henri	A	

NOMS DES COMMUNES. (Classer les communes par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suffrages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
Canton de Fleury-sur-Andelle					
Amfreville les Champs	Rocher maurice	A	Legay Romain	A	
Amfreville sous les Monts	Blondel Napoléon	A	Duquesne Raymond	A	
Bacqueville	Bachelet Orléphor	A	Décrochement Eugène	A	
Bourg Beaudouin	Moneyron Roger	A	Roussel Léon	A	
Charleval	Blot Edouard	A			
	Conseil Ernest	A	Micaux Charles	A	
	Legros Edmond	A			
Douville s/ Andelle	Nicolas Lucien	A	Cavelier Maurice		
Ecouis	Royer Vital	A	Poirel Abel	A	
	Patou Paul	A			
Fleury-sur-Andelle	Eiffay Narcisse	A	Carré Paul	A	
	Savary Camille	A			
Flipou	Cornier Gaston	A	Denis André	A	
Gaillardbois Cressenville	Goré Léon	A	Jullien Pierre	A	
Grainville	Duquesne Gaston	A	Leroux Ernest	A	
Houville	Levesque Simon	A	Duthil Alexandre	A	
Lettequives	Le Thieullay Georges	A	Catenoir Charlemagne	A	
Menesqueville	Francôme Henri	A	Mutel Eugène	A	
Mesnil-Verclives	Durand Henri	A	Flament Félix	A	
Perriers-s/Andelle	Boulard Authemie	A	Caron Achille	A	
	Boulanger Georges	A			
Perruel	Allard Edmond	A	Gilles Jules	A	
Pont-St-Pierre	Josse Adrien	A	Bachelet Georges	A	
	Durand Ernest	A			
Radepont	Pérost Joseph	A	Vallette Maurice	A	
	Dutac Achille	A			

NOMS DES COMMUNES. (Classer les communes par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suffrages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
Renneville	Perier Henri	A	Locu Raymond	A	
Romilly s/ Andelle	Revert Louis	A			
	Fleuriel Maurice	A	Lesueur André	A	
	Barrette Henri	A			
Vandrimare	Piedelou Léopold	A	Delamotte Gaston	A	
	Delamare Jules	A			
	Canton de Gaillon				
Hilly	Foucher Alphonse	A	Dagonnier Louis	A	
	Chézard Aimé	A			
Aubevoye	Laquette Emile	A	Gasse Allandit	A	
	Mulot Alphonse	A			
Authevil	Briard auguste	A	Drieux Gaston	A	
Authouillet	Vernier charles	A	Bosmar Edmond	A	
Bernieres	Giot Gaston	A	Huette Ernest	A	
Cailly	Chaplet André	A	Bouvet Georges	A	
Champenard	Lesseau Albert	A	Vasseur Raymond	A	
La Croix St Leufroy	Chereau Daugin Pierre	A	Bailly Lucien	A	
	Vigot albert	A			
Ecardenville s/ Eure	Bonvallet Pierre	A	Berthier Jean	A	
Fontaine Bellenger	Artus Marcel	A	Renoult Gustave	A	
Fontaine Heudebourg	Massé Léon	A	Portais Lucien	A	
Gaillon	Michel Paul	A			
	Crisy Léon	A	Lecoq Gustave	A	
	Vatin Henri	A			
Heudreville s/ Eure	Boucher Louis	A	Heret Pierre	Refuse	
	Dorée Gaston	A	Lecreux Lucien	A	

6

NOMS DES COMMUNES. (Classer les communes par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suffrages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
Muids	Delagarde Paul	A	Fetel Eugène	A	
	Huet Constant	A			
St Aubin sur Gaillon	Criezel Georges	A	de Maresches Charles	A	
	Mognay Alphonse	A			
Ste Barbe s/ Gaillon	Coville Albert	A	Gaudrin Albert	A	
St Etienne sous Bailleul	Delaigue Pierre	A	Doreimus Lucien	A	
St Julien de la Liegue	Vallée Aimé	A	Civier Georges	A	
St Pierre de Bailleul	Anfray Désiré	A	Guérin Edmond	A	
St Pierre la Garenne	Herbinet Edmond	A	Dine Adolphe	A	
Tosny	Picard Bruno	A	Finet Gustave	A	
Venables	Vandreuse Lucien	A	Chatel octave	A	
Vieux-Villez	Chord Georges	A	Alexis Jules	A	
Villers sur le Roule	Garnier Georges	A	Clérisse Alfred	A	
	Canton de Gisors				
Ameicourt	Recullet Lucien	A	Bodescot André	A	
Authevernes	Pitton Paul	A	Cresson Léon	A	
Bazincourt	Pithon Jean	A	Bertrand Jean	A	
Bernouville	Joignet Georges	A	Duquesne Léon	A	
Bézu St Eloi	Dechamy Armand	A	Girod Georges	A	
	Duval Albert	A			
Boucheseilliers	Chéron Albert	A	Buquet Alfred	A	
Chauvincourt	Michault Victor	A	Dechamy Lucien	A	
Dangu	Pozzo di Borgo Joseph	A	Hesbert Paul	A	
Gisors	Javelot Jules	A			
	Caillet Charles	A	Durdant Pierre	A	
	Castillier François	A	Delamare Désiré	A	

(Élections sénatoriales. — Modèle N° 3 *bis*.)

NOMS DES COMMUNES. (Classer les communes par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suffrages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
	Pelisson Eugène	A			
	Narbaud Pierre	A.			
	Brochard Charles	A			
Gisors	Chalès René	A			
	Martin André	A			
	Delhomme Ernest	A			
Guerny	Mathey Gaston	A	Garbaud Romain	A	
	Grossin Joseph	A	Hardoin Henri	A	
Hébécourt	Boutigny Adrien	A			
Maineville	Paquerre Louis	A	Aubry Henri	A.	
Martagny	Lainé Eugène	A	Daviet Anatole	A	
Mesnil sous Vienne	Bouchetot Albert	A	Petit René	A	
	Lemaire Albert	A	Thierry Maurice	A	
Neaufles St Martin	Chevalier Charles	A			
Noyers (les)	Machu Elysée	A	Duval Paul	A	
St Denis le Ferment	Boizard Emile	A	Prévost Henri	A	
St Faër	Migeot Arthur	A	Lahure Félix	A	
Sancourt	Paquerne Maurice	A	Delamarre Louis	A	
	Hardy Henri	A	Gasse Jules	A	
Vesly	Cellier Emile	A			
	Canton de Lyons la Forêt				
Beaufiel	Dufour Etienne	A	Ternant Paul	A	
Bézu la Forêt	Coutanteau Pierre	A	Lavier Constant	A	
Bosquentin	Chevrenin Emile	A	Tollet Jules	A	
Fleury la Forêt	Bellard Zéphir	A	Poisblanc Emile	A	
	Chevret Robert	A	Grout Jules	A	
Les Hogues	Julhien Charles	A			

4-363-1925. [30594]

NOMS DES COMMUNES. (Classer les communes par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suffrages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
Lilly	Bosse Optat	A	Boquet Pierre	A	
Lisors	de Corny Roger	A	Amette Désiré	A	
Lorleau	Bénard Charles	A	Guiffard Léon	A	
Lyons-la-Forêt	Boulenger Louis	A	L. Sizaire Edgar	A	
	Carton Albert	A			
Rosay	Pichard Jules	A	Delamare Joseph	A	
	Groult Clodomir	A			
Touffreville	Bénard Georges	A	Lemoine Louis	A	
Tronquay (le)	Touquet Jules	A	Richard Léon	A	
	Bouquet Norbert	A			
Vascoeuil	Liégaut Raoul	A	Le Foquin Colomban	A	
	Canton de Pont de l'Arche				
Alizay	Frétigny Barnabé	A	Jacquis Raymond	A	
	Riquier Auguste	A			
Connelles	Liénard Henri	A	Heugues Gaston	A	
Criquebeuf s/ Seine	Langlois Lucien	A	L'Oiseau Pierre	A	
	Martin Louis	A			
Daunps (les)	Huet Edouard	A	Rivière Rivière adrien	A	
Herqueville	Carton Eugène	A	Lanquest Frédéric	A	Lanquest
Igoville	Martinais Pierre	A	Frétigny Raymond	A	
	Allin Emile	A			
Léry	Papeil Emile	A	Hache Gustave	A	
	Lovée Albert	A			
Manoir (le)	Brisou Antonin	A	Havel Aimable	A	
Martot	Mesdin Firmin	A	Dubos Joseph	A	
Montaure	Mécaux Emile	A	Desfossez Emile	A	
	Mouchard René	A			

(Élections sénatoriales. — Modèle N° 3 *bis*.)

NOMS DES COMMUNES. (Classer les communes par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suffrages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
N.D. du Vaudreuil	Dupuy André	A	Duchesne Raoul	A	
	Armand Léon	A			
Pitres	Delafosse Pierre	A	Tréset Paul	A.	
	Meslin Jean	A			
Pont de l'Arche	Tréset Henry	A			
	Nion Paul	A	Mouchard Maurice	A.	
	Bohus Emile	A.			
Porte Joie	Leblanc Georges	A	Botté Joseph	A	
Poses	Papeil Constant	A	Lauriau Maurice	A	
	Cocquin Jules	A			
St Cyr du Vaudreuil	Paparoine Arthur	A	Duchesne Eugène	A.	
	Hazard Albert	A			
Tostes	Bore Antoine	A	Gautier Raoul	A	
Tournedos s/ Seine	Jean Alfred	A	Edoux Eugène	A	
Valletville	Morisse Alfred	A	Rivallot Julien	A	

Arrondissement d'Evreux

Canton d'Amfreville-la-Campagne

Amfreville la Campagne	Douet Pascal	A	Delaquaize Armand	A	
	Gripon Guillaume	A			
Bec-Thomas	Legay Alfred	A	Bailleux Robert	A	
Fouqueville	Bouquet Raoul	A	Fedée Emile	A	
Gros Theil (le)	Mallard Edmond	A	Duchemin Eustache	A	
	Lefebvre Georges	A			
Harengère (la)	Lucas Delphin	A	Dumontier Albert	A	en remplacement de Cernay C.A. Proclamation du 4 Sept 1924
	~~Cernay Jules~~	A			
Haye du Theil (la)	Boulon Charles	A	Aubin Alfred	A	
Houlbec près le Gros Theil	Mesnil Antoine	A	Motte Albert	A	

4-363-1925. [30594]

NOMS DES COMMUNES. (Classer les communes par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suffrages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
Mandeville	Mustel Auguste	A	Bachelet Albert	A	
Fyle (la)	Vergne Joseph	A	Feire aîné	A	
St Amand des Hts Eres	Renault Alfred	A	Lefebvre Hippolyte	A	
St Cyr la Campagne	Chevalier Paul	A	Carré Ulrich	A	
St Didier des Bois	Lefebvre Auguste	A	Grandhaut Eugène	A	
St Germain de Pasquier	Guidet Robert	A	Gouyet Henri	A	
St Meslin du Bosc	Petit Paul	A	Cirette Marcel	A	
St Nicolas du Bosc	Elie Denis	A	Hennier Elie	A	
St Ouen de Tourtreuil	Viron Viron Jean	A	Sulpice Louis	A	
St Pierre des Fleurs	Gault Gustave	A	Mathieu Alfred	A	
St Pierre de Bosguérard	Boucher aîné	A	Delépine Gustave	A	
Saussaye (la)	Dupont Robert	A	Delangle Georges	A	
Thuit Anger (le)	d'Huart Eugène	A	Lemeur Charles	A	
Thuit Signol (le)	Portier Marcel	A	Baudouin Henri	A	
	Lesage Louis	A			
Thuit Simer (le)	Nigelle Charles	A	Lebailly Gustave	A	
Tourville-la-Campagne	Beauvais Ernest	A	Bruffard Anthime	A	
Vraiville	Lesieur Aubert	A	Lefebvre Jean	A	
	Canton de Breteuil				
Baux de Breteuil (les)	Génetay Georges	A	Bobin Marcel	A	
	Petit Louis	A			
Bémécourt	Forfait Eugène	A	Chevalier Eugène	A	
Breteuil	Lebarge Eugène	A			
	Girard Marie	A	Metayer Adolphe	A	
	Godard Alcide	A			
Chesne (le)	Durand Philippe	A	Olivier Henri	A	

NOMS DES COMMUNES. (Classer les communes par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suffrages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
Cintray	Duchesne Clement	A	Sibrie Ferdinand	A	
Condé-sur-Iton	de Rohan Chabot Jacques	A	Rault André	A	
	Boucher Louis	A			
Dame Marie	Brelet Désiré	A	Avgeraud Louis	A	
Francheville	Malherbe Paul	A	Guiguerre Louis	A	
	Conard Charles	A			
Guernanville	Malherbe Georges	A	Breton Marcel	A	
Guéroulde (la)	Ernst Alexandre	A	Boisis Georges	A	
	Gleron Armand	A			
St Denis du Béhélan	Boucher Georges	A	Gruyer Anatole	A	
Ste Marguerite de l'Autel	Turmulet Eugène	A	Marsilly Marie	A	
	Martin Léopold	A			
St Nicolas d'Attez	Avgot Henri	A	Pelletier Albert	A	
St Ouen d'Attez	Verdier Ernest	A	Vechi Henri	A	
	Canton de Conches				
Beaubray	Bernault Auguste	A	Le Leredde Gustave	A	
Bonneville (la)	Desmarets Adolphe	A	Bize Auguste	A	
	Chefdeville Jules	A			
Burey	Dugast Auguste	A	Bonnel Octave	A	
Champ-Dolent	Girard Louis	A	Duchesne Maurice	A	
Collandres	Morel Désiré	A	Marie Albert	A	
Conches	Fayer Ernest	A			
	Guérin Pierre	A	Pottier Eugène	A	
	Bailleau Louis	A			
Croisille (la)	Salle Marcel	A	Hérouard Albert	A	
Emanville	Dumontier Pierre	A	Etage Léopold	A	

4-363-1925. [30594]

12

NOMS DES COMMUNES. (Classer les communes par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suffrages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
Tavernolles la Campagne	Taillieux André	A	Leguet Victor	A	
Ferrières Haut Clocher	Favard Aimé	A	Poulain Georges	A	
Ferrière sur Risle (la)	Cellier Georges	A	Hunnerie Georges	A	
Fidelaire (le)	Caillet Marcel	A	Beaufils Henri	A	
	Goussaire Eloi	A			
Fresne (le)	Beaumont Georges	A	Chevallier Henri	A	
Gaudreville	Morinet Albert	A	Laurent Anatole	A	
Glisolles	Le Clermont Emile	A	Pellerin Marcel	A	
Louversey	Mallet Félix	A	Duyrings Henri	A	
Mesnil Hardray (le)	Boucher Achille	A	Renault Paul	A	
Nagel	Bazot Gaston	A	Godard Henri	A	
Nogent le Sec	Maillard Eloi	A	Bragard Jules	A	
Ormes	Buffet Louis	A	Leguet Cyrus	A	
Orvaux	Le Bourlis François	A	Vavasseur Roger	A	
Portes	Desault Gaston	A	Gangnan Albert	A	
St Elier	Salle Gustave	A	Guellier Auguste	A	
Sainte Marthe	Vavasseur Vital Alexandre	A	Lemarié Albert	A	
Sébécourt	Aubin Alfred	A	Brulard Désiré	A	
Séez-Mesnil	Eache ~~Berthier~~ Berthier	A	Bonnel Maurice	A	
	Canton de Damville				
Authenay	Aubin Robert	A	Legars Yves	A	
Avrilly	Lefebvre Médéric	A	Legras Eugène	A	
Boissy s/Damville	Grare Adolphe	A	Hébert Marcel	A	
Chanteloup	Langlume Albert	A	Guérinche Alphonse Renaud Armand	Refusé A	
Corneuil	Gauthier Charles	A	Dubois Eugène	A	
Coulonges	Monnier Alexandre	A	Geffroy Aimé	A	

(Élections sénatoriales. — Modèle N° 3 *bis*.)

NOMS DES COMMUNES. (Classer les communes par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suffrages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
Creton	Renard Désiré	A	Chéron Armand	A	
Damville	Renard Paul	A	Legendre Léon	A	
	Monique Marc	A			
Essarts (les)	Cossard Armand	A	Baucheron Emile	A	
Gouville	Renard Emile	A	Lévieux Albert	A	
Grandvilliers	Diaret Paul	A	Angenard Elie	A	
Hellenvilliers	Angot Alexandre	A	Marchand Robert	A	
L'Hosmes	Hondemer Raymond	A	Hide Marcia	A	
Manthelon	Julien René	A	Michot Albert	A	
Minières (les)	Rivet Léon	A.	Dufils Georges	A	
Moainville s/ Damville	Lamarre Félicien	A	Le Prignon Gaston	A	
Rôman	Thibault Arthur	A	Poiré Georges	A	
Ronceray (le)	Chevet Maurice	A	Le Lozaunet Raymond	A	
Sacq (le)	Lucas Célestin	A	Durand Aristide	A	
Chimer-la-Soigne	Voreux Hubert Albert	A	Corneille Louis	A	
Villalet	Bidère Maurice	A	Morel Paul	A	
Villez-Champ-Dominel	Dupont Marceau	A	Boutte Jules	A	
	Canton d'Evreux-Nord				
Aviron	Quesnin Arthur	A	Leroux Robert	A	
Bacquepuis	Cardet Honoré	A	Beaucousin Louis	A	
Bernienville	Lebastard Louis	A	Lebastard Léon		17 3/4
Boulay Morin	Grichois Achille	A	Koenig Marcel	A	
Brosville	Beaucousin Ernest	A	Lemaire Marcel	A	
Chapelle du Bois des Faulx	Leroux Hubert	A	Palis Ernest	A	
Dardez	Lamy Alphonse	A	Paul Lucien	A	
Emalleville	Chauvin André	A	Blot Arthur	A	

4-363-1925. [30594]

14

NOMS DES COMMUNES. (Classer les communes par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suffrages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
Evreux	Legras Oscar	A			
	Jouane Frederic	A			
	Rollet Georges	A			
	Boudon Alphonse	A			
	Postel Félix	A	Debaid Gabriel	A	
	Lavallée Théophile	A	Fauchet Raoul	A	
	Renault Alfred	A	Delaunay Aimable	A	
	Petit Christian	A			
	Chabillan René	A			
	Hardouin Auguste	A			
	Vivien Alexandre	A			
	Jouenne Pierre	A			
Gauville la Campagne	Lesage André	A	Bonnet Narcisse	A	
Graveron Sémerville	Lucas Napoléon	A	Paret Félix	A	
Gravigny	Jouanne Louis	A	Agnesse Louis	A	
	Lavielle Gaston	A			
Joreville	Brunet Jules	A	Leclerc Gustave	A	
Mesnil-Fuguet (le)	Cohen Eugène	A	Cardet Léon	A	
Normanville	Grichois Paul	A	Le Glatigny Jean	A	
Parville	Saudbreuil Charles	A	Metayer Jules	A	
Quittebeuf	Decorps Raymond	A	Beaucousin Alphonse	A	
	Metayer Désiré	A			
Reuilly	Mary Aristide	A	Lebreton Georges	A	
Sacqueville	Comédieu Paul	A	Breuleux César	A	
Ste Colombe la Campagne	Renaut Hamilcar	A	Tattin Emile	A	
Ste Germain des Angles	Lemarié Louis	A	Blaisot Léon	A	
St Martin la Campagne	Vieux Georges	A	Lécard Désiré	A	

(Élections sénatoriales. — Modèle N° 3 *bis*.)

NOMS DES COMMUNES. (Classer les communes par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suffrages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
Cailleul Laubert-la	Prévost	A	Quéret	A	
Courcelles Bois Hubert	Ducy Henri	A	Dreyfus André	A	17 Fr.
Courneville	Pelletier Ernest	A	Prévost albert	A	
	Canton d'Evreux-Sud				
Angerville-la Campagne	L'Hôpital Joseph	A	Lebrère auguste	A	
Arnières	Ducy Jules	A	Delaunay Lucien	A	
	Dumanois Félix	A			
Aulnay	Leduc marcel	A	Langlois André	A	
Beaux Ste Croix (les)	Monnier Justin	A	Dumoitié albert	A	
Caugé	Ducerais albert	A	Beaufils Raymond	A	
Claville	Mauvey Emile	A	Lefeuvre Fernand	A	
	Levieux René	A			
Fauville	Beaucastin Gaston	A	Petit Léon	A	
Fontaine Sous Jouy	Labiche Clovis	A	Jahan Maurice	A	
Gauciel	Ducerais Emile	A	Folerbot adolphe	A	
Guichainville	Beaucousin Georges	A	Mortier Emile	A	
Huest	Lenarie charles	A	Colombel Jules	A	
Jouy-sur-Eure	Lehugle Gaston	A	Jouen Elisée	A	
Miserey	Durand auguste	A	Lepouzé Henri	A	
Plessis-Grohan (le)	Lecointe Eugène	A	Le Viron Charles	A	
Saint-Luc	Lelièvre Gabriel	A	Buisson Henri	A	
Ste Sébastien de Morsent	Ferdinand Julien	A	Godefroy Théophile	A	
Saint Vigor	Lamnier Jules	A	Mary Louis	A	
Sassey	Labiche Arthur	A	Sotel Octave	A	
Trinité (la)	Foucher Désiré	A	Masurier Eugène	A	
Ventes (les)	Dumoitié Eugène	A	Leveillé Emile	A	
Vieil-Evreux	Jean Léon	A	Cochet Vital	A	

4-363-1925. [30594]

16

NOMS DES COMMUNES. (Classer les communes par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suffrages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
	Canton de Louviers				
Acquigny	Bellenger Paul	A	Lecoeur René	A	
	Ledun Hippolyte	A			
Amfreville sur Iton	Botté auguste	A	de la Perrière Ludovic	A	
Andé	Dévé Noël	A	Carrière Marcellin	A	
Crasville	Brière Ernest	A	Huet Marcel	A	
Haye-le-Comte (la)	Heger Jean	A	Lamperrière Lucien	A	
Haye Malherbe (la)	Ibert Napoléon	A	Guérin Théophile	A	
	Delisle Paul	A			
Heudebouville	Duboscq Eugène	A	Heudebourg Abel	A	
Hondouville	Lesert Emile	A	Bizeray Clément	A	
Incarville	Boulard Georges	A	Guérin Marcel	A	
Louviers	Goujon Jules	A			
	Commandeur Jules	A			
	Fages Léon	A			
	~~M~~ Arnoult Marcel	A			
	Cadney Louis	A			
	Maurer Ernest	A	Rouley Emile	A	
	Milon Ernest	A	Brunet Emile	A	
	Jore Evariste	A	Bourgeois Lucien	A	
	Guérin Paul	A			
	Eustard Robert	A			
	Tinon Emile	A			
	Loisel René	A			
Mesnil-Jourdain (le)	Réveilhac Léon	A	Aubin Louis	A	
Pinterville	Bellenger Charles	A	Dautreux Paul	A	
Planches (les)	Oriève Léon	A	Letellier Charles	A	

NOMS DES COMMUNES. (Classer les communes par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suffrages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
Quatremare	Martin Jules	A	Letellier Alexandre	A	
St Etienne du Vauray	Lesueur Fernand	A	Lecoeur André	A	
	Letellier Emile	A			
St Pierre du Vauray	Labelle Charles	A	Levif Albert	A	
	Lainé Louis	A			
Surtauville	Houet Robert	A	Carnival Eugène	A	
Surville	Fetel Alfred	A	Fellerin Léon	A	
Vacherie (la)	Fetel Achille	A	Gypels Raoul	A	
Vironvay	Carpentier Clément	A	Bachelet Clément	A	
	Canton du Neubourg				
Bérengeville la Campagne	Le Crébous René	A	Hommais Henri	A	
Canappeville	Hazeux Hubert	A	Ribourg Fernand	A	
Cesseville	Hurt Ferdinand	A	Crevel Désiré	A	
Crestot	Delamarre Désiré	A	Lambey Jules	A	
Criquebeuf la Campagne	Hebitasse Alfred	A	Heudebran Robert	A	
Crosville la Vieille	Delamare Aimé	A	Fontaine Marcel	A	
Daubeuf la Campagne	Caffin Jules	A	Brunel Georges	A	
Ecauville	Fougère Ernest	A	Cocagne Hélène	A	
Ecquetot	Fougerais Robert	A	Jourdain René	A	
Epégard	Lailly Charles	A	Mesnil Charles	A	
Epreville près le Neubourg	Legros Henri	A	Leroy Robert	A	
Feuguerolles	Ziery Charles	A	Godard Abel	A	
Hectomare	Legouez Alphonse	A	Dugard Désiré	A	
Harcourville	Corbin Jules	A	Delamare Raphaël	A	
Iville	Dupré Gaston	A	Grandin Désiré	A	
Marbeuf	Billon Désiré	A	Durand Adrien	A	

18

NOMS DES COMMUNES. (Classer les communes par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suffrages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
	Bochet Charles	A			
Neubourg (le)	Bonnet Octave	A	Boivin Eugène	A	
	Lefebvre ~~Charles~~ Paul	A			
	de la Haye Joseph	A	Vaugeon Joseph	A	
St Aubin d'Ecrosville	Tiard Honoré	A			
Tremblay (le)	Mauveaux Joseph	A	Bouvier Raoul	A	
Tronq (le)	Lemercier Maurice	A	Levavasseur Rémond	A	
Venon	Vauquelin albert	A	Langlois Abel	A	
Villettes	Lasseur Joseph	A	Levigneron Benjamin	A	
Villez sur le Neubourg	Gray Désiré	A	Bizet Edmond	A	
Vitot	Morin Gaston	A	Garnier Emile	A	
	Canton de Nonancourt				
Acon	Lirasse Emile	A	Ménager Marcel	A	
Breux	Richardeau Remi	A	Gray Charles	A	
Courdemanche	Mercier Emile	A	Lacroix Eugène	A	
Droisy	Hervieu Adonis	A	Leroy Henri	A	
Illiers l'Evêque	Maréchal Albert	A	Guicheux E. Romain	A	
	Guicheux Ernest	A			
Louye	de Viel Castel Cte	A	D'Orglandes Robert	A	
Madeleine de Nonancourt	Demarque Désiré	A	Demarque Robert	A	
	Angot Gaston	A			
Marcilly-la Campagne	Rémé Désiré	A	Goy Arthur	A	
	Guicheteau Joseph	A			
Mesnil sur l'Estrée	Castelain Nestor	A	Duval Gustave	A	
	Lefèvre Ebenistère	A			
Moisville	Hache Eugène	A	Caillé Raoul	A	

(Élections sénatoriales. — Modèle N° 3 *bis*.)

NOMS DES COMMUNES. (Classer les communes par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suffrages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
Muzy	Havel albert	A	Braut albert	A	
	Lochu Jules	A			
Nonancourt	Mallet Emile	A	Baillay Frédéric	A	
	Tanqueray Raymond	A			
Pontlatte	Havel Clément	A	Aubert adrien	A.	
St Georges Motel	Gontelais Louis	A	Tez aimé	A	
St Germain sur Avre	Mary Joseph	A	Cabay Paul	A	
	Hyvonnais joseph	A			
	Canton de Pacy-sur-Eure				
Aigleville	Leblond Julien	A	Debos Henri	A	
Boissets les Prévanches	Gustot Magloire	A	Duvivier Ernest	A	
Boncourt	Lamy Joseph	A	Paul Abel	A	
Breuilpont	Maillard Henri	A	Baillard Henri	A	
	Courtois alexandre	A			
Breuil	Fermont Prosper	A	Charrier albert	A	
Caillouet-Orgeville	Vallée Eugène	A	Guérin Paul	A	
Chaignes	Lichon Georges	A	Marcel Henri	A	
Cierrey	Marie Louis	A	Fauchet Gustave	A	
Cormier (le)	Letranchant Célina	A	Perier Cyrille	A	
Croisy	Lamy alphonse	A	Michaut Hilaire	A	
Fains	Duguay albert	A	Courtois Emile	A	
Gadencourt	Philippe Eugène albert	A	Arnault Louis	A	
Hardencourt	Lavallière Louis	A	Lecointre Emile	A	
Hécourt	Ballot Louis	A	Robert Gustave	A	
Menilles	Feuillet Louis	A	Mibray Georges	A	
	Vallée Georges	A			

20

NOMS DES COMMUNES. (Classer les communes par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suffrages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
Méréy	Engelding Louis	A	Morland albert	A	
Neuilly	Cattier arthur	A	Aligy Pierre	A	
	Wolff Emile	A			
Pacy sur Eure	Leclerc Henri	A	Legendre albert	A	
	Henry albert	A			
Plessis-Hébert (le)	Maignan aîné	A	Bourgeois adolphe	A	
17 — St Aquilin de Pacy	Clédville Georges	A	Ragot marcel	A	
Vaux-sur-Eure	Legendre Louis	A	Châle Pierre	A	
Villegats	Chaplain Edmond	A	Rousseau Francois	A	
	Huppé Gabriel	A	Dubus auguste	A	
Villiers en Désœuvre	allorge Paul	A			
	Canton de Rugles				
Ambenay	Lefebvre Isidore	A	Lavoisé Gaston	A	
	Vauraboug Maurice	A			
Auvergny	Pluyé Clovis	A	Oger Joseph	A	
Bois-Anzeray	Lair albert	A	Bessin alphonse	A	
Bois-Arnault	Chevallier antonie	A	Guihuain Eugène	A	
	De Montaud Gilbert	A			
Bois-Normand près Lyre	Lebreton Georges	A	Leroy Paul	A	
Bottereaux (les)	Seigneur albert	A	Legrain Z Lucien	A	
Chaise Dieu-du-Theil	de Beauchamp Charles	A	Lenard Maurice	A	
Chambord	Vavasseur	A	Amiot Paul	A	
Champignolles	Méreau Pierre	A	Jacquet albert	A	
Chéronvilliers	Diacre Louis	A	Pelerin Jules	A	
Tréfils (les)	Pinard Henri	A	Viot Gaston	A	
Haye St Sylvestre	Coutz Louis	A	Huygevelde Gaston	A	

NOMS DES COMMUNES. (Classer les communes par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suffrages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
Juignettes	Morin Eugène	A	Mariette André	A	
Neaufles s/ Risle	Renard Georges	A	Leguet Victor	A	
	Thiboureille Emile	A			
Neuve Lyre (la)	Loizel Raoul	A	Boulay Etienne	A	
	Robert Léon	A			
Rugles	Echalard Louis	A			
	Brunel Jean	A	Marquis Pierre	A	
	Guillemerre Eugène	A			
St Antonin de Sommaire	~~Diot~~ Viot Georges	A	Boisset auguste	A	
Vaux sur Risle	Caucheteux François	A	Fournier René	A	
Vieille Lyre (la)	Billet Louis	A	Leroux Clément	A	
	Duval Jean	A			
	Canton de Saint-André				
Authieux (les)	Breton Eugène	A	Landrin Paul	A	
Bois-le-Roi	Groniéuil Eugène	A	Langlois Eugène	A	
Boissière (la)	Dupray Louis	A	Garreau Paul auguste	A	
Bretagnolles	Chanu Robert	A	Ste Foy Gaston	A	
Champigny la Futelaye	Leblanc François	A	Lainé anatole	A	
Chavigny-Bailleul	D'hostel Alexandre	A	Audelot albert	A	
Coudres	Collet Gaston	A	Héron Paul	A	
Couture Boussey (la)	Loiée Eugène	A	Lebland alfred	A	
	Derhayes Aurélien	A			
Croth	Haye René	A	Coquelerre Maximilien	A	
	Marié Edouard	A			
Epieds	Cotteron Jules	A	Labatte Ernest	A	

NOMS DES COMMUNES. (Classer les communes par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suffrages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
	Lucas Octave	A			
Ezy	Fenelle Edouard	A	Noé Gaston	A	
	Fontaine Jules	A			
Forêt du Parc (la)	Ducrocquet Aimé	A	Michon Eugène	A	
Foucrainville	Leduc Albert	A	Lemercier René	A	
Fresney	Aubé Eugène	A	Buisson Alexandre	A	
Garenciéres	Laplanche Camille	A	Regaut Paul	A	
Garennes	Ségain Pierre	A	Leglise Raymond	A	
	Carrière Emile	A			
Grossoeuvre	Echard René	A	Collas Fridolin	A	
Jory la Bataille	Lemaire Paul	A	Dubois Maurice	A	
	Garnier Auguste	A			
Jumelles	Robert Gustave	A	Marais Eugène	A	
L'Habit	Cougas armand	A	Germond Désiré	A	
Ligneroles	Hache Julien	A	Lang Lucien	A	
Marcilly-sur-Eure	Bennequin Louis	A	Asselin Léon	A	
	Radigue Gabriel	A			
Mouettes	Desfrets Eugène	A	Villey Octavien	A	
Nouveaux Neuville	Joly Gaston	A	Kelle Aimable	A	
Prey	Touane Félicien	A	Cardin René	A	
Quessigny	Lemercier Paul	A	Lainé Emile	A	
Saint André	Lepage Emile	A			
	Denis Georges	A	Lejeune Emile	A	
	Galley Paul	A			
St Germain de Fresney	Dugueny Désiré	A	Freulard Léopold	A	
St Laurent des Bois	Vieulangard Achille	A	Audaille Prudent	A	
Serez	Chédeville Louis	A	Matéi Maurice	A	
Val David	Hervieux Eugène	A	Désormeaux André	A	

NOMS DES COMMUNES. (Classer les communes par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suffrages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
	Canton de Verneuil				
Armentières	Duquénoy	A	Gazier Edouard	A	
Bâlines	Pezet Emile	A	Ratour Ernest	A	
Barils (les)	de Noë Antoine	A	Duret Eldor	A	
Bourth	Mongrédien Constant	A	Houdeau Léopold	A	
	Cavernier Ernest	A			
Chemerbus	des Brosses Jacques	A	Segrey Arthur	A	
Courteilles	Langlois Eugène	A	Marceau Sylvain	A	
Gouvray	Collas de Gouvray Jacques	A	Pochain Eugène	A	
Maudres	Fasquier Alfred	A	Allard Constant	A	
Piseux	Michel Hyacinthe	A	Michel Hubert	A	
Tullay	Guittard Albert	A	Guinebaut Clément	A	
St Christophe s. Avre	Vincent Emile	A	Foucher Alexis	A	
St Victor-sur-Avre	Morton Prosper	A	Viette Maurice	A	
Villières sur Avre	Morton Alfred	A	Blanchard Robert	A	
	Daragon Jean	A			
	Tirate Denis	A			
Verneuil	Thomas Georges	A			
	Baudin Marcel	A			
	Bret Georges	A			
	Rolland Gaston	A			
	Sables Paul	A	Gautier Denis	A	
	Bret Fernand	A	Mornier Joseph	A	
	Lemoan Fernand	A			
	Etienne Aimé	A			
	Lainé Ernest	A			

NOMS DES COMMUNES. (Classer les communes par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suffrages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
	Canton de Vernon				
Chambray	de Verneuilles Georges	A	Buisson Alfred	A	
Chapelle Réanville (la)	Jouault Adolphe	A	Bouret Roger	A	
Douains	Boutin Arthur	A	Lemarié Louis	A	
Heunière (la)	Tourfillet Maurice	A	Ballouard Georges	A	
Houlbec-Cocherel	Chevallier Ernest	A	Osmont Eugène	A	
Mercey	Pichon Emile	A	Grénolle (fils) Anatole	A	
Rouvray	Glutron Charles	A	Rollet Lucien	A	
St Colombe près Vernon	Gruel Ursulin	A	Hauterre Aimé	A	
St Just	Belguise Albert	A	Leger Emile	A	
St Marcel	Soligny Raoul	A	Lefèvre Eugène	A	
	Caveron Eugène	A			
St Pierre d'Autils	Ducorté Octave	A	Leger Célestin	A	
	Bertaux Ulysse	A			
St Vincent des Bois	Blanchard Anatole	A	Duval Désiré	A	
Vernon	Blier Louis	A			
	Adam Gaston	A			
	Lemeur Arthur	A			
	Gavelle Albert	A	Maunit Eugène	A	
	Battaglini Jules	A	Gosson Jean	A	
	Wolff Charles	A			
	Henry Georges	A			
	Lambert-Charlemagne	A			
	Guesnon Victor	A			
Villez-sous-Bailleul	Lion Charles	A	Loby Delphis	A	

NOMS DES COMMUNES. (Classer les communes par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suffrages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
	Arrondissement de Bernay				
	Canton de Beaumesnil				
Ajou	Brard Julien	A	Duval Gabriel	A	
Barre (la)	Brard Alexandre	A	Lair Gaston	A	
	Sébellery Eugène	A			
Bosc Renoult en Ouche	Huppez auguste	A	Chabot Denis	A	
Beaumesnil	Lecerf Léon	A	Langer Henri	A	
	Leroux François	A			
Epinay	Roger Ernest	A	Barbey Gustave	A	
Gisay	Tillet Georges	A	Lemarquer Julien	A	
Gouttières	Dorgère Eugène	A	Briard Emile	A	Mr. Briard décédé le 14 octobre
Granchain	Neuville Alphée	A	Lavalle Georges	A	
Jonquerets de Livet	Bénard Jules	A	Delamare Paul	A	
Landepereuse	Lerat Adolphe	A	Heuzebroc Albert	A	
Noyer en Ouche (le)	Vallée Arthur	A	Lallié Gustave	A	
Roussière (la)	Bertin Gustave	A	Lainé Alphonse	A	
St Aubin des Hayes	Marais Désiré	A	Giboudel Gaston	A	
St Aubin le Guichard	Rousse Jules	A	Cauvin Valère	A	
Ste Marguerite en Ouche	Petit Henri	A	Dermé Marcel	A	
St Pierre de Mesnil	Perrette Paul	A	Forveille Baptiste	A	
Thevray	Ravaut Alphonse	A	Fairy Rodolphe Fairy	A	
	Canton de Beaumont-le-Roger				
Barc	Dubost Alfred	A	Damoy Henri	A	
	Houdière Arthur	A			
Barquet	Bailey Désiré	A	Legouet Antoine	A	

NOMS DES COMMUNES. (Classer les communes par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suffrages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
	Haillard Aimé	A			
Beaumont le Roger	Huet Charles	A	Angelby Gaston	A	
	Durand Theodore	A			
Beaumontel	Huet Charles	A	Lingère Eugène	A	
Berville la Campagne	Chouet Alexandre	A	Buquet André	A	
Bray	Taillefer Louis	A	Vimont Eugène	A	
Combon	Rousselin Emile	A	Signol Anatole	A	
Ecardenville la Camp.e	Eouzé Désiré	A	Coté Gustave	A	
Fontaine la Soret	Bouchon René	A	Thibon Louis		
	Auney Aimé	A			
Goupillieres	de Bouchon Charles	A	Lizeville Edmond	A	
	Fossey Raymond	A			
Groslay	Crouy François	A	Mahier Albert	A	
Houssaye (la)	Sauvage Julien	A.	~~Enderlin Vidal~~ Guerilly Alfred	A Refusé	au remplacement de Enderlin qui a refusé
Launay	Gosselin N.	A	Graux	A	
Nassandres	Bouchon Jacques	A	Chéron César	A	
	de la Girandière Gaston	A			
Terriers la Campagne	Berthelot Joseph	A	Tellerin Paul	A	
Thenis Ste Opportune	Duchesne Charles	A	Voisin Alfred	A	
Romilly la Puthenaye	Daubon Dumesnil Roger	A	Nibelle Eugène	A	
Rouge Terriers	Feuret André	A	Prevost René	A	
Ste Opportune du Bosc	Moisy Pierre	A	Dumont Paul	A	
Thibouville	Duchemin Léon	A	Cesselin Joseph	A	
Tilleul Dame Agnès	Renault Théophile	A	Guillaume Denis	A	
Tilleul Othon	Montardier Louis	A	Maussard Edouard	A	

NOMS DES COMMUNES. (Classer les communes par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suffrages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
	Canton de Bernay				
	Herbert Alfred	A			
	Renoult Jules	A			
	Hervieu H. Armand	A			
	Jacquet Henri	A			
Bernay	Marconduit Victor	A	Oberson Hippolyte	A	
	Dubois Léon	A	Varin Georges	A	
	Baize Joseph	A			
	Cornu Louis	A			
	Buret Henri	A			
Caorches	Feron Henri	A	Buchard Victor	A	
Carsix	Evanné Jules	A	Adelaide Aimé	A	
Corneville la Fouquetière	Pacquy Ernest	A	Maheu Jules	A	
Courbépine	Simon Raymond	A	Jouedan Henri	A	
Fontaine l'Abbé	Motte Rodolphe	A	de Beaumont Hellion	A	
Malouy	Delabarre Louis	A	Marie Ernest	A	
Menneval	Dauger Jean	A	Hue Léon	A	
	Schneider Jules	A			
Plainville	Malbec Marcel	A	Brindoin Louis	A	
Plasnes	Eudier Edmond	A	Baillehache Henri	A	
St-Aubin le Vertueux	Hervieu Jules	A	Leguay Joseph	A	
St-Clair d'Arcey	Tougère Georges	A	Clet Emmanuel	A	
St-Léger de Rotes	Lecointe albert	A	Delandemare Kléber	A	
St-Martin de Cillent	Robine Georges	A	Pinson Emile	A	
St-Nicolas du Bosc l'Abbé	Lemoine Gaston	A	Crosnier Hervé	A	
St-Victor de Chrétienville	Malbec Jules	A	Delapille Fernand	A	
Serquigny	Citeau alfred	A	Carré Valentin	A	
	Renaud jean	A			

28

NOMS DES COMMUNES. (Classer les communes par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suffrages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
Valailles	Boisney adrien	A	Foulon Eugène Foulon	A	
	Canton de Beuzeville				
Berville sur Mer	Fréret Honoré	A	Dutertre Ferdinand	A	
Beuzeville	Beaudouin Emile	A			
	Eudeline albert	A			
	Begin Ferdinand	A	Brosey Ernest	A	
	Lefebvre Emile	A	Lehoc Jules	A	
	Chalos Jules	A			
	Vernon Arthur	A			
Boulleville	Bouchard joseph	A	Rebut Jules	A	
Conteville	Delahaye Alvard	A	Giffard Maurice	A	
	Baillemont albert	A			
Tabouville Grestain	Cardine Louis	A	Moisy Honoré	A	
Fiquefleur-Equainville	Massé Emile	A	Basquet Pierre	A	
	Lebas Alphonse	A			
Fort-Moville	Guérard André	A	Lefèvre Ferdinand	A	
	Lebiez Irénée	A			
Foulbec	Delahaye Oscar	A	Fatin albert	A	
Lande (la)	Delarue albert	A	Auzerais Louis	A	
Manneville la Raoult	de Brothonne Georges	A	Bourdel Octave	A	
Martainville	Boissel René	A	Bachelet Emile	A	
St Leger sur Bonneville	Patin Léon	A	Ruffin René	A	
St Maclou	Dessan Emile	A	Lefèvre Louis Harel maurice	Refusé A.	
St Pierre du Val	Charlemagne Marcel	A	Eremais Louis	A	
	Bourdel Alfred	A			
St Sulpice de Grimbouville	Bourgy René	A	Goblet Maurice	A	

(Élections sénatoriales. — Modèle N° 3 *bis*.)

NOMS DES COMMUNES. (Classer les communes par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suffrages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
Ecept (le)	Grivel Julien	A	Herblin René	A	
Varnecrocq	Goblot Alphonse	A	Goblot marcel	A	
	Canton de Bourgtheroulde				
Berville en Roumois	Gambu Henri	A	Guibert Léon	A	
Boissey le Chatel	Retour Pierre	A	Pinchon Robert	A	
Bosbénard Commin	de Caytot Louis	A	Dugueitay Désiré Eugène	A	décédé
Bosbénard Crescy	Dubosc Albert	A	Lamy Henri	A	
Bosguérard de Marcle	de Beaucourt Michel	A	Cornu Henri	A	
	Hébert Albert	A			
Boscherville	Caston Jules	A	Villain Delphin	A	
Bosc-Regnoult	Brivin Henri	A	Lefebvre Georges	A	
Bosc-Roger	Caillouel Henri	A	Cassel Alexandre	A	
	Joulain Lucien	A			
Bos-Normand	Gobel Jean	A	Osmont Victor	A	
Bourgtheroulde	Hermier Edouard	A	Carré André	A	
	Fresard Georges	A			
Epréville en Roumois	Ricour Charles	A	Lamy Maurice	A	
Flancourt	Soinard Jules	A	Lebourgeois Gaston	A	
Infreville	Lebas René	A	Mauduit Georges	A	
St Denis des Monts	Brunel Senateur	A	Hue Henri	A	
St Léger du Gennetey	Marelin Just	A	Aline Louis	A	
St Ouen du Tilleul	Lemarié Gaston	A	Bontigny Louis	A	
St Philbert s/ Boissey	Feret Raoul	A	Leboucher Firmin	A	
Theillement	Guérier Robert	A	Lamy Victor	A	
Thuit Hébert	Lavoisey Alexandre	A	Ferant Edouard	A	
Toutreville	Pinchon Léon	A	Rupert Paul	A	

4-363-1925. [30594]

NOMS DES COMMUNES. (Classer les communes par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suffrages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
	Canton de Briome				
Alos	Gérard Henri	A	Martel Emile	A	
Bec-Hellouin (le)	Firmin Auguste	A	Viemont Georges	A	
Berthouville	Deschamps Augustin	A	Etard Albert	A	
Boisney	Cousinet Alcide	A	Hue Auguste	A	
Bosrobert (le)	Parmentier Alphonse	A	Leroux Paul	A	
Bretigny	Maillard Eugène	A	Cahen Jules	A	
	Bourgérard Xavier	A			
	Freie Charles	A			
Briome	Grieu Eugène	A	Beaudouin Louis	A	
	Amelot Gaston	A	Durel Raoul	A	
	Brivet Charles	A			
	Lauvin Eugène	A			
Calleville	Despres Armand	A	Quetteville Jules	A	
Franqueville	Leroux Jules	A	Lafosse Léon	A	
Harcourt	Vigor Jacques Armand	A	Margand Paul	A	
	Vannier Jules	A			
Haye de Calleville (la)	Philippe Alexandre	A	Jouen Alfred	A	
Heemanville	Duval Edgard		Roussel Albert	A	
Livet s/ Authou	Chauvel Paul	A	Hue Octave	A	
Malleville s/ le Bec	Gilles Louis	A	Margney Joseph	A	
Morsan	Lainé Pierre	A	Bonnegent Georges	A	
Neuville du Bosc (la)	Conard Raoul	A	Laurent Arsène	A	
Neuville s/ Authou	Hamel Constantin	A	Leclerc Camille	A	
N.D. de l'Epine	Lefevre Albert	A	Gibert Robert	A	
St Aigle de Salerne	Prosper Léon	A	Marais Joseph	A	
St Eloi de Fourques	Lavanier Jules	A	Windsor Henri	A	
St Paul de Fourques	Tavisot Robert	A	Alexandre Paul	A	

NOMS DES COMMUNES. (Classer les communes par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suffrages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
St Pierre de Salerne	Massot Henri	A	Hebert Raoul	A	
St Victor d'Epine	Lefèvre Joseph	A	Quesney Charles	A	
	Canton de Broglie				
Bosc Morel (le)	Mitaine Georges	A	Hogandan Jean	A	
Broglie	de Broglie Maurice	A	Mannier André	A	
	Cordier Philippe	A			
Capelle les Grands	Bellemontes Eloi	A	Couteau Eugène	A	
Chamblac	Le Clerc Jules	A	Bertrand Jean	A	
Chapelle-Gauthier	Vallée Paul	A	Chevallier Abel	A	
Ferrières St Hilaire	Protoy Eugène	A	Taisques Alfred	A	
Goulafrière (la)	Fouquet Georges	A	Gérue André	A	
Grand-Camp	Renault Ernest	A	de Neufvil Yvon	A	
Hélicourt	de Montallé Raymond	A	Lesage Albert	A	
Mesnil Rousset	Giraud Pierre	A	Chauvenet Théodore	A	
Montreuil l'Argillé	Durand François	A	Hervieux Paul	A	
	Morais Georges	A			
N D. du Hamel	Lecomte Théodore	A	de Dreux Gaëtan	A	
St Agnan de Cernières	Jardin Alphonse	A	Guillard Georges	A	
St Aquilin d'Augerons	Bance Gaston	A	Pasin Alexandre	A	
St Aubin de Chemuy	Gougeon Louis	A	Auvray André	A	
St Denis d'Augerons	Ducy André	A	Regnebeau Edmond	A	
St Jean de Chemuy	Gérue Philibert	A	Mauvy Henri	A	
St Laurent du Tencement	Bove Désiré	A	Cottard Paul	A	
St Pierre de Cernières	de Vigan Jacques	A	Picot Emile	A	
St Quentin des Isles	Mabire Harold	A	de Laval Charles	A	
Ermité de Réville (l')	Audouard Jules	A	Duchesne Léon	A	
Verneusses	Métayer Ernest	A	Schoisne Ernest	A	

4-363-1925. [30594]

NOMS DES COMMUNES. (Classer les communes par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suffrages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
	Canton de Cormeilles				
Asnières	Louchet Eugène	A	Deschamps Bernard	A	
Bailleul la Vallée	Villeroy Louis	A	Ruel Jules	A	
Bois-Hellain	Hebette Gaston	A	Delahaye Jules	A	
Chapelle-Bayvel (la)	Cavelier André	A	Lemaître Louis	A	
Cormeilles	Letourneur Abel	A	Lemarchand Jules	A	
	Goupil Georges	A			
Epaignes	Louchet Louis	A	Delamare Georges	A	
	Chalais Paul	A			
Fresne Cauverville	Jouas Emile	A	Lesueur Louis	A	
Jouveaux	Varrasseur Gaston	A	Delahaye Albert	A	
Morainville près Lisieux	Viot Alphonse	A	Benoist Noël	A	
St Pierre de Cormeilles	Merlet Henri	A	Viquesnel Emile	A	
	Dufresne Arthur	A			
St Siméon	Labisse Auguste	A	Hobey Alphonse	A	
St Sylvestre de Cormeilles	Lesufleur Georges	A	Dufresne Alphonse	A	
	Canton de Montfort-sur-Risle				
Appeville	Lebailleur Alexandre	A	Loriot Henri	A	
	Roger Hippolyte	A			
Authou	Gaillard Raymond	A	Legras Jules	A	
Bonneville Appetot	Leduc Henri	A	Morainville Léon	A	
Brestot	Malon H.	A	Morisse Jean	A	
Condé-sur-Risle	Bourguignon Désiré	A	Dufour Paul	A	
Exaquelon	de Bastillat Emmanuel	A	Masselin Alexandre	A	
Fresnes s/ Risle	Duteil Georges	A	Hauer aîné	A	
Glos s/ Risle	Hamelet Emile	A	Maillet Joseph	A	

(Élections sénatoriales. — Modèle N° 3 *bis*.)

NOMS DES COMMUNES. (Classer les communes par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suffrages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
Illeville s/ Montfort	Callais Armand	A	Bismontier Albert	A	
	Normal Léon	A			
Montfort s/ Risle	Vinclerx Edouard	A	Duquesne Maurice	A	
	Duquesne André	A			
Pont-Audemer	Calmy Léon	A	Lecat Eugène	A	
St-Philbert-s/ Risle	Lalleman Armand	A	Morard Louis	A	
	Bisson Louis	A			
Thierville	Malherbe Jules	A	Quesney Arthur	A	
Toutville	Lecarf André	A	Gougon Armand	A	
	Canton de Pont-Audemer				
Campigny	Desrues Denis	A	Bourguignon Georges	A	
Colletot	Lablé Marcel	A	Revel Acade	A	
Corneville s/ Risle	Rebel Auguste	A	Pagny Abel	A	
	Letellier Emile	A			
Fourmetot	Delarue	A	Maguaire	A	
Mannoville s/ Risle	Lemarier Jules	A	Sfat Arthur	A	
	Delarue Emile	A			
Pont-Audemer	Haran Léon	A			
	Herpin Paul	A			
	Heuzé Ernest	A			
	Lorit Robert	A	Lelièvre Louis	A	
	Lefranc Gustave	A	Chardon Joseph	A	
	Jouffin Octave	A			
	Levevrier Jean	A			
	Hublet Lucien	A			
	Langlois Albert	A			

34

NOMS DES COMMUNES. (Classer les communes par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suffrages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
Préaux (Est)	Lecomte Just	A	Hauvieu Henri	A	
St Germain-Village	Godon Henri	A	Lemaître Albert	A	
	Bataille Armand	A			
St Mards de Blacarville	Corbey Eudoxie	A	Hébert André	A	
	Quesney André	A			
St Paul s/ Risle	Duffaut Georges	A	Lesage Alexandre	A	
St Symphorien	Brunel Edmond	A	Camus Désiré	A	
Selles	Lacatey Emile	A	Buckley Henri	A	
Tourville s/ Pont Audemer	Chibourville Emile	A	Loisel André	A	
Toutainville	Dufour Marcel	A	Brunet Georges	A	
	Gorin Léon	A			
Triqueville	Tougard Georges	A	Coge Alexandre	A	
Canton de Quillebeuf sur-Seine					
Aizier	Leclerc Robert	A	Le Tallec Yves	A X	
Bouquelon	Delarguemare Edmond	A	Deuve Fernand	A	
Bourneville	Deschamps Edmond	A	Bisson André	A	
	Lamy Emile	A			
Marais-Vernier	Martin Marie	A	Hase Charles	A	
	Levesque Louis	A			
Quillebeuf s/ Seine	Nicolle Marcel	A	Quatrehommes Raymond	A	
	Levesque Emile	A			
St Aubin-s/-Quillebeuf	Dupare Alphonse	A	Figué Henri	A	
Ste Croix s/ Aizier	Decamps Albert	A	Lelogeais Gaston	A	annulé par arrêté du Conseil de Préfecture du 4 octobre
	Amand François	A	Campion Ferdinand	A	
Ste Opportune la Mare	Jourdain André	A	Castel Fernand	A	
Ste Ouen des Champs	Legris Victor fils	A	Foutel Germain	A	
St Samson de la Roque	Durand Alexandre	A	Auzoux Armand	A	

NOMS DES COMMUNES. (Classer les communes par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suffrages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
St-Ursin	Lerisque Louis	A	Desprez Jules	A	
Coquereville	Mercier Désiré	A	Prey Henri fils	A	
Crouville-la Haule	Hue Emile	A	Castel Joseph	A	
	Desbruyères Louis	A			
Vieux-Port	Libarbier Charles	A	Marest Paul	A	
	Canton de Routot				
Barneville	Provost Georges	A	Billy Edouard	A	
Bosgouet	Crosnier Henri	A	Estellier Charles	A	
Bouquetot	Heisant Désiré	A	Hure Emile	A	
	Décreux Toulouvick	A			
Bourg-Achard	Coquelin Adolphe	A	Comoz Joseph	A	
	Dispré Emile	A			
Caumont	Lamy Louis	A	Ruault Abel	A	
	Charles Emile	A			
Cauverville en Roumois	Lecutier Jules	A	Courtois Henri	A	
Etréville	Legay Louis	A	Crajeux Louis	A	
	Babel Désiré	A			
Eturqueraye	Levavasseur Gaston	A	Fouqueral Désiré	A	
Hauville	Ducreux Henri	A	Foubert Armand	A	
	Savalle Henri	A			
Haye Aubrée (la)	Beauvallet Célestin	A	Beaudoin Joseph	A	
Haye de Routot (la)	Letailleur Charles	A	Aubert Désiré	A	
Hongueumare	Briante Armand	A	Lepeutre Georges	A	
Landin (la)	Leconte Joseph	A	Lefrançois Adrien	A	
Rougemontiers	Binet Joseph	A	Leveffait Henri	A	
	Roquigny Henri	A			

36

NOMS DES COMMUNES. (Classer les communes par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suffrages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
Routot	Collignon Charles	A	Tiquet Joseph	A	
	Seninck André	A			
St Ouen de Thouberville	Guillard Adolphe	A	Bliché Pierre Paul	A	
	Delahaye Alcide	A			
Trinité de Thouberville	Michel Robert	A	Bracq André	A	
Valletot	Eruffey Louis	A	Lecoup Jorge	A	
	Cantons de Saint-Georges du Vievre				
Epréville en Lieuvin	Pottier Joseph	A	Bellevaux André	A	
Lieurey	Bombote Emile	A	Quesney Louis	A	
	Lequesne Bernard	A			
Noards	Hébert alfred	A	Henry Charles	A	
Noë-Poulain (la)	Brunet Lucien	A	Greuté albert	A	
Poterie-Mathieu (la)	Hatel alexandre	A	Harel alexis	A	
St Benoit des Ombres	Duclos Jules	A	Duclos Rémy	A	
St Christophe s/ Condé	Aubert albert	A	Dornat Fernand	A	
St Etienne l'Allier	Harivel Ernest	A	Agnès Prudent	A	
St Georges du Mesnil	Verson Jules	A	Verson Victor		
St Georges du Vievre	Touquier Adrien	A	Lesier albert	A	
	Flavis Rémy	A			
St Grégoire du Vievre	Cauvin Léon	A	Huard Gaston	A	
St Jean de la Léqueraye	Duval Emile	A	Tepin Raymond	A	
St Martin St Firmin	Conard Clovis	A	Carbon Maurice	A	Election annulée par arrêté du Conseil de Préfecture du 4 octobre 29
	Carbon Ernest Maurice	A	Conard Clovis	A	
St Pierre des Ifs	Mérau Emile	A	Grandcamp Romain	A	

NOMS DES COMMUNES. (Classer les communes par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suffrages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
	Canton de Thiberville				
Barville	Lebourgeois Gustave	A	Féconnier Maurice	A	
Bazoque	Marabout Constantin	A	Dufal Hippolyte	A	
Bisny Lamberville	Conard Joseph	A	Adelaïde Emile	A	
Bournainville	Triscans Gustave	A	Bucheil Louis	A	
Chapelle Hareng (la)	Bénard Léon	A	Jouas Armand	A	
Drucourt	Couflet Etienne	A	Philippe Aphonse	A	
	Mesnil Lucien	A			
Duranville	Claret Alexandre	A	Lefrançois Auguste	A	
Faverolles les Mares	Grimpard Emile	A	Lecacheur Gustave	A	
Favril (le)	Adelaïde Maurice	A	Eucharde Gaëtan	A	
Folleville	Ecalard René	A	Maury Henri	A	
Fontaine la Louvet	Lebailly Léon	A	Racine Henri	A	
Giverville	Delamare Môïse	A	Calle Robert	A	
Hendreville en Lieuvin	Thibeuf Eloi	A	Cornillau Flavien	A	
Prencourt	Gosley Emile	A	Martin Joseph	A	
Places (les)	Riquier Isidor	A	Tubeuf Désiré	A	
Planquay (le)	Cordier Jules	A	Mercier Georges	A	
St Aubin de Scellon	Courcier Jean		Vasseur Bertrand	A	
	Koenig Paul				
St Germain la Campagne	Bibet Joseph	A	Courel Maurice	A	
	Levillain Léon	A			
St Mards de Fresne	Lendru Gustave	A	Bontelet André	A	
St Vincent du Boulay	Brunet Emile	A	Harlay Raoul	A	
Theil Nolent (le)	Simon René	A	Haussaye Gustave	A	
Thiberville	Leretour Alphonse	A	Lejuif André	A	
	Rocher Georges	A			

NOMS DES COMMUNES. (CLASSER LES COMMUNES par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suffrages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.

Le présent tableau dressé par nous, Préfet, sera déposé au secrétariat général de la préfecture, pour être communiqué à tout requérant.

A Evreux, le 20 Septembre 1929.

PRÉFECTURE DE L'EURE